

An aerial photograph of Mont-Saint-Michel, a large Gothic abbey complex situated on a rocky island. The island is surrounded by vast, flat tidal mudflats that extend into the sea. The architecture of the abbey is prominent, featuring a tall spire and multiple towers. The surrounding landscape is a mix of green fields and greyish-brown mudflats, with a winding road visible on the right side of the island.

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL

REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XIV - N° 119 - I - MARS 2014

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Membres :	M ^{me} Marie-Pierre BOUET Père André FOURNIER M. Bernard LANDOUZY M. Christian LASSAU Père Michel LE BLOND M. Jean-François LION M. Patrick OZANNE M. Patrick PERRIN

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Le Mont-Saint-Michel, vue aérienne, 4 août 2013

Cliché: Henry Decaëns

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ISSN 1144-4967

Les Amis du Mont-Saint-Michel

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
(Décret du 16 avril 1918)

Siège social : **50170 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)**

BOITE POSTALE : N° 9

www.lesamisdumontsaintmichel.com

email : contact@lesamisdumontsaintmichel.com



LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

REVUE TRIMESTRIELLE

Tome XIV - N° 119 - I - Mars 2014

**«AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL»
MEMBRES D'HONNEUR**

- M. Henry DECAENS, Président des « Amis du Mont Saint-Michel » (2005)
M. Jean-Pierre MORELON (2005), ancien chef de projet de l'opération « Mont-Saint-Michel »
M. François SAINT-JAMES (2005), conférencier
M. Jacques LEREBOURS PIGEONNIÈRE (2005), ancien vice-président des « Amis du Mont-Saint-Michel »
M. Jean-Luc LESERVOISIER (2006), conservateur honoraire du fonds ancien de la bibliothèque d'Avranches
M^{me} Evelyne MORAZIN (2006), ancienne secrétaire salariée de l'Association
M^{me} Mijou KOVACS (2006), actrice
M. Claude JAMET (2006)
M. André NEMO, Ancien Secrétaire Général des « Amis du Mont Saint-Michel » (2012)
M^{me} Geneviève NEMO (2012)
M. Pierre BOUET, Directeur honoraire de l'Office Universitaire d'Etudes Normandes (OUEN) de l'Université de Caen et Président du Conseil Scientifique de l'Association (2012)
M. Vincent JUHEL, Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie et membre du Conseil Scientifique de l'Association (2012)
M^{me} Marie-Pierre BOUET, pharmacien, membre du Conseil d'Administration, déléguée de la Société Française d'Archéologie pour la région Champagne Ardennes (2012)
M^{me} Yvonne POULLE, archiviste paléographe (2012)
M. David NICOLAS-MÉRY, Directeur adjoint du Musée de Granville (2012)
M^{me} Sarah JUBAN, ancienne secrétaire salariée de l'Association (2012)
M^{me} Yvonne LELEGARD, Présidente de la « Fondation Abbaye de la Lucerne d'Outremer » (2012)
M. Jean-Paul FROUIN, Préfet de Région Honoraire, Trésorier de la Fondation « Abbaye de la Lucerne d'Outremer » et Délégué pour la Manche de la Fondation du Patrimoine (2012)
M. Victor CONVERT, Préfet, Directeur Général de la Fondation de la Résistance (2012)
M. François-Régis HUTIN, Président-Directeur Général de Ouest-France (2012)
Père BRUNO de SENNEVILLE (2012), ancien prieur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

- Henri VOISIN,
Secrétaire général de 1911 à 1945, nommé Président fondateur en 1937
Paul DESCHANEL : 1911-1912
de l'Académie française, Président de la Chambre des députés (1898-1902),
Président de la République (1920)
Léon BÉRARD : 1913-1921
de l'Académie française, Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts (1912-1913),
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-
1924), Ministre de la Justice (1931-1932 ; 1935-1936)
Joseph LEVATOIS : 1921-1937
Avocat à la Cour de Paris
Paul LABBÉ : 1937-1940
Secrétaire général, puis vice-président de l'Alliance française
Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955
Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine
Francis AMBRIÈRE : 1955-1969
Écrivain et journaliste
Joseph LE CLERC : 1969-1989
Directeur d'un syndicat patronal
M. Gérard COLMAIRE : 1989-1995, Président d'honneur
Conseiller en entreprise
M. Jacques LUCAS : 1995-2010, Président d'honneur
Avocat

CONSEIL SCIENTIFIQUE

BOUET Pierre	Directeur honoraire de l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen, Président
AUZEL Jean-Baptiste	Directeur des Archives départementales de la Manche
AVENEL LUCAS Marie-Agnès	Maître de conférence en latin médiéval à l'université de Caen
BECK Bernard	Docteur en histoire médiévale, retraité
CONVERT VICTOR	Préfet, Président de la Fondation de la Résistance
DECAËNS Henry	Président des « Amis du Mont-Saint-Michel »
DELALANDE Jean-Pierre	Secrétaire des « Amis du Mont-Saint-Michel »
GAZEAU Véronique	Professeur d'histoire médiévale à l'université de Caen
JACQUEMARD Catherine	Professeur de latin à l'université de Caen
JUHEL Vincent	Secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie
LEFEUVRE Jean-Claude	Professeur en éco-biologie à l'université de Rennes II
LESERVOISIER Jean-Luc	Conservateur honoraire du fonds ancien de la bibliothèque d'Avranches
NEVEUX François	Professeur émérite de l'université de Caen
VERGER Fernand	Professeur émérite à l'Ecole Normale Supérieure de Paris



Bois gravé de Bergevin (1887-1974)



LE MOT DU PRÉSIDENT

Notre association va poursuivre son action en 2014 comme elle le fait depuis sa création en 1911. Les membres du bureau vont donc continuer à intervenir dans les médias afin de donner le point de vue de l'association sur les travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Nous le faisons en toute liberté car nous ne touchons aucune subvention publique ; nous n'avons donc pas de comptes à rendre sauf aux adhérents qui nous ont élus et qui peuvent, s'ils le jugent utile, nous retirer le mandat qu'ils nous ont confié. Nous avons toujours été favorables aux travaux du rétablissement du caractère maritime qui devraient permettre de préserver et de mettre en valeur le site. Nous regrettons seulement que l'accès au Mont ait été si mal pensé. La plateforme de sécurité et le gué, qui doit la relier au pont passerelle, sont à notre avis trop volumineux et trop élevés ; et ils nécessitent d'entailler le rocher afin de créer un passage derrière le corps de garde des Bourgeois, actuel office de tourisme, pour rejoindre la cour de l'Avancée. Nous répétons une fois de plus que ces travaux coûteux vont dénaturer de manière irréversible la face sud du Mont sans garantir une sécurité optimale pour l'évacuation des malades ou des blessés éventuels lors des grandes marées. Nous l'avons dit à plusieurs reprises, des moyens amphibies auraient été sans doute plus efficaces, moins coûteux et plus discrets. Nous aurions aimé que les personnes chargées de la sécurité puissent au moins étudier notre proposition.

Nous allons également poursuivre en 2014 la publication de notre revue trimestrielle. C'est pourtant une charge importante pour les membres du bureau qui doivent trouver des auteurs ou rédiger eux-mêmes les articles, les soumettre au Comité de rédaction de la revue, composé des membres du Conseil scientifique, assurer parfois la saisie des articles sur leur ordinateur, sélectionner les illustrations, trouver des annonceurs publicitaires, afin de réduire le coût de l'impression, et relire deux à trois jeux d'épreuves. Mais cela nous semble indispensable que vous puissiez lire régulièrement des articles vous donnant des informations sur l'actualité et vous permettant aussi de mieux connaître l'histoire du Mont et de sa baie. Nous ne faisons d'ailleurs que revenir à la périodicité des origines ; en effet, le bulletin de l'association a d'abord été trimestriel, avant de devenir semestriel, puis annuel.

Nous publions dans ce premier numéro de l'année 2014 (pages 6 à 10) la nouvelle version de nos statuts dont la révision a été votée définitivement par l'assemblée générale du 20 mars 2013. Les statuts ont ensuite été adressés au Bureau des associations et fondations du Ministère de l'intérieur pour être soumis à l'examen du Conseil d'Etat. Après cette longue procédure, ils ont été approuvés par un arrêté du Ministre de l'intérieur en date du 15 octobre 2013.

Afin de connaître vos souhaits, nous joignons un questionnaire à ce numéro. Nous vous demandons de bien vouloir consacrer quelques instants pour répondre aux différentes questions ; cela nous permettra de mieux organiser la vie de l'association en tenant compte de vos attentes.

Henry DECAËNS



STATUTS

de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel »

reconnue d'utilité publique par décret du 16 avril 1918

(adoptés par l'Assemblée Générale de l'Association du 22 septembre 2012

puis par l'Assemblée Générale du 20 mars 2013

et approuvés par Arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 15 octobre 2013)

I. But et Composition de l'Association

Article 1

L'Association dite « Les Amis du Mont-Saint-Michel », fondée en 1911, a pour but la protection du Mont, la conservation de son insularité ainsi que de son caractère historique et artistique.

L'Association s'interdit toute discussion politique et religieuse.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège à L'ABBAYE DU MONT-SAINT-MICHEL (Manche).

Article 2

L'Association procède à toutes études, toutes démarches et provoque toutes interventions utiles au but ci-dessus défini.

Ses moyens d'action consistent en conférences, mémoires, publication d'un bulletin ou d'une revue, encouragement à des propriétaires de maisons anciennes, soutien à l'activité culturelle montoise, acquisitions d'objets provenant du Mont, ou à lui destiné, facilités données aux touristes, etc.

Article 3

L'Association se compose de membres sociétaires, de membres bienfaiteurs et de membres d'honneur agréés par le Conseil d'Administration.

- Les membres sociétaires acquittent une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.
- Les membres bienfaiteurs acquittent une cotisation annuelle supérieure dont le montant minimum est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Les cotisations annuelles peuvent être relevées par décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.
- Le titre de membre d'honneur peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes qui rendent ou ont rendu des services signalés à l'Association. Ce titre confère, aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie de l'Assemblée Générale sans être tenues de payer une cotisation annuelle.

Article 4

La qualité de membre de l'Association se perd

1. par la démission ;
2. par la radiation prononcée
 - a) pour non paiement de la cotisation,



- b) pour motif grave, par le Conseil d'Administration, le membre intéressé ayant été, alors, préalablement invité à fournir des explications, sauf recours à l'Assemblée Générale.

II. Administration et fonctionnement.

Article 5

L'Association est administrée par un Conseil, composé de 16 membres, au plus, élus au scrutin secret pour 4 ans par l'Assemblée Générale et choisis parmi les membres de l'Association. Le renouvellement du Conseil s'effectue par moitié tous les deux ans.

Le Conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, tous les deux ans, un bureau composé d'un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier.

Article 6

Le Conseil se réunit au moins tous les six mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart des membres du Conseil d'Administration ou de l'Association.

La présence du tiers des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Ils sont transcrits sans blanc ni rature sur un registre, coté et paraphé, et conservé au siège de l'Association.

Article 7

Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Des remboursements de frais sont seuls possibles. Ils doivent faire l'objet d'une décision expresse du Conseil d'Administration, statuant hors la présence des intéressés; des justifications doivent être produites qui font l'objet de vérifications.

Les salariés rétribués de l'Association assistent, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Article 8

L'Assemblée générale de l'Association comprend tous les membres de l'Association.

Elle se réunit annuellement et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration.

Elle choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation morale et financière de l'Association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Il est tenu procès-verbal des séances.



Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Ils sont établis sans blanc, ni rature, sur un registre aux pages numérotées et conservé au siège de l'Association.

Chaque membre présent ne peut détenir plus dix pouvoirs en plus du sien.

En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

L'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale pourra toujours être demandée par les membres de l'Association, à condition qu'elle soit soumise préalablement au Conseil, au plus tard 10 jours avant la réunion.

Article 9

Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile. Il ordonnance les dépenses. Il peut donner délégation au Secrétaire après accord du Conseil d'Administration.

En cas de représentation en justice, le Président ne peut être représenté que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale. Les représentants de l'Association doivent jouir du plein exercice de leurs droits civils.

Article 10

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénation de biens dépendant de la dotation des emprunts, ne sont valables qu'après approbation de l'Assemblée Générale.

Article 11

Les délibérations de l'Assemblée Générale relatives aux aliénations de biens mobiliers et immobiliers dépendant de la dotation, à la constitution d'hypothèques et aux emprunts, ne sont valables qu'après approbation administrative.

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation des dons et legs sont valables dans les conditions prévues à l'article 910 du Code Civil.

III. Dotation, ressources annuelles

Article 12

La dotation comprend :

1. Une somme de 45 euros, placée conformément aux dispositions de l'article suivant ;
2. Les immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association ainsi que des bois, forêts ou terrains à boisier ;
3. Les capitaux provenant des libéralités, à moins que l'emploi n'en ait été décidé ;
4. Le dixième au moins annuellement capitalisé du revenu net des biens de l'Association ;



5. La partie des excédents de ressources qui n'est pas nécessaire au fonctionnement de l'Assemblée Générale pour l'exercice suivant.

Article 13

Tous les capitaux mobiliers, y compris ceux de la dotation, sont placés en titres nominatifs, en titres pour lesquels est établi un bordereau de références nominatives, prévu à l'article 55 de la loi N°87-416 du 17 juin 1987 sur l'épargne ou en valeurs admises par la Banque de France en garantie d'avance.

Article 14

Les recettes annuelles de l'Association se composent :

1. de la partie du revenu de ses biens à l'exception de la fraction prévue au 4. de l'article 12 ;
2. des cotisations et souscriptions de ses membres ;
3. des subventions qui pourront lui être accordées ;
4. du produit des libéralités dont l'emploi est décidé par le Conseil d'Administration ;
5. des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;
6. du produit des ventes et des rétributions perçues pour services rendus.

Article 15

Il est tenu une comptabilité faisant apparaître un compte de résultat, un bilan et une annexe.

Chaque établissement de l'Association doit tenir une comptabilité distincte qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'Association.

Il est justifié chaque année auprès du Préfet du département, du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Culture de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

IV. Modification des statuts et dissolution

Article 16

Les statuts peuvent être modifiés sur proposition du Conseil d'Administration ou du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale, proposition alors soumise au moins un mois avant la séance. Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins huit jours à l'avance.

L'Assemblée doit se composer du quart, au moins, des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.



Article 17

L'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la dissolution de l'Association et convoquée spécialement à cet effet doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois, elle peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Article 18

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Association. Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique ou à des établissements visés au dernier alinéa de l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

Article 19

Les délibérations de l'Assemblée Générale prévues aux articles 16, 17 et 18 sont adressées au Ministère de l'Intérieur et au Ministère de la Culture.

Elles ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

V. Surveillance**Article 20**

Le Secrétaire doit faire connaître, dans les trois mois, à la Préfecture du département ou à la Sous-Préfecture de l'arrondissement où l'Association a son siège social, tous les changements survenus dans l'Administration ou à la direction de l'Association.

Les registres de l'Association et les pièces de comptabilité sont présentés sans déplacement, sur toute réquisition du Ministre de l'Intérieur ou du Préfet, à eux-mêmes ou à leur délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par eux.

Le rapport annuel et les comptes, y compris ceux des comités locaux, sont adressés au Préfet du département, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Culture.

Article 21

Le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Culture ont le droit de faire visiter, par leurs délégués, les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Hommage à Henri Voisin (suite)

Nous poursuivons de la page 11 à la page 48 la publication de textes inédits d'Henri Voisin sur la vie des Montois à la veille de la Grande guerre.

La clarté de saint Michel

C'est encore une fois de notre brave ami Roullin que nous allons parler, son passage au Mont comme gardien-chef de l'abbaye ayant laissé tant de bons souvenirs que parler de son époque, sans parler de lui-même, laisserait une lacune dans la suite de nos anecdotes montoises¹.

Il avait, nous l'avons dit, aussitôt qu'il eut pris son service en ce vieux monastère, lu tout ce qui avait été publié sur son histoire ; il connaissait l'existence des manuscrits d'Avranches qu'il s'était fait montrer pour être bien au courant de ce qu'étaient ces écrits, composés autrefois au Mont.

Et de retour en « le monument », comme il disait le plus souvent, en ses soirées d'hiver, il s'était remis à lire et relire les livres.

On lui avait communiqué l'*Histoire générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer*, par Dom Jean-Huynes, publiée par E. de Robillard de Beaurepaire².

Après une première lecture, il s'était mis dans l'idée d'en faire une seconde lecture, réfléchie et critique cette fois, prétendant que son jugement lui permettrait de faire ce qu'il appelait la part des choses, sur certains passages.

Il entendait par là écarter des récits le « merveilleux » auquel les conteurs du dix-septième siècle étaient fort enclins, et ne prendre, pour conserver en sa mémoire, que les faits qui, d'après lui, se vérifiaient facilement, soit par situation, soit par appréciation ; mais il n'en conservait pas moins une admiration pour ce moine qui, comme lui, fut à l'entrée de ce monastère prêt à guider les pèlerins, comme il guidait les visiteurs en les instruisant des récits et des merveilles de ce lieu³.

Pour Roullin, les temps avaient évolué, mais la fonction était restée la même, à peu près, disait-il.

Il admirait sans restriction cet illustre prédécesseur qui avait pu connaître tous les manuscrits de son époque, et qui avait composé un travail qui le remplissait d'admiration, et de confusion même, quand il pensait à ce que ce modeste moine portier avait pu lire, dans le latin, comme dans le romien⁴, et tout ce qu'il avait pu noter, classer dans son manuscrit.

C'était extraordinaire vraiment et bien capable de lui faire renoncer à ce qu'il méditait, lui, depuis qu'il était gardien de cette abbaye, de réunir, un jour, toutes les pensées, toutes les réflexions que lui aurait suggérées ce Mont, et que tout cela fut imprimé en un petit livre... (Je suis peut-être le seul qui reçut cette confiance).

¹ Louis Roullin, nommé à l'abbaye en 1881.

² Huynes (dom Jean) : *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel au péril de la mer*, publiée pour la première fois avec une introduction et des notes par Eugène de Robillard de Beaurepaire, tomes 1 et 2. Rouen : Société de l'histoire de Normandie, 1872-1873.

³ Loesqu'il a été moine au Mont-Saint-Michel, de 1633 à 1640, dom Jean Huynes était en effet chargé de montrer aux pèlerins le trésor qui était notamment constitué par les reliquaires.

⁴ Je suppose qu'Henri Voisin veut parler des langues romanes.

Dom Jean Huynes causa donc mille inquiétudes à notre vieil ami.

Un jour, l'exemple du moine était tout d'émulation pour lui, et les pensées étaient consignées, notées, classées.

Puis un autre jour, l'œuvre du bénédictin l'écrasait sous sa science et le grand savoir qu'il reconnaissait à ce Jean Huynes lui faisait enfin, mais bien péniblement, renoncer au rêve caressé.

Et l'ancien maréchal des logis chef de gendarmerie, rentrant en lui-même, abandonna donc ses prétentions de philosophe et d'historien, saluant d'une pensée d'admiration ce moine portier, grand officier de plume.

Les notes s'endormirent donc dans un tiroir qu'il ne toucha plus.

Seule, la pensée de rechercher la signification ou l'explication exacte de certains passages de l'histoire du monastère l'inquiéta encore et très respectueux toujours envers celui qu'il considérait comme le maître, l'ancêtre des gardiens-chefs, il voulut savoir de quoi avait pu naître ces légendes de l'abbaye montoise ; car toute légende, disait-il, a un fond de vérité et Roullin, comme autrefois en ses procès-verbaux, voulait dégager la vérité.

Ah ! Dom Jean Huynes, toi qui fus le savant, mais très modeste bénédictin de l'abbaye montoise, dans les béatitudes éternelles de là-haut, nous vois-tu, admirateur du vieux monastère que ton manuscrit nous fit connaître ; nous vois-tu déchiffrant tes écrits, nous instruisant, apprenant par toi ce que fut la vie monastique en ce lieu ; as-tu baissé les yeux sur mon brave ami Roullin, tout abîmé en ses réflexions sur le merveilleux de tes récits, as-tu vu ton humble suivant devant ton œuvre maîtresse, faisant promesse de renoncer, bien peiné, à ses notes déjà amoncelées ?

Et alors, bon Dom Jean Huynes, as-tu envoyé en son âme une pensée de consolation ?

En le chapitre trente-deuxième du second traité de l'histoire du Mont Saint-Michel, le conteur bénédictin longuement parle de la « clarté saint Michel ».

La clarté saint Michel, « ce commun dicton, y est-il écrit, est provenu de ce que plusieurs fois on a veu sur ce Mont et sur le haut de cette église des lumières célestes en plain minuict qui rendoient cette place aussy claire qu'elle est au plus beau jour d'esté, en plein midy, lorsque le soleil n'est empesché par les nuées de darder ses rayons à plein sur icelle. Plusieurs qui sont encore vivans disent qu'ils ont veu quelquefois arriver cette clarté, ce que nous croyons. Mais en ce qu'ils disent qu'elle n'arrive que quand quelques ennemis veulent surprendre la place, c'est chose que nous ne croyons. »⁵

Vous comprenez que ce chapitre trente-deux dut exciter fortement l'imagination de notre gardien.

La clarté saint Michel ? Était-ce bien possible ? « [...] qu'ils disent qu'elle n'arrive que quand quelques ennemis veulent surprendre la place [...] » ça, pensa-t-il, c'est directement l'affaire du gardien ; mais la clarté saint Michel, est-ce réel ?

Il s'enquit de-ci de-là ; quelques vieux du pays lui dirent qu'ils en avaient entendu parler en leur jeunesse, par les vieux d'autrefois... Cela n'était pas un témoignage bien certain, mais enfin, c'était resté dans le souvenir des gens.

Or un jour d'été que le gardien-chef était las des escaliers de pierre, des grands degrés qu'il avait dû dans la journée descendre et monter, il voulut pour se délasser aller dans les grèves et là marcher droit devant lui sur ce sable doux et si reposant.

⁵ Dom Jean Huynes, *ibid.*, p. 119-120.

Il partit en direction du rocher de Tombelaine.

Le temps était lourd, et l'orage avait menacé toute la journée ; quand l'heure du crépuscule fut proche, notre ami Roullin revint sur ses pas et de loin contempla le Mont.

Mais alors, il crut voir une lueur rouge enveloppant l'abside et le clocher ; derniers reflets du soleil couchant, pensa-t-il, qui s'effaceraient dans un instant.

Mais non, la lueur persistait, elle se précisait même.

Alors quoi, serait-ce le feu ?

Impossible. Et cependant la rougeur paraissait s'accroître, tout là-haut autour des pinacles et de la tour du clocher.

Roullin n'en croyait plus ses yeux ; mais ne pouvant plus douter, il se hâta autant qu'il lui était permis ; le voilà courant droit vers le Mont ; a-t-il retrouvé ses jambes de vingt ans ? On le croirait ; mais, pensez donc « son monument » dans une lueur de feu !

Il traversa le pays à une allure qu'on ne lui connaissait pas, et franchit tous les escaliers avec légèreté.

Arrivé enfin au Sault-Gaultier, ruisselant, soufflant, épuisé, il va, vient, court de la Merveille à l'église et intérieurement ne voit rien.

Il va sur la grande plate-forme, voit encore là-haut la lueur qui semble faiblir, mais qui paraît persister au-dessus des pinacles de l'abside ; puis, peu à peu, elle disparaît.

Plus rien.

Mais l'inquiétude, bien grande, reste chez le gardien.

La nuit est venue, complète.

Roullin ne dort point.

Le lendemain, il s'inquiéta auprès d'un vieux gardien, l'un de ses auxiliaires, qui lui répondit sans attacher grande attention à la question : c'est bien sûr la clarté saint Michel que vous avez vu.

Alors, dans la perplexité la plus grande, Roullin reprit le livre de Dom Jean Huynes ; il relut ce passage du chapitre de la clarté : « De ce pas, ils coururent à l'église comme aussy tous les serviteurs et hommes du monastère. Estans là, les uns montèrent au clocher pour voir si le tonnerre n'y auroit faict aucun tort [...] et les autres s'en allèrent au porche de l'église où est maintenant le Sault-Gaultier, d'où regardans sur le clocher, ils virent sur la croix d'icelle une clarté spacieuse et longue à guise d'une flamme de feu ardent [...] Ce qui faisoit croire à ceux de dehors qui voyoient cette grande clarté que tout le monastère estoit réduit en feu : elle dura une demye heure et fut veue de tous ceux de ce Mont et de ceux des environs. »⁶

Et comme un homme qui savait maintenant à quoi s'en tenir, Roullin ferma le livre, pensant que la même aventure était arrivée à son très savant prédécesseur, la question pour lui était maintenant surabondamment définie.

Clarté saint Michel, ou feu de saint Edme, était donc une réalité.

Le gardien-chef, avec une certaine émotion, consigna le fait en termes très précis dans un long rapport qu'il envoya à son chef immédiat et lui demanda des instructions, ainsi qu'il fit toujours au temps de la gendarmerie.

La réponse fut lente à venir ; enfin, elle arriva en termes laconiques : votre service n'a rien à voir avec les phénomènes magnétiques.

Phénomènes magnétiques ? Ah que voilà bien une autre affaire !

⁶ Dom Jean Huynes, *ibid.*, p. 120-121.

Roullin eut comme cela dans sa carrière de préposé au service du gardiennage des Monuments historiques quelques petites consignes négatives ou positives qui le rendirent pensif un instant ; mais qu'était-ce après tout que ces ordres ou contre-ordres, auprès de la confiance, à lui accordée, en le chargeant de veiller au plus près sur la Merveille de l'Occident !

Et tout heureux de sa mission, quoiqu'elle lui apportât parfois bien des inquiétudes, il revoyait avec joie, chaque jour, son Mont, son vieux monastère, renaître le matin en la lumière.

Et à la première heure, avant quiconque, il faisait sa ronde, revoyant chaque salle, chaque passage, chaque crypte, chaque plate-forme, afin qu'il n'y ait nulle surprise en la journée, puis, la ronde terminée, la barre qui fermait la porte était déclenchée.

Et les visiteurs étaient attendus.

Quand Roullin, arrivé au terme de sa mission, dut quitter l'abbaye, ce fut pour lui une grande peine.

Il s'était identifié à sa charge et ne pouvait concevoir que, pour raison d'âge, il dût abandonner ce poste.

Alors, pour son dernier jour en ce Mont, il convia ses enfants, ses petits-enfants et ses gardiens auxiliaires à un repas pendant lequel il ne put cacher sa grande tristesse, et sa voix trembla lorsqu'il se sépara de ses gardiens.

Dans ses dernières années, sa vue vint à faiblir et il n'eut plus bientôt la joie d'aller de Pontorson, où il était allé habiter, vers la côte pour revoir dans le lointain la belle silhouette du Mont.

Un jour arriva qu'il ne vit plus du tout ; mais il avait conservé un souvenir si précis de toutes les parties du monument qu'il aimait, avec ceux qui du Mont venaient le voir en sa maison, refaire par la pensée la visite de l'abbaye afin d'être tenu ainsi au courant des restaurations abbatiales qu'il ne voulait point ignorer.

Puis, bien vieux, au milieu des siens, il s'éteignit.

Il fut en son temps le très sincère et le plus fidèle admirateur de la Merveille de l'Occident.

Costumes et coutumes

Quand vint la Révolution, pêcheurs, bourgeois, marchands, aubergistes et serviteurs, autant qu'en d'autres cités, portaient le costume usité dans leur corporation ; nul n'avait la prétention de s'affranchir de l'usage.

Il en était des gens du Mont Saint-Michel comme il en était des pêcheurs de Genêts, des bourgeois et des marchands de Pontorson et d'Avranches et des aubergistes des bourgs où il y avait affluence de gens de passage.

Cette affluence faisait des aubergistes du Mont Saint-Michel, d'abord, la corporation la plus riche, mais aussi la plus considérée ; n'étaient-ils point appelés, ces maîtres d'hôtellerie, presque chaque jour, à tenir propos avec les gros bourgeois, les nobles, les dignitaires qui venaient au monastère ; n'était-ce pas eux qui, les premiers, apprenaient les grandes nouvelles du royaume, et n'étaient-ils point appelés parfois même à entendre les propos plaisants des grands courtisans qui passaient au Mont.

Les hôteliers tiraient vanité de cette situation, elle leur donnait un désir de paraître qui ne pouvait naître dans l'esprit des autres habitants ; de ce fait ils tenaient à n'être point confondus avec ceux qu'ils estimaient être les gens communs de la cité ; on dit donc qu'ils avaient un soin particulier de leur mise, de leur manière et que parfois même le bonnet de laine de l'aubergiste se muait innocemment en bonnet de velours qu'une broderie rendait plus seyant encore.

Mais au jour de la Révolution, le monastère, d'un matin à l'autre, devint prison, prison qui ne chôma point, et l'Administration pénitentiaire envahit tout dans la ville, et nivela tout dans la hiérarchie des habitants.

Ils n'avaient plus que deux manières d'être : soit devenir à n'importe quel degré, à n'importe quel titre employé de la Maison de force, ou fournisseur de cette maison ; ce fut le régime de la suprématie des fonctionnaires de la prison, dispensateurs des emplois et des commandes de fournitures.

Tous les habitants s'étaient pliés aux exigences des dirigeants de la Maison centrale.

Quand les prisons quittèrent le monastère, on ne trouva plus au Mont Saint-Michel, parmi les habitants, que des marchands sans clients et des gens sans emploi.

De costume, d'allure particulière, plus rien ; la population dut refaire son existence, après soixante-quinze ans d'asservissement à l'Administration pénitentiaire. Elle emprunta petit à petit les manières des bourgs avoisinants, et ils n'en étaient pas, de ces bourgs, que la bourrasque révolutionnaire ait épargnés.

Le Mont se refit donc une vie moyenne qui ne rappela en rien les temps qui précédèrent la Révolution.

Vers 1865, époque où commence notre récit, ceux des habitants qui avaient dû retourner à la mer, à la pêche des grèves, prirent par convenance de leur état, le même costume que tous les pêcheurs de la baie, costume qu'avaient aussi ceux qui s'en allaient au Grand Banc faire la pêche à la morue - tricot de laine, béret de drap foulé, qu'aux grands jours surmontait un pompon rouge, ceinture de laine, culotte de gros drap - ce qui composait un ensemble de bonne allure ; et, jusqu'au jour où le dernier pêcheur devint hôtelier ou marchand, il en fut ainsi.



Pêcheuses de coques de la baie du Mont-Saint-Michel. Carte postale ancienne, vers 1910. Coll. H. Decaëns

Les femmes qui ramassaient les coques des grèves se vêtaient, selon leur commodité, de grosse étoffe de laine et nouaient au-dessus de leur tête, dans leur coiffure, un sarrau de toile qui leur tombait sur les épaules ; de la disposition de ce tablier, devant abriter soit du grand soleil, du vent ou de la pluie, des écrivains ont tiré toute une description du costume des coquetières du Mont Saint-Michel, les apparentant à des indigènes de pays très distants et brodant sur ce sarrau des origines bien lointaines ; mais la vérité est bien plus simple. Les peintres ne sont pas restés insensibles au charme de la mise des coquetières, ils en ont fait le sujet de quelques tableaux.

Peut-être, si Feyen-Perrin, le peintre des belles cancalaises, avait traversé la baie, eut-il fait une œuvre remarquable dans les grèves montoises ?

Quant aux gens de la ville, ils étaient devenus d'aspect tous plus ou moins petits bourgeois de campagne.

1880 – De coutume, à cette époque, nous n'en avons connu qu'une seule qui puisse être rappelée. Elle n'existait que dans la classe bourgeoise, peu nombreuse au Mont.

Était-elle générale dans la contrée, nous ne savons, mais elle était observée autant à Pontorson qu'au Mont Saint-Michel, c'est tout ce que nous pouvons dire ; elle nous surprit quelque peu par son étrangeté.

Un notable du Mont Saint-Michel étant décédé bien prématurément, nous, ses amis nouveaux, nous voulûmes, avant le départ du convoi, aller présenter nos condoléances à la jeune veuve ; nous la vîmes dans la grande salle de sa maison, assise, tout en pleurs, et voilée de crêpe.

7 Augustin Feyen-Perrin (1826-1888), peintre, aquafortiste et photographe.

Les amis du défunt venaient un à un auprès d'elle la saluer, ils recevaient d'elle, à tour de rôle, une paire de gants noirs, pris dans un grand carton mis à côté d'elle ; à chacun d'eux, elle essayait péniblement de glisser sur la main droite, après avoir fait un choix judicieux de la pointure, le gant qu'elle s'efforçait, au milieu des larmes qu'elle versait, de faire aller convenablement sur les gros doigts qu'on lui présentait.

Quand le miracle était réalisé, le second gant était donné et l'ami du mari défunt ainsi endeuillé remerciait, saluait ; la veuve répondait par un geste de légère inclinaison de tête, puis essuyant ses larmes, pour les plus intimes parfois, elle esquissait un sourire d'amitié et disait une parole.

La distribution des gants se continuait ainsi jusqu'au dernier arrivé, tous recevant ce présent en souvenir du défunt.

L'étrangeté de la coutume de remise des gants rendait bien pénible cette entrevue avec la veuve pour ceux qui, venus d'ailleurs, ignoraient cet usage local ; les gens du pays ne voyaient dans ce geste que le témoignage de reconnaissance de la bonne amitié qu'ils avaient eue pour l'ami disparu.

Mais la malignité des gens, bien téméraire parfois, faisait dire à certains que la paire de gants la mieux ajustée devait être celle du consolateur espéré. Oh déjà, quelle vilaine pensée, faire croire ainsi qu'une bonne âme normande puisse marquer pareille impatience.



Pêcheur de la baie du Mont-Saint-Michel. Carte postale ancienne, vers 1905. Coll. H. Decaëns

1880

Il y avait encore en ce temps-là des touristes de la première manière, je veux dire des gens qui faisaient la route à pied autant que le temps et la résistance de leurs muscles le permettaient.

Mais quand la bicyclette devint un moyen pratique de faire de longs parcours sans grande fatigue, c'est à elle qu'eurent recours les esprits indépendants qui voulaient s'affranchir de la contrainte des horaires fixes et des parcours invariables.

La bicyclette fut le véhicule économique qui amena sur la route du Mont toute une jeunesse ardente qui ne cherchait souvent que le plaisir du déplacement.

Le Mont, cependant, fut un but pour quantité de randonnées organisées, comme pour de nombreux chercheurs de sites et de merveilles et la digue permit à ces fervents du cycle des excursions sans risques, ni embarras de leur machine à l'arrivée au but.

Mais ce Mont que la mer vient deux fois en vingt-quatre heures ceindre de ses flots ne reçut depuis la construction des chemins de fer, que peu de visiteurs par la mer.

Alors que le cabotage avait une grande importance pour les relations de pays à pays, à ceux qui pouvaient profiter d'un long parcours en mer, le bateau intervenait avec avantage, il concurrençait le roulier, et le petit caboteur bien souvent prenait à son bord tel voyageur, ami de la mer, ou tel passager à la bourse légère, qui réalisait ainsi une économie sur les parcours par diligence ou par chaise de poste.

Genêts fut le dernier petit port auprès du Mont où arriva de temps à autre de petits bateaux, mais le jour où les salines furent complètement abandonnées et où les gros tonneaux de cidre s'en allèrent par la route, jusqu'à Granville, le trafic maritime cessa et l'estuaire qui servait de port se combla peu à peu.

Granville envoya de temps à autre quelques bateaux d'excursionnistes au Mont.

De Saint-Malo, jusqu'en 1900, au milieu de la saison estivale, arrivaient parfois les vapeurs faisant le service de la Rance ou les promenades en mer et qui profitaient des plus hautes marées pour venir jeter l'ancre dans le Couesnon au sud du Mont, mais ces visites étaient tout à fait irrégulières.

Elles ne puisaient leur intérêt que dans la petite traversée en mer qui n'avait pas toujours ravi les passagers, car doubler au large la pointe de Rothéneuf était souvent un instant mouvementé, et pour les remettre de cette émotion, ces visiteurs du Mont n'avaient, le plus souvent, qu'une heure à peine pour visiter la Merveille. Donc six cents marches à monter en hâte pour se remettre d'un balancement qui leur avait été désagréable, ce n'était donc plus une partie de plaisir pour les émotionnés de la mer, qu'un pèlerinage d'art profitable ; et comme excursion en mer, le raclage de la baie dans ses parties hautes, la recherche des fonds convenables pour les grands bateaux, faisaient craindre un échouement sur l'un des bancs de sable qui se déplaçaient si souvent.

Si l'on voulait se risquer à naviguer dans la baie avec quelque plaisir, il était bien préférable de venir au roc de saint Michel en partant de Cancale. Alors c'était tout autre chose. Cancale-la-Houle, port de pêche bien caractérisé : cent bisquines, peut-être plus de barques à voile et quantité d'habiles marins connaissant la baie montoise où chaque jour ils traînaient le chalut et toujours en vue du Mont merveilleux qui, là-bas à l'est, se dressait sur l'horizon.

Le Mont, maître de céans, le Mont que jamais un pêcheur de la baie ne perd de vue, autant qu'il lui est permis, car le Mont c'est le repère, l'indicateur de la position de la barque, et plus encore le sanctuaire de saint Michel que tout bon terre-neuvas connaît comme protecteur, autant que la Vierge de Boulogne qui, à ceux du Nord, apparaît sur les flots quand le navire va en perdition.

Et Blérot, le brave Blérot, amoureux, disait-on du vieux Mont, ma foi oui, ce vieux terre-neuvas avait un penchant irrésistible pour le roc de saint Michel.

Toutes les occasions d'y faire une « tournée », il les saisissait sans retard, dès qu'il avait trouvé un ou deux passagers, sa barque était vivement parée, et plus vivement encore on embarquait, et l'on pouvait dire que ceux qui partaient avec lui ne s'ennuieraient pas en chemin parce qu'il ne tarissait pas d'explications plus ou moins plausibles ; mais qu'importe, il causait à ses passagers et leur apprenait mille choses sur la mer que, sans lui, ils n'auraient jamais connues.

Puis il avait une certaine prétention ; parfois, quand il avait des passagers bien à son goût, il les assurait qu'il savait toujours trouver, dans la baie, la bonne brise, la brise qu'il fallait, la brise juste à point, par un chemin à lui, où la barque balancerait juste assez ; enfin, lui seul avait le secret du parcours idéal entre Cancale et le Mont. Après cela, il contait une histoire fantastique de marine qu'il affirmait avoir vécue et, le boniment fini, file ma barque, voile au vent, grand largue, et en avant, là-bas, là-bas est le Mont.



99 Grèves du MONT SAINT-MICHEL.
La Voiture de Genêts de l'Hôtel Godier. — ND Phot.

Une maringotte traversant les grèves. Carte postale ancienne, vers 1900. Coll. H. Decaëns.

Et il n'attendait plus que le moment de l'arrivée en face la chapelle Saint-Aubert où alors il disait ingénument comme se parlant à lui-même : et maintenant, voilà ; un bon déjeuner et un bon café par là-dessus, et ça sera tout à fait bien.

Les touristes étaient donc fixés sur le premier geste qu'ils avaient à faire en entrant dans la ville.

Une fois, en août, au cours d'une marée de pleine lune, Blérot arriva au Mont dans le début de la matinée et, ayant déposé ses trois clients auprès de la porte d'entrée et ancré sa barque à un endroit convenable pour le départ à la marée suivante, il alla tout droit trouver ses amis ; il en comptait un certain nombre, et pour la plupart ayant, comme lui, couru les mers avant de revenir se fixer au pays natal.

Il allait donc retrouver ceux de Saint-Pierre et, en offrant un café aux anciens comme lui, parler grande pêche, goélette et doris.

Il allait aussi s'enquérir d'un déjeuner dans le coin d'une cuisine qui avait sa préférence et, pour le reste du temps, il s'occuperait des autres amis car il y avait au Mont le ban et l'arrière-ban des amis de Blérot.

A l'heure de préparer le départ, notre patron cancalais vit arriver ses passagers qui lui dirent qu'ils étaient ravis de leur voyage, de leur visite aussi et que, ayant eu le matin en venant un magnifique lever du jour sur le vieux monastère, ils désiraient par ce beau temps y voir le coucher du soleil et même dans la soirée prochaine vouloir errer longtemps sur les remparts pour, alors que la mer aurait de ses eaux couvert toute la baie, et que la lune poudrerait d'argent les granits des bâtiments, avoir une dernière vision de ce Mont. Quant au départ, il serait remis à la marée du matin.

Blérot, malgré que tous les lits dans le pays, en ce mois d'août, étaient certainement retenus, accepta de très bon gré cette proposition ; il avait encore des amis à voir et il continua d'égrener le chapelet des bolées commencé dès son arrivée. Les heures passèrent ainsi qu'au moment où chacun rentra chez soi et Blérot se trouva seul à descendre la rue, uniquement parce que c'était dans ce sens que la marche lui semblait plus naturelle ; les maisons passaient à droite et à gauche en le heurtant parfois, des coups de roulis probablement auxquels un bon marin ne porte aucune attention.

Il y en eut une qui lui sembla décidée à lui barrer le chemin ; mais Blérot eut un souvenir lointain ; il y avait là une invitation au sommeil qu'il ne put repousser, car en passant cette porte était le lit de l'un des gardes d'écurie de l'entreprise des voitures Lemoine⁸, et doucement il s'y laissa choir. Ses ronflements sonores n'éveillèrent point le palefrenier qui reposait à l'autre angle de l'écurie, dans une couchette identique.

Dix heures et demie, arrivée au Mont d'un omnibus Lemoine amenant les voyageurs du train de neuf heures cinquante qui ont leurs places retenues à l'hôtel Saint-Michel⁹.

Le cocher dételle ses chevaux, après avoir mis la voiture à l'abri de la marée prochaine dans la cour de l'orphelinat¹⁰, son attelage est conduit à l'écurie Lemoine et il se dispose à s'étendre sur la couchette habituelle jusqu'au matin pour reprendre les voyageurs pour le train de sept heures.

Mais, étonnement, il y a un homme couché à sa place. Il le secoue un instant, pensant qu'il va céder la couchette comme il serait juste ; mais le « marin » qui est

⁸ Mme Veuve Lemoine, propriétaire de l'hôtel de l'Ouest, à Pontorson, était aussi correspondante de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest ; elle avait des voitures à cheval pour conduire les voyageurs jusqu'au Mont.

⁹ L'hôtel Saint-Michel Tête d'Or, tenu par Victor et Annette Poulard de 1873 à 1888 et repris ensuite par le jeune frère de Victor.

¹⁰ La cour du bâtiment des Familis où était installé un orphelinat qui a fonctionné de 1866 à 1886.

là continue de dormir sans marquer aucune intention de répondre aux appels de plus en plus énergiques du cocher de l'entreprise Lemoine qui, lui, est bien chez lui. Il va donc éveiller son collègue, à l'autre bout de l'écurie, et avec lui décide qu'il faut expulser l'intrus et vivement ils s'y emploient tous deux. Mais Blérot, secoué de plus en plus énergiquement, conserve son visage heureux sous le feu de la lanterne qu'on a approché de son visage, extatique même, il est dans le ravissement, semble-t-il.

- C'est malheureux de le déranger, dit l'un, il a l'air d'un brave homme.

- Ah, dit l'autre, je crois bien que j'ai bu une bolée avec lui ; et si, au lieu de le mettre dehors seulement, on allait le mettre dans l'omnibus, il serait bien là pour dormir.

Et il fut fait ainsi, transporté jusque là-bas ; plutôt qu'il marcha, Blérot continua son somme, pendant l'acheminement en prononçant quelques mots : « Ah, la relève... le quart... bâbord qui monte, tribord en bas... »

Et bien installé sur le plancher de l'omnibus, il reprit ses sonores ronflements ; on ferma la porte et Blérot continua son rêve.

Onze heures et demie, c'est une voiture de Genêts qui arrive au Mont, guide et cocher, les voyageurs qui désiraient faire la traversée des grèves par un beau clair de lune sont heureux de leur excursion ; ils sont attendus à l'hôtel Saint-Michel mais il n'y plus aucune place pour les cochers...

Ils vont dételé dans la cour de l'orphelinat, y attacher leurs chevaux jusqu'au matin où ils repartiront pour Genêts.

Apercevant l'omnibus de Pontorson, remis auprès de leur voiture, la même idée vint aux deux hommes :

- Tiens, voilà notre hôtel pour la nuit, inutile de chercher ailleurs, bien allongés sur la banquette, ce sera parfait...

- Ah, mais il y a un homme couché là-dedans, au milieu ?

- Un marin ?

- Ma foi oui, tricot de laine, béret, ceinture...

- Oh, mais alors, c'est pas sa place, un matelot en omnibus... faut le mettre dehors ; mais je crois bien que je le connais, celui-là...

- Voyons ? Ah, tout le monde le connaît, c'est Blérot, de Cancale, son bateau est sûrement là.

- Eh bien, on va l'y mettre dans son bateau, s'il y a moyen ; un patron n'abandonne pas son bateau tant qu'il n'est pas à son port d'attache, pas vrai ?

- Sûrement, tiens, tirons doucement, ça va, ça va.

Mais voilà Blérot qui esquisse un mouvement de défense et qui veut parler, mais le sommeil est plus fort et il se rendort puis prononce « Blérot, mon commandant, trente-deux mois de navigation sur la « Vigilante », gabier, mon commandant », puis se rendort. On recommence le mouvement doucement, on l'entraîne jusqu'à la tour des Pêcheurs où la barque est posée sur le sable¹¹.

Et Blérot parle à nouveau tout en s'abandonnant entièrement aux bras des Genestais : « Seize campagnes aux bancs, mon commandant. Non, mon commandant, j'embarque pas. Vétéran, moi, mon commandant... »

Mais les Genestais l'ont installé dans le fond de sa barque, sur son ciré, sa dossière et l'ont couvert de sa voile...

¹¹ La tour des Pêcheurs défendait la porte de la cour des Familis ; elle a été détruite en 1828 mais Paul Gout a reconstruit sa base en 1903.

- Maintenant, parle, mon vieux camarade, dis tout ce que tu voudras, tu es chez toi.
Et ils s'en allèrent, riant de la bonne farce faite à Blérot, coucher à l'hôtel de l'omnibus.

Au petit jour, la fraîcheur du matin éveilla le patron cancalais.

Il sortit de son couchage improvisé quand passèrent des pêcheurs allant à leur bateau. Blérot ne répondit pas à leur bonjour, il était trop absorbé dans ses réflexions, il examinait tout autour de lui et cherchait à rassembler ses idées.

Son rêve chaotique, confus, et la réalité se choquaient dans son esprit, il avait de bien vagues souvenirs : des hommes dans la nuit, puis, comme dans le lointain, une vision de frégate sur laquelle il avait servi, voyant ses hunes, ses gabiers... et ça finissait par une mise aux fers à fond de cale... dans sa barque.

Incompréhensible vraiment...

Et de tout cela, quelle histoire allait tirer Blérot pour, à l'avenir, raconter à ses passagers ?



111 - LE MONT SAINT-MICHEL. — En Route pour faire le Tour du Mont. — LL.

Le tour du Mont en barque, carte postale ancienne, vers 1910. Coll. H. Decaëns

La caravane des maringottes

Quand on lit les vieux manuscrits concernant le pays avranchin, on apprend qu'au moyen âge le Mont Saint-Michel était en relation constante avec Genêts.

D'abord Genêts dépendait du Mont-Saint-Michel. L'abbé du Mont Saint-Michel fut seigneur de Genêts, et l'archidiacre du monastère du Mont Saint-Michel allait y rendre la justice sous un gros orme qui était dans la cour du prieuré.

Tous les jours, il y avait des gens du Mont qui allaient à Genêts, et des gens de Genêts qui venaient au Mont.

Genêts était un port de mer. Genêts reçut des îles Chausey la plus grande partie des pierres, des granits taillés, qui ont servi à édifier l'abbaye montoise ; ces pierres arrivaient au port dans de grandes barques pontées ; elles étaient emportées au Mont dans des charrettes légères.

L'origine de la caravane des maringottes qu'on vit prospère, si nombreuse de 1890 à 1914, est dans cet échange de relations continuelles entre ces deux points.



Maringottes devant le Mont-Saint-Michel. Carte postale ancienne, vers 1910. Coll. H. Decaëns.

Un jour il n'y eut plus de matériaux à conduire au Mont ; mais des pèlerins fatigués prirent les charrettes qui s'en allèrent en file jusqu'au Mont Saint-Michel et voilà comment fut mise en route la première caravane.

Au temps des prisons, les diligences de Paris amenaient les voyageurs à Granville ou à Avranches ; ceux venus à Granville et qui allaient au Mont, ils n'étaient pas nombreux, traversaient les grèves dans les maringottes de Genêts ; c'étaient pour la plupart des parents ou des amis qui allaient voir des prisonniers.

Mais le ravitaillement de la prison se faisait par Pontorson, et la voiture des prisonniers, dite la Galérienne, qui fit le parcours jusqu'en 1863, s'en venait d'Avranches au Mont en passant par Pontorson.

Après le départ des prisonniers du Mont Saint-Michel, ce furent des visiteurs qui se dirigèrent vers la Merveille de l'Occident qui prirent place dans les maringottes.

Alors la traversée des grèves pour se rendre au Mont devint une excursion de premier ordre et l'année 1900 vit des caravanes composées de trente-cinq véhicules attelés chacun d'un ou deux chevaux et se suivant à la file indienne sur la piste indiquée par les guides de la côte qui couraient en avant.

Les touristes qui se confiaient aux maringottes s'entassaient dans ces charrettes autant qu'elles pouvaient tenir de personnes, plus ou moins à l'aise, et le conducteur s'installait assis en avant, les pieds sur les bancards ; deux kilomètres environ étaient franchis à cette époque sur l'herbu, un tapis moelleux d'herbes fines et serrées que paissaient des troupeaux de bovins et d'ovins ; aujourd'hui, ces prairies ont été emportées par le courant des rivières qui sont venues divaguer de ce côté de la baie.

Après ces deux kilomètres parcourus, alors qu'on avait dérangé quantité de moutons de prés salés et aussi d'innombrables bandes d'oies, on parcourait les grèves grises, les sables dont les bancs se déplaçaient de temps à autre sous l'influence des courants des rivières, ce qui par endroits rendait ces parages dangereux pour les piétons, et aussi pour les voitures, et obligeait, comme encore actuellement, à la présence d'un guide cherchant les gués faciles et évitant les sables dangereux.

Du Mont Saint-Michel, on apercevait cette masse de voitures quitter peu à peu la côte de Genêts, puis petit à petit elle s'allongeait sur les grèves comme un long serpent qui semblait ramper en oscillant de droite à gauche ; la caravane formée évitait ainsi les mauvais parages ; et toujours rampant sur les grèves jusqu'au moment où, du Mont, on pouvait distinguer les voitures une à une et voir les chevaux maintenus presque constamment à l'allure du trot et souvent même prenant le galop.

Après 1900, on vit diminuer petit à petit l'importance de cette caravane, elle ne fut plus bientôt composée que de quelques charrettes ; la concurrence d'autres itinéraires par la côte, moins coûteux, ayant entraîné la clientèle.

Mais quelle belle vision, quelle impression durable on conservait de ce Mont quand on y abordait par les grèves, quand, partant de la côte, on voyait devant soi le Mont lointain d'abord et tout embué des brumes légères du matin, se préciser, grandir ; rocher qui porte une Merveille qui se détaillait, qui s'embellissait au sommet, de la floraison des pinacles de l'abside abbatiale, au bas des remparts qui se bordaient d'un ourlet de mâchicoulis et d'un village où se dessinaient petit à petit les habitations anciennes alors qu'il n'y avait point encore les malheureuses constructions très modernes qu'on y voit aujourd'hui.

Vingt ans après

1885 – Le Mont connaît maintenant les grandes affluences de visiteurs ; il y a des jours où arrivent par les grands breaks, trainés par quatre ou même cinq chevaux, quelques centaines de touristes que le chemin de fer de l'Ouest a amenés jusqu'à Pontorson ; il y a aussi beaucoup de petites voitures, allant et venant sur le même parcours, qui en acheminent un nombre presque aussi important.

Chaque soir, de fin juillet au 15 septembre, tous les hôtels reçoivent autant de clients qu'il leur est possible ; les Montois enfin gagnent de l'argent, presque autant qu'ils le désirent ; la gaieté se répand donc dans tout le Mont ; mais, pendant la saison, les hôteliers sont tenus à leur salle et à leurs fourneaux, toute gaieté reste en eux ; pour l'arrivant, ils sont souriants et accueillants au mieux.

Ils ont pris coutume, après le dîner, de remettre aimablement un lampion à chaque touriste qui veut aller jusqu'à la porte de la ville voir l'état de la marée ; promenade habituelle et bien souvent répétée dans la journée de tout bon Montois ; par bonne prévenance, ils y envoient leurs clients. Mais, le lampion, c'est pour beaucoup le symbole des réjouissances et dès que les touristes sont ainsi armés, et par les beaux soirs, mis ainsi en belle humeur, ils recommencent la visite des remparts de la ville, jusque bien tard dans la nuit. Ils se suivent dans la rue, dans les escaliers, dans le chemin de ronde toujours tenant en mains leurs lampions, où sont inscrits les noms des hôtels ; sur quelques-uns même on lit l'inscription « Vive saint Michel », sans préjudice cependant des refrains parisiens que font parfois entendre les porteurs ; d'autres s'en vont heureux, mais silencieux par les sentiers et les venelles, ce sont des rêveurs ou des amoureux !

Enfin en 1885, il y a de la joie dans l'atmosphère du Mont Saint-Michel. Qui eut pensé cela vingt ans plus tôt ?¹²



Voitures à cheval sur la digue. Carte postale ancienne, vers 1900. Coll. H. Decaëns.

¹² Lorsque la prison a été fermée, le conseil municipal du Mont a en effet adressé une lettre à Napoléon III, le 30 octobre 1863 : « Sire, notre douleur est à son comble. C'est fini, la Maison centrale du Mont Saint-Michel est supprimée. Nous tremblons en voyant arriver le jour qui bientôt doit engloutir notre fortune, notre commerce, notre espérance. Ici, impossible de nous faire d'illusions, les visites seront moins fréquentes. Et vous, Madame, Impératrice bienfaisante, écoutez nos voix, les mères éplorées qui crient vers vous, les enfants qui tendent des mains suppliantes vers Votre Majesté. »

Vive le roi !

Mais la bonne joie dépensée par ceux qui passaient, devait gagner ceux qui restaient. Les pensionnaires des hôtels, les jeunes, qui au Mont s'attardaient, ceux qui venaient travailler à l'abbaye éprouvaient aussi le besoin, étant au bas de ce monastère (qui ne fut pas toujours si froid, si sévère), de prendre parfois quelque joie.

Il y avait aussi des Pontorsonnais qui venaient chercher quelques distractions auprès de leurs amis du Mont ; ce qui alors formait un petit clan, passant pour être malicieux ; et ce petit clan apprit un jour, par la chronique locale, qu'on préparait dans une maison du haut de la ville, et dans le plus grand secret, un excellent banquet pour lequel déjà arrivaient carafons de choix et mets des plus appréciés.

Les pâtisseries commandées faisaient penser à un festin organisé pour de très fins gourmets ; mais du motif de ce fin diner, personne ne pouvait rien savoir.

Mais pourquoi tout ce mystère, un soir de 14 juillet ? Il n'est donc pas de bon ton de fêter Marianne gaiement sans façon ?

Alors, pensèrent les malicieux, ils se cachent pour banqueter en mystère ? Eh bien, nous leur mettrons des lampions !

Et cette idée de lampions, toute naturelle au Mont, fut si vite accueillie que le soir, à la nuit tombante, alors que le banquet mystérieux battait son plein, deux hommes, très attentionnés à leur travail, allumaient sur la façade de la maison, dont les volets étaient bien clos, une collection de lampions du plus beau rouge, qui se balançaient sur un fil tendu.

La soirée du 14 juillet se déroula au Mont selon la coutume ; mais cependant ceux qui montèrent jusqu'au bout l'unique rue s'étonnèrent un peu d'entendre, venant de l'intérieur d'une maison si bien illuminée, des vivats, des acclamations qui ne cadraient pas avec la couleur des lampions : « Vive la saint Henri¹³, vive le roi, vive Henri V ! »

On aurait pu penser qu'il y avait seulement erreur sur la couleur des lampions ; mais le diner ayant pris fin, les vivats s'étant enfin arrêtés, voilà que la porte d'entrée de la maison fut vivement poussée de l'intérieur par un personnage qui voulait sortir ; le fil de fer brusquement tendu faisait agiter vivement tous les lampions ; mais le personnage, forçant brusquement l'obstacle, passa enfin et voyant tous ces lampions rouges dansant devant lui une sarabande joyeuse, devant lui qui venait de si bien crier « Vive le roi », il les prit froidement un à un, les mit par terre et les piétina avec méthode, sous les yeux des autres Pères de Saint-Edme, sortis furtivement un à un de la maison, et qui, navrés de cette surprise après une si charmante soirée, le regardaient agir sans penser même à l'aider !¹⁴

Et l'exécution des lampions terminée, bien terminée, le fil de fer fut emporté, la porte se referma sur les Pères et nul n'entendit jamais parler de ce banquet... si bien illuminé, que par les pensionnaires de 1885 qui en causèrent entre eux quelquefois.

¹³ La saint Henri est en effet fêté le 15 juillet ; et toute l'île commence la veille au soir par la célébration des premières vêpres.

¹⁴ La maison dont il s'agit était donc l'actuel hôtel de la Vieille auberge où les Pères de Saint-Edme, missionnaires diocésains dont la maison mère était à Pontigny (Yonne), vécurent de 1886 à 1901. L'Eglise catholique ne s'était pas encore ralliée à la République et les membres du clergé étaient royalistes.

Vive la République !

Le lendemain 15 au matin, Monsieur le maire vit à la hauteur de l'espagnolette de sa fenêtre un lampion blanc accroché à l'extérieur et sur lequel il y avait une inscription.

Il ouvrit sa fenêtre et lut avec grande indignation : « Vive la République ! »

C'est épouvantable, pensa-t-il, à la crédence de ma fenêtre, une chose pareille, à moi Lecourt, maire de cette ville, fils de l'abbé Lecourt, aumônier des prisons¹⁵ ! Et enfant sa voix autant qu'il le pouvait pour être entendu des gens qui passaient sur les remparts ou demeuraient dans la maison à côté : « Ceux qui ont fait ça, je les trainerai devant la cour d'assises ! Ah, ils peuvent trembler ceux-là ! Je vais à la mairie tout de suite, et on va voir ça ! »

Et il descendit la rue de la ville, tenant d'une main la canne sur laquelle il s'appuyait et de l'autre maintenant le lampion de papier... et toujours répétant sans arrêt « Les brigands ! Les brigands ! Ça à ma fenêtre... ils iront en cour d'assises ! »

Mais quelqu'un de charitable suivit le brave maire en sa mairie et lui fit comprendre que ça serait bien grave... pour un si petit délit et puis enfin que, depuis quinze ans, ... on était en république...

« Oh ! Pas moi ! Pas du tout ! Je ne suis pas en république, non, non, non ; moi Lecourt, fils de l'abbé Lecourt, aumônier des prisons... quand j'étais là haut, commis à la Maison centrale, les républicains, je les envoyais au cachot, moi ! Les républicains, oh mais, le règlement ! Le règlement de 1832, je le connais... »

Le brave Lecourt exagérait ses pouvoirs à la Maison centrale où, pendant des années, il avait tenu un emploi de commis de l'économe, alors que son père, qui était devenu prêtre sur le tard, étant veuf, avait été envoyé comme aumônier à la Maison centrale du Mont Saint-Michel.

Resté fidèle à la forme de gouvernement qu'il avait connue dans sa jeunesse, il fut élu maire du Mont-Saint-Michel où il était resté après le départ des prisons.

¹⁵ Jean-Baptiste Lecourt, ancien fonctionnaire de la prison du Mont, a été maire du Mont du 10 décembre 1882 au 20 mai 1888. Il habitait le Vieux Logis. Son père, l'abbé Lecourt, ancien aumônier de la prison, était veuf lorsqu'il souhaita accéder à la prêtrise.

Les derniers bateaux venus au Mont Saint-Michel

Vers 1868, le bateau « La Comète » faisait régulièrement le service de Granville à Jersey mais, au courant de la belle saison, il venait deux ou trois fois, profitant des jours de forte marée, jeter l'ancre près du roc de saint Michel, amenant de Granville des excursionnistes qu'il ramenait à la marée suivante¹⁶.

Le capitaine Le Menu qui commandait ce navire était un vieux Granvillais, habile marin et connaissant parfaitement les difficultés de la navigation de la baie michelienne, vers le Mont, où plusieurs bateaux ont échoué et se sont enlisés peu à peu, dans le courant au siècle dernier.

Le capitaine Le Menu amenait son bateau, d'un faible tirant d'eau, mais de dimensions assez grandes (60 mètres de long) jusqu'au pied des remparts, parce qu'en ce temps là les sables ne n'étaient pas, comme maintenant, accumulés autour du rocher et que bien entendu il n'y avait pas de digue insubmersible.

Avant 1863, au temps où l'abbaye était encore une prison, la Maison centrale du Mont Saint-Michel, le ravitaillement en était fait souvent par de petits caboteurs qui apportaient à l'Administration les grosses provisions et surtout le bois de chauffage. Le bateau « La Comète » faisait parfois ce service.

Le dernier chalutier qui vint au Mont en 1880, pour chercher les rails qui avaient servi à établir la digue insubmersible, ne put s'en retourner ; trop chargé, il échoua sur les cordons du Couesnon, à l'extrémité de la digue, vers la Caserne.

Depuis ce temps, quelquefois, on vit venir accoster vers les bâtiments des Fanils des bateaux de Saint-Malo : le Du Guesclin, le Mont Saint-Michel, la Bretagne ; mais le niveau des sables haussant rendait l'approche de plus en plus difficile ; depuis une quinzaine d'années, il n'est plus venu de visiteurs par la route maritime.

Et cependant, pendant bien longtemps encore, les habitants de Pontorson conservèrent l'espoir de voir un jour revenir s'ancrer dans le Couesnon, en face leur jardin public, les barques qui autrefois venaient y charger des marchandises et, au prix de quelles difficultés de navigation, réussissaient à regagner la pleine mer.

Bien vain espoir que la renaissance d'un port de commerce à Pontorson. Le service des chemins de fer n'avait-il pas réussi à accaparer tout le trafic commercial des petites stations jusqu'aux grands ports d'accès facile, comme Granville et Saint-Malo ; et Pontorson dut renoncer à voir se réaliser son espoir, malgré les affirmations de l'ingénieur Bouniceau¹⁷ (lettre au préfet de la Manche, 23 juillet 1851) qui avait promis que le Couesnon canalisé, d'après ses plans, s'approfondirait suffisamment pour qu'un jour la marine marchande apporte une activité nouvelle à cette ville, comme du reste d'autres travaux prévus en apporteraient à Pontaubault, et voire même à Genêts qui retrouverait ainsi son activité d'autrefois.

Douces illusions restées sans lendemain ; mais auxquelles cependant ne renoncèrent pas tout de suite les Pontorsonnais obstinés - et c'est pourquoi, lorsqu'on fit un pont

¹⁶ Deux photos de ce bateau ont déjà été publiées dans des numéros anciens du bulletin : *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin trimestriel n° 15, janvier-avril-juillet 1917, p. 45 et n° 23, avril 1923, p. 260. Ces vues ne peuvent malheureusement être reproduites car elles ont été traitées.

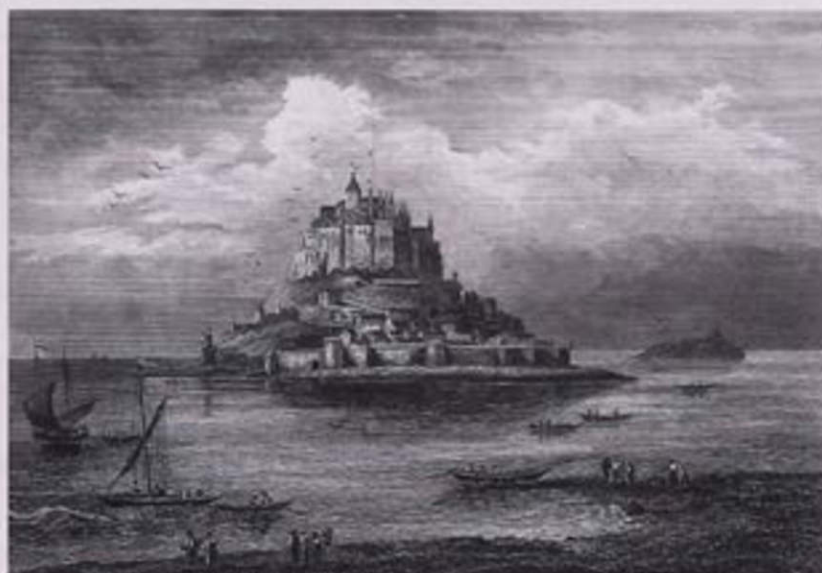
¹⁷ Bouniceau, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a rédigé en 1851 un rapport dans lequel il affirme que la conquête de polders dans la baie serait effectuée de manière « à permettre aux navires d'un fort tonnage et aux bateaux à vapeur de remonter avec sécurité les trois rivières de la Sée, de la Sélune et du Couesnon » jusqu'à Pont-Gilbert, Pontaubault et Pontorson. Voir sur ce point *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin trimestriel, n° 4, janvier 1913, p. 83-84.

à Beauvoir pour franchir le Couesnon, les habitants de la ville qui voulait rester port maritime obtenaient par une pression tout à fait déraisonnable que ce pont, en deux parties, serait mi fixe, mi tournant, pour ne point entraver la navigation ; et pour que puissent passer les navires qui remonteraient le cours du fleuve jusqu'à Pontorson.

Et jamais hélas il ne tourna, ce pont tournant, car jamais un seul bateau n'est venu jusque là.

Pour apporter le point final à cette histoire ridicule de pont tournant exigé par une municipalité peu entendue aux choses maritimes, en 1926, le 28 décembre, parut à l'Officiel un décret déclassant le Couesnon comme port fluvial et comme port maritime et ce parce que depuis un demi-siècle bientôt il n'avait été vu de navire naviguant sur le Couesnon.

Et personne à Pontorson ne pensa protester contre le décret de décembre 1926.



La baie du Mont-Saint-Michel avec des bateaux au milieu du XIX^e siècle.
Gravure de Ch. Rauch. Coll. H. Decaëns.

Le phare du Mont Saint-Michel

Vers 1880, quand on eut restauré la tour Gabriel et refait une toiture fixe sur la tour du Moulin, on reconstitua aussi l'échauguette qui est sur la crête du mur de la grosse tour¹⁸.

Puis, pour donner une utilité à cette échauguette, qui se trouvait être à bonne place, on y transporta la lampe phare qui auparavant était établie à mi-hauteur du rocher sur sa face ouest.

Et le Service maritime des ports et canaux désigna un pêcheur du Mont pour chaque soir de marée aller allumer cette lampe qui brûla ainsi bien longtemps et bien régulièrement.

Puis, un jour, on s'avisait de penser – qui ? nous n'en savons rien – que depuis bien des années, il n'était plus venu de bateaux du large vers le Mont et que même les pêcheurs de l'endroit ne sortaient plus de nuit avec leurs bateaux pour aller au large dans la baie ; alors, après une sérieuse enquête, une décision ministérielle survint et on éteignit la lampe à l'huile.

Et à partir de ce moment, les balises du Couesnon, parentes de la lampe à l'huile, furent négligées par les fonctionnaires locaux du Service maritime, à tel point que les balais des balises perdirent leurs liens, tombèrent à rien et ce fut ainsi encore une miette de pittoresque que perdit le cadre du vieux Mont !

Le gardien vécut encore bien des années, et parla souvent et longuement de son phare, dont le point de feu n'aveugla jamais personne ; mais, ce phare avait fixé pour toujours la religion du vieux marin pêcheur et, bien vieux, tant qu'il put marcher, aux jours de grande marée, le grand-père Lochet, à l'heure précise de l'allumage, s'en allait vers l'échauguette de la tour Gabriel ; il restait là quelques instants à interroger l'horizon, puis, il s'en revenait pensif en son logis du haut de la rue montoise.



La tour Gabriel : la lanterne du phare est installée sur l'échauguette, à gauche.
Photo Neurdein, vers 1900. Coll. H. Decaëns.

¹⁸ En 1627, les moines avaient construit sur la tour Gabriel un moulin à vent.

La digue insubmersible

Quand l'Etat donna la concession des lais de mer du fond de la baie, la partie ouest et la partie sud-est du Mont, il fut entendu, pour aider au colmatage de la baie qu'entreprenaient les sociétés concessionnaires, que, dans un temps prochain, l'Etat prendrait à sa charge la construction d'une digue insubmersible allant, entre les deux concessions, du point de la côte le plus rapproché du Mont jusqu'au Mont lui-même. Que cette digue insubmersible, fixe et résistante, porterait une route.

En ce temps là, il était dit aussi que les deux concessions devaient joindre le Mont Saint-Michel ; la digue de défense de la concession ouest venant de la chapelle Sainte-Anne et devant aboutir à la chapelle Saint-Aubert et celle venant de Roche-Torin arriver directement se butter au bastion de l'est.

Le Mont Saint-Michel ne devait plus être alors que le point extrême d'un vaste ensemble de polders conquis sur la mer.

Le Couesnon qui depuis toujours courait dans la baie, en tous sens au gré de sa fantaisie, fut canalisé en 1856, de Pontorson jusqu'au roc montois. Une fois fixé ainsi, il ne devait plus gêner le colmatage de la baie. Et de plus, disait l'ingénieur qui avait préconisé ce travail, il devait faire de Pontorson un port de mer qui apporterait un grand mouvement commercial dans le pays¹⁹.

L'ancien lit que le Couesnon s'était creusé de Pontorson jusqu'au Pas aux Bœufs²⁰, point assez distant vers l'ouest, se combla bientôt en s'incorporant à la concession des Polders de l'Ouest.

Jamais un seul bateau monté ne se risqua dans le petit fleuve canalisé.

Dans le même projet de canalisation du Couesnon était prévue aussi la même opération pour la Sélune, avec également la réalisation d'un port à Pontaubault ; mais cette partie du programme ne fut pas exécutée, étant jugée inutile ; attendu que de Roche-Torin on commença les travaux d'une digue de pierre jetée qui devait joindre le Mont. Ce travail devait avoir près de sept kilomètres de longueur et limiter à l'est la seconde concession donnée.

Mais cette entreprise périclita et le sillon de Torin, si bien calculé pour conserver en arrière de son parcours le sable que les marées y venaient apporter, car ce sillon devait rester submersible jusqu'au jour où les sables seraient suffisamment élevés, fut petit à petit abandonné par les concessionnaires et l'Etat alors vint au secours des financiers qui avaient lancé cette affaire. Il racheta la concession du sud-est, ayant soin de laisser quelques avantages aux concessionnaires défaillants ; les choses, assure-t-on, s'arrangèrent en famille !

Or cette histoire de rachat de concession, de digue submersible que l'Etat devait achever, soi-disant pour protéger le littoral et de digue insubmersible dont la construction devait aider au colmatage de la baie, éveilla l'attention de bien des gens.

On se demanda en face de toutes ces questions de digue et de colmatage, ce que devenait le Mont Saint-Michel dont précisément le gouvernement se préoccupait depuis quelque temps.

¹⁹ Voir ci-dessus : Les derniers bateaux venus au Mont Saint-Michel, p. 28.

²⁰ Le Pas-au-Bœuf est situé sur la rive gauche du Couesnon, au niveau de la commune de Moidrey (Manche) ; c'est un lieu-dit de la commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne (Ille-et-Vilaine).

Tout d'abord, on décida qu'une zone d'érosion serait conservée en face du Mont, que le sillon de Torin s'arrêterait définitivement à 1500 mètres des remparts ; pour le côté ouest, aucune décision ne fut prise, les opérations de colmatage continuèrent.

Tantôt un enclos, tantôt un autre s'ajoutait aux Polders de l'Ouest, et tout en apportant des espaces nouveaux aux terrains repris déjà sur la mer on concevait de ce côté des inquiétudes sur l'efficacité de la protection des digues légères opposant une barrière aux flots des marées.

On revint donc aux anciennes promesses et on réclama ; ou plutôt on fit demander par les Montois et les élus, sous le couvert de communications indispensables à réaliser, l'établissement de la digue qui devait relier le Mont au rivage, et bientôt, en 1878, sans que la chose ait été ébruitée auparavant²¹, les travaux commencèrent, et se continuèrent en grande hâte ; d'abord à cause des marées qui pouvaient d'un instant à l'autre enlever ce remblai de tanguie bien fragile tant qu'il n'avait pas reçu un revêtement de pierre ; mais aussi, parce qu'à peine commencée éclatèrent des protestations de toutes parts contre la construction de cette digue qui allait permettre, malgré toutes les promesses faites, de gagner à la culture toutes les grèves en arrière du Mont, alors qu'avait été prise la décision de conserver le « Mont Saint-Michel au péril de la mer », ainsi que disaient nos pères ; on faisait ou on laissait faire tout ce qui pouvait mettre la Merveille de l'Occident au péril des sables.



Photo anonyme de la digue insubmersible en cours de construction, 1878. Coll. H. Decaëns.

²¹ Il n'est pas tout à fait juste d'affirmer que la digue insubmersible du Mont a été réalisée en secret. Il y a tout de même eu une enquête d'utilité publique en novembre 1873 ; et le décret du 25 juin 1874 a déclaré d'utilité publique la construction de cette digue.

Le pont de Beauvoir

D'abord, c'est dit dans le rapport Bouniceau, si on canalise le Couesnon, c'est pour avantager le port de Pontorson²².

On disait cela vers 1855.

Et c'est de là que partait la polémique pour obtenir que le pont de Beauvoir, qu'on se proposait de construire, ne ferme pas le port de Pontorson, car Pontorson fut un port autrefois. Il y a bien longtemps de cela, et si longtemps que personne ne se souvenait avoir vu un bateau ponté remonter le Couesnon depuis 1856, époque où le petit fleuve fut endigué, ni avant même.

Les plus vieux de la ville avaient bien entendu parler par leurs ancêtres de quais qui avaient existé non loin du pont, du pont nouveau, qui avait remplacé celui aux tours brettes où fut scellée, au temps de Du Guesclin, c'est bien loin cela, la pierre limitant la Bretagne de la Normandie.

Sûrement, disaient les anciens, les quais devaient dater de bien avant la Révolution ; c'est tout ce qu'on savait. Au temps des salines quoi ? Peut-être bien.

Eh bien, malgré cela, les gens de « Droit » habitant Pontorson, je veux dire les notaires, huissiers, greffiers de paix et quelques autres qui se targuaient de s'y connaître en droits acquis comme on s'y connaît en Normandie, ne cessaient de répéter quand il était question de ce projet de pont de Beauvoir, que le port de Pontorson ne pouvait être fermé par un pont à Beauvoir. Pontorson avait droit à un port ; vous entendez ce mot, droit à un port !

Et ce droit là, on allait le défendre.

Il y eut donc des manifestations à Pontorson, et même à Beauvoir.

A Pontorson, un jour, on planta deux drapeaux aux extrémités de la promenade qui donne sur le fleuve et un discours ardent fut prononcé par le plus désigné des membres du comité « Pontorson port de mer ».

On avisa après le sous-préfet, le préfet, le ministre même et on attendit de pied ferme la décision qu'on prendrait en haut lieu.

A Beauvoir, le jour de la fête locale, on tendit deux cordes sur le fleuve, et l'on mit quelques piquets à marée basse, et comme la paille n'était pas chère cette année-là, on fit ainsi une passerelle où nul ne pouvait passer ; mais un domestique de la ferme du maire du Mont-Saint-Michel²³, avec une carriole, traversait d'une rive à l'autre toutes les femmes et les filles qui ne voulaient pas se mouiller les pieds pour aller de Bretagne en Normandie et réciproquement.

Et le soir, alors que tournait le manège des chevaux de bois au son de l'orgue de barbarie, que les débits étaient complets, que les filles étaient en train de danser avec les gars, on donna un coup de clairon pour avertir que le pont de paille flamberait après que le feu d'artifice aurait été tiré.

Il en fut ainsi.

²² Rapport de l'ingénieur en chef Bouniceau du 23 juillet 1851.

²³ Il s'agit de Stanislas-Louis-Gémy Fontenier, maire du Mont-Saint-Michel du 20 mai 1888 au 16 février 1902. Il avait été avoué à Versailles avant d'être élu maire du Mont et conseiller général de la Manche. Il habitait à Beauvoir dans une ferme des polders ; il a été un ardent partisan de la construction d'un pont sur le Couesnon.

L'effet fut jugé magnifique, des bottes de paille entières tombèrent dans le courant du fleuve et furent entraînées, toujours en flammes, jusqu'aux environs du rocher de la chapelle Saint-Aubert.

Tous les habitants du Mont étaient devant la porte de la ville.
Manifestation très réussie.

On en parla longuement dans les journaux de la région. Et ma foi, devant ces discours ardents, ces feux de paille s'en allant au gré du courant du Couesnon, le Conseil général, fort impressionné probablement, transigea.

Il avait déjà accordé le pont aux gens de Beauvoir, il fut obligé par « Pontorson port de mer » de consentir à ce que le pont de Beauvoir ait une partie mobile, c'est-à-dire fut un pont tournant.

Et cela arrangea les choses, coupant court à toutes nouvelles manifestations bien heureusement.

Ce fut une vraie victoire du Comité « Pontorson port de mer »²⁴.

L'inauguration fut magistrale²⁵.

Ceux de Pontorson vinrent voir fonctionner « leur pont » et ceux de Beauvoir disaient aussi « notre pont » ; mais Pontorson ne marquait d'orgueil que pour la partie mobile seulement.

L'agent-voyer, dans le service duquel entrait le pont, fit fonctionner le tablier mobile au grand émerveillement des assistants.

Et dans les jours qui suivirent, on organisa, de Pontorson, des promenades au pont tournant et l'agent-voyer, le brave Lerivérend, gravement, seul, mettant en mouvement cette masse de fer qui retournait à sa place si sûrement après chaque manœuvre.

Le tramway, encore tout neuf, ramenait chez eux les membres du comité de « Pontorson port de mer », gens importants, maintenant qu'ils avaient leur pont tournant et qui n'avaient plus guère d'égard pour le Mont merveilleux, où réellement, eux, ils n'étaient pour rien.

On fêtait parfois, à bonne table, le triomphe du droit, du droit au pont, si bien reconnu enfin ; ces amicales réunions se passaient gaiement en attendant la montée d'un bateau dans le canal du Couesnon jusqu'à Pontorson, mais hélas, il n'en vint jamais !²⁶

Cependant, un jour, bien longtemps après l'inauguration, alors même que le comité « Pontorson port de mer » était oublié presque, un original, un navigateur bienveillant vint avec une barque à voile et demanda qu'on lui fit tourner le pont.

Alors vivement, on courut jusqu'à Pontorson pour avoir la clé du pont tournant.

Mais on ne la trouva pas !

Et le bateau, sa voile toujours déployée, dut s'en retourner.

Vous allez maintenant, lecteur, peut-être me demander ce qu'il y a de drôle dans mon histoire.

Je vais vous le dire.

Eh bien voilà, c'est que ça n'est pas un conte ! Et comme je vous le dis, c'est arrivé !

²⁴ Mais cela coûta 50 000 francs au contribuable !

²⁵ Le pont de Beauvoir a été construit en 1900 ; il a sans doute été inauguré l'année suivante.

²⁶ On lira sur ce point la note signée S. G. qui est publiée dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin trimestriel, n° 4, janvier 1913, p. 84-86.



104 Abbaye du MONT SAINT-MICHEL. — Échauguette nord

ND. Phot

Le bois du Nord ou bois de la Merveille. Carte postale ancienne, vers 1910. Coll. H. Decaëns.

Le petit bois

Quand les cicérons sont en face du petit bois²⁷, ils ne manquent pas d'assurer à ceux qu'ils conduisent dans le monastère qu'ils ont devant eux les derniers arbres de l'ancienne forêt de Scissy, forêt qui dans les temps lointains couvrait toute la baie qui fut creusée par les flots de la mer, dans le fond du golfe de Saint-Malo au huitième siècle.²⁸

Bien sûr ajoutait un guide, ils ont été coupés bien des fois, mais ils ont repoussé comme vous le voyez.

Et cette explication de l'origine du petit bois qui s'agrippe aux aspérités nord du rocher semblait si plaisante aux touristes que jamais aucun d'eux ne demanda une autre explication.

La simple vérité eut déprécié ce côté du Mont de son « antiquité » comme disait le guide ; pensez, s'il eut fallu dire seulement : là sur ce versant du rocher était la garenne de Messieurs les religieux, ainsi qu'il est écrit dans le manuscrit de Dom Jean Huynes²⁹ ; cela eut réduit presque à rien l'intérêt de ce petit bois qui depuis la Révolution poussa sans qu'on y prit garde et servit de promenade aux directeurs des prisons qui se succédèrent jusqu'en 1863.

Il y avait encore à cette époque le haut mur élevé au bas de la Merveille qui formait le chemin de ronde des remparts depuis la guerre de Cent Ans ; mais les tours où aboutissait l'escalier fortifié étaient tombées depuis longtemps déjà et l'escalier n'avait plus d'usage³⁰. La tour de la fontaine Saint-Aubert ayant cédé également, les matériaux dispersés ou utilisés par les habitants ou l'Administration des prisons, seule la fontaine Saint-Aubert était maintenue intacte ; malheureusement elle ne donnait plus d'eau que fort irrégulièrement ; en 1900 elle était complètement tarie.

Jusqu'à la Révolution, l'eau de cette source était considérée comme miraculeuse, elle était emportée par les pèlerins dans des ampoules de plomb ; il en était de même de la fontaine Saint-Symphorien qui est entre la tour du Nord et le Bastion de l'est, enchâssée dans le mur du rempart. Mais la Révolution, puis le régime des prisons effaça ou fit oublier tout respect de l'eau miraculeuse ; aux derniers temps où l'on pouvait puiser dans le creux de la margelle, il y avait des Montois qui venaient y laver le linge ; mais bientôt la venue de l'eau cessa complètement.

Le petit bois est aménagé actuellement en promenade entretenue par le Service des Monuments historiques³¹.

Après le départ de la Maison centrale, il fut loué par la commune à des particuliers³², il y avait quantité de lapins de garenne, les descendants peut-être de ceux que Messieurs les religieux avaient acclimatés sur ce rocher ; mais la race avait dû dégénérer, car les derniers sujets qu'on y trouva étaient de bien mince apparence.

²⁷ Le bois du Nord ou le bois de la Merveille.

²⁸ Les scientifiques nous ont maintenant démontré que la fameuse forêt de Scissy était légendaire.

²⁹ « Le reste du rocher du côté du septentrion est inculte et formé des garennes où se nourrissent quantité de lapins », Huynes (Dom Jean), *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au pèril de la mer*, tome 1, Rouen, 1872, p. 16.

³⁰ Un grand escalier descendait en effet jusqu'à la fontaine Saint-Aubert ; il est bien visible sur le plan-relief de 1701 qui est conservé aux Invalides.

³¹ Il a été aménagé en 1928-1929.

³² Après la Révolution, le bois du Nord était devenu une propriété communale ; mais la commune l'a revendu à l'Etat en 1908.

Les marées au Mont Saint-Michel

Les excursionnistes qui vinrent au Mont Saint-Michel aux premières années où l'abbaye fut ouverte aux visiteurs, cela était à l'époque où les gens des villes de l'intérieur des terres n'avaient pas encore pris coutume de se rendre aux plages chaque année, n'avaient alors aucune entente des choses de la mer ; ils restaient fermés absolument aux calculs des heures des marées.

Aussi que d'étonnements exprimés chaque jour devant l'arrivée de la mer autour du Mont Saint-Michel et que de questions naïves entendaient les Montois de la part des visiteurs en ce temps du tourisme naissant : ce n'est pas que maintenant tout le monde soit expert sur le mécanisme du va et vient du flot chaque jour vers le rivage.

Les marées au Mont Saint-Michel causent encore les plus grandes déceptions à quantité de visiteurs. Il en est qui s'étonnent qu'après le déjeuner, pris gaiement en l'un des établissements de l'endroit, la marée n'arrive point à l'heure du café, accourant du fond de l'horizon pour couvrir de ses flots la baie montoise qu'ils ont vue en arrivant toute grise des sables de la grève.

Chacun a rêvé une marée, grande, tumultueuse, venant au moment qu'il a choisi pour sa visite au Mont et s'en retournant dès qu'il est prêt à s'en aller ; une marée qui obéirait au désir de chacun et qui ne se permettrait point, comme toujours jusqu'ici, de n'obéir qu'à la conjugaison des effets d'attraction du soleil et de la lune, sur l'immensité du globe, et, en certains endroits, bien plus souvent encore que d'autres, sans que la raison définitive des différences de ce mouvement soit bien connue.

Un jour, une personne se fâcha très fortement parce qu'on lui apprit que chaque jour le plein de la marée était en retard sur la marée précédente, de vingt minutes ; d'un air très convaincu et parlant très fortement, elle annonça que ces retards étaient une chose inconcevable, que ses amis de Saint-Malo avaient, huit jours auparavant, vu la mer arriver à quatre heures de l'après-midi au Mont, et qu'il n'y avait aucune raison pour qu'elle et toute sa famille qu'elle désigna d'un geste - et la famille était nombreuse - ne vit point aussi la mer, à la même heure et de la même place. Elle quitta la terrasse de l'établissement où elle était installée en disant : « Eh bien, permettez-moi de vous dire, Mademoiselle, s'adressant à la servante, que tout cela est ridicule et vous fera du tort certainement ! » Concluant, elle ajouta : « Allons-nous en. » Et elle partit bien mécontente, persuadée peut-être qu'une municipalité bien avertie eut réglé la chose autrement.

Des visiteurs n'ayant pas vu la mer à un précédent voyage écrivaient aux hôteliers : « Prévenez-moi quand vous saurez qu'il devra y avoir une grande marée. »

Sans nous écarter de notre sujet, nous allons donner quelques indications qui pourront mieux fixer nos lecteurs sur la marche de ce très curieux phénomène qui a toute son ampleur dans la baie montoise.

Il y a coïncidence des grandes marées avec la nouvelle et la pleine lune. Il est donc facile, avec un calendrier, de se rendre compte de l'importance et de la force approximative d'une marée, sachant que la plus grande hauteur est atteinte le lendemain ou le surlendemain de la nouvelle lune et de la pleine lune marquée au calendrier.

Les premiers et derniers quartiers coïncident avec la morte-eau, c'est-à-dire avec un mouvement de hausse et de baisse à peine sensible.

Maintenant pour savoir, sans annuaire, l'heure approximative de la marée, il suffit de se rappeler que les grandes marées ont toujours lieu au Mont Saint-Michel entre six heures et demie et sept heures, heure solaire, matin et soir.

Et se rappelant ces deux indications de calendrier et d'heure moyenne des hautes marées, on est toujours sûr, en en tenant bien compte, et le calcul est facile à faire, de trouver de l'eau autour du Mont Saint-Michel. Six heures et demie et sept heures étant l'heure où se produisent les grandes marées, il se trouve alors que midi à une heure et demie coïncide, en morte-eau, avec le plus petit mouvement du flot.

Donc, jamais de mer au Mont Saint-Michel au milieu de la journée.



L'hôtel du Lion d'Or. Photo anonyme, vers 1880. Coll. H. Decaëns.

Canards, pluviers, courlieux

Quand venait la fin de la saison, on voyait, comme encore chaque année, se rassembler dans la baie d'immenses troupes d'oiseaux ; c'étaient d'abord les pies de mer dont les vols comptant plusieurs milliers d'individus semblaient chaque soir venir des côtes de Bretagne et passer en Normandie ; au loin le ciel en paraissait obscurci, mais foin de cette « plumaille » dont la chair a un goût de poisson assez accentué et qui ne vaut certes pas qu'on alerte toute la gent ailée en jetant sa poudre aux pies de mer !

Mais si des courlis étaient entendus d'un côté ou d'un autre, les chasseurs montois se préparaient vivement car un courlis c'est un fin gibier ; s'il en est qui le dédaignent, c'est qu'ils ne le connaissent qu'imparfaitement ; il leur est difficile alors de l'estimer à sa juste valeur.

Oui, mais approcher une famille de courlis, de « coulieu » comme on dit au Mont, ce n'est guère facile, cet oiseau étant très méfiant ; les cordons de pierre du Couesnon cependant étaient un endroit favorable pour bien placer son coup de fusil, sans perdre sa poudre, et gagner l'oiseau.

Dans ces mêmes parages, on avait quelquefois l'occasion de trouver quelques oiseaux, valant réellement qu'on s'applique à leur chasse ; la gent canard ne s'y aventure qu'aux jours très durs de l'hiver, mais d'autres palmipèdes à becs plats s'y rencontrent fréquemment ; on y voit aussi aux mois d'été des hérons, mais pourquoi déranger un oiseau si songeur et dont la chair ne vaut rien absolument ; il faut le laisser à ses réflexions et remonter un peu vers la limite des grèves herbues et s'y trouver juste à point, c'est-à-dire à l'heure où la mer va venir les couvrir en partie de ses flots et, ce moment venu, bien se dissimuler soit avec un manteau couleur de grève ou se confondant avec le ton général des christes marines, alors s'étendre et attendre, le fusil prêt à tirer ; car, à l'instant du passage des pluviers, vous n'avez que deux fois à presser sur la gâchette et tirer au jugé dans le vol qui passera le plus près de vous.

Si vous possédez du calme et de la décision et si vous avez coutume d'être heureux à la chasse, vous avez bien des chances d'avoir quelques pièces à mettre dans votre carnier.

Si nous n'étions point favorisés dans ce genre d'affût qu'on pratiquait à la marée du soir, il nous fallait imaginer autre chose, c'était alors une expédition organisée à Tombelaine par exemple. Ou si le gibier d'eau ne donnait pas, du moins si nous ne pouvions nous en approcher assez pour tirer avec quelques chances de toucher le but, qui se permettait bien souvent de se dérober avant que le coup de fusil soit parti, nous nous rabattions sur les lapins de Tombelaine, lapins d'une espèce minuscule ; mais si petits étaient-ils, ils suffisaient cependant pour qu'on ne puisse dire que nous rentrions bredouille.

Il nous est arrivé, à nous, toute la bande des Beaux-Arts, comme on nous désignait bien irrévérencieusement, ou comme parfois encore on nous appelait dans le pays, avec une petite nuance de dédain, les « hors-venus », d'organiser à l'arrivée des canards sauvages, alors qu'ils rentraient de la zone boréale, c'est-à-dire vers fin octobre aux premiers jours de novembre, des chasses assez fructueuses.

Pour cela, nous suivions les instructions d'un vieux pêcheur qui nous conduisait de très grand matin, avant le lever du jour, au sillon de Torin.

Et ayant bien choisi notre place dans le plus grand silence, et sans nous montrer aucunement, nous étant placés chacun en face d'une enfilade de plusieurs sujets, au signal donné, sur ces innombrables palmipèdes rangés au bord de la Sélune, qui venait passer par là, nous déchargions nos canardières.

Comme les plus malhabiles même devaient réussir dans cette chasse, nous nous trouvions capables de rapporter, à ceux qui nous prêtaient les armes, quelques belles pièces.



115 LE MONT SAINT-MICHEL. - Arrivée d'un Train. - LL.

L'arrivée du tramway à vapeur. Carte postale ancienne, vers 1910. Coll. H. Decaëns.

La voie ferrée arrive au Mont Saint-Michel

Quand la digue insubmersible qui joint le Mont au rivage fut mise en usage et que les voituriers de Pontorson purent suivre la route bien empierrée qui domine la digue, tous se louèrent des facilités nouvelles données par ce remblai si disgracieux en avant du Mont.

Les services organisés, correspondant avec les arrivées et les départs des trains de la ligne Lison à Lamballe et de Vitré à Pontorson, étaient faits par des grands breaks à impériales.

Et comme les touristes avaient le désir d'apercevoir du plus loin la silhouette du Mont, les places d'impériale étaient prises d'assaut en gare de Pontorson. Hommes et femmes, tous les voyageurs, à l'aide d'une échelle mobile, escaladaient l'incommodement véhicule dont le compartiment intérieur n'était fermé que par des rideaux de cuir.

Quatre ou parfois cinq chevaux vigoureux traînaient ces pesants breaks.

Si le temps était beau, c'était un parcours magnifique ; si un grain survenait, c'était presque le désastre ; ceux de l'intérieur demeuraient enfermés par les lourds rideaux opaques et ceux de l'impériale étaient là haut laissés à tous les vents, à toutes les rafales d'eau, et comme l'échelle qui avait donné accès aux places d'impériale au moment du départ était restée en gare de Pontorson, nul ne pouvait de l'impériale gagner l'intérieur ; il fallait donc patienter jusqu'à l'arrivée.

Mais nul ne se plaignait de ces inconvénients ; ceux venant au Mont Saint-Michel, en ce temps là, s'attendaient à trouver dans ce coin de la Basse Normandie des coutumes et des habitudes locales, et ces breaks à toitures festonnées de bâches jaune et noir, attelés de vigoureux corlaisiens, courant sur la grande route à la suite les uns des autres, se croisant au milieu du parcours, avaient une couleur locale bien marquée. Et clic, clac... et voilà le Mont Saint-Michel !

A l'arrivée, la descente de l'impériale de ces breaks était pittoresque et d'effets aussi inattendus que la montée dans ces véhicules l'avait été au départ.

Le personnel des hôtels attendait l'arrivée des voitures et, à peine les touristes avaient-ils mis pied à terre qu'ils étaient harcelés par une meute de pisteurs, il s'en suivait une grande confusion sur cette extrémité de digue se buttant dans le rempart et semblant ainsi sans issue. Mais la complaisance des voituriers, réclamant leur pourboire à l'entrée de la passerelle, remettait en bonne voie les arrivants.

Et cela dura ainsi des années, les breaks du Mont Saint-Michel défrayaient toutes les chroniques illustrées, et il était devenu très bien d'arriver ainsi au pied de la Merveille, juché au plus près du cocher ; la cérémonie de la montée à l'échelle - car on faisait galamment passer les dames en premier - faisait mode. On retenait sa place, ou l'on s'installait là-haut bien avant le départ si l'on craignait les indiscrets, mais personne ne voulait manquer l'impériale du coche.

Lorsqu'un jour il fut question de l'établissement d'une voie ferrée à construire sur la digue jusqu'au Mont et qui viendrait de Pontorson...

Remplacer les grands breaks, si populaires, par un chemin de fer, pensez donc. Remplacer ces grands omnibus à claire-voie, dont l'usage était si pittoresque... Mais ils furent alors, par des esprits mal avisés, disait-on à Pontorson, réputés incommodes et dangereux ; tous ceux qui vivaient de ce service estival s'indignaient de ces propos :

les cochers, le maréchal-ferrant, les palefreniers nécessaires à un service de quarante-huit chevaux, le bourrelier, le carrossier, le grainetier ; ce fut une petite révolution à Pontorson.

Mais les Montois, eux, restaient passifs, n'indiquaient aucune préférence entre la conservation du service des voitures à chevaux et la création de la voie ferrée.

Alors que Pontorson voulant garder ses breaks disait aux débiteurs du Mont : songez donc, Montois, que nos voituriers sont vos clients les plus fidèles, les plus assidus, que rien ne peut les distraire de vos établissements ; regardez ces braves gens, au visage coloré par le grand air, pensez à tous les « sous de café » que vous leur débitez, ce sont des clients sûrs, la fidélité est peinte sur leur visage, aidez-nous à les défendre ces braves pontorsonnais, aidez-nous à défendre ces conducteurs de voitures qui se reconforment en vos débits et font ainsi votre fortune.

Mais les Montois restaient indifférents !

Pontorson-break allait-il triompher ou allait-il sombrer ?

En ce temps, la commune du Mont Saint-Michel avait pour maire un habitant des Polders de l'Ouest qui réclamait, avec Beauvoir, un pont sur le Couesnon, pour mettre en communication directe et facile, et à toute heure, la rive gauche, sur laquelle il habitait, avec la rive droite du petit fleuve où il avait coutume de se rendre³³.

Et jusqu'alors la construction de ce pont semblait au Conseil général de la Manche peu justifiée ; mais il était pour ce maire du Mont Saint-Michel tout à fait certain que la construction d'une ligne de chemin de fer venant jusqu'au Mont Saint-Michel déclencherait la construction du pont.

Il fallait donc que les Montois cessent leur indifférence et se prononcent d'une manière bien affirmative pour la voie ferrée.

Ce maire, qui était très avisé, pensa que la chose lui serait facile.

Il réunit un jour ses administrés dans un établissement du haut de la rue et leur tint à peu près ces propos : si nous avons le chemin de fer venant jusqu'au Mont Saint-Michel, vous pourriez, vous tous Montois, prendre le samedi soir un billet d'aller et retour de cent sous pour aller passer la journée du dimanche à Paris et être rentrés chez vous le lundi matin. Si cela vous plaît ainsi, vous n'avez qu'à signer la pétition.

La pétition fut signée au Mont et aux alentours du Mont.

Le tramway fut établi³⁴.

Quant au pont, il entraîna une polémique locale qui dura et qui montra qu'un bon normand qui croit avoir un « dret » [droit], quel qu'il soit, n'y renonce pas facilement³⁵.

33 Ce maire était Stanislas-Louis-Gémy Fontenier qui habitait dans une ferme des polders, sur la commune de Beauvoir.

34 La ligne a été en service à partir du 29 juillet 1901. Elle a fonctionné jusqu'en 1939.

35 Voir ci-dessus : Le pont de Beauvoir, p. 33-34.

Les grèves du Mont Saint-Michel

Les grèves de la baie du Mont Saint-Michel sont d'un caractère bien particulier ; elles sont d'un sable gris très fin et léger, ayant un aspect tenant le milieu entre du grès très fin et de la cendre tamisée.

Ce sable résulte de la désagrégation des coquillages.

Il y a, bien en avant du Mont Saint-Michel, vers la ligne des plus basses mers, un très grand espace dit « les Crassiers » dont nous avons déjà parlé.

Les Crassiers semblent marquer la limite, vers la mer, du banc des grèves grises, des grèves du Mont Saint-Michel.

Tout proche se trouve une colonie d'hermelles, mollusques annelés qui se groupent en agglomérations réunissant de nombreux individus.

Parfois les grandes marées ravagent ces assemblages d'annelés, surtout quand elles se produisent au moment des grands froids, la gelée aidant, la mer dissocie ces colonies.

Alors bouleversées, semblant détruites même, elles renaissent bientôt un peu plus loin.

En certaines années, le nombre des agglomérations semble bien plus grand que les années précédentes ; s'étendant sur un espace plus important, ce qui a fait penser qu'un jour elles arriveraient à fermer complètement la baie du Mont, à arrêter le flot, qu'elles constitueraient un mur infranchissable.

D'autres ont conclu que ce banc des hermelles, qu'ils avaient aperçu par le hasard d'une excursion en grève, était la raison de l'élévation du niveau des grèves constaté autour du Mont Saint-Michel.

Or, de mémoire d'homme, on a toujours connu entre le Mont Saint-Michel et Cancale le banc des hermelles, tantôt envahissant, tantôt paraissant en voie de décroissance.

Dans le parage des hermelles commencent les énormes gisements de coquillages que les flots ont roulé ; ces débris de mollusques sont en telle quantité qu'ils recouvrent entièrement le sol et sur une assez forte épaisseur.

Les courants des marées ont-ils apporté là et de bien loin tous ces débris ou se sont-ils formés sur place depuis bien des siècles et les vagues de la haute mer, venant se briser fortement à la limite de la laisse des grandes marées, les ont-ils lavés du sable des grèves grises, de la tanguie fine ? Cela, nous l'ignorons.

Mais, ce qui est connu de tous les pêcheurs, de Cancale à Granville, c'est que la laisse des plus basses mers, est l'endroit où il est possible de ramasser pendant les trois jours de grande marée les huîtres sauvages de la baie, c'est-à-dire les mollusques qui donnent naissance aux fameuses huîtres de Cancale, dont on recueille le naissain pour le cultiver.

En ces jours favorables combien de barques montoises s'en allaient autrefois au gré de la marée descendante vers ces fameux crassiers, vers le banc des hermelles, cela jusqu'au jour où les marins-pêcheurs du Mont eurent pour la plupart abandonné le havenet et la barque pour se saisir de la queue de la poêle qui, au Mont Saint-Michel, semble être l'instrument qui mène le plus vivement vers la fortune.

Jusqu'en 1900, la pêche des huîtres sauvages vers les crassiers était encore une ressource pour les pêcheurs ; mais à partir de cette époque, les délicats mollusques commencèrent à se faire plus rares, et chaque pêcheur n'en rapportait plus une quantité assez abondante pour le rétribuer de son temps passé.

Cette pêche ne fut plus alors qu'une occasion de promenade en mer, une célébration, si l'on veut bien, des belles marées d'été, ou seulement une chance de petit profit pour les pêcheurs qui la tentaient.

Mais que de bonnes sorties ainsi faites par ceux occupés à la restauration de l'abbaye, dans ses premiers temps, et quand, dans les jours de grande marée, il se trouvait un dimanche ; adieu le granit taillé et les rosaces du cloître, l'appareillage des matériaux, la charpente, les calques, les devis, les relevés et les croquis !

Les passagers pour les Crassiers étaient nombreux ; le départ se faisait en face de la tour Gabriel, les pêcheurs amateurs qui se joignaient aux professionnels étaient affublés de vêtements empruntés à ces derniers ; certains se sentant plus chasseurs que pêcheurs s'embarquaient de canardières pour le cas où quelques pièces de choix seraient rencontrées dans la grève où évoluent tant d'oiseaux.

Le retour devait se faire au signal donné, car le flot de la grande marée ne plaisait pas avec les retardataires tout là-bas au bas de l'eau, où il n'y a de refuge possible qu'en barque.

Quand la mer est agitée, le retour de la marée est annoncé par un grondement impressionnant ; mais en temps très calme, la mer s'insinue autour des bancs de sable presque sans bruit et c'est alors qu'il faut courir à la barque et au plus vite ; car bientôt le flot du montant va venir soulever brusquement les embarcations.

Et il sera temps de lever les ancres, car tour à tour la Marie-Louise, les Deux-Frères, la Jeanne-Marie et le Pompier seront entraînés petit à petit au milieu du courant.

Alors, n'ayant plus qu'à conserver la bonne direction de leur barque, les pêcheurs se rappelleront les refrains chantés dans leur jeunesse à bord des bâtiments de guerre où ils accomplissaient leur service militaire et, de refrains en refrains, toujours portés par le flot et poussés vigoureusement vers le fond de la baie, les barques franchissaient, après le mascaret passé, les cordons de pierre du Couesnon et venaient s'échouer à la porte même de la ville.

C'est ainsi que vers 1885 la jeune colonie « artistique » du Mont Saint-Michel se joignait aux pêcheurs, chaque fois que l'occasion d'une sortie en mer se présentait.

La première visite de Hugues le Roux

Au temps où, au Mont Saint-Michel, il n'y avait que deux petits hôtels capables d'accueillir tout au plus chacun une douzaine de voyageurs, l'hôtel du Lion d'Or et l'hôtel Saint-Michel, tenu par les époux Poulard, Hugues Le Roux (1860-1925), qui fut sénateur et qui se consacra tout particulièrement à l'organisation du tourisme en France, vint au Mont Saint-Michel.

Dans sa longue carrière d'écrivain, il a rédigé de nombreux articles remplis d'autant de bonhomie souriante que de finesse, qui parurent tour à tour dans la grande presse, et dans lesquels il s'appliquait surtout à proclamer la grande nécessité de l'organisation de l'hôtellerie française, qu'il trouvait trop élémentaire en bien des endroits.

Cette pensée lui venait de fort loin, de sa prime jeunesse, et certainement après une visite faite au Mont Saint-Michel, au cours de laquelle il avait ressenti une grande émotion ; non dans cette abbaye qu'on commençait à peine à débarrasser des constructions parasitaires qu'y avait greffées l'Administration des prisons, mais dans le village montois même.

Je ne sais s'il a pensé à écrire les impressions de sa première visite au Mont Saint-Michel.

Il me les conta un soir, avec des précisions qui me permirent de situer parfaitement le théâtre de cette grande émotion qu'il éprouva la première nuit de son arrivée sur le roc michelien.

A cette époque, dès que les voituriers d'Avranches, de Dol ou de Pontorson amenaient pour le coucher quelques visiteurs en plus du contingent possible pour la capacité des hôtels, il fallait qu'aussitôt nos hôteliers s'en aillent dans la petite cité, de porte en porte, réclamer les lits disponibles.

Hugues Le Roux enfant y arriva avec sa famille, un soir où la marée avait retenu à la Rive les voitures assez tard. Il y avait justement ce jour-là abondance de pèlerins ; toutes les chambres étaient occupées ; le pays était envahi. Le propriétaire de l'hôtel Saint-Michel voulut bien faire une dernière tournée chez les habitants pour trouver à loger les derniers arrivants.

Presque tout en haut de la rue montoise, on découvrit enfin, chez le boucher du pays, une chambre encore libre et, dans un coin d'une petite pièce du bas, on installa en hâte un petit lit qui fut jugé suffisant pour le jeune garçon.

Celui-ci prit avec défiance possession du local, il se savait logé chez le boucher et il en éprouvait une certaine crainte.

Et malgré sa grande fatigue, il s'endormit difficilement.

Quand il s'éveilla, assez tard dans la nuit, un rayon de lune entra alors par le carreau d'une petite fenêtre et venait se plaquer brutalement sur un grand drap blanc tendu du haut en bas de la pièce et la limitait complètement en face de lui.

Cette lumière blafarde, vigoureusement découpée, lui fut insupportable. Dans ce rectangle éclairé passèrent des traînées d'ombre ; le grand vent soufflait avec force au dehors et les nuages glissaient vivement sur le disque de la lune.

Le jeune garçon eut la volonté de fermer les yeux mais son rêve ébauché à peine se peuplait aussitôt d'ombres qui prenaient des aspects fantastiques.

Jusqu'au matin, il lutta contre la grande inquiétude qui l'envahissait et la fatigue du voyage qui l'endormait.

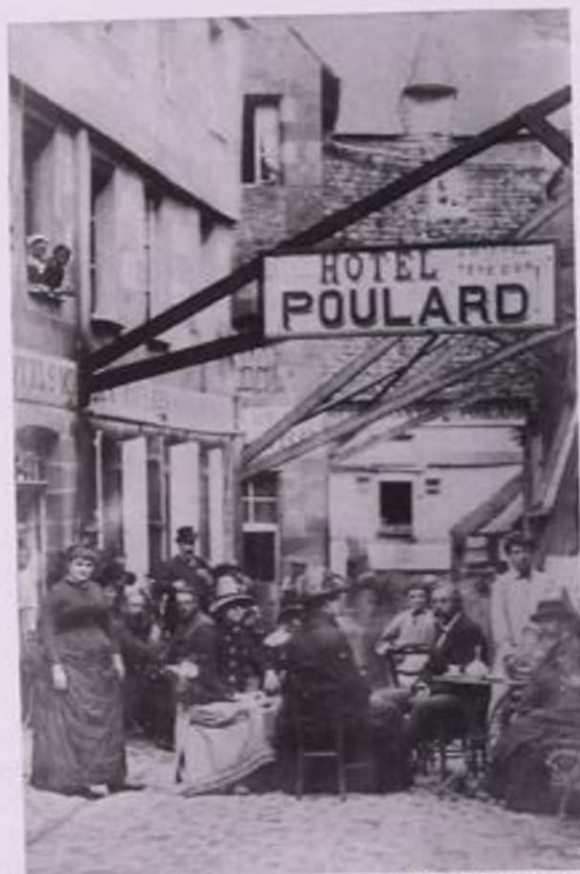
Il n'était point à son aise, il respirait mal, il lui semblait même qu'une odeur fade avait envahi la pièce ; enfin le matin vint, il se leva et eut la curiosité de connaître l'autre partie de la chambre que lui cachait le drap tendu qu'il souleva.

Alors il recula d'horreur.

Le corps d'un veau écorché était là, décapité, écartelé d'un bois et suspendu au plafond par un crochet de fer. Et quelques gouttes de sang étaient tombées dans une assiette placée au-dessous, sur le plancher...

Le jeune Hugues Le Roux avait passé la nuit dans l'arrière boutique du brave D..., le boucher, homme débrouillard et bien avisé, qui savait utiliser intégralement son local aux jours d'affluence au Mont Saint-Michel³⁶.

Le sénateur de Seine-et-Oise avait conservé un grand souvenir de cette nuit montoise. La question de l'amélioration de l'hôtellerie française avait en lui un défenseur bien prévenu.



L'hôtel Saint-Michel. Photo anonyme, vers 1880. Coll. H. Decaëns.

³⁶ Le boucher du Mont-Saint-Michel s'appelait Desdoity.

Pèlerinages

En 1880, vint au Mont un pèlerinage d'hommes et de femmes portant tous le costume breton ; ils étaient venus dans leurs charrettes. Peut-être avaient-ils couru sur les routes, un jour ou deux déjà pour atteindre les villages de la côte où ils avaient dû laisser leurs équipages. Et ils vinrent vers le Mont, à pied, après avoir attendu que la mer leur livre le passage ; et le dernier chant ayant retenti, le flot s'étant retiré, bannières au vent, longues oriflammes attachées au haut des porches que chacun s'efforçait de tenir plus élevées, en reprenant leurs cantiques bretons, ils franchirent le Couesnon, non loin du Mont, car ils avaient dédaigné la digue insubmersible qui venait d'être achevée l'année précédente³⁷.

Ils désiraient, m'assura-t-on, accomplir leur pèlerinage tel que le faisaient auparavant les gens de chez eux.

En rangs réguliers, chapelets en mains, ils arrivèrent à la porte de la ville, et là, après avoir entendu quelques instructions de leur recteur, ils montèrent l'unique rue et firent une première station à l'église paroissiale, pour après être conduits par les Pères de Saint-Edme jusqu'à l'église abbatiale³⁸.

Et cette procession, à la manière d'un autre âge, ces gens de foi naïve, marquant du bruit de leurs sabots les marches des grands degrés, accomplissaient ainsi leur « voyage au grand saint Michel », ainsi que nos miquelots d'autrefois.

Passant recueillis dans ce cadre fait des dernières maisons du village et des premiers bâtiments de la vieille abbaye, ces pieux bretons reportaient la pensée vers le temps où les pèlerins qui venaient implorer l'archange, pour mieux l'honorer tous orgueilleusement, se paraient du beau costume de leur région : les Bretons sous le grand feutre à rubans que maintenait la boucle d'argent, les Normands avec le capet et les femmes, fièrement, avaient la belle coiffe du pays, dont la richesse plus ou moins grande les distinguait des gens d'ailleurs.

Ce pèlerinage, conduit par ce prêtre, parlant à ses ouailles leur langage, restait en groupe compact, ne s'écartant ni se mêlant aux visiteurs, ni aux Montois.

Ces Bretons accomplissaient leur visite au sanctuaire de saint Michel sans y mêler d'autres préoccupations ; et tous les exercices religieux terminés, toutes oraisons dites, ils s'en allèrent comme ils étaient venus, regagnant la côte où étaient campés leurs attelages.

Ce fut peut-être le dernier pèlerinage qui vint ainsi avec l'ordre et l'apparat des anciens jours ; mais cependant, sans manifestations bruyantes et joyeuses, ainsi qu'il était de coutume parfois au moyen âge, de fêter l'heureuse arrivée au but du voyage.

Leur passage dans la ville fut une curiosité inattendue pour les visiteurs qui s'y trouvaient ce jour-là ; mais pour d'autres, en plus de la joie des yeux, ce fut un impressionnant défilé de gens de grande foi sur le roc michelien.

Une autre fois vint aussi un pèlerinage en carrioles, arrivant du centre de la Bretagne, d'entre Vitry et Rennes, foule de cultivateurs entourés de leur famille.

³⁷ La digue a en effet été construite en 1878-1879.

³⁸ Arrivés au Mont en 1867 à la demande de Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, les Pères de Saint-Edme de Pontigny (Yonne) ont été responsables du pèlerinage jusqu'en 1901. Locataires de l'abbaye de 1867 à 1886, ils se sont ensuite installés autour de l'église paroissiale Saint-Pierre.

Ils entendirent la grand'messe dans l'église abbatiale et demandèrent aux religieux du Mont Saint-Michel de bénir les vêtements qu'ils avaient apportés dans leurs paniers, ce qui fut fait par un Père de Saint-Edme du haut de la chaire.

On vit alors les assistants déployer des hardes et du linge, et pour être sûrs des effets de la bénédiction, se porter vers la chaire ou se hisser sur les prie-Dieu ou les chaises et étendre au devant de l'officiant ce qu'ils désiraient voir bénir.

Cette cérémonie terminée, le clergé se retira.

Mais alors, tous ces gens se rapprochèrent peu à peu du sanctuaire et commencèrent, chacun pour son compte, une invocation directe à saint Michel, d'abord respectueusement, en sourdine pour ainsi dire, puis haussant le ton jusqu'à dominer le voisin et attirer probablement, plus particulièrement, l'attention de l'Archange ; ils arrivèrent tous à crier à qui plus fort ces paroles : « Grand saint Michel, donne-nous d'l'iau... Grand saint Michel, donne-nous d'l'iau. »

Cette demande d'eau, très urgente, doit-on penser, à cause de l'ardeur que chacun mit dans sa prière, ne prenant garde qu'à lui-même, emplissait l'Eglise d'une cacophonie assourdissante et absolument inintelligible, étant dit que bien des assistants qui n'étaient pas familiarisés avec la langue française s'exprimaient dans leur dialecte breton, mais que saint Michel ne doit pas ignorer.

Un Père de Saint-Edme revint de la sacristie et fit signe aux pèlerins de modérer le ton de leur demande à l'Archange ; il m'affirma, à moi, que cette bruyante prière était la coutume constante dans la région, quand la sécheresse était persistante, et qu'il ne fallait pas en vouloir à ces Bretons, d'ajouter à l'office de saint Michel et à la bénédiction des vêtements, la demande d'une pluie bienfaisante pour leurs cultures et aussi pour remplir le puits tari de chacun.

Mais depuis cette époque, il semble bien que les pèlerinages ont perdu ce caractère local.



Fêtes du 12^e centenaire du Mont, pèlerinage breton, 27 juillet 1909. Carte postale ancienne. Coll. H. Decaëns.



Retour des pèlerins sur la grève, après le Couronnement de la statue de l'archange, le 3 juillet 1877. Gravure extraite du Monde illustré, 14 juillet 1877. Coll. H. Decaëns.

Albert Depré (1861-1937)
peintre de la baie

Il est né dans une famille parisienne protestante. Malgré l'opposition de son père, l'attrance de l'art est trop forte ; il décide d'étudier le dessin à l'Académie Jullian. Il travaille avec Jules Lefebvre, Flameng, Gabriel Ferrier.

C'est vers 1885-1890 qu'il commence à peindre des scènes de la vie parisienne à laquelle il participe, entraîné par son frère Ernest Depré, librettiste de comédies musicales. Par ailleurs, il a pris l'habitude d'écrire entre 1888 et 1914, son journal, *les carnets*, dont sont tirés les passages qui suivent.



Dès 1887, il est secrétaire du Salon des Artistes Français.

En 1889 Albert découvre Carolles, attiré par les peintres et écrivains qui fréquentaient déjà la région. C'est le 4 juillet 1889 qu'il s'y rend pour la première fois :
"- Départ à 8 h 30 du matin arrivée 3 h 1/2 à Montviron - correspondance jusqu'à Carolles où j'arrive à 5h. Coin en pleine verdure. Hôtel Lottin. Rencontre un peintre: Rambaud¹." écrit-il dans son carnet.

5 juillet - "Ballade à St Jean le Thomas sur la falaise. Baie du Mont St Michel, plage vaseuse, jolie campagne, verdure... retour à Carolles et bain à la plage. Pas un chat - me baigne nu comme un ver". Il travaille à plusieurs études avec Rambaud et est corrigé par Vayson².

30 juillet 1889 - Il écrit: "Impossible de pénétrer dans la société des peintres qui sont ici. Ils sont fermés".

6 sept. " - Etude de maisons commencée avec Galerne; je la reprends, ça ne vient pas. Crénom ! Les valeurs ! Les valeurs ! Gabriel Ferrier, en villégiature à St Pair, rend visite à Beauvais³; j'en profite pour lui montrer mes études. Pas content des portraits de Prosper, ou de Victor.

- "Les valeurs ! Les valeurs ! Apprenez les valeurs me dit-il, faites le dessin en masse ; il n'y a que de cette façon que vous y arriverez. Je préfère vos paysages et cela tient à ce que votre dessin ne vous préoccupe pas. Alors vous faites plus d'ensemble. Cela se tient."

¹ Jean Baptiste Rambaud peintre, frère de du sculpteur Pierre Rambaud, ce dernier était à l'Académie Jullian avec Albert.

² Paul Vayson, peintre 1841-1911 membre du jury de la Société des Artistes Français, en 1894 expose à l'exposition du Musée du Mont St Michel "Vague".

³ Armand Beauvais, peintre 1840-1911 mémoillié au Salon des Artistes Français en 1882 et 1890 sa peinture est inspirée par les scènes rurales du Berry.

A ma "vue de Carolles", il a trouvé le tout assez bien au point de me dire qu'il n'aurait jamais cru que c'était de moi. A trouvé le ciel, bon, ainsi que les arbres du fond et le ton des ajoncs. Herbes et rochers bons. Toits faibles. Herbes en premier plan pas assez simples et éclairage des herbes par le soleil trop cru. En somme il m'a éreinté et d'une façon très franche et très sincère. Il est très sympathique et de bon conseil."

9 sept. - "Croquis le matin. Beau temps. Vue de la Mazurie. Le soir bal Camax, entrepreneur normand à Carolles. Très gai. Arrivée de la jeunesse en costume directoire et 1830, les Beaujou sculpteur, Leveillé, Bellenger, Guyon, Debon, Vannes. Il rentre ainsi dans la société des peintres carollais



Arbre solitaire - Albert Depré - huile sur toile - Collection particulière

Le 19 août 1889 - Départ pour Genêts avec la carriole de Bénit⁴. "Là, changement de carriole, on traverse la baie du Mont St Michel à travers les sables, 6 km. C'est curieux et grand, des herbages salés, des troupes d'oies, des moutons ici et là ; les oiseaux de mer en masse, on traverse la Sée, fondrières, un guide nous précède en courant pour soi-disant sonder le terrain. Les voitures sont attelées de trois chevaux, l'un devant l'autre, et montées sur de hautes roues. Beaucoup de tanguie, pays des coques, grand commerce. On rencontre des pêcheuses de soles à la pique dans la Sélune et la Sée. Digue Barette⁵ à 1800 m du Mont St Michel, par les beaux-arts. Visite au Mont, à l'abbaye, une heure et 1/2 de temps. Rivalité des Poulards, jeune et aîné." puis il "file" sur Pontorson, St-Malo, Dinard et sur la Bretagne ;



Chapelle St-Aubert - Albert Depré - huile sur bois - Collection particulière.

⁴ Le propriétaire de l'hôtel Benit.

⁵ Barette : technique de construction alternative aux pieux.

Il va être attiré par les paysages de la région du Mont, tant par la campagne que par les couleurs de la Baie. Il y retournera très souvent. Dès lors, presque toujours sur le motif, il parcourt les sentiers de la région portant lui-même toile, chevalet et parasol.

19 septembre 1893 - Il note: "Ballade au Mont St Michel avec les Baudeuf, Derosté⁸ (ici depuis 2 ou 3 jours) les Le Blond⁹ - De Carolles à Genêts en bicyclette. Au moment de traverser la plaine une nuée s'abat et passe, mais aussitôt en route j'assiste à un spectacle merveilleux. Le ciel encore couvert se reflète gris et sombre sur toute la grève; le Mont est violet presque noir, les côtes sont nettes, arrêtées sur le ciel; les rivières gluantes, vaseuses et molles une fois traversées, la voiture roule sans trop d'à-coup, les chevaux trottent vivement en clapotant et je crois marcher sur une plaine d'eau infinie tant le sable est uniformément luisant semblable à un miroir d'argent. Ce miroir n'est seulement taché que par les plants espacés de la criste-marine aux tiges ramifiées droites et présente l'aspect sévère d'un tableau de Puvis de Chavannes.



La Baie vue de Champeaux - Albert Depré - huile sur toile - Collection particulière

⁶ Amis de la famille.
⁷ Cousins.

La voiture qui nous précède prend sur le ciel et le sable une tonalité brutale, presque noire; elle se découpe en silhouette et l'effet est réellement superbe et tout trouvé. Arrivée au Mont à 11 h; puis, dispute toujours semblable et se renouvelant chaque année entre les gens qui veulent déjeuner chez la mère Poulard et ceux qui préfèrent Ridet. Les hôteliers intéressés nous bassinent tour à tour et attendent anxieux: qui va-t-on choisir? Comme toujours aussi, la mère Poulard l'emporte, grâce à Mme Baudeuf qui ne connaît pas Poulard, qui veut Poulard et déclare ne pas quitter le Mont St Michel sans avoir fait connaissance avec Poulard. Notre hésitation nous a été favorable; piquée au jeu la mère Poulard s'est mise en 4 et nous a soigné aux petits oignons. Le déjeuner n'a été qu'un triomphe agrémenté de plusieurs douzaines d'huîtres superbes de Cancale qu'E.⁸ avait dénichées (oh! ces huîtres, j'en rêve encore!) et cette omelette! elle s'était réellement surpassée, la patronne... et ces soles et ce poulet!

Après déjeuner, ballade obligatoire au Mont".



La mère Poulard - Croquis d'Albert Depré - crayon sur papier - Collection particulière

Entraîné par ses amis Maurice Orange et Georges Scott⁸, il voyage en Egypte, en Tunisie, en Algérie et en Espagne d'où il ramène de nombreuses études à l'huile et des dessins. Il va aussi à Jersey...

Le 2 mars 1912, il épouse Ketty Orliac, catholique, qu'il avait rencontrée dans un diner parisien, et c'est en 1916 que, encore fasciné par les falaises et surtout par le spectacle des couchers de soleil en automne, il va se fixer à Carolles.



Le Mont vu du Sol Roc - Albert Depré - huile sur toile - Collection particulière

⁸ Ernest Depré, son frère.

⁹ Peintre 1873-1942, exposa à Paris au Salon des Artistes Français dont il était secrétaire, rédacteur à l'Illustration...

Il ne sait pas encore que sa fille, Camille, l'année suivante, rencontrera André Béchet, chirurgien à Avranches, qu'elle l'épousera en 1939 et qu'elle s'y fixera pour toujours.

La dernière année de sa vie, 1937, le voit sur les rives de la Sée et de la Sélune, séduit par la couleur de la tanguie grise où se reflète le ciel vers Avranches.



Laurence Béchet

La vie au Mont de François Saint-James, guide-conférencier

La rédaction : François Saint-James, vous exprimez souvent votre émerveillement pour le Mont-Saint-Michel. Comment celui-ci vous est-il venu ?

François Saint-James : Un peu par hasard ! Jusqu'en 1989, année au cours de laquelle je suis devenu conférencier au Mont, la vérité est que je ne connaissais rien au Mont-Saint-Michel !

Je n'y étais venu que deux fois.

La première fois à l'âge de sept ans, avec ma mère. Il faisait un temps épouvantable. Il pleuvait à seaux. Et ma mère m'avait dit que jamais elle n'y reviendrait.

La seconde avec l'aumônier de mon lycée lors d'une fin de semaine. C'était en plein hiver et le temps était aussi exécrable. J'y ai rencontré alors le Père Bruno de Senneville et le Père André Fournier, aujourd'hui Recteur du Mont-Saint-Michel. J'ai dormi dans la chambre de l'abbé du Mont devenue une cellule que peu de gens connaissent. Tout cela m'a marqué.

Et puis, en janvier 1989, un concours de conférencier a été organisé au Mont. Je m'y suis présenté. Et, en bonne mère, celle-ci m'y a emmené ayant bien évidemment oublié sa réflexion de quelques quinze années plus tôt. J'étais, comme ma famille, originaire des environs de Caen et n'avais qu'une connaissance, à vrai dire, assez sommaire du Mont.

Je devais parler de Notre-Dame-sous-Terre. Je crois que ma singularité (ma force ?) aura été de parler d'autres monuments que le Mont avec lesquels j'établissais des comparaisons.

Toujours est-il que je fus le seul reçu à ce concours.

Jusqu'alors, j'étais attaché au cabinet du président du Conseil Régional de Basse-Normandie, en fait guide à l'Abbaye-aux-Dames de Caen.

Et, donc, j'ai passé mon premier été au Mont en 1989 en tant que guide-conférencier. Ce fut pour moi une révélation.

La rédaction : Comment s'organise alors votre vie parce que, à l'époque, vous habitez toujours le Calvados ?

François Saint-James : En effet, j'habitais avec ma famille à May-sur-Orne. Et à partir de l'hiver 1990, je suis venu au Mont toutes les fins de semaine. Mais je l'habite depuis 1991. J'ai d'abord squatté des logements appartenant à l'Administration, d'abord aux Fanils, puis au logement Sainte-Catherine, puis encore aux Fanils !

Pendant dix-huit ans, selon une formule dont, seule, l'Administration a le secret, j'ai été « vacataire occasionnel permanent » ! C'est-à-dire que je travaillais sans contrat !

Et puis, en 1988, il y a seulement cinq ans, j'ai enfin bénéficié d'un premier contrat avec l'Administration ! J'ai, alors, demandé à la commune du Mont-Saint-Michel de louer la maison dite « La truie qui file ». Ce petit logement de 40m² était vide depuis longtemps. Certains élus ont trouvé cette idée un peu bizarre mais, finalement, le conseil municipal a accepté cette proposition considérant que mieux valait que cette maison soit habitée et entretenue plutôt que laissée en déshérence et sans rapport pour la ville. J'y suis resté tout seul pendant deux ans. La vie, alors pour moi était très simple.



François Saint-James, photo de Michel Pinel.

J'allais souvent à Caen, à Coutances. Et quand j'étais au Mont, je prenais tous mes repas avec madame Lebrec, Maminette, comme tout le monde l'appelait ici. Une légende au Mont ! J'avais une relation hors pair avec elle et elle m'a nourri aimablement pendant des mois, me simplifiant bien ma propre logistique !

Et puis, en 2009, j'ai fait la connaissance d'Amélie qui était venue travailler au Mont pour l'été. Son ambition, alors, était de nourrir son curriculum-vitae pour trouver un emploi à Paris. Les choses de la vie en ont décidé autrement. Nous nous sommes mariés, au Mont bien sûr ! Et elle a accepté, aussi, d'y vivre. Ce qui, je le reconnais, n'allait pas de soi. Depuis lors, comme cela m'était arrivé quelque quinze années plus tôt, son admiration pour le Mont n'a fait que grandir

Et nous avons eu deux beaux enfants, Anselme et Benoît qui, l'un et l'autre, ont bien évidemment été baptisés au Mont.

La rédaction : C'est là un nouveau changement important dans votre vie quotidienne.

François Saint-James : Oui ! Pour atteindre « La truie qui file », à partir du pied du Mont, il faut monter 162 marches. Nous sommes, mis à part les frères et les sœurs qui logent dans les logis abbaciaux, les habitants permanents qui vivons le plus haut. Tant que l'on pouvait se garer au pied du Mont, ça allait encore même si, déjà, ce n'était pas simple avec les enfants et les courses. Au septième mois de la grossesse d'Amélie, nous avons tout de même obtenu de garer notre voiture au parking des Fanils. Et puis, le Préfet, monsieur La Flaquière à l'époque, a décidé qu'il n'y aurait plus aucun véhicule sur ce parking. Nous lui avons écrit ainsi qu'au Préfet de Région du moment, Monsieur Lallement. Aucun des deux ne nous a répondu. Nous avons compris alors que la vie au Mont serait très difficile. Rien n'avait été prévu pour les familles vivant au Mont. Ce que nous étions obligés de faire, c'est qu'Amélie montait d'abord avec les enfants et puis je faisais un ou deux voyages avec les sacs et les bagages. Et, avec les travaux, c'est la galère ! L'eau stagne devant les Fanils ; il faut trois heures pour l'évacuer. Ce qui fait que l'on se trempe les pieds à chaque passage.

Depuis nous avons réobtenu de pouvoir stationner notre véhicule aux Fanils, mais ce n'est qu'une tolérance. Combien de temps cela durera ?

En fait, on considère à la préfecture et au syndicat mixte de la baie que nous n'avons qu'à assumer nos choix. On ne nous chasse pas mais on nous rend la vie impossible.

C'est ce qui nous a déterminés à quitter le Mont pour nous installer à Avranches.

C'est un déchirement pour nous. Mais nous ne pouvons faire autrement avec deux enfants.

Il n'y a évidemment pas de nounou au Mont. Nous devons aller sur le continent au moins deux fois par jour pour les conduire et aller les rechercher. Et encore nous avons eu la chance d'en trouver une à Ardevon qui n'est pas très loin, quarante-cinq minutes, tout de même, aller et retour à chaque fois. Ils sont encore petits, mais s'il fallait les conduire à l'école, ce ne serait pas possible.

Nous souffrons aussi de l'absence de vie sociale au Mont depuis la suppression des parkings au pied du Mont. Un exemple : à l'occasion du baptême de Benoît, j'ai demandé l'autorisation pour nos familles à Amélie et moi, de garer leurs voitures au pied du Mont.

C'est remonté de Véolia au Syndicat mixte et de là au Conseil Régional de Basse-Normandie ! Il n'y a pas d'état de droit. Les familles doivent payer les parkings. Nous vivons en Véolie ou en Transdevie¹ !

Il y a quatre ans, nous trouvions plus d'avantages que d'inconvénients à vivre au Mont. Il y avait encore une vie familiale. Aujourd'hui, nous n'avons plus le sentiment de vivre dans un endroit extraordinaire mais dans un endroit compliqué et dans lequel nous nous sentons prisonniers. Le Mont s'est régulièrement dépeuplé depuis vingt ans. Mis à part les frères et les sœurs des Fraternités Monastiques, la population habitant le Mont de manière permanente est passée de 40 habitants à 10 ! L'ambiance y est devenue morose. C'est un mouvoir.

Après notre départ, il n'y aura plus de famille au Mont. Nos enfants sont les derniers. Et le Mont n'est plus un endroit où l'on peut élever des enfants. Nous ne voulons pas leur faire subir cet état de siège dans lequel ils n'auront aucun petit camarade.

On peut faire des efforts pour y vivre si c'est sympathique. Mais, aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Le ressort est brisé.

La suppression de la « montoise »² a aggravé la situation. Sa mise en place avait été bien ressentie. Ce sont environ 500 personnes qui travaillent quotidiennement au Mont. Tous les salariés, à quelque établissement qu'ils appartiennent avaient pris l'habitude de s'y rencontrer, de se fréquenter, de parler et d'échanger sur tout et rien. Cela créait un sentiment identitaire partagé par tous.

La suppression de la « montoise » puis son rétablissement partiel, toutes les demi-heures à certaines heures a constitué une véritable rupture dans les relations entre Montois. C'est l'esprit même du Mont que nous voyons changer. D'espace culturel, culturel et spirituel nous le voyons se transformer très vite en un site touristique impersonnel et sans âme. Il devient un véritable parc d'attractions. Certains des habitants de la région qui venaient, pour un oui ou pour un non au Mont, qui ont déjà été rebutés par les tarifs prohibitifs des parkings nous disent même maintenant face à cette évolution de l'état d'esprit : « Nous n'allons plus au Mont, c'est devenu le Mont-Saint-Mickey » !

La rédaction : Mais votre relation avec le reste du village est bonne.

François Saint-James : Oui, bien sûr. Elle l'a toujours été.

A vrai dire, au début où j'habitais ici, j'étais un peu inquiet. Mais j'ai eu la chance qu'Henry Decaëns, aujourd'hui président de l'association des « Amis du Mont-Saint-Michel », m'ait considérablement aidé. Il fut pour moi un père et un guide incomparables. Il me fit rencontrer tout le monde dans le village, me présentait aux commerçants qu'il connaissait tous et dont il était très apprécié en tant qu'historien reconnu comme tel. Je lui dois énormément. J'ai marché dans ses pas. C'est à lui que je dois mes bonnes relations, ici, avec tout un chacun. Ce n'était pas évident parce qu'il y avait un peu les gens d'en haut, les fonctionnaires, et les gens d'en bas, les hôteliers, les commerçants et leurs employés. Mais tout ceci a, aujourd'hui disparu grâce, récemment, à l'action

¹ Véolia-Transdev est la société qui exploite les parkings d'accès au Mont-Saint-Michel et assure aussi la concession des transports de ces parkings au Mont lui-même.

² La « montoise » était le véhicule dédié aux Montois, aux salariés du Mont, aux personnes à mobilité réduite ainsi qu'aux clients avec bagages des hôtels intra-muros. C'est sa suppression par Véolia-Transdev approuvée par les élus du Syndicat Mixte de la Baie qui a motivé les 44 jours de grève des salariés du Centre des Monuments Nationaux en juin et juillet 2013.

de l'administrateur de l'abbaye, monsieur Jean-Marc Bouré, qui est aussi unanimement apprécié au Mont. Et puis les soucis rencontrés avec Véolia-Transdev et les élus du Syndicat mixte, la longue grève qui s'en est suivie, tout cela a fait qu'ici une quasi-unanimité s'est faite contre eux et ont gommé les différences qui pouvaient exister. Les gens d'en bas ont d'ailleurs remercié les fonctionnaires de l'abbaye pour leur grève.

Nous avons aussi, Amélie et moi, une relation exceptionnelle avec les frères et les sœurs des Fraternités Monastiques. Pour nous ils sont plus que nos voisins. Ils sont notre famille. Et ce d'autant plus que la sœur d'Amélie est venue de Rome pour rejoindre les sœurs à l'abbaye.

J'espère que notre relation au Mont ne va pas pâtir de notre départ. Nous allons rentrer dans une certaine « normalité ». Vous savez, si vivre au Mont, pour l'extérieur, c'est valorisant, pour mes collègues, c'était déjà un peu une excentricité ! Il reste que si nous avons fait le choix de ne plus habiter le Mont, nous ne l'avons pas fait pour nous mais pour nos enfants.

J'espère, seulement que, comme Amélie et moi, ils y resteront attachés.

La rédaction : Et votre vie de conférencier professionnel ?

François Saint-James : Au début, en 1989, 1990, j'avais l'impression que ce n'était, pour moi qu'un job d'été. Et puis je suis devenu guide-conférencier. Aujourd'hui, ce qui m'émerveille le plus c'est que je trouve toujours l'énergie pour faire une nouvelle visite !

Le Mont-Saint-Michel, hormis ce que nous avons évoqué, est un monument merveilleux.

Les visiteurs sont très demandeurs, très motivés, très intéressés.

Bien sûr, il y a un côté répétitif dans cette fonction. Et, parfois, je me sens en pilotage automatique ! Mais je reste toujours émerveillé par le Mont. Le public est extrêmement varié. Les groupes scolaires, notamment sont très intéressants. Ce ne sont pas toujours ceux que l'on pourrait croire qui sont les plus curieux : les jeunes des établissements cotés sont souvent blasés, pensent tout savoir alors que les élèves venant de Seine-Saint-Denis, par exemple, sous des aspects vestimentaires qui peuvent surprendre, posent énormément de questions souvent très pertinentes ou, à l'inverse, d'une naïveté sympathique et qui vous font vous remettre, vous-même, en question. Et aussi les jeunes délinquants encadrés par les militaires. Par exemple, l'un d'eux, passionné d'histoire, me citant Richard III, tout d'un coup me pose la question : « Est-ce que les vitraux étaient colorés ? ». Lorsque j'explique que les vitraux étaient d'abord là pour faire entrer la lumière et éviter les courants d'air la surprise des enfants fait plaisir à voir. Hélas, je n'ai que deux heures par visite et je ne peux pas toujours consacrer le temps que je souhaiterais à répondre aux questions.

Ici, on ne pourrait parler que de vieilles pierres. Mais le Mont n'est pas qu'un monument. Ce sont les gens qui y vivent et y travaillent qui en font l'âme. Les choses n'ont au fond pas tellement changé de ce point de vue depuis le Moyen Âge. Il y a toujours les religieux, les fonctionnaires et les commerçants. C'est la relation au visiteur qui est en train de changer comme on l'a vu. C'est pourquoi je n'omets jamais de parler de la spiritualité qui inspire les lieux en l'abordant parfois sur le mode un peu humoristique pour mieux la faire passer. Je parle des frères et des sœurs, de leur

vie mais aussi de celle des commerçants et des fonctionnaires. Je me sens, nous nous sentons, nous les guides-conférenciers un peu le lien entre tous ceux qui, chacun dans sa fonction, contribuent à faire du Mont ce qu'il est.

Bref, vous l'avez compris, si je tiens, c'est grâce aux visiteurs !

Je formule seulement le vœu que le Mont restera toujours le Mont.

Ce qui est sûr, c'est que pour moi, au-delà des vicissitudes matérielles et des dernières regrettables évolutions de l'état d'esprit qui, désormais, prédominent, je me reconnais toujours dans le ressenti exprimé par Roger Vercelet dans son ouvrage « Sous le pied de l'archange » : « On prend ici l'habitude de la beauté comme un opium dont on ne peut plus se passer, l'âme est comme exilée au reste du monde ».³



L'entaille du rocher pour créer un passage derrière le corps de garde des Bourgeois.
Photo Amélie Saint-James

³ Entretien réalisé le jeudi 21 novembre 2013

ACTUALITES

Trois « prix citron » proposés pour Véolia-Transdev ?

Depuis la publication de notre dernière revue, deux faits marquants ont touché le Mont.

D'abord, l'entame du rocher entre le Corps de Garde des Bourgeois (actuel Office du Tourisme) et l'entrée des Fanils se poursuit pour assurer le passage des brancards et des Montois de l'intérieur du Mont jusqu'à la « plateforme de sécurité » à la cote 8 mètres.

Nous rappelons que ces travaux sont d'un coût de 1,6 million d'euros pour le Ministère de la Culture et qu'ils ne serviront que lors des marées d'un coefficient supérieur à 110, c'est-à-dire au mieux 40 heures par an – les bonnes années – principalement en mars et septembre entre 7h et 9h le matin et entre 19h et 21h le soir. A titre d'exemple, il n'y a pas eu de tels coefficients de marées en 2013. Il y en aura, par contre, c'est vrai, deux en 2014, les 1^{er} février et 2 mars. Mais les travaux ne seront pas encore terminés au moins pour la marée du 1^{er} février.

Au jour où nous bouclons notre revue (15 janvier 2014), ces travaux de percement du rocher sont loin d'être achevés. Il s'avère qu'un gros rocher en surplomb devra être arasé, que, par contre, au sol, le passage devra être élargi pour permettre un quelconque passage et qu'enfin il conviendra d'établir une pente plus douce c'est-à-dire plus longue pour rejoindre la « plateforme de sécurité »...

A l'intérieur de la Cour de l'Avancée, le sol a été cassé le long du mur faisant face aux toilettes pour, sans doute¹, assurer les fondations du plan incliné et de l'escalier devant, à l'avenir, permettre le raccordement avec le cheminement extérieur au droit du Corps de garde des Bourgeois. Cela a pour conséquence que l'accès aux toilettes ne se fait plus qu'à partir du palier du dit Corps de garde des Bourgeois, et encore par une porte mi-ouverte, l'accès par la Cour de l'Avancée étant fermé en raison précisément des travaux de fondation du plan incliné.

Ce qui, on l'aura compris, est d'un raffinement subtil que nos hôtes étrangers – mais pas seulement – apprécient à leur juste valeur.

Ensuite, nous avons constaté que les « maringottes », ces calèches tirées par deux chevaux ne circulaient plus depuis la mi-décembre 2013².

En effet, il s'avère que l'éleveur, fournisseur exclusif de chevaux pour Véolia-Transdev, a vidé les écuries de Beauvoir de sa vingtaine de chevaux sans qu'à notre connaissance il n'ait donné d'explications. Tout juste, peut-on conjecturer que l'éleveur devrait avoir des raisons sérieuses et que les relations entre cet éleveur et Véolia-Transdev devaient être simples et au beau fixe ! Toujours est-il que, face à cette situation, Véolia-Transdev a demandé au tribunal de commerce d'étudier la résiliation du contrat exclusif qui lie sa société à l'éleveur parce que, selon Madame Regina Dutacq, sa directrice locale, « cette situation bloque complètement le service public » (sic) !^{3 4}

¹ Ce qui est écrit ici étant le fruit de nos observations attentives, aucune information ne nous étant donnée par quiconque.

² Voir *La Manche Libre* du 11 janvier 2014, pages Avranches, page 18.

³ Source : *La Manche Libre pécitée*.

⁴ C'est notre rédaction qui souligne « le service public » tant elle trouve savoureuse cette formule émanant de Véolia-Transdev !

Décidément ces « maringottes » dont on se souvient qu'elle en attendait 30% de ses recettes - auront causé beaucoup de soucis à Véolia-Transdev : « calèches » pas aux normes, retard dans leur exploitation lui ayant engendré des pénalités⁵ et, maintenant, départ de l'éleveur des chevaux !

Nous pouvons, tout de même, là encore, nous interroger sur la question de savoir pourquoi un contrat exclusif a été signé par Véolia-Transdev avec un éleveur sans qu'aucune solution de substitution n'ait été envisagée, précisément en cas de départ pour une raison ou pour une autre de cet éleveur !

Dans ces conditions, notre association propose de décerner trois « prix citron » à Véolia-Transdev pour l'ensemble de son œuvre dans le cadre de sa gestion de la délégation de service public dont elle bénéficie et, tout particulièrement pour :

- sa vision à long terme des problèmes qu'elle a à gérer, sa remarquable anticipation des difficultés qui pourraient se poser à elle ;
- la faculté exceptionnelle qu'elle a de ne pas entendre les réflexions de bon sens de toutes les parties prenantes à la vie du Mont - sans exception aucune - au point d'avoir réussi cet exploit de les faire toutes se regrouper dans un « collectif » unique quelles qu'aient été leurs divergences anciennes ;
- sa capacité à faire payer ses nombreuses incuries par ceux-là mêmes qu'elle maltraite en raison du manque de travail au fond, en temps utiles, et de discernement du Président et des élus du Syndicat Mixte de la Baie qu'elle réussit à convaincre du bien fondé de ses propositions pourtant indéfendables.

En remerciant, par avance, nos lecteurs de nous faire part de leur sentiment sur cette proposition de prix, nous les assurons de continuer à suivre très attentivement la vie au Mont-Saint-Michel...



Le percement du rocher près du Corps de garde des Bourgeois. Photo. Amélie Saint-James.

⁵ Que l'on se rassure ! Elle s'est efforcée de répercuter ces pénalités dans ses tarifs de parkings - votés par les élus du Syndicat Mixte de la Baie dans l'avenant N° 5 - pour les éponger au détriment des touristes à travers le passage de 8,50€ à 12€ du tarif journalier du parking, des visiteurs locaux à travers l'augmentation de la carte d'abonnement (de 34€ à 60€), des Montois, des salariés du Mont, des personnes à mobilité réduite et des clients avec bagages des hôtels intra-muros à travers la suppression de la « Montoise » et enfin des entreprises de « La Caserne » à travers l'augmentation du prix des codes d'accès à leurs parkings privés (voir nos précédentes éditions).

INFORMATIONS DIVERSES

Contributions

Tout auteur, adhérent ou non, peut proposer des contributions, communications ou informations, à la rédaction de l'association. Celles-ci sont soumises au Conseil Scientifique de l'association qui les valide ou non du strict point de vue de sa compétence.

Pour le reste, les contributions publiées dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent, notamment, faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et iconographiques, des droits de copyright de reproductions, même partielles, ainsi que de traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant, à la rédaction de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

En 2014, notre revue consacrera de nombreuses contributions :

- au centième anniversaire du début de la guerre 1914 - 1918,
- au soixante dixième anniversaire du début de la Libération de 1944,
- au quatre-vingtième anniversaire des manifestations organisées par notre association à l'occasion du cinq centième anniversaire de la victoire des Chevaliers défenseurs du Mont- Saint-Michel sur les Anglais en 1434.

Toute personne possédant des documents qu'elle souhaiterait publier à cette occasion ou qui penserait qu'une contribution de sa part ayant trait au Mont-Saint-Michel et à sa baie pourrait intéresser nos lecteurs, y compris ses propres souvenirs pour ce qui concerne la Libération, peut prendre contact avec la rédaction de l'association.

Dons et legs

Les dons et legs, faits à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » reconnue d'utilité publique, font l'objet d'une exonération des droits de mutation dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur (voir le Code Général des Impôts).

A NOTER :

L'Assemblée Générale se tiendra le samedi 12 avril 2014 au Mont-Saint-Michel et la réunion annuelle le samedi 20 septembre 2014, également au Mont-Saint-Michel.

Nous rappelons à nos aimables adhérents qu'il ne nous sera pas possible de servir la revue N° 119-II, juin 2014, ni les suivantes à ceux qui n'auraient pas réglé leur cotisation à l'association avant le 31 mai 2014.

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Cauge - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

Adhérents individuels de moins de 25 ans	: 18 € (25 € pour l'étranger)
Adhérents individuels de plus de 25 ans	: 35 € (42 € pour l'étranger)
Adhérents en couple	: 45 € (52 € pour l'étranger)
Adhérents bienfaiteurs	: à partir de 65 €

Adhésion à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)

Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)

Prix public au numéro de la revue : 12 € (plus port pour l'étranger)

INFORMATIONS DIVERSES

Contributions

Les contributions des auteurs publiées dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et droits de copyright des reproductions, même partielles, et traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant, à la rédaction de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

Dons et legs

Les dons et legs faits à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », reconnue d'utilité publique, font l'objet d'une exonération des droits de mutation et, notamment, des droits de succession pour certains d'entre eux (voir le Code général des impôts).

Ventes de Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € plus port s'il y a lieu (14,50 € pour un ou deux Cartulaires).

En Stock

- 5 Portfolios SAGOT : 30 €
- Gravures de Henri VOISIN : 30 €
 - Salle des gardes autrefois (1928)
 - Porte du roi (1930)
 - L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)
- Bulletins des Amis du Mont-Saint-Michel à quelques exceptions près (années 1950 à 1970)
 - N° 1 à 51, état moyen : 6 €
 - N° 55 à 117, bon état : 6 €

SOMMAIRE

• Les Membres d'Honneur.....	p. 2
• Les Anciens Présidents de l'Association.....	p. 3
• Le Conseil Scientifique.....	p. 4
• Le Mot du Président.....	p. 5
• Les statuts.....	p. 6
• La clarté de saint Michel, par Henri Voisin.....	p. 11
• Costumes et coutumes, par Henri Voisin.....	p. 15
• 1880, par Henri Voisin.....	p. 18
• La caravane des maringottes, par Henri Voisin.....	p. 23
• Vingt ans après, par Henri Voisin.....	p. 25
• Vive le roi !, par Henri Voisin.....	p. 26
• Vive la République !, par Henri Voisin.....	p. 27
• Les derniers bateaux venus au Mont Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p. 28
• Le phare du Mont Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p. 30
• La digue insubmersible, par Henri Voisin.....	p. 31
• Le pont de Beauvoir, par Henri Voisin.....	p. 33
• Le petit bois, par Henri Voisin.....	p. 36
• Les marées au Mont Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p. 37
• Canards, pluviers, courlieux, par Henri Voisin.....	p. 39
• La voie ferrée arrive au Mont Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p. 41
• Les grèves du Mont Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p. 43
• La première visite de Hugues le Roux, par Henri Voisin.....	p. 45
• Pèlerinages, par Henri Voisin.....	p. 47
• Albert Depré, peintre de la baie, par Laurence Béchet.....	p. 50
• La vie au mont de François Saint-James, guide conférencier.....	p. 55
• Actualités.....	p. 61
• Informations diverses.....	p. 63

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Anne et Serge Potier, Henry Decaëns et Jean-Pierre Delalande

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02.33.60.10.61

An aerial photograph of Mont-Saint-Michel, a large Gothic abbey complex situated on a rocky island. The island is surrounded by extensive tidal flats and a winding river. The sky is clear, and the water is a deep blue. The abbey's architecture is detailed, with a prominent spire and multiple gables. The surrounding landscape is a mix of green fields and sandy areas.

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL

REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XIV - N° 119 - II - JUIN 2014

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Christian LASSAU Père Michel LE BLOND M. Jean-François LION M. Patrick PERRIN M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Le Mont-Saint-Michel, vue aérienne, 4 août 2013

Cliché : Henry Decaëns

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 12 avril 2014

L'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'est tenue le samedi 12 avril 2014, à l'hôtel « Le Mercure » à La Caserne, sous la présidence de son Président, Monsieur Henry Decaëns.

Le Président ouvre la séance à 11h30.

Après avoir procédé à la constitution du bureau de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 8 des statuts de l'Association, et que celui-ci ait vérifié la liste d'émargement (64 présents) et les pouvoirs (124) adressés par les membres absents, le Président remercie les nombreux membres présents et excuse les membres absents qui ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents, Frère François-Marie Taillefer, représentant la Fraternité Monastique de Jérusalem, Monsieur François-Régis Hutin, Président Directeur Général de Ouest-France, Membre d'Honneur, le Père André Fournier, curé de Pontorson et Recteur du Mont-Saint-Michel, administrateur, ainsi que le Professeur Lefeuvre, membre du Conseil Scientifique de l'association.

A la suite de quoi, le Président fait part à l'Assemblée des tristes nouvelles de la disparition d'André Nemo, ancien secrétaire général de l'association, le samedi 1^{er} mars 2014, et de Jacques Lerebours Pigeonnière, ancien vice-président de l'association, le lundi 24 mars 2014, tous deux Membres d'Honneur de l'association. Après avoir salué leur mémoire, rappelé l'immense travail qu'ils ont réalisé l'un et l'autre au service de l'association et indiqué qu'un hommage circonstancié leur sera rendu dans la revue de juin 2014, il demande à l'assemblée de bien vouloir observer une minute de silence ce qu'elle fait dans le plus grand recueillement.

Puis il aborde l'ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2013

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 20 mars 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Présentation, par le Président, et adoption du rapport moral du Conseil d'Administration sur l'exercice 2012 - 2013

Le Président présente, au nom du Conseil d'Administration, le rapport moral sur l'exercice 2012 - 2013 ainsi qu'il suit :

« Depuis l'assemblée générale qui s'est tenue à Paris, le 20 mars 2013, notre association a été de tous les combats pour la défense du Mont-Saint-Michel. Elle a participé aux dix-huit réunions du Collectif (pas moins !) rassemblant toutes les parties prenantes qui ont un intérêt avec le Mont, employeurs, salariés, associations de défense.

Ce collectif a notamment obtenu l'ouverture, de 19h à 2h du matin, des barrières qui ferment l'accès à la Caserne, ce qui permet d'y stationner gratuitement tous les soirs.

Notre association a poursuivi ses efforts pour que la cote du gué et celle de la plateforme de sécurité soient abaissées et pour que le cheminement dans le rocher entre la plateforme de sécurité et la cour de l'Avancée ne soit pas réalisé. Le recours gracieux que nous avons intenté, avec l'AGEB, contre la décision interministérielle du 11 avril 2012 confirmant les cotes du gué et de la plateforme de sécurité n'a pas abouti. Nous avons alerté l'UNESCO et les médias. Mais l'Etat poursuit les travaux sans tenir compte de nos propositions qui auraient permis de faire des économies, tout en assurant la sécurité des Montois et des visiteurs et en évitant de défigurer la face sud du Mont.

Notre association est membre de la Commission Consultative des Services Publics qui s'est réunie les 21 février et 8 juillet 2013. Cette commission est une émanation du Syndicat Mixte Baie du Mont-Saint-Michel; composée, à parité, d'élus et de représentants d'association, elle permet à ces dernières de s'exprimer et de recueillir des informations notamment sur le fonctionnement des navettes et des parkings.

Nous continuons aussi à apporter notre soutien aux actions qui contribuent à faire vivre l'abbaye sur le plan culturel. Nous avons ainsi donné une subvention aux concerts de très grande qualité que l'Administrateur de l'abbaye organise. Nous pensons en effet que cela fait partie de notre mission de soutenir les seules activités culturelles qui se déroulent au Mont.

Vous avez pu constater que nous avons gagné notre pari de transformer notre bulletin annuel en une revue trimestrielle. Cela donne bien entendu beaucoup de travail aux membres du Bureau de l'association qui s'en occupent. M. et M^{me} Potier ont accepté de relire les épreuves; grâce à eux, vous aurez bien du mal, je crois, à relever des fautes ou des coquilles. Je les en remercie chaleureusement. La revue trimestrielle permet de mieux vous informer sur les travaux en cours. Je pense que vous appréciez cette périodicité car le nombre des adhérents est en hausse; nous avons actuellement 440 membres. Notre trésorier, Vincent Lerebours Pigeonnière peut ainsi équilibrer les comptes. Nous avons déposé une demande de numéro de Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse que nous avons obtenu et qui va nous permettre de bénéficier du régime économique de la presse.

Ceux d'entre vous qui ont une adresse email reçoivent aussi une lettre électronique qui nous permet de vous donner très rapidement toutes les informations que nous jugeons utiles de vous adresser. Un grand merci à Benoît Roux qui a accepté d'en prendre la responsabilité.

Le Bureau de votre association s'est réuni le 20 septembre 2013, le Conseil d'Administration les 22 décembre 2012, 20 mars et 21 décembre 2013. Le Conseil Scientifique s'est réuni les 19 septembre 2012 et 20 septembre 2013 sous la présidence de Pierre Bouet; il a constitué un jury chargé d'examiner un travail sur le Mont-Saint-Michel durant la guerre de Cent Ans qui pourrait donner lieu à l'attribution d'un prix Guillaume d'Estouteville.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'exercice comptable est à nouveau calqué sur l'année civile c'est-à-dire qu'il court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Cela devrait simplifier la gestion pour tout le monde.

Votre association fonctionne donc normalement, tout en poursuivant sans relâche son action pour la défense du Mont-Saint-Michel. »

L'Assemblée Générale approuve le rapport sur la situation morale de l'association ainsi présenté par son Président à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Présentation par le Trésorier du rapport financier pour l'exercice 2012 - 2013 comprenant le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes

Le Trésorier présente les comptes de l'exercice 2012 - 2013 ainsi qu'il suit :

a) Compte d'Exploitation du 01/09/2012 au 31/12/2013

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL							
COMPTES DE RÉSULTAT DU 01/09/2012 AU 31/12/2013							
DÉPENSES	2011-2012	PRÉVISIONNEL	2012-2013	RECETTES	2011-2012	PRÉVISIONNEL	2012-2013
Frais de personnel	1 799	0,00	0,00	Cotisations 2012-2013	12 832,00	13 000,00	16 503,00
Impression cartes de membres		240,00	214,00	Reprise sur provision revues		1 645,00	0,00
Frais de déplacement	76	100,00	0,00	Produit financier	40,00		153,19
Logiciel et site Internet	272	600,00	184,77	Vente Sagot, Avisin	1 055,00	150,00	60,00
Frais de Poste	1 195	700,00	1 121,42	Vente cartes postales	0,00		470,40
Impression revues	6 573	5 750,00	5 154,83	Vente CDROM	877,00	800,00	0,00
Frais envoi revues	495	2 495,00	2 570,17	Vente cartulaires	0,00		837,65
Frais gestion courante	240	300,00	566,08	Vente bulletins	2 634,00	1 800,00	515,50
Réceptions et Conseil Scientifique	0	0,00	0,00	Recette repas ou pot AG			3 961,00
Frais d'Assemblée	2 102	1 740,00	3 782,65	Recette Concerts	4,00		1 004,27
Cotisations extérieures	60	60,00	65,00	Amortissement dépréciation stock	1 500,00	600,00	
Prix d'Estouteville	0	800,00	0,00	2010-2011			
Prix Torigni	0	0,00	0,00	Profits exceptionnels			
Contrôle des comptes	0	500,00	0,00	Recettes publicitaires			520,00
Achat cartes postales	0	20,00	0,00				
Frais financiers	1268	0,00	42,00				
Cartulaires (expédition et stockage)	786	0,00	25,00				
Dotations	0	0,00	689,00				
Variation de stock	362	0,00	2 000,00				
Dépenses Concerts	0	2 000,00	0,00				
Plaquette prestige	0	0,00	202,72				
Assurance	193	200,00	0,00				
RESULTAT EXERCICE	4 521	2 510,00	6 403,10	RESULTAT EXERCICE	19 942,00	17 995,00	23 020,74
	19 942	17 995,00	23 020,74				

b) Bilan au 31 décembre 2013

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL				
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2013				
	ACTIF 2012-2013	RAPPEL 2011-2012	PASSIF 2012-2013	RAPPEL 2011-2012
STOCKS		27 311,00		28 000,00
CHARGES GESTION 2014 PAYÉES D'AVANCE				
Enveloppes	40,00			
Abonnement Poste, Timbres	333,74			
		374,00		
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
NSMD Titres Monétaires	5 525,00		5 523,00	
RÉALISABLE ET DISPONIBLE				
Chèque à encaisser	0,00		0,00	
Cartulaire à encaisser	61,00		187,90	
Cotisation à payer	0,00		0,00	
Abonnement revue à payer	60,00		2 438,69	
Compte NSMD	2 462,00		10 705,58	
Caisse d'Épargne	15 394,00		2 525,80	
Caisse	211,00		143,52	
		18 188,00		13 563,00
		51 398,00		47 086,00
FONDS PROPRES				
Dotation initiale				45,00
Report à Nouveau				43 932,00
Résultat de l'exercice				3 784,00
Perte de l'exercice				47 716,00
				39 455,00
				4 522
				43 977
				362,00
				1 735,00
				1 102,00
				1 645,00
				Provision
				6 204,62
				47 086,00

c) Commentaires

L'exercice porte sur 16 mois, et non 12 comme à l'habitude, puisque nous avons décidé de ramener l'exercice comptable à l'année civile. Après les décisions de 2012 de réduction de dépenses du début d'exercice et l'efficacité de la relance des appels à cotisation, l'association continue à maintenir l'équilibre de ses comptes

Compte d'exploitation

Le résultat de l'exercice exceptionnel de 16 mois s'élève à + 3 784 €, alors qu'il était prévu un bénéfice de 2 510 €. Côté recettes, les cotisations ont atteint 13 510 €, pour un budget prévisionnel de 13 000 €.

Les recettes complémentaires (Cartulaires, Sagot, etc..) sont meilleures que prévues (1 883 € pour 950 € espérés) avec 12 cartulaires vendus, mais demeurent très faibles par rapport aux cotisations. Les recettes publicitaires démarrent lentement avec 520 € pour 600 € budgétés.

Côté dépenses, elles s'élèvent au 31/12/2013 à un total de 16 244 €. Dans ces dépenses sont comptés les 2 000 € de participation de l'AMSM aux concerts du Mont.

Hormis les frais de gestion courante et les frais d'assemblée, toutes les autres dépenses restent inférieures ou égales au budget. Les frais d'Assemblée sont quant à eux totalement compensés par les recettes correspondantes.

Bilan

Le stock estimé à 27 311 € est constitué de 1059 cartulaires disponibles.

Achat d'enveloppes, de timbres et abonnement à la boîte postale ont été payés d'avance pour 2014, à hauteur de 374 €.

Le portefeuille n'a quasiment pas bougé et s'élève à 5 525 € au 27/12/2013.

Notre compte Neufize est créancier de 2 462 €, après transfert de 12 500 € sur notre livret d'épargne qui lui se trouve ainsi créancier de 15 394 €.

Avec 211 € de liquide en caisse, nos avoirs disponibles et réalisables s'élevaient au 31/12/2013 à : 18 188 €.

Les fonds propres ont été éclatés, à la demande de l'administration, en dotation initiale pour 45 €, report à nouveau pour 43 932 € et le résultat de l'exercice pour 3 784 € ; variation de stock prise en compte pour 689 €, et cotisation 2014 payées d'avance pour 2 993 €.

L'Assemblée Générale approuve successivement le rapport financier, le compte d'exploitation, le bilan et leurs annexes pour 2012 - 2013, chacun à l'unanimité des membres présents et représentés.

4) Appréciation du Contrôleur interne des comptes sur ceux présentés par le Trésorier au titre de l'exercice 2012 – 2013

Le Contrôleur interne des comptes n'a pu, pour des raisons de santé, examiner les comptes.

5) Quitus du Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2012 – 2013

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2012 - 2013 à l'unanimité des membres présents et représentés.



6) Présentation, par le Trésorier, du budget de l'association pour l'exercice 2014

Le trésorier présente le budget de l'association pour l'exercice 2014 ainsi qu'il suit :

Budget 2014

Le budget porte désormais sur 12 mois. Les postes particuliers sont : légère augmentation du nombre des revues imprimées, un budget communication de 1245 €, auxquels sont ajoutés 528 € d'édition de plaquettes et 240 € d'impression d'un dépliant pour le conseil Scientifique. Les cotisations stables, dont 3000 € environ déjà payées fin 2013, une augmentation de la vente des cartulaires, justifiée par une commande de 20 cartulaires fin janvier.

Le budget laisse présager un bénéfice de 1 143 €, compte tenu de la remise d'un prix d'Estouteville, provisionné pour 800 €.

Budget prévisionnel 2014

<u>DÉPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
Frais de personnel	0	Cotisations 2014	11 007
Impression des cartes de membres	0	+ versées en 2013	2 993
Frais de déplacement	0	reprise sur provision revues	
Logiciel et site Internet	100	Produit financier	0
Frais de Poste	250	Vente Sagot, Voisin	0
Impression revues	7 200	Vente cartes postales et portfolios	0
Frais envoi des revues	2 600	Vente CDROM	0
Frais gestion courante	400	Vente cartulaires	2 200
Réceptions et Conseil Scientifique	0	Vente bulletins	800
Frais d'Assemblée	3 800	Recette repas ou pot AG	3 800
Cotisations extérieures	70	Recettes Concerts	
Prix d'Estouteville	800	Annulation dépréciation stock	0
Prix Torigni (09/2010)	0	2010-2011	
Impress. plaquette et dépliant	768	Profits exceptionnels	0
Cons. Sc.	30	Recettes publicitaires	600
Cartulaires (expédition et stockage)	0		
Dons	0		
Variation stock	774		
Dépenses Concerts	2000		
Provision communication + 2 enrouleurs	1 245		
Assurance	200		
BENEFICE	1 143		
TOTAL	21 400	TOTAL	21 400

L'Assemblée Générale approuve le budget de l'association pour 2014 tel que présenté par le Trésorier, sans modification aucune, à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) Tarif des cotisations et des publicités pour 2015

Le Président propose de maintenir tous les tarifs de cotisation et de publicité au même niveau pour 2015 qu'en 2014.

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et maintient tous les tarifs de cotisation et de publicité au même niveau pour 2015 qu'en 2014, à l'unanimité des membres présents et représentés.

8) Election de trois nouveaux membres au Conseil d'Administration en remplacement de trois membres démissionnaires

Le Président indique qu'il a reçu trois démissions du Conseil d'Administration, dans l'ordre chronologique, Madame Jacqueline Decoux-Ricour, Messieurs Patrick Ozanne et Bernard Landouzy tous, considérant que, compte tenu de leurs autres obligations, ils ne peuvent consacrer suffisamment de temps à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel ».

Il les remercie tous les trois pour leur contribution à l'association, le temps où ils ont participé au Conseil d'Administration et, tout particulièrement Monsieur Bernard Landouzy qui en a été membre dès 2003, c'est-à-dire pendant 11 ans.

Puis, il précise n'avoir reçu qu'une candidature au Conseil d'Administration, celle de Monsieur Jean-Marie Vannier. Il demande s'il y a d'autres candidats parmi les membres présents à l'Assemblée Générale.

Deux nouveaux candidats se présentent en séance et le confirment, aussitôt, par écrit : Messieurs François-Xavier de Beaulaincourt et Jean-Michel Cardon.

Le président demande ensuite aux trois candidats de se présenter rapidement. Puis il procède à l'élection conformément à l'article 5 des statuts.

Messieurs Jean-Marie Vannier, François-Xavier de Beaulaincourt et Jean-Michel Cardon sont élus au Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président précise que Monsieur Jean-Marie Vannier, premier élu, l'est jusqu'en 2017, c'est-à-dire l'année de fin de mandat de Madame Jacqueline Decoux-Ricour, première démissionnaire chronologiquement, et que Messieurs François-Xavier de Beaulaincourt et Jean-Michel Cardon sont élus jusqu'en 2015, année de fin de mandat de Messieurs Patrick Ozanne et Bernard Landouzy.

Le Secrétaire informe d'ores et déjà l'Assemblée de ce qu'il ne sollicitera pas le renouvellement de sa fonction au sein du Bureau du Conseil d'Administration à l'occasion de sa prochaine élection lors du Conseil qui se tiendra après l'Assemblée Générale Ordinaire du printemps 2015. Et que, donc, il convient dès maintenant de se mettre en quête de son successeur.

9) Evolution du site internet de l'association

Le Président expose qu'une réflexion a été menée par le Conseil d'Administration sur le site internet. Grâce à Monsieur Patrick Perrin, administrateur, il a pu être mis en relation avec monsieur Bruno Frappier, professionnel de l'informatique et d'internet, patron de l'« Agence de Communication Digitale » disposant de 5 établissements

regroupant 40 collaborateurs à travers la France. Il précise que celui-ci, auditionné par le Conseil d'Administration, a indiqué, à cette occasion, que le site internet des « Amis du Mont-Saint-Michel » devait être considéré comme un « outil au service des objectifs de l'association », objectifs qu'il a listés; puis qu'il a procédé à un audit du site existant des points de vue de son contenu, son graphisme, son ergonomie, son arborescence, son actualisation, son interactivité, son référencement naturel, sa compatibilité avec les supports mobiles, et son accès en français et en anglais.

Il précise, ensuite, que monsieur Frappier, ayant observé que le site avait le mérite d'exister, qu'il disposait déjà d'une « page facebook » et qu'il avait de nombreux aspects positifs, a conclu en précisant les axes d'amélioration possibles :

« Afin de mettre en œuvre une évolution du site internet de l'association je propose une option au Conseil d'Administration : soit trouver une personne « free lance » pour le remettre au goût du jour, solution simple et peu onéreuse (environ 2 000€) pour laquelle il pourrait aider à la surveillance de sa mise en œuvre, soit avoir une ambition plus large consistant à mettre en place un outil d'interaction et de persuasion susceptible d'intéresser un large public, notamment tous les visiteurs du Mont et les jeunes, mais dont le coût serait supérieur (de l'ordre de 6 000€), étant entendu que si cette solution était retenue il conviendrait de procéder avant toute mise en œuvre à un « atelier concertation » pour bien en cerner les contours (dont il pourrait se charger pour un montant qu'il a chiffré à 980€ HT) et qu'il faudrait prévoir une contribution en ressources humaines bénévoles, sans doute de jeunes de 18 à 20 ans pour en assurer l'interactivité. »

Le Président indique qu'à la suite de l'exposé très clair et éminemment instructif de Monsieur Frappier le Conseil d'Administration a tenu à l'en remercier très chaleureusement et que s'en est suivi un large et riche débat sur ce qu'il convenait de faire, débat débouchant sur celui de l'avenir même de l'association, sa gouvernance et sa capacité à mobiliser des énergies pour en assurer la pérennité ainsi que sur l'interactivité permanente qui devait s'instaurer entre ses dirigeants et le public au-delà des seuls adhérents à l'association.

Le Président précise enfin que le Bureau a accepté le devis de monsieur Nicolas Frappier concernant le coût (980€ HT) de l'« atelier concertation », mais que cette acceptation n'augure nullement de sa décision définitive ni de celle du Conseil d'Administration sur le choix définitif à adopter mais qu'il lui est apparu qu'il était intéressant de saisir l'opportunité de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour aborder les problèmes d'avenir posés à l'association à travers celui de l'évolution de son site internet et faire un appel à ressources humaines nouvelles pour estimer en fonction de l'écho qu'il recevra les meilleures solutions à envisager.

L'Assemblée a manifesté son vif intérêt pour la démarche initiée par le Conseil d'Administration au travers de nombreuses interventions de ses membres, toutes positives et constructives. Monsieur Jacquy Prudor s'est, notamment proposé pour relire le cahier des charges du contrat qui pourrait être établi avec l'entreprise retenue si le Conseil d'Administration décidait de passer à la phase 2 - celle succédant à l'« atelier concertation » - proposée par Monsieur Frappier.

10) Questions diverses**a) Premières réponses au questionnaire adressé en décembre 2013**

Le Président fait un premier bilan des réponses obtenues (40 à ce jour) au questionnaire adressé aux adhérents avec la revue Tome XIII, N° 118-IV de décembre 2013 d'où il ressort que :

- l'organisation actuelle des réunions, deux par an, une en avril et une autre en septembre est jugée satisfaisante ;
- il n'est pas souhaité de troisième réunion ;
- les souhaits se partagent équitablement entre ceux qui préfèrent que toutes les réunions aient lieu au Mont et ceux qui préfèrent qu'il y en ait une à Paris (au printemps) et l'autre au Mont (en septembre) ce dont le Conseil d'Administration tiendra compte si cette tendance se confirmait ;
- la revue trimestrielle est très appréciée ;
- elle est lue très régulièrement, trimestriellement, par les personnes qui ont répondu ;
- toutes ses rubriques intéressent et, principalement, les rubriques actualités, histoire et architecture.
- la lettre électronique fait la quasi unanimité tant quant à sa périodicité qu'à son contenu ;
- Le site web est diversement consulté, ne souffre pas de critiques majeures sauf en ce qui concerne sa mise à jour ;
- les idées nouvelles sont bien accueillies ; il en est, aussi, suggéré dont le Bureau tiendra, évidemment, compte sans qu'il soit possible, ici, de les citer toutes dans le détail ;

Le Président indique, enfin, qu'une analyse complète des résultats sera publiée dans la revue Tome XIV, N° 119-III de septembre 2014.

b) Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse

Le Président confirme à l'Assemblée qu'il a adressé, avec le Trésorier, un dossier de demande de numéro de commission paritaire des publications et agences de presse au Ministère de la Culture et de la Communication, le 21 janvier 2014, que ce numéro a été obtenu et permettra à l'association de bénéficier d'un taux de TVA de 2,10% seulement pour l'impression de la revue trimestrielle et de tarifs postaux plus bas qu'actuellement pour son envoi.

c) Départ de l'administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel

Le Président informe l'Assemblée du départ de Monsieur Jean-Marc Bouré, Administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (et du château de Carrouges) pour le château de Vincennes où il a été nommé à compter du 1^{er} avril 2014.

Le Président rappelle qu'en poste à l'abbaye depuis février 2010 c'est grâce à lui et à son action durant ces quatre dernières années qu'ont été organisés 14 concerts de grande qualité, 3 expositions de photographies et une lecture publique qui feront dates dans l'histoire de l'abbaye. Qui ne se souvient tout particulièrement, précise-t-il, pour ceux qui

ont eu la chance d'y être, du concert de William Christie et des Arts florissants en juillet 2013, pour ne citer que celui-là. Heureusement, ajoute-t-il, Jean-Marc Bouré continuera à assurer la programmation des concerts à l'abbaye en concertation avec le nouvel administrateur qui n'est pas encore nommé en rappelant que, cet été, cinq rendez-vous de très haute qualité sont prévus avec le Chœur Arslys, l'organiste Pierre Pincemaille, des musiciens de l'Orchestre de Paris, les ensembles Douce Mémoire et Diabolus in Musica.

Le Président ajoute encore que c'est sous le mandat de Jean-Marc Bouré que des travaux importants ont été réalisés avec, à l'abbaye, la restauration de la terrasse au canon, celle des vitraux de l'abbatiale et de la Merveille ou encore le réaménagement des logis abbatiaux et ailleurs, dans le Mont, sur le domaine appartenant à l'Etat, avec la restauration des remparts et le retrait de tous les distributeurs de cartes postales qui se trouvaient sur les murs !

Le Président tient à remercier très chaleureusement Jean-Marc Bouré pour la qualité exceptionnelle des relations qu'il a su entretenir avec tout un chacun au Mont et, tout particulièrement, avec l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » à laquelle il a même indiqué publiquement qu'il envisageait d'adhérer, ce à quoi l'Assemblée ne pourra être qu'extrêmement sensible.

Enfin, le Président indique que, depuis le 1^{er} avril dernier, c'est Monsieur Jacques Buisson-Catil, administrateur du Centre des Monuments Nationaux à Carnac qui assure l'intérim en attendant la nomination du successeur de Jean-Marc Bouré.

d) Rappel des prochaines réunions

Le Président rappelle que :

- le prochain Comité Scientifique de l'association se tiendra le vendredi 19 septembre 2014 à son domicile et qu'il sera suivi d'un Comité Editorial de la revue au même endroit ;
- la prochaine réunion annuelle se tiendra au Mont le samedi 20 septembre 2014 dans des conditions que le Bureau arrêtera et dont les membres seront informés en temps utile.

e) Actions à mener auprès de l'UNESCO

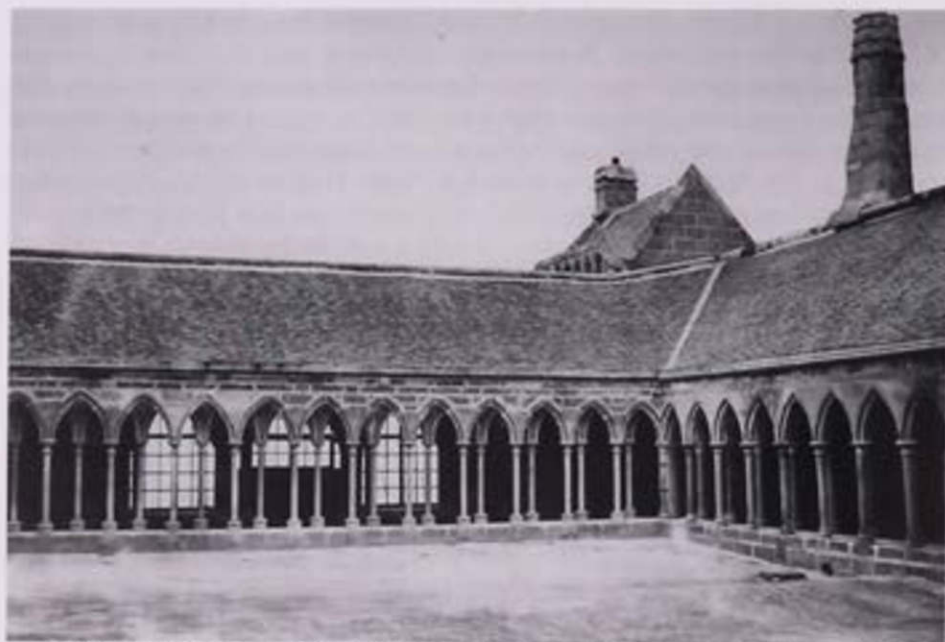
Madame Marie-Claude Manet, membre de l'association et Présidente de l'AGEB, propose d'unir les forces des deux associations pour intervenir auprès de l'UNESCO pour que celle-ci soit vigilante sur le contenu, la mise en place et le suivi du « plan de gestion » d'ensemble du site du Mont-Saint-Michel qui devrait finir par voir le jour, même s'il a déjà deux ans de retard dans sa mise en œuvre. Madame Catherine de Voos, représentante de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) dans la Manche, indique que son organisation est également disposée à participer à cette démarche.

Le Président remercie Mesdames Manet et de Voos de leurs interventions et indique qu'il ne voit que des avantages à une démarche commune.

Personne ne demandant plus la parole et plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 13h00.

Henry DECAËNS
Président

Jean-Pierre DELALANDE
Secrétaire



Le côté ouest du cloître vers 1875, avant sa restauration par Edouard Corroyer - Coll. Henry Decaëns



Le côté est du cloître vers 1900, après sa restauration par Edouard Corroyer - Coll. Henry Decaëns

Hommage à Henri Voisin (suite et fin)

Nous terminons dans ce numéro de notre revue la publication, commencée dans le n°118-III, septembre 2013, de textes inédits d'Henri Voisin sur l'histoire du Mont-Saint-Michel à la Belle Époque. Nous nous sommes contentés d'y ajouter quelques notes pour préciser tel ou tel point de l'histoire du Mont.

H.D.

Le cloître

Les premiers travaux de restauration de l'abbaye du Mont Saint-Michel commencèrent dans le cloître.

L'architecte fit d'abord enlever tout ce qui était étranger à la construction de 1228¹.

Les loges², les fameuses loges, dont les prisonniers politiques de 1830 se plaignirent si fort, disparurent en premier, puis ce fut tout ce qui était consolidations ou réparations fâcheuses qui fut enlevé.

Ensuite, la galerie étant démontée complètement, on distribua les pierres sculptées en ordre parfait le long des murailles et l'on songea au rétablissement des cent trente-quatre colonnettes de granit qui soutenaient la galerie. L'architecte éprouvait pour cela un grand embarras ; la pierre dont s'étaient servis les moines n'était pas d'un emploi courant³.

Plusieurs colonnettes au cours des ans avaient été remplacées par des colonnes de granit, ce qui dépréciait certainement le bel alignement, et, pour une restauration d'une œuvre aussi précieuse que ce cloître, il fallait coûte que coûte de la granitelle et on avait perdu le souvenir de la carrière depuis fort longtemps, ainsi que semblent en témoigner du reste les colonnettes de granit ajoutées. On allait donc aller en chercher bien loin peut-être, lorsqu'un jour un châtelain de la contrée du Mont se présenta à l'architecte pour lui dire qu'étant le propriétaire d'une ancienne carrière de granitelle à la Lucerne, il la mettait à la disposition des Monuments historiques⁴.

On y prit les blocs nécessaires au tournage des colonnettes et l'on reconnut bientôt, sans conteste possible, qu'il y avait identité complète⁵.

Et quand tous les granits furent arrivés au chantier, que la charpente avait été préparée, que les colonnettes avaient été tournées et polies, puis que les deux sculpteurs, Glaise et Goguelet⁶, eurent refait les parties indispensables des frises et des rosaces, on remonta le tout, tel un jeu de patience dont chaque pièce retrouva sa place.

¹ Date de l'achèvement du cloître, comme le rappelait une inscription, aujourd'hui effacée, qui était peinte dans la galerie occidentale, près de la représentation de saint François d'Assise.

² Les loges étaient des cachots qui avaient été installés sur la galerie orientale et la galerie septentrionale du cloître vers 1830. Les prisonniers les craignaient car il y faisait très froid l'hiver et très chaud l'été. Elles ont sans doute été supprimées dès 1860 par l'architecte Théberge car elles écrasaient de leur poids les galeries du cloître.

³ Les colonnettes d'origine du cloître provenaient sans doute d'Angleterre ; et ce que Corroyer appelle granitelle était en réalité une lumachelle, un marbre constitué de petits gastéropodes verts ou rouges.

⁴ Cette personne possédait en réalité une carrière de poulingue pourpre, un conglomérat naturel siliceux qui n'a rien à voir avec la lumachelle.

⁵ La lumachelle n'a pourtant rien de commun avec le poulingue !

⁶ Glaise s'appelait en réalité Adolphe Gleisse, c'était un sculpteur parisien ; nous ne savons d'où était originaire Goguelet.

Edouard Corroyer voulut parfaire cette restauration en rétablissant le vitrail qui, à l'achèvement de la construction, fermait l'ouverture s'ouvrant dans la façade ouest, c'est-à-dire ce qui aurait dû être, si la troisième partie de la Merveille avait été construite, la porte du Chapitre⁷.

Sur ce vitrail, et selon le texte de dom Jean Huynes où l'écoinçon ruiné du cloître [est décrit], un saint François était peint entouré d'inscriptions et d'ornements⁸.

Mais le grand vent de la baie ne souffrit pas longtemps ce trop fragile décor, et le vitrail de 1878 brisé, comme certainement l'avait été son ancêtre du XIII^e siècle, fut supprimé bientôt⁹.

La restauration du cloître donna lieu à bien des discussions, bien des controverses sur la restauration des Monuments historiques. On reprocha à Edouard Corroyer d'avoir « remis trop à neuf » ce promenoir des moines, d'en avoir fait un bijou d'élégance. Ne l'avait-il point été autrefois ? Une simple consolidation eut mieux satisfait ceux qui se complaisaient dans les ruines croulantes.

On reprocha à l'architecte d'avoir innové, inventé même, par exemple, quelques rosaces manquantes, ce qui était faux ; d'avoir imaginé une couverture de tuiles vernissées de couleur criarde¹⁰ ; on lui reprocha le vitrail reconstitué cependant sur un document certain. Il se défendit à sa manière, amenant au Mont, chaque fois qu'il y venait, des écrivains, des sculpteurs, des confrères architectes et quantité de journalistes ; et l'architecte diocésain se vit par ses amis, et par la presse, approuvé, peut-être malignement par quelques-uns qui, tout en louant son œuvre, rappelaient qu'il était de l'école de Viollet-le-Duc, ce qui avait une signification désobligeante en la circonstance, plutôt que de laisser ce professeur de l'École des Beaux-Arts qui se permettait déjà de parler à ses élèves du style roman et du style gothique, à une époque où l'enseignement n'en était pas encore là.

Enfin Corroyer amena au Mont toute une pléiade de gens influents qui ne se seraient pas décidés tout de suite à faire ce voyage si on ne les y eut invités.

Et alors dans la presse quotidienne, dans les revues, il y eut des écrivains qui se vantèrent d'avoir les premiers découvert cette Merveille oubliée et l'on parla alors beaucoup de ce monastère du Mont Saint-Michel, où il était un cloître véritable bijou d'art qui venait d'être si joliment et si fidèlement reconstitué. L'image flatteuse de cette galerie quadrilatère qui parut dans les illustrés aida à effacer le souvenir de la Maison centrale de force et de correction, avec ses galeries froides, ses voûtes obscures et ses noirs cachots, ses chaînes et même ses oubliettes dont les chroniques avaient

7 Le bâtiment qui devait être édifié à l'ouest du cloître n'a jamais été réalisé ; la porte d'attente qui aurait permis de passer dans la salle du Chapitre était sans doute murée ; on ne sait ce qui a permis à Corroyer d'affirmer que cette porte avait été munie d'un vitrail.

8 Dom Jean Huynes ne parle pas d'un vitrail, mais de la représentation de saint François sur un écoinçon de la galerie occidentale du cloître : « Mais ce qui est de plus admirable c'est qu'on voit là du côté de l'occident, Saint François patriarche des frères mineurs représenté selon la forme et figure que l'abbé Joachim l'avait fait peindre dans saint Marc de Venise auparavant que ce saint eut fondé son ordre. Au côté de cette image en [ronde] bosse ledit abbé Radulphe fit mettre les paroles suivantes que nous y voyons encore, S. Franciscus canonizatus fuit anno Domini... M.CC.XXVIII quo claustrum istud perfectum anno Domini. C'est à dire : St François a été canonisé l'an de Notre Seigneur mil deux cens vingt huit auquel an de Notre Seigneur ce cloître a été parfait. » *Histoire générale de l'abbaye du Mont-St-Michel au péril de la mer*, tome 1, p. 180-181. Rouen, 1872.

9 Le vitrail dont Edouard Corroyer avait décoré la porte d'attente de la salle du chapitre a en réalité été déposé en 1883 à la demande de la Commission des Monuments historiques.

10 Corroyer avait en effet couvert les galeries du cloître d'une couverture de tuiles vernissées de trois couleurs : bleu foncé, rouge et jaune ! Cette toiture a été remplacée en 1899 par une couverture de tuiles rouges et noires que Froidevaux a supprimée en 1962 pour mettre en place la couverture de schiste verdâtre que nous connaissons.

trop longtemps parlé ; le sombre tableau disparut de la pensée et l'on ne vit plus, dans les belles imaginations, qu'un cloître resplendissant et la silhouette sévère des moines passant.

Et l'on se dirigea aux beaux jours vers le Mont Saint-Michel, et commença ainsi la grande vague qui chaque année s'accroît.

Dès le cloître terminé, le gouvernement commanda au peintre Lansyer, transfuge de l'architecture, une vue du cloître et une vue générale du Mont Saint-Michel¹¹. Léon Gaucherel, transfuge de l'architecture où il fut disciple et ami de Viollet-le-Duc, puis maître graveur, fit de charmantes eaux-fortes pour le livre que Corroyer venait d'achever sur le Mont Saint-Michel¹².

Et comme ce Mont devenait de plus en plus à la mode, beaucoup de peintres y vinrent, mais cet afflux d'artistes ne dura guère ; ils ne trouvèrent pas dans la perspective précitée des salles et le peu de recul devant les façades, les ressources favorables à leurs œuvres et peu à peu les maîtres du pinceau cessèrent leurs visites.

Mais par contre que de croquis à l'aquarelle, quelle débauche de couleurs à l'eau, de tous les côtés de la ville, autour du rocher et vers l'abbaye, sur les remparts, partout ; il semblait certains jours qu'à chaque marche d'escaliers on trouvait une miss anglaise installée pinceau en mains, toute l'école anglaise était là.

C'était la grande période d'emballage et elle dura assez longtemps.

Après les travaux de restitution du cloître, ce fut le réfectoire des moines et la salle des hôtes qui furent l'objet des soins de l'architecte¹³.

11 Sur la visite du peintre Emmanuel Lansyer, voir l'article « Photographes et artistes » publié dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, revue trimestrielle, n° 118-III, p. 165-166.

12 Léon Gaucherel a visité le Mont-Saint-Michel en 1835 avec Viollet-le-Duc qui était son professeur de dessin. Ses jolies eaux-fortes illustrent le livre de Corroyer, *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords*, publié à Paris en 1877.

13 Corroyer commença en effet en 1882 la restauration du réfectoire qui a été achevée en 1891, après sa révocation, par son successeur Victor Petitgrand. En revanche, c'est Paul Gout qui a restauré la salle des hôtes en 1911.

Le monte-charge du réfectoire des moines

Il y eut pendant bien des années un grand échafaudage installé au-dessus des énormes contreforts bâtis à l'ouest du rocher¹⁴ ; il servait à monter les matériaux nécessaires à la restauration de l'abbaye.

Il s'appuyait au bas sur la terrasse qui est au-dessus des anciens Fanils, actuellement la gendarmerie ; et, dans sa montée, il aboutissait sur la plate-forme de l'église abbatiale.

Un wagonnet roulant sur une petite voie de fer amenait de là les granits pesants au plus près du chantier des travailleurs.

Pour le passage de ce véhicule, on avait pratiqué une ouverture entre l'église et le réfectoire des moines.

Pour consolider cette ouverture, le contremaître du chantier fit placer un étau se coinçant entre les deux murs ; mais il arriva qu'en forçant sur une partie du mur avec une cale, on vit un parpaing de granit céder et tomber dans l'intérieur du mur, ce qui, indubitablement, indiquait un vide ; et un vide nullement prévu par l'architecte puisque dans le plan de la reconstitution il n'était pas indiqué...

La cavité fut explorée et l'on vit que, de l'étage à la hauteur du cloître, elle descendait dans l'angle sud-ouest de la salle du rez-de-chaussée qui autrefois était l'aumônerie.

L'architecte en second resta indécis devant cette ouverture insoupçonnée. Qu'allait dire le diocésain, le grand maître, celui qui décidait de tout avec autorité complète, absolue, lui qui dans ses plans absolument définitifs, et sans aucune retouche à prévoir, n'avait point marqué ce monte-charge ?

Les travaux de restauration ont de ces surprises.

C'est avec ménagement qu'on lui parla du petit incident de la pierre qui avait filé en travers du mur, comme d'une chose sans conséquences possibles, bien entendu, puisque pas indiqué sur le plan, ni même dans le livre définitif qu'il venait de faire publier.

Tout à fait sans importance, dit-il, remettez une pierre pour boucher l'ouverture et, ... plus d'autres maladresses n'est-ce pas ?

Véritable maladresse évidemment de découvrir un monte-charge qui explique parfaitement l'usage des deux salles, la salle supérieure, le réfectoire des moines, et la salle du rez-de-chaussée, l'aumônerie où devait, après chaque repas des religieux, être porté ce qui restait du repas pour être distribué aussitôt aux pauvres attendant autour du moine aumônier.

Mais Edouard Corroyer avait mal interprété le manuscrit de dom Jean Huynes, dans l'usage des salles de la Merveille¹⁵, et ce monte-charge là montrait son erreur sans discussion possible, ce trou méritait bien d'être bouché !

14 Cet échafaudage de 62 mètres de hauteur avait été élevé sur les ruines de l'hôtellerie par Edouard Corroyer en 1873 ; il a été supprimé en 1920.

15 Corroyer pensait que le réfectoire était le dortoir, ce qu'il a été de 1629 à la Révolution, et que la salle des hôtes était le réfectoire des moines, ce qu'elle a été à partir de 1629.

L'archange saint Michel de Frémiet

Tout en haut de la flèche, qui de la tour romane pour base s'élance vers le ciel, est un saint Michel d'or.

Aux belles journées, les premiers rayons du soleil y pointent de brillants éclats de lumière sur son armure, sur son glaive flamboyant.

Dans l'azur du ciel, l'Archange qui n'a point été sculpté pour être hissé si haut ne présente à nos yeux de visiteurs du Mont que le découpage d'une silhouette en raccourci qui nous enchante vraiment.

Frémiet, le maître, qui modela cette œuvre, l'imagina pour une tout autre place, soit pour le glacis d'un parterre ou pour un terre-plein tout au plus, et il en ordonna le mouvement tel qu'il fallait pour cette situation¹⁶.

Cette statue d'abord acquise par l'Etat, et restée longtemps en réserve¹⁷, trouva son utilisation au Mont Saint-Michel, grâce à la bonne inspiration, ainsi pensaient-ils, des membres de la Commission des Monuments historiques¹⁸.

Cette commission ayant adopté l'un des trois projets présentés par l'architecte Petitgrand, ne crut mieux décider que d'en faire surmonter la nouvelle flèche abbatiale.

Et ce dut être une joie certainement pour la savante commission de trouver pareil accommodement d'une œuvre réputée aussi belle et étant aussi connue.

Or bien certainement, pour prendre telle décision, fallait-il que nul en cette compagnie ne se doutât qu'une statue doit être placée à son point de vue, ni trop haut, ni trop bas.

Pouvons-nous croire qu'il en était ainsi ? Est-il permis même de le supposer ?

Enfin, d'où venait cette idée d'aller loger si haut ce bronze pesant et pas fait du tout pour y être placé¹⁹ ?

La raison en est surprenante : un certain monsieur de Thou aimait les voyages et, passant par ce Mont (y passa-t-il vraiment ?), écrivit en ses mémoires qu'il y vit une statue de saint Michel, tout en haut de la tour des cloches, cette statue tournant au moindre vent²⁰.

Et ces messieurs de la commission à qui on parla de ce mémoire n'eurent aucun doute sur la véracité de pareil conte et ainsi en fut décidé pour l'œuvre de Frémiet et cela en tout enthousiasme vraiment.

Depuis, quelques-uns ont pensé, en lisant les bons mémoires et autres écrits, qu'il n'était point certain du tout qu'il y eut sur le campanile de bois du XVII^e siècle la statue que monsieur de Thou dit y avoir vue²¹.

16 Il est vrai que Frémiet avait déjà créé en 1879 une statuette de saint Michel dont on pouvait acquérir des moulages sur catalogue. Mais pour le saint Michel de la flèche du Mont, le sculpteur a reçu une commande de l'Etat en 1895 et il a été payé 8 000 francs pour réaliser un modèle en plâtre de 2 à 2m20 de hauteur (non compris les ailes).

17 Il est faux de dire que le modèle est resté longtemps en réserve ; l'arrêté confiant le travail à Frémiet est du 28 mars 1895 ; le modèle en plâtre a été exposé au Salon de 1896. Il fallut ensuite faire des moules afin de couler les matrices en fonte qui ont permis de réaliser la statue en cuivre repoussé. Et celle-ci a été mise en place au sommet de la flèche le 6 août 1897. On n'a donc pas perdu de temps !

18 C'est en réalité l'architecte Petitgrand qui a eu l'idée de mettre une statue de l'archange au sommet de la flèche ; la commission des Monuments historiques s'est ralliée à son idée.

19 Il ne s'agit pas d'une statue en bronze mais d'une statue en cuivre qui pèse environ 500 kg.

20 Auguste de Thou raconte dans ses *Mémoires* son pèlerinage au Mont en 1581 ; mais la statue de saint Michel qu'il a vue était-elle au sommet de la flèche de l'église ou, comme l'a suggéré François Saint-James, sur le faite de la toiture du chœur ? *Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel*, n° 102, année 1997, p. 57-58.

21 Lorsque de Thou est venu au Mont, la croisée du transept de l'église était surmontée d'une haute flèche en bois qui a été incendiée par la foudre en 1594. Il n'a donc pu voir le campanile dont parle Henri Voisin car il n'a été élevé qu'en 1609.

La preuve du contraire même est faite depuis longtemps, mais la commission compétente l'ignore encore certainement.

Quelle énigme si nous levons les yeux ? Eh, c'est bien cependant un magnifique archange qui domine le sanctuaire là tout au haut de la flèche, nous n'en distinguons rien en raison de la perspective qui donne, pour nous, des raccourcis incompréhensibles.

Est-ce donc seulement pour la joie des hirondelles qui virevoltent autour d'elle que semble mise là cette statue ?

Mais, vue de fort loin, de la côte pour le moins, ce lumineux point qu'allument parfois les rayons du soleil, le détachant des nues, fait paraître alors la statue de l'archange comme une étoile d'espérance qui vient briller aux yeux des pèlerins arrivant.



La statue de saint Michel de Frémiet lors des travaux de la flèche en 2002 - Cliché Henry Decaëns

Restauration de l'abbaye

Quand on restaure d'antiques demeures, des monuments ruinés en partie par le temps ou par le vandalisme des hommes, quand on veut reconstituer dans leur état primitif des constructions qui ont subi bien des remaniements à cause des usages successifs auxquels ils ont été consacrés, on éprouve bien des difficultés et l'on a parfois bien des surprises.

La prudence la plus grande doit inspirer les architectes des Monuments historiques et la connaissance parfaite de l'histoire des constructions qu'ils ont à restaurer est bien nécessaire avant de prendre toute décision définitive ; sans quoi, il peut arriver bien des méprises qui feraient douter de leur compétence par les critiques qui, soit dit encore une fois, ont la part la plus facile.

Y-a-t-il eu dans la restauration de l'abbaye montoise de grandes erreurs commises ?

Evidemment non, parce qu'il a été prévu toute une organisation de compétences successives à laquelle sont exposés tout d'abord les projets des architectes en chef des Monuments historiques ; au-dessus de ces architectes en chef, il y a des inspecteurs généraux, puis enfin une commission compétente qui pourrait arrêter la mise en route de restaurations erronées.

Donc, impossibilité théorique ou matérielle pour l'architecte en chef de faire une erreur.

Et cependant... Si la plus grande compétence est admise pour cette commission, pourquoi a-t-on vu au Mont Saint-Michel des projets de restauration partielle, d'abord admis, puis les travaux autorisés, et ensuite pourquoi a-t-on modifié ou supprimé en partie ou complètement ces travaux ?

La réponse est bien simple : il n'y avait pas dans ces travaux d'erreurs d'architecte, et il y avait bien eu approbation par la commission ; mais il était survenu ensuite ce qu'on pourrait appeler un revirement des compétences et, en définitive, décision nouvelle survenue et toute différente de la première prise ; ce qui peut paraître étrange à bien des gens ; mais dans l'Administration, c'est une chose qui ne suscite aucun étonnement.

Et d'où provient cet état de chose ? C'est que, pour la restauration des monuments historiques, il n'y a point de statuts précis et il ne peut y en avoir.

Il ne peut être adopté une règle commune pour tous les monuments historiques, une manière unique qui pourrait répondre à tous les cas, chaque monument, chaque construction étant un cas d'espèce.

Là, des parties de constructions demandent à être reconstituées pour la compréhension générale. Plus loin, c'est une consolidation urgente qui est nécessaire, cas très commun et sans intérêt spécial. En d'autres places, on consolide seulement, alors que quelques pierres taillées, quelque menuiserie rendraient une restauration intelligente et parlant bien à l'esprit des visiteurs.

Ici, c'est une porte qu'il faudrait reconstituer pour que tout un système de défense soit compréhensible ; mais il ne semble pas que ce soit le résultat cherché ; la commission des Monuments historiques ne fait pas de l'histoire, elle restaure les édifices ébranlés.

En d'autres moments, il en sera tout autrement.

En résumé, on restaure, ou l'on restitue selon le vent qui souffle, selon l'idée admise au moment de la décision et on supprime après si l'inspiration a changé.

C'est ce qui arriva pour le poinçon de la façade de Belle Chaise²².

²² En 1914, Paul Gout obtint l'autorisation de restaurer Belle Chaise en construisant sur le mur oriental de cette salle un pignon triangulaire ; mais en 1917, la commission des Monuments historiques ayant changé d'avis obligea l'architecte à démonter ce pignon qui masquait en partie l'abside de l'église.



L'église abbatiale vers 1875, avant sa restauration - Cliché François Bidet - Coll. Henry Decaëns

Les temps modernes sont venus

Un vieux chroniqueur montois, Victor-Désiré Jacques, de Genêts, dans une description qu'il fit vers le milieu du siècle dernier intitulait ainsi l'un de ses chapitres : « Comme quoi aller au Mont Saint-Michel n'est pas voir le Mont Saint-Michel »²³.

« Jamais, dit-il, curiosité ne reçut tant de visites et ne fut si peu vue que le Mont Saint-Michel. Cela tient à la nature du monument qui dérouté l'esprit par sa situation, ses habitants, ses formes architectoniques, les phénomènes qui l'environnent et dont les plus communs sont des brumes de nature spéciale, des raz-de-marée qui feraient accourir tout Paris si Le Havre n'était pas à la mode. Aussi le voyageur, soit qu'il arrive en voiture ou foule pédestrement la grève bleuâtre, se trouve bientôt désorienté et comme transporté au milieu de l'inconnu. »

Heureux chroniqueur qui connut le Mont, et sans digue, et sans « tram », sans maisons de briques, sans Robert Tussaux, sans guinguettes, sans pistage et j'allais dire sans gendarmes²⁴ ; qui connut le Mont au temps où le Havre était à la mode, au temps où les raz-de-marée, les grandes marées d'équinoxe déferlaient jusqu'à la côte normande et bretonne, sans qu'un sillon de Torin ou une digue formant un enclos des polders n'arrêtât son flot !

Brave Désiré Jacques, que verrais-tu aujourd'hui, toi qui t'indignais devant les touristes venus trop vite - en voiture - et repartis par ce moyen de locomotion trop précipité, qui ne permettait, à ton idée, ni l'admiration, ni la réflexion ?

Que dirais-tu de ces gens pressés qui, par le « tram », roulant sur la digue en des caisses vitrées, sont amenés au pied du rocher et que le « tram » suivant - deux heures après - ramènera sur la côte ? Que dirais-tu de ces affolés de vitesse qu'une automobile dépassant de bien loin tous les trains que tu as connus, amène peut-être de Paris, pour déjeuner au Mont, et qui, le soir, dîneront à Brest, et après diront : « Nous avons visité l'abbaye, nous connaissons le Mont Saint-Michel. »

C'est à ne pas croire, n'est-ce pas, que le monde en soit là !

Ce n'est pas tout, écoute, il y a mieux que cela ou plus mal encore, c'est toi qui jugeras.

Maintenant plus rien n'arrête l'homme, ni la montagne, ni le fleuve, ni la mer, il n'y a plus d'obstacles, quand l'homme ne peut plus, aidé des moyens que tu as connus, ni franchir, ni escalader, maintenant il vole.

Ne t'étonne pas, écoute encore l'homme de l'autre siècle, toi que je me souviens avoir rencontré au temps de mes premiers séjours au Mont, traversant allègrement les grèves et passant les rivières. De bon matin, à la faveur d'une marée propice, tu venais faire tes pèlerinages de vieil archéologue à la cité montoise. Tu n'abordais le rocher qu'après avoir longuement admiré ta montagne aimée et cherché du regard vers l'horizon la bande lumineuse que marque le soleil sur le flot montant.

Figure-toi qu'atteignant la roche Dagueneu²⁵ et les remparts du Nord, admirant une fois encore ces brumes argentées que tu as si bien décrites, que tu aperçois vers la falaise de Carolles un oiseau très grand et toujours grandissant, emplissant l'air d'un

²³ *Le Mont Saint-Michel en poche : guide du visiteur, du touriste et du pèlerin*. Avranches, 1877, p. 13.

²⁴ Henri Voisin évoque ici le musée de cire créé en 1888 au Mont par Amédée Maguire qui employait des rabatteurs ou pisteurs pour guider les touristes vers son établissement. En 1912, le maire du Mont prit un arrêté interdisant le pistage, mais les gendarmes ne dressèrent des procès-verbaux qu'aux agents de l'Etat qui indiquaient le chemin de l'abbaye...

²⁵ Le rocher de Dagueneu se trouve dans les grèves non loin du Mont, près de la tour du Nord.



118 LE MONT SAINT-MICHEL. — Arrivée d'un Train. — LL.

L'arrivée en tramway à vapeur vers 1900, carte postale ancienne - Coll. Henry Decaëns

énorme bourdonnement, prenant de la hauteur et toujours filant, franchissant le Mont, bien au-dessus de mille coudées, ou 400 toises si tu préfères, puis s'éloignant, en diminuant jusqu'à se perdre à ta vue dans l'ombre de la côte bretonne.

Je devine ton étonnement.

L'homme-oiseau est passé en quelques instants d'un rivage à l'autre en troublant ta douce quiétude, tu l'as vu franchir le Mont, sans y prendre garde seulement : il a « survolé » l'Archange, tu t'indignes et tu cries à la profanation - c'est ton droit - tu es du siècle passé, tu n'es pas de notre temps.

- Quoi maintenant c'est ainsi qu'on abordera au Mont ?

- Hélas oui quelquefois, ce n'est pas que le moyen soit facile et dépourvu de soucis, il apporte au contraire une somme d'inconnus qui porte à la réflexion.

Qu'importe, le chemin est pris maintenant et l'atterrissage indiqué.

Vers le milieu d'août dernier (1913), un jeune aviateur pilotant un biplan Farman - ces termes sont bien connus pour toi - est venu se poser sur l'herbu non loin de la Rive²⁶.

Le lendemain, reprenant son vol, le pilote de l'avion prit un compagnon²⁷ et fila droit sur le Mont, en fit le tour bien des fois, de haut, de bas, puis le domina, l'approcha de tout près et s'en éloigna pour reprendre terre à son point de départ.

Ne t'indigne pas cette fois, au contraire.

Ceux-là, pardonne leur, d'abord, parce que l'un est mon fils et l'autre un vaillant ; tous deux de la grande Merveille sont un peu les amants, ils voulaient la saluer de plus près, la frôler légèrement, comme les mouettes quand elles se jouent dans le grand vent.

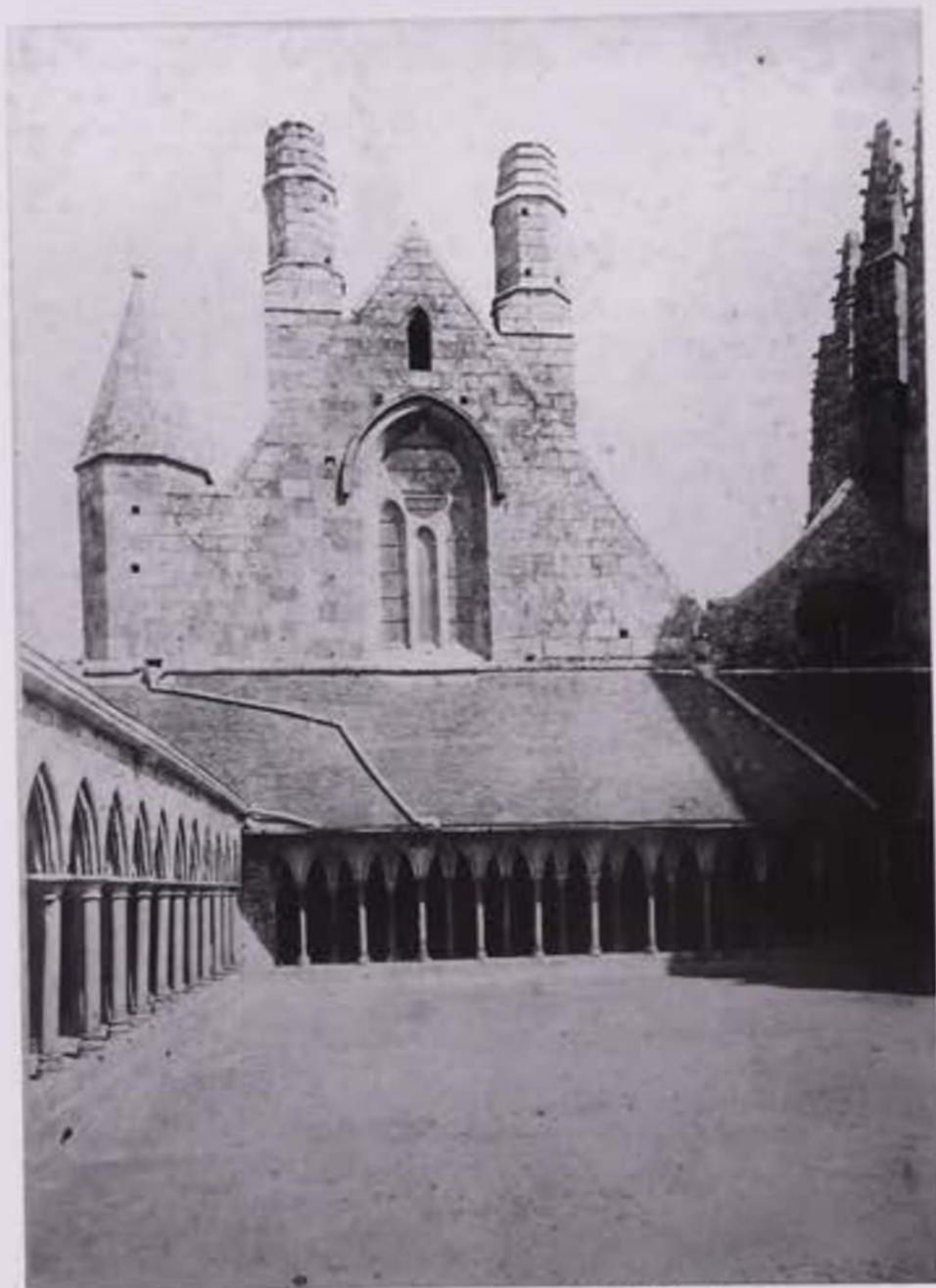
Ce sont tous deux de vrais amis du Mont, des fervents, leur prime jeunesse fut émerveillée par ce site grandiose, ils en connaissaient déjà tous les aspects merveilleux, un seul jusqu'alors leur échappait, celui que saint Michel voit de là-has.



Vue aérienne du Mont-Saint-Michel prise en 1913 par Jean Voisin
Carte postale ancienne - Coll. Henry Decaëns

²⁶ Ce pilote s'appelait Etienne Granjean

²⁷ Ce compagnon était Jean Voisin, fils d'Henri Voisin, qui prit alors les premières photographies aériennes du Mont ; certaines ont été publiées dans *l'Illustration*.



Le cloître vers 1875, photographie de Durandelle - Coll. Henry Decaëns

Recherches récentes sur l'iconographie du Mont-Saint-Michel

La maquette de Théodore Fouché

J'ai été contacté au cours du mois d'octobre 2013 par Chloé Ariot, élève conservatrice du patrimoine qui effectuait un stage au musée des Monuments français ; ce musée constitue depuis 2007 l'un des trois départements de la Cité de l'architecture et du patrimoine qui est installée dans l'une des ailes du palais de Chaillot. Chloé Ariot s'intéressait alors à une maquette du Mont-Saint-Michel réalisée, sans doute en 1884, à la demande d'Edouard Corroyer par l'entrepreneur de travaux publics Théodore Fouché qui a travaillé au Mont-Saint-Michel entre 1873 et 1895. Cette maquette a été présentée la même année à l'exposition de l'Union centrale des arts décoratifs. Elle a ensuite été donnée au Musée de sculpture comparée, devenu le musée des Monuments français en 1937, où elle a été exposée dès 1885 ; elle a fait partie des collections permanentes jusqu'en 2003 et elle a ensuite été reléguée dans les réserves du musée.

J'ai eu le privilège de voir cette maquette au cours du mois de novembre 2013. Elle représente le côté oriental de la Merveille, le châtelet et les fortifications qui le précèdent. C'est donc une maquette partielle de l'abbaye, mais elle est de grande qualité puisqu'elle est réalisée en pierre. Elle est encore très spectaculaire bien qu'elle ait été en partie démontée lorsqu'elle a été retirée de la salle où elle était exposée ; le niveau du réfectoire est actuellement déposé dans un carton. Ses dimensions sont imposantes : 2m24 de long, 1,56 de large et 2,60 de haut. Il est heureusement question de la restaurer et de la réintégrer dans les collections permanentes.

Ce document exceptionnel était sans doute destiné à justifier les travaux de restauration d'Edouard Corroyer, notamment ceux du réfectoire qui avaient été commencés en avril 1882 mais interrompus en juin 1884 parce que, selon le contrôleur des travaux, il y avait un dépassement de crédits ou, selon Corroyer, parce que les crédits étaient insuffisants.

Les photographies du Mont-Saint-Michel de Louis-Emile Durandelle

Un peu après ma visite dans les réserves du musée des Monuments français, j'ai été invité par Charlotte Leblanc, chargée d'études documentaires aux Archives nationales, au vernissage d'une exposition qu'elle a consacrée à *Louis-Emile Durandelle : la mémoire du Mont-Saint-Michel*. Cette exposition a été présentée du 26 février au 30 avril 2014 au cœur du Louvre, dans la bibliothèque du musée des Arts décoratifs.

Louis-Emile Durandelle (1839-1917) est un photographe parisien qui est venu au Mont-Saint-Michel vers 1875, à la demande d'Edouard Corroyer, afin de photographier le monument avant sa restauration.

Le photographe a réalisé plus de cent clichés du Mont, sur des plaques de verre de format 36x45, 30x40 et 24x30 cm. Il y est revenu vers 1880 comme l'attestent les photographies du cloître en cours de restauration. Il a également réalisé des clichés des projets de restauration de l'architecte ; il a même photographié la maquette commandée par Corroyer à Théodore Fouché en 1884 et qui est actuellement dans les réserves du musée des Monuments français.

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Ces clichés magnifiques étaient destinés à promouvoir l'œuvre d'Edouard Corroyer qui a sans doute payé de ses propres deniers le travail du photographe. Ils ont aussi le grand intérêt de nous présenter l'état du monument avant les grands travaux de restauration ; les vues du réfectoire des moines encore coupé dans sa hauteur par les planchers installés au XVII^e siècle par les moines de la congrégation de Saint-Maur sont de ce point de vue très précieuses.

Je suis donc très reconnaissant à Charlotte Leblanc d'avoir réalisé cette première exposition sur l'œuvre de Durandelle au Mont-Saint-Michel. Ses recherches ne sont d'ailleurs pas terminées puisqu'elle prépare une thèse à l'École pratique des hautes études sur *La photographie au service de l'architecture : Louis-Emile Durandelle et l'architecte Edouard Corroyer*. J'aurai certainement l'occasion d'en reparler ultérieurement.

Henry DECAËNS



Maquette de Théodore Fouché : élévation de la Merveille au niveau de l'aumônerie et de la salle des hôtes. Coll. du musée des Monuments français.

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



Maquette de Théodore Fouché : cour de la Merveille - Coll. du musée des Monuments français.



Maquette de Théodore Fouché : le châtelet et l'angle nord-est de la Merveille.

En ce mois de juin 2014, soixante dixième anniversaire de la Libération, nous proposons à nos lecteurs trois évocations de cette période et plus particulièrement du début août 1944.

Le premier article a été rédigé en 1945 par l'abbé Ducloué, curé du Mont-Saint-Michel ; il évoque la période de l'occupation par les Allemands.

La deuxième contribution est consacrée aux souvenirs de cette Libération telle que l'a vécue Madame Hélène Lebec au Mont-Saint-Michel et présentée par madame Françoise L'Homer et madame Yvonne Poulle, s'agissant d'un échange de lettres entre le regretté Alain L'Homer et madame Hélène Lebec¹ ;

Grâce à Teiji et Marie-Claire Kurata, la troisième contribution évoque Hiroshima et l'île voisine de Miyajima dont on se souvient combien cette ville, cette île et leur environnement ont été meurtris, le 6 août 1944, par le lancement sur eux de la première bombe atomique à 8h15 par la super forteresse américaine Enola Gay, contribution où l'on voit aussi combien l'île de Miyajima, aujourd'hui jumelée au Mont-Saint-Michel, a de points communs avec lui.

¹ Nous remercions Madame L'Homer de nous avoir autorisé à publier cet échange de lettres

Le Mont-Saint-Michel sous l'Occupation²

Grâces à Dieu et à saint Michel, « le Mont » est sorti intact de la tempête de fer et de feu qui a, une fois de plus, ravagé la France, et en particulier notre belle province de Normandie. Presque seul dans toute la région, il a vu déferler autour de lui, après le flux des troupes occupantes, l'irrésistible reflux des armées libératrices, sans avoir eu à connaître ni les malheurs de l'évacuation, du pillage ou du meurtre, ni les horreurs de la canonnade, du bombardement ou de l'incendie. Est-ce à dire que tout se soit passé sans crainte ? Ce serait vraiment trop beau. Et, s'il n'a pas eu à essayer de dégâts importants, le Mont n'en a pas moins connu des heures d'inquiétude.

Flèche avancée en mer, le Mont, dont l'ennemi n'avait jamais foulé le sol, fut occupé en 1940 par un groupe de « douaniers », établis à demeure dans un hôtel réquisitionné.

Outre cette « occupation » permanente, divers corps de troupes se succédèrent le long de la côte et au Mont même. Sorte de dépôt divisionnaire, Pontorson et la région avoisinante virent se remplacer, de mai 1942 à juin 1944, les troupes les plus diverses : infanterie, artillerie, Waffen S.S., parachutistes, etc... De par sa situation géographique et plus encore son caractère historique, le Mont, pour lequel l'Allemand professait, du moins en paroles, une admiration sans réserve, ne demandait pas à être « protégé » par des soldats. En réalité, il devait subir les effets non seulement de leur voisinage, mais même de leur présence. Hôtels et maisons particulières témoignent aujourd'hui encore de leur passage. Vénérable demeure, minutieusement aménagée par le regretté Mgr Lepetit, ancien directeur des Oeuvres du Mont-Saint-Michel, le « Logis Saint-Symphorien » attend une restauration que les circonstances ne permettent pas encore de lui apporter.

A mesure que l'annonce du débarquement se fait plus insistante, le soldat se sent moins en sécurité. Le système défensif du Mont demande à être perfectionné selon les méthodes du pays où l'on sait faire la guerre. Des sacs de sable protégeront le tireur derrière les créneaux des remparts. De lourds abris de ciment, construits à l'angle des tours, mettront les munitions en sécurité. Tantôt une brèche est ouverte dans le parapet des murailles pour permettre au mitrailleur de balayer la grève ; tantôt il se dissimule derrière un camouflage de filets et de branchages ou sous des tôles peu en harmonie avec l'esthétique du lieu ; tantôt enfin, la hache ou la dynamite font sauter à mi-hauteur les arbres, trop rares déjà, qui sont l'ornement et le charme de notre rocher.

Le 12 juin 1943, la statue en pierre de saint Aubert, qui dominait la chapelle du même nom, est décapitée par une mitraille de soldat allemand. Classée par les Beaux-Arts, cette statue, qui depuis longtemps dominait l'autel, avait été, en 1891, élevée sur le frontispice de la chapelle d'où l'évêque fondateur semblait contempler l'œuvre gigantesque dont il avait été l'initiateur. Trop bien commencée, l'œuvre néfaste ne devait pas s'arrêter là. En mai 1944, de nouvelles troupes parachutistes stationnent au Mont. Au cours d'un exercice de tir, la statue mutilée est prise comme cible, et, criblée de balles, vole en éclats, rasée jusqu'aux pieds. Informé par l'Administration des Beaux-Arts, le Commandant Von Pasquali se contentera d'ouvrir une enquête sur la disparition du « Kamarad Aubert ».

² Cet article, publié dans les *Annales du Mont-Saint-Michel* de 1945, n° 2, a été écrit par l'abbé Marcel Ducloué, curé du Mont de 1942 à 1967. Nous remercions le Père André Fournier, actuel directeur des *Annales*, de nous avoir permis de reproduire cet article qui nous a semblé intéressant.

Au printemps de 1944, l'annonce du débarquement se fait plus menaçante. Pour se remettre de ses insuccès d'Afrique, le maréchal Rommel est promu au commandement des armées allemandes de l'Ouest. Dans la crainte d'un atterrissage massif d'avions, il ordonne de munir de pieux tout terrain découvert, de quelque étendue. La baie du Mont serait-elle un aérodrome tout préparé et risquerait-on de voir se renouveler, sous une autre forme, sur ses grèves, les combats d'antan ? Toujours est-il que des essais sont organisés. Des autos amphibies sondent le terrain. Trois lourds « Messerschmidt » parviennent sans trop de difficulté à manœuvrer sur le sable. Il faut parer au danger. Les grèves de la baie du Mont seront donc « plantées », tout comme les marais, les pâturages et les champs de blé avoisinant les côtes de la Manche. Travail colossal, qui, pendant des mois entiers, occupera une importante main d'œuvre civile, plus souvent – disons-le à son honneur – réfractaire qu'enthousiaste. Disparue depuis plus de douze cents ans, l'antique forêt de Scissy revivait en ce printemps de 1944. Et ce n'était pas un spectacle banal, bien que nullement esthétique, de voir le Mont ainsi entouré de ces milliers de troncs d'arbres reliés de barbelés ou chargés de mines explosives.

Ainsi protégé contre toute attaque étrangère, le Mont tenait bien sa place dans la « muraille de l'Atlantique ». Fier de la prévoyance de ses chefs aussi bien que du cran de ses soldats, un officier allemand ne semblait-il pas fondé à nous dire : « Jamais, l'armée allemande ne touchera au Mont-Saint-Michel. Nous ferons tout pour l'épargner. Mais... On ne sait jamais ce que l'Américain peut faire... »

M. D.

Le Mont en 1944 : souvenirs de Madame Lebrec

C'est en hommage à deux grands « Amis du Mont-Saint-Michel », disparus à quelques mois d'intervalle³, que nous publions la lettre adressée en 2003 par Mme Lebrec à Alain L'Homer que vous pourrez lire ci-après.

Mme Hélène Lebrec (1913-2010), après avoir parcouru le monde, s'était installée au Mont, tout en haut de la Grande rue, au pied des escaliers qui montent à l'abbaye. Elle recevait au « Vieux Logis » avec une affabilité remarquable tous les visiteurs en quête de souvenirs ou de renseignements sur le Mont. Très inquiète de l'avancée des herbues qu'elle surveillait par sa fenêtre, elle souhaitait vivement la mise en route de grands travaux dont elle a suivi le déroulement depuis l'origine avec un œil critique. Elle repose maintenant dans le petit cimetière derrière l'église Saint-Pierre.

Alain L'Homer (1932-2011), ingénieur-géologue, ingénieur au BRGM, était aussi un passionné de la baie du Mont. Il en a dressé, en 1999, la carte géologique, véritable bible pour tous ceux qui s'intéressent à la formation de ce site merveilleux. Passionné également par la Seconde guerre mondiale qu'il avait vécue à Avranches, il avait entrepris la collecte sur place des témoignages relatifs à la percée du 31 juillet 1944. Il était donc normal qu'il soit entré en relation avec Mme Lebrec témoin privilégié de la période de la guerre au Mont.

La lettre de 2003 s'insère donc dans un échange de correspondance relatif à la période de l'été 1944 au Mont. Elle est la réponse de Mme Lebrec à une série de renseignements précis que lui avait demandés A. L'Homer : malheureusement il n'a pas été possible de retrouver la minute de ce courrier. En revanche, après le décès d'A. L'Homer, Mme L'Homer a retrouvé sur le bureau de son mari à la fois la lettre de 2003 et un brouillon de lettre à M. Paul-Noël Lebrec, sans doute peu de temps après le décès de Mme Lebrec, où A. L'Homer expose ses projets :

« Il y a 7 ans presque jour pour jour elle était encore en pleine possession de ses souvenirs de l'été 1944 comme le montre le courrier qu'elle m'avait adressé à ma demande pour relater la fuite des Allemands et l'arrivée des Américains. C'est l'original de sa lettre que je vous remets car vous y êtes cité, J'en ai gardé une copie qui est classée avec d'autres témoignages de la « Libération ». L'original de ce récit extraordinaire mérite de figurer dans les archives de la famille Lebrec⁴.

*Appuyé de quelques illustrations tirées d'autres sources, le récit d'Hélène mérite d'être publié en mémoire d'Hélène, soit dans le *Bulletin des Amis*, soit dans le *Bulletin de la Société historique de l'Avranchin*, revue où déjà d'autres récits sur la Libération d'Avranches et de l'Avranchin ont été [publiés]. Je compte faire prochainement une première frappe de ce récit et vous en adresser copie. Comme pour d'autres textes sur la même époque je tenterai, avec le concours de Mme Poulle, de faire une introduction et d'introduire quelques notes complémentaires tirées d'autres témoignages concernant le Mont au moment de la Libération. Ainsi pourra être supprimé ou modifié tout passage que la famille Lebrec n'apprécierait pas. »*

³ Mme Lebrec est décédée le 2 décembre 2010 et Alain L'Homer le 22 mars suivant.

⁴ Notre vive reconnaissance va à M. Paul-Noël Lebrec qui nous a autorisé à publier ce document.

Malheureusement la mort n'a pas permis à A. L'Homer de mettre son projet à exécution et nous avons pensé qu'il aurait été dommage pour les lecteurs du Bulletin de ne pas connaître ce pan de l'histoire du Mont et de ses deux amis.

Françoise L'Homer et Yvonne Poulle



«Le vieux Logis», Maison de Madame Lebrez - Gravure d'Henri Voisin - Coll. Henry Decaëns

Lettre d'Hélène Lebrez à Alain L'Homer en date du 2 décembre 2003.

H. Lebrez
le 2.12.2003

Cher ami,

Merci pour votre appréciation de l'émission de Thalassa. Elle me met du baume dans le cœur : ce n'était que pour rendre service au preneur de vues que je connais bien ! C'est une comédie.⁵

Vous mettez ma mémoire à l'épreuve avec toutes les questions de votre lettre.

Pour être plus sûre de moi j'ai consulté ma belle-sœur Jeanne Marchal réfugiée en 44 aux Biards et venue le 1^{er} août en pleine bagarre nous retrouver au Mt-St-Michel avec son mari venu de Paris à bicyclette et 2 petites filles. La veille nous avions été, à travers les chars américains qui montaient sur Mortain⁶, chercher un jeune beau-frère, un enfant de 4 ans, aux Biards, plus une valise. En revenant nous avions rencontré les 1^{ers} chars français arrivant de St-James⁷. Les chemins où nous passions étaient jalonnés de bandages blancs - et par terre les traces de pieds étaient celles de godillots allemands avec une croix au talon⁸.

[Asperges de Rommel et mines] Jeanne arrivant à bicyclette après avoir traversé la ligne de chars et jeeps de la route Pontaubault Pontorson, a pris la route de la côte. Sa grande surprise à Bas-Courtils⁹ a été de voir une forêt d'asperges de Rommel¹⁰ sur tout l'herbu (on peut marquer les hachures jusque là avec certitude).

Pour la partie près du Mont, je peux vous dire que tous les hommes de la région arrivaient sur camions le matin, qu'ils étaient répartis vers l'est du Mont, les uns à creuser des trous tous les 50 à 100 m, les autres à porter des troncs de jeunes arbres, coupés dans les forêts avoisinantes, de 15 à 20 ans, de 4 m de haut : ormes, chênes, acacias, châtaigniers.

Je ne me souviens pas avoir traversé de forêt de piquets en allant à Genêts la veille du débarquement¹¹ pour y rencontrer un oncle. [En marge : Mon fils Paul-Noël, 4 ans et demi au moment des faits, me dit qu'il y avait des asperges en direction de Tombelaine.] De toute façon, les mines ont dû arriver plus tard avec le dernier train formé jusqu'au Mont¹².

Les asperges étaient réunies par du fil de fer barbelé.

Je puis certifier qu'il y avait des mines aussi sur Tombelaine, ayant servi de guide aux démineurs américains. C'étaient des espèces de ferrailles creuses comme des tuyaux, cachées sous des cailloux.

5 Il s'agit de l'émission de télévision présentée depuis 1975 par Georges Pernoud sur FR3 pour laquelle Mme Lebrez a vraisemblablement été interviewée.

6 Les Biards, alors commune du canton d'Isigny-le-Buat, est située un peu au sud de la route Ducey-Saint-Hilaire-Mortain.

7 Effectivement la 2^e DB du général Leclerc a bien stationné à Saint-James et aux environs, mais dans les jours qui suivront, car elle n'a débarqué à Saint-Martin-de-Vareville que le 1^{er} août.

8 Il s'agit peut-être des traces des nombreux prisonniers allemands emmenés d'abord à pied par les Alliés.

9 Ecart de la commune de Courtils, canton de Ducey, situé sur la route Pontaubault-Le Mont-Saint-Michel par la côte.

10 « Asperges à Rommel » est le nom donné par les travailleurs français, requis pour les planter, aux pieux dressés sur l'ordre de Rommel sur les terrains propices à un atterrissage de planeurs : ces pieux avaient 3m de hauteur et étaient reliés par des barbelés.

11 Ce souvenir se situe le 5 juin. Genêts appartient au canton de Sartilly.

12 La date n'est malheureusement pas précisée, non plus que dans l'ouvrage de Ch. Duguépéroux, *Le canton de Pontorson et ses habitants*, Parigny, 2004, p. 41.

Bruits de gamelle. Les soldats que nous avons entendus passer sous nos fenêtres pendant une heure n'avaient plus d'arme : juste leur poignard qui battait à chaque pas sur leur masque à gaz. Ils venaient de la poche du Cotentin et sans doute de St-Jean-le-Thomas, de toute façon du nord du Mont¹³. Exténués, certains à bout de force, les pieds en sang. Madame Desdoity les soignait dans le bas de la rue. Ils repartaient vers la Bretagne sur le conseil de deux hommes du Mont mis en sentinelle à la porte de l'Avancée. Ils étaient très nombreux partant vers St-Malo (site d'Alep¹⁴ où ils sont sortis au lance-flamme). [En marge : Paul-Noël me parle de 100 à 150. Je pense plus]

L'âne. Un jour nous avons vu tout un groupe de très jeunes Allemands genre scouts avec un âne devant la croix de la mission. Ils étaient entre 30 et 50 très jeunes. L'infirmier avait placé la Croix Rouge le long du mur. L'âne broutait tranquillement devant la grande croix - les garçons s'affairaient à faire cuire¹⁵ et d'autres à dormir.

Le lendemain ils étaient partis. L'abbé Ducloué¹⁶ nous a proposé l'âne - puis l'a emmené dans une ferme où il y avait plus d'herbe. Je ne les avais pas vus traverser les grèves mais la version mitraillage était tellement courante que l'on n'y faisait plus attention. Le mercredi à Pontorson où nous nous rendions à pied, il était courant d'avoir à se plaquer le long des murs, ou d'entrer précipitamment dans une maison.

La poche du nord s'est retrouvée aussi à Avranches, puisque ma belle-sœur m'a dit qu'aux Biards il est passé énormément d'artilleurs allemands en débandade, sans chefs le 31.7 : que des sous-officiers. Ils se sont réfugiés dans les fermes par groupe de 50, cachés sous les pommiers; après une journée de repos ils sont repartis le soir, emportant chevaux, bicyclettes, etc. Un Américain raconte qu'entre le pont des Biards et St-Martin-de-Landelles, quand ils sont passés, sur 100 m ce n'étaient que cadavres d'hommes et de chevaux entremêlés. C'était le lendemain du 31 juillet.¹⁷

Le commandant du poste du Mont m'avait [donné], un jour où j'avais besoin d'aller chercher le médecin, « un laissez-passer » pour ne pas que l'on me prenne ma bicyclette, je l'ai conservé précieusement tout le temps des hostilités. Il est encore au Mont.

Chaque semaine, avec Mme Fauvel, la boulangère, nous allions à pied dans les fermes des grèves chercher un sac de 100 kg de farine que nous trainions dans une petite remorque par Beauvoir jusqu'au Mont.

Après l'arrivée des Américains chaque soir, avant d'aller au lit, mes enfants se mettaient à la fenêtre pour voir le feu d'artifice du règlement des tirs de DCA barrage de la baie - comme avaient fait précédemment les Allemands.

Un jour un avion allemand en flammes a tourné autour de St Michel très près de nos toitures¹⁸. C'était la nuit, il nous éclairait en tournoyant. J'avais très peur. Il est tombé à 300 m au bord du Couesnon. L'an dernier est ressorti un morceau de carlingue. Pendant longtemps j'ai eu des cauchemars d'incendie au Mont - toutes les nuits les avions survolaient ; 30 avions sont tombés près des Biards - dont une forteresse volante

13 Ces soldats allemands en retraite venaient de la poche de Roncey, au sud de Costances, en passant par la côte. Quelques-uns d'entre eux ont été photographiés en face de la poste du Mont-Saint-Michel (cf. Duguépéroux, *op. cit.*, p.124).

14 Est-ce une confusion possible avec Alet, le nom ancien de Saint-Malo ?

15 Le point d'interrogation est de Mme Lebec.

16 L'abbé Marcel Ducloué a été curé du Mont-Saint-Michel de 1942 à 1967. Ce renseignement, tiré des *Annales du Mont-Saint-Michel*, 1967 n° 1 et 2, p. 2-6, nous a été communiqué par H. Decaens que nous tenons à remercier.

17 Ces « cadavres entremêlés » sont ceux de soldats ayant combattu en amont du barrage de Vezins.

18 Cet événement a dû se produire entre le 2 et le 14 août, durant la bataille de Mortain, au cours de laquelle de nombreux combats aériens eurent lieu au-dessus de la ville d'Avranches.

prise par la DCA. Près de Tanis à l'endroit où la voie traverse la grande route il y a eu longtemps un char + ferrailles¹⁹. Les enfants du Mont allaient dans les grèves côté breton pomper des bidons d'essence dans les réservoirs des carcasses d'avions tombés côté fermes. Sur la route de Courtils, je n'ai rien vu.

Les habitants du Mont après le 1er juillet n'avaient plus le droit d'aller en grève. On gardait les enfants entre la porte des Fanils et celle de l'Avancée, toutes ensemble.

Si j'ai oublié quelques questions, je reste à votre disposition et m'excuse de ne pas être plus précise sur quelques-unes.

Partagez je vous prie avec Madame L'Homer toutes mes amitiés.

Hélène Lebec.

P.S.

Au château de Baffé à Avranches-St-Martin-des-Champs habitait le chef allemand de la région et chaque soir il donnait ses ordres par signaux lumineux en direction du Mont²⁰.

Chaque matin quand arrivaient les travailleurs civils chargés de planter les asperges de Rommel, Bannier²¹, le notaire de Pontorson, se planquait derrière un gros rocher hors de vue du surveillant allemand sous nos fenêtres. Par la lucarne du rempart nous lui descendions déjeuner, café, etc.

Les Allemands nous menaçaient d'évacuation. Avec l'abbé Ducloué nous avons fait une cache pour 6 personnes plus 2 enfants dans un sous-sol donnant sous l'escalier du rempart; il y avait : lucarne vers grève, une citerne - et une « tinette ». Nous y avons mis brancard, couvertures, réchaud pétrole, provisions pour tenir quelques jours. Elles nous ont été très utiles quand les familles réfugiées étaient à la maison du 31 juillet 44 aux 7-8 août. On y entrait par une trappe au sol.

Familles réfugiées à la maison

Du Dr Tizon²² de Pontorson

Bannier, Pontorson

Garnot, Avranches, les Ajoncs

Marchal, Les Biards, Paris.

19 Ces épaves sont les restes de l'escarmouche de Brée où les Allemands, le 1^{er} août, tentèrent de barrer la route à la 6^e DI américaine.

20 Il s'agit du Kreiskommandant Artur Pasquali qui, une fois la Kommandantur transférée à Granville, venait deux jours par semaine à Avranches et logeait au château de Baffé chez Mme de Castellane, née du Cor de Duprat, sœur de la princesse Galitzine.

21 Il s'agit de Me Marcel Bannier, notaire à Pontorson de 1922 à 1963.

22 Yves Tizon (1888-1970), né à Ducey, médecin, maire de Pontorson, conseiller général de 1928 à 1940 et de 1945 à 1967.



Le Dôme d'Hiroshima

Pourquoi les îles du Mont-Saint-Michel et de Miyajima sont jumelées

Le Mont-Saint-Michel, un lieu de paix où, enfant, j'allais souvent. L'endroit magique où il fait bon se ressourcer. Il existe un autre endroit où ce sentiment de paix et de spiritualité est ressenti dès l'arrivée : c'est l'île de MIYAJIMA, au Japon.

L'été dernier, je suis allée au Japon, en famille, comme cela arrive assez souvent. Après Tokyo nous sommes partis par le train, le Shinkansen (le TGV japonais) jusqu'à Hiroshima, lieu chargé d'histoire, où des sentiments de profonde tristesse vous envahissent, et où se situe le Dôme et le Mémorial de la première bombe atomique lancée le 6 août 1945 à 8h15 sur Hiroshima. Les lieux au-dessus desquels a éclaté la bombe sont maintenus en l'état.

Après de longues minutes passées à cet endroit nous nous sommes dirigés vers le parc du Mémorial de la Paix. Les divers monuments commémoratifs remplissent le visiteur d'émotion, d'humilité, mais aussi d'espoir : le cénotaphe, la flamme de la paix qui brûlera tant qu'il y aura une arme nucléaire sur la terre, le mémorial des enfants, inspiré par une jeune-fille, Sadako qui, atteinte de leucémie, avait décidé de réaliser 1.000 grues en papier plié (Semba-zuru). Elle pensait que si elle atteignait son objectif elle guérirait. Hélas ce ne fut pas le cas.

Son histoire a déclenché une vague de plages et cela continue encore aujourd'hui. Des chaînes et des tableaux de grues en papier sont exposés autour du mémorial des enfants. Emotion impossible à définir tant elle est intense, forte.

De là, nous sommes allés à l'île de Miyajima, toute proche, afin de faire connaître cet endroit magique à nos petits-enfants. Le Mont de mon enfance et l'île de ma vie d'adulte sont jumelés depuis 2009. En 2008, l'affiche marquant le 150ème anniversaire des relations diplomatiques entre la France et le Japon représentait le grand Torii¹ du Sanctuaire d'Itsukushima et le Mont-Saint-Michel.

Le Mont-Saint-Michel et Miyajima ont de nombreux points communs. Ils font partie des sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Ils ont plus de 1000 ans d'histoire et sont des lieux saints.

La mer a, dans les deux cas, une importance essentielle. A Miyajima, lors de la marée haute, le Torii et le sanctuaire sont entourés d'eau. Il en est de même au Mont-Saint-Michel. Le 16 mai 2009, monsieur Eric Vannier, maire du Mont-Saint-Michel, et monsieur Katsuhiro Shinno, maire de Hatsukaichi (dont dépend Miyajima), ont parcouru à pied le trajet allant du débarcadère de Miyajima au Sanctuaire d'Itsukushima en passant par la galerie marchande d'Omotesando, comme on monterait la grande rue du Mont-Saint-Michel, afin de célébrer la cérémonie du jumelage.

¹ Torii : Portail marquant l'entrée du Sanctuaire Shirino de Itsukushima.



Torii : Portail marquant l'entrée du Sanctuaire Shinto de Itsukushima.

Miyajima est située sur la grande île de Honshu, au sud-ouest du Japon, dans la baie de Hiroshima. A l'arrivée, par bateau, la première chose que l'on découvre est l'immense portail, le Torii, marquant l'entrée du Sanctuaire Shinto d'Itsukushima. Cette architecture raffinée, laquée de rouge vermillon contraste avec le bleu de la mer et le vert des forêts du Mont Misen qui surplombe l'île.

A Miyajima, deux religions coexistent : le Shintoïsme et le Bouddhisme. Le Shintoïsme est la plus ancienne croyance existant au Japon. Il n'y a pas de dieu unique, pas de fondateur, pas d'écrit. C'est une religion polythéiste. Les dieux peuvent être des éléments naturels comme le feu, le vent ; ils sont vénérés dans des sanctuaires.

Le Bouddhisme repose sur le message de Siddhartha Gautama, Bouddha, (V^e siècle avant J.-C.). Il est vénéré dans des temples. Influencé par le confucianisme, le Bouddhisme coexiste avec le Shintoïsme. Au début de la période Meiji², en 1868, il y eut une séparation entre les deux croyances. Mais les prêtres des deux religions ont protégé les constructions des uns et des autres. A Miyajima on trouve, donc, des sanctuaires et des temples.

En 806, un moine, qui revient de Chine, s'arrête pour visiter Miyajima. Il médite, ressent une force spirituelle et pense que l'île est sacrée. Il construit un pavillon (un hondo) sur le Mont Misen. En 1146, Taira-no-Kiyomori, dans un rêve, voit un vieux prêtre qui lui dit que s'il voulait atteindre un haut rang, il devait construire un Sanctuaire à Itsukushima. Ce qu'il fit, offrant des objets divers au Sanctuaire. Le territoire s'agrandit, de nombreuses personnes commencent à s'y installer.

Il s'agissait principalement de prêtres Shintoïstes et de Bouddhistes. Mais ceux que l'on appelait des "gens ordinaires" sont aussi venus y habiter. Le bâtiment principal est construit vers 1168. Il est composé de 37 bâtiments internes et de 19 bâtiments

² Ère du Meiji (1867-1912) du nom de l'Empereur qui a ouvert le Japon à l'Occident.

externes. En raison d'incendies, de typhons, d'autres problèmes, le Sanctuaire que l'on peut voir aujourd'hui date de 1571. Une autre partie du Sanctuaire, dédié aux divinités extérieures date, lui, de 1241. Construire un bâtiment sur l'eau manifeste une volonté d'ériger un endroit mythique pour la déesse de la mer, vénérée à Itsukushima.

Le Sanctuaire est composé de nombreuses parties : la galerie principale va de l'entrée jusqu'au pavillon de purification du Sanctuaire principal et mesure 262 mètres

de long par 4 mètres de large. Vient ensuite le pavillon où les visiteurs trouvent à l'entrée une sorte de bassin abrité et rempli d'eau. Autour de ce bassin, il y a des petites louches en bois : les « chozuya ». Les visiteurs se lavent les mains et boivent une gorgée d'eau avant d'entrer dans le Sanctuaire. On dit qu'ils se lavent les mains, la bouche et l'esprit. Ce pavillon est ouvert sur la mer.



Les « chozuya » utilisées par les visiteurs

Les parties dépendant du Sanctuaire principal se succèdent :

- Le Sanctuaire Marodo, dédié à cinq divinités : Amenooshimomimi-no-mikoto, Amatsukone-no-mikoto, Amenohohi-no-mikoto, Amatsuhikone-no-mikoto, Kumanokusubi-no-mikoto.

- La galerie des lanternes : celles-ci datent du début des années 1900, sont en bronze et ont été fabriquées d'après le modèle de celles de 1366. Autour du Sanctuaire se trouvent trois étangs, de forme ronde. Celui situé tout près du Sanctuaire Marodo s'appelle Kagami-no-ike (l'étang miroir) et cela en raison du reflet de la lune.

- Le pavillon de purification, puis le Taka-Buta, (scène élevée) où ont encore lieu des représentations de théâtre Bugaku, c'est-à-dire, essentiellement, d'anciennes musiques et danses de cour, transmis à travers les générations depuis l'époque de Taira-no-Kiyomori (1168).

- Le Hira-Butai (scène ouverte), se situe, ensuite, face au Sanctuaire Principal.



Le Hira-Butai (scène ouverte)

Cette visite permet de passer devant ou d'entrer dans les nombreuses constructions dépendant toutes du Sanctuaire principal et ayant des fonctions précises :

- Le Sanctuaire Migi-kadomaro et le Sanctuaire Hidari-kadomaro. Les dieux gardiens, Toyoiwamado-no-kami et Kushiiwamado-no-kami, y sont vénérés.

- Le Sagaku-bo et le Ugaku-bo sont des salles pour les représentations de danse Bugaku.

- Le Sanctuaire Daikoku, dédié à Okuninushi-no-mikoto, connu sous le nom de Daikoku, dieu de la nation, de l'agriculture, du commerce, de la santé et du mariage.

- Le Naga-bashi (le long pont) qui relie un enclos situé à l'arrière et le Sanctuaire Daikoku.

- Le Sori-bashi (le pont voûté) qui apparaît dans un document datant de 1240-1243. Ce pont était aussi, parfois, appelé Chokushi-bashi (pont du messager impérial) pont qu'empruntaient les messagers de l'Empereur pour pénétrer dans le Sanctuaire principal.

- La Galerie Ouest qui, selon un document de l'époque Ninan (1166-1169), avait une longueur totale de 205m40 et qui fut allongée pour atteindre 327m20. Sa longueur totale n'est plus, aujourd'hui, que de 194m50.

- Le pont Naishi-bashi, ainsi appelé parce que, autrefois, les jeunes femmes qui travaillaient à Itsukushima étaient appelées des "Naishi" et qu'elles traversaient ce pont pour aller donner des offrandes, de la nourriture et du saké, aux divinités.

- Le Masugata : c'est un enclos rectangulaire entouré par la galerie et le pavillon de purification. Le festival Kangensai y est célébré chaque année, le 17 juin. A cette occasion, de magnifiques bateaux multicolores, décorés de tentures et de lanternes passent sous le grand Torii et entrent dans le Masugata.

- Le pont Agemizu-bashi : "Agemizu" signifie "puiser de l'eau" car c'est ici que l'on puisait de l'eau pour le Sanctuaire.

- L'Asazaya : c'est le lieu où les prêtres se réunissent à l'occasion des cérémonies Shinto, et cela sans doute le matin, le mot "asa" signifiant "matin" en japonais.

- La Yasutori Toro (la lanterne de Yasutori) : dans l'enceinte du sanctuaire, sur le socle de cette lanterne sont gravés des dragons. Et sur l'âtre sont sculptées les six Jizo, c'est-à-dire les divinités gardiennes des enfants.

- La Sotoba-ishi : pierre qui se situe au milieu d'un étang sous le pont Agemizu-bashi, et où la légende veut qu'un exilé, purgeant une peine, écrivit des poèmes à sa vieille mère, les gravât sur des plaquettes en bois (sotoba) puis que l'une d'elle dérivât jusqu'à Itsukushima, fût retrouvée par un moine venu prier au Sanctuaire. Ce qui valut à l'homme exilé d'être alors autorisé à rentrer à Kyoto...

- Le Sanctuaire Tenjin, dédié à Sugawara-no-Michizane, prestigieuse divinité de l'éducation et de l'intelligence, bâtiment construit en 1556 qui n'a pas été laqué en vermillon afin de préserver la couleur du bois.

- Enfin le Sanctuaire Principal, classé Trésor National en 1952, dédié à trois déesses : Ichikishima-hime, Tagitsu-hime, Tagori-hime et dont certains détails furent ajoutés à la construction primitive puis retirés lors de diverses réparations durant les époques Meiji (1867-1912) et Taisho (1912-1926).

Miyajima compte d'autres temples et sanctuaires, tels que le Senjokaku, ou temple aux mille tatamis et le Goju-no-to, pagode à cinq étages qui, tous, ont une histoire intéressante.



Le Senjokaku, ou temple aux mille tatamis



Le Goju-no-to, pagode à cinq étages

Si vous allez à Miyajima n'oubliez pas, non plus, la pagode Tahoto qui comporte deux étages, le Sanctuaire Omoto, ancien champ de bataille, connu pour son toit couvert de bardeaux d'un des styles les plus anciens du Japon...

Le Mont Misen, au centre de l'île, est devenu un lieu sacré en 806. De nombreuses légendes, des mystères y sont attachés. Le panorama que l'on découvre de son sommet est absolument splendide. De grands singes habitent dans la forêt mais il ne faut surtout pas les regarder dans les yeux, sinon, il est tout à fait possible qu'ils vous attaquent !

Miyajima n'est pas seulement un Sanctuaire, c'est aussi un centre artisanal, de souvenirs, comme l'était le Mont-Saint-Michel au Moyen-âge et l'est encore de nos jours, mais aussi de spécialités culinaires.

L'artisanat est important sur l'île. On y trouve :

- le tournage sur bois, technique datant des années 1848-1850 : de nombreux objets sont fabriqués ni peints, ni vernis. Ce sont des plateaux ronds, des récipients pour la pâtisserie, pour le service du thé.

- la gravure et la sculpture sur bois : les divers objets proposés reproduisent ce que faisaient les menuisiers et les charpentiers qui travaillaient dans les temples et les sanctuaires vers la fin de l'époque Edo (1603-1867)³.

- La spatule à riz (shakushi) dont l'origine date de l'ère Kansei (1789-1801), objet pour servir le riz qui fait maintenant partie du quotidien et qui est, aujourd'hui, produit en grande quantité - il peut être aussi fabriqué en plastique - mais à Miyajima on continue, heureusement, de le fabriquer en bois, comme à l'origine.

- Les grandes spatules (O-Shakushi) qui peuvent dépasser les deux mètres sont utilisées pour attirer le succès, la prospérité, le bonheur familial... Elles ont commencé à avoir beaucoup de succès au moment de la première guerre sino-japonaise (1894-1895) parce que les soldats appelés au front y firent graver leur nom et les dédièrent au Sanctuaire d'Itsukushima.



O-Shakushi (grande spatule)

³ Epoque Edo : de nombreux Shoguns de la famille Tokugawa se sont succédés. Le 11^e Shogun, Tokugawa Iemari, avant Kansei comme conseiller. Celui-ci a tenté de faire des réformes entre 1787 et 1793.

- Les cloches en céramique qui sont fabriquées afin de pouvoir être tenues dans la main représentent le Sanctuaire, les biches, le Mont Misen.

- les objets de papier mâché (Hariko) parce que les sculpteurs ont eu l'idée dans les années 1970 de fabriquer ces souvenirs aux couleurs chatoyantes représentant des biches, des singes, des danseurs, des oiseaux.

Les spécialités culinaires sont aussi très connues :

- Les huîtres, dont la culture remonte à environ 330 ans et qui peuvent être préparées de diverses façons : en dotenabe (mijotées avec des légumes, du miso⁴, du tofu⁵) ou bien grillées dans leurs coquilles, frites, vinaigrées, crues. Un festival consacré aux huîtres en février, chaque année, est l'occasion de mêler la fête et les plaisirs gustatifs.



- Les anago meshi (anguille de mer ou congre), plat constitué de riz couvert d'anguilles grillées puis badigeonné d'une sauce à base de soja. On retrouve ce plat dans les gares, présenté dans de belles boîtes dites boîtes « à bento ». La dégustation peut se faire n'importe où, et sert de casse-croûte, de pique-nique.

- Les Momiji Manju : gâteaux en forme de feuille d'érable, fourrés de pâte de haricot rouge : leur fabrication commence au début des années 1900. La feuille d'érable est l'emblème de la préfecture d'Hiroshima et aussi et surtout l'arbre de Miyajima, ce qui explique la forme de cette pâtisserie.

Tous ceux qui aiment le Mont-Saint-Michel seront conquis par Miyajima. Tant de choses les rapprochent ! Mais n'oubliez pas, aussi, de visiter les grandes villes pleines d'histoire du Japon, telles que Nikko, ne serait-ce que pour voir la trinité simiesque (ne rien voir, ne rien dire, ne rien entendre) et bien sûr Tokyo, Kyoto, Nara...⁶

Marie-Claire et Teiji KURATA⁷

⁴ Miso : pâte de soja fermentée. Il en existe deux sortes : le miso rouge (akai miso) et le miso blanc (shiro miso), ce dernier étant moins salé.

⁵ Tofu : pâte de haricot de soja.

⁶ Depuis 1989, nous sommes à l'ère HEISEI qui succède à l'ère SHOWA (1926-1989) et, en 2014, nous sommes donc, en HEISEI 26, les japonais utilisant deux façons pour exprimer l'année durant laquelle nous sommes.

⁷ Toutes les photos de cette contribution ont été prises par Marie-Claire et Teiji Kurata.



De droite à gauche, Brigitte Galbrun, Antoine Pacchiarotti et Christine Hanser en 1982.

La vie au Mont de... Brigitte Galbrun, Conservatrice des antiquités et objets d'art

La rédaction : Madame Galbrun, vous êtes, aujourd'hui, Conservateur des antiquités et objets d'art du département de la Manche, quel est votre rapport au Mont ?

Brigitte Galbrun : Toute personne ayant travaillé au Mont est à jamais inoculée au virus du Mont-Saint-Michel.

J'y suis arrivée pour la première fois le 1^{er} mai 1982. J'habitais alors à Rennes où j'étais étudiante en histoire de l'art et guide conférencier de la ville. C'était les débuts de « Rennes, ville d'art et d'histoire ». Comme mes collègues j'étais vacataire, payée à la visite, ce qui ne faisait que peu à la fin du mois. Un de mes camarades étudiant, Bruno Saunier, devenu conservateur général du patrimoine, me dit un beau jour : « Je vais passer un concours pour être guide au Mont-Saint-Michel cet été car la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites recrute des étudiants ». Aussitôt, je lui demande si cela ne l'ennuie pas que j'en fasse autant. Il me répond que non, au contraire. Et voilà comment nous avons été candidats tous les deux. À l'époque, les contrats étaient de cinq mois, du 1^{er} mai au 30 septembre, très intéressants au regard des vacances aléatoires que je pouvais faire pour le compte de la ville de Rennes.

Le recrutement se faisait après entretien. Il se déroulait à Caen au siège de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Le jury était présidé par Madame Françoise Mosser. C'était très impressionnant : le candidat arrivait seul face à la table derrière laquelle se tenaient les examinateurs... parmi lesquels figuraient aussi des professeurs de langue.

Finalement, j'ai été recrutée comme guide en anglais et Bruno Saunier comme guide en allemand ! Nous étions très contents à la perspective d'aller travailler au Mont que nous ne connaissions, comme beaucoup de rennais, qu'au travers des visites scolaires ou familiales. Sur place, nous étions quatre étudiants engagés sur cette longue période, deux en français, un en anglais et un en allemand ; en-dehors de Bruno et moi, il y avait Thérèse Jannès et Laurent Manneheut pour les visites en français. Thérèse a continué son travail de conférencière et d'enseignante, Laurent, qui préparait alors son diplôme d'architecte est aujourd'hui architecte conseil du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

La rédaction : Comment avez-vous été accueillie au Mont, ce fameux 1^{er} mai 1982, pour votre prise de fonction ?

Brigitte Galbrun : Par le gardien chef, et en costume, s'il vous plaît !

Monsieur Yves Provost, car tel était son nom (il n'existait pas d'Administrateur à l'époque), nous accueillit en réalité de manière très paternelle : nous avions vingt ans, nous étions les petits jeunes qui arrivions... et puis, quelqu'un de la DRAC nous a présenté nos logements car nous disposions tous d'un appartement aux Fanils mis à notre disposition par l'Administration. Le rêve ! Thérèse et moi partagions un même appartement.

Et il ne faut pas oublier le fameux trousseau de clefs remis à chacun, le sésame du Mont.

La rédaction : Vous rappelez-vous de votre première visite ?

Brigitte Galbrun : Absolument ! J'avais eu peu de temps pour la préparer et j'étais morte de peur. J'avais hérité d'un groupe de deux cents texans !

La rédaction : Comment vos visites et votre service se passaient-ils ?

Brigitte Galbrun : Chaque visite durait une heure. C'était assez court. Et nous travaillions parfois dix jours d'affilée. Étant guide en anglais, j'avais surtout des groupes américains, britanniques et néerlandais. Il n'y avait qu'en juillet et août qu'une étudiante hollandaise venait nous épauler.



Brigitte Galbrun fait visiter l'abbaye en 1990.

C'était la première année où le recrutement des étudiants était « officiel », en bonne et due forme. Il semble que précédemment la rémunération se faisait sur les pourboires. Heureusement, les choses évoluaient...

Notre fonction comportait le ménage de l'abbaye. Mais oui ! En début de saison nous tirions au sort les parties de l'abbaye que chacun avait à sa charge. J'avais hérité du Promenoir des moines et de son escalier. Plutôt une veine ! Cela peut surprendre mais, à vrai dire, nous le prenions très bien parce que, quand les touristes étaient partis, nous avions l'abbaye pour nous. Après le ménage, les clefs à notre disposition, nous pouvions y déambuler à notre aise pour mieux la connaître et l'étudier sous l'angle de l'art, de l'histoire et de l'architecture... De même pour le reste du Mont. Avoir le Mont pour soi, c'est extraordinaire !

Et puis, il y avait des périodes de l'année où le Mont était très calme et alors c'était étonnant, cette ambiance d'île...

Je suis restée deux ans comme guide en anglais, en 1982 et 1983. Ce furent, pour moi, des années extraordinaires. L'ambiance était excellente entre les guides, les conférenciers et les étudiants que nous étions. L'administration nous laissait l'appartement toute l'année mais il n'était chauffé que l'hiver. Nous étions jeunes, nous faisons la fête. Les gendarmes, qui habitaient au-dessus de nous aux Fanils, venaient avec nous. C'était bon enfant et sympathique. Cela constituait aussi une soupape de sécurité, de décompression, indispensable par rapport aux journées dans le bruit et la foule. Le travail était très fatigant ; des groupes de 100 à 200 personnes ne se manipulent pas aisément !

L'un des problèmes, à l'époque, était que les conférenciers habitaient loin, à Paris ou à Rouen. Certains ne venaient que quelques jours dans l'année, pris par leur métier, et les conférences n'étaient donc proposées que durant peu de temps lors de la période estivale. C'est pourquoi la « Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites », comme elle s'appelait alors, a décidé en 1983 d'ouvrir un concours de « guides conférenciers » à des candidats ayant l'obligation d'habiter dans un rayon géographique de moins de 100 kilomètres. Cela faisait longtemps qu'il n'y en avait pas eu. Thérèse Jannès et moi étions intéressées par ce concours. Personnellement, je ne me voyais pas continuer à faire les visites en anglais et, en même temps, je ne pouvais m'imaginer quitter l'abbaye. Je voulais transmettre ma fascination pour ce lieu.

L'écrit était à Caen et je me rappelle très bien de celui-ci : il portait sur « l'architecture romane normande ». Nous étions une douzaine de candidats pour deux postes. Nous avons tous été reçus à l'écrit avec félicitations du jury. Henry Decaëns en faisait partie au milieu de professeurs d'universités et de représentants de la DRAC.

L'oral se passait au Mont-Saint-Michel peu de temps après et, j'ai eu la chance de tomber sur un de mes lieux favoris, « Notre-Dame-sous-terre ».

Au final, Thérèse Jannès et moi fûmes reçues.

La rédaction : Votre vie a alors changé ?

Brigitte Galbrun : Que oui ! Grâce à la réussite à ce concours j'ai pu exercer ce métier, de manière plus ou moins assidue, de 1983 à 1995. J'ai beaucoup aimé : c'étaient de vrais échanges. En septembre les visiteurs qui demandaient les conférences

étaient souvent des personnes très intéressantes. J'ai éprouvé une grande liberté, celle de passer le temps que je voulais à faire la visite en montrant des aspects moins connus du Mont. Un grand plaisir !

Et puis, tout au long de cette période, j'ai habité différents appartements montois, deux aux Fanils, un studio à la « Maison verte », un autre au logis Sainte-Catherine, bref une autre façon de mieux respirer et de partager la vie du Mont.

La rédaction : Qu'avez-vous fait en parallèle de cette activité de conférencière ?

Brigitte Galbrun : Effectivement, le problème était qu'être conférencière au Mont ne donnait droit qu'à des vacances. J'ai donc commencé, en parallèle, par être animatrice du patrimoine de Rennes, puis professeur d'histoire de l'art à l'école des Beaux Arts de Rennes et, enfin, gestionnaire d'une galerie d'art contemporain !

La rédaction : Et puis ?

Brigitte Galbrun : Et puis, le 1er août 1995, je suis partie dans la Manche comme conservateur délégué des antiquités et objets d'arts pour le département. J'étais chargée du mobilier, et bien sûr cela comprenait l'inventaire du mobilier de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

En 1996, je suis venue procéder au récolement du mobilier de l'abbaye et de l'église Saint-Pierre. C'est alors que je suis tombée sur la fameuse parure réalisée par Mellerio pour les fêtes du couronnement de saint Michel en 1877 ; elle avait été cachée par un ancien curé, le père Renard, qui n'avait pas digéré la loi de séparation de l'église et de l'État. Depuis, elle a été classée au titre des Monuments Historiques.

Plus tard, en juin 1999, j'ai été chargée d'un musée, le Centre d'art sacré de Saint-Hilaire-du-Harcouët. L'une des premières expositions à laquelle je me suis attelée était sur l'iconographie de saint Michel dans le département de la Manche. Cela me tenait à cœur.

Et puis, enfin, en 2009, j'ai réintégré la Conservation des antiquités et objets d'art du département de la Manche comme conservateur et chef de service.

La rédaction : Ce que vous êtes toujours. Vous qui connaissez aussi finement le Mont-Saint-Michel, quel regard portez-vous sur le Mont d'aujourd'hui ?

Brigitte Galbrun : Je reviens rarement mais, avec d'autant plus de plaisir, faire quelques conférences au Mont, notamment avec mes étudiants (j'interviens à la faculté de Rennes II). Et puis il y a les chantiers de restauration. Ainsi, la mairie a donné son accord pour la restauration du tableau du maître autel de l'église Saint-Pierre.

De temps à autre, je viens avec mon conjoint pour « humer » l'air du Mont car nous y sommes tous deux très attachés, mais, de loin, sans forcément monter à l'abbaye, juste pour profiter de la beauté du site et des lumières si changeantes de la baie.

Mais je dois vous avouer que j'ai du mal à m'y retrouver avec les travaux actuels. Le rapport à l'abbaye et à la baie sont devenus compliqués et différents.

En 1982, il y avait beaucoup moins de monde. La vie était autre, c'est certain, ici

comme ailleurs. L'un des gardiens était pêcheur. Il s'appelait Roland Sauvé. Au petit jour, il montait à l'escalier de dentelle avec ses jumelles surveiller ses filets. Gentiment, il laissait à ma porte des crevettes. Bien sûr, il braconait un peu le saumon... Pour une fête de famille il m'en a apporté un magnifique. Je me suis retrouvée dans le train de Pontorson à Rennes avec le saumon dans mon sac !

Bien entendu il y a aussi le rapport esthétique au Mont, cette espèce de beauté méditative que l'on ne trouve que là. Quoi de plus beau que les lumières jouant sur le granite de l'abbaye ? Et lorsque la baie ressemble à du mercure après l'orage, lorsque le ciel rouge flamboyant se reflète dans la mer des grandes marées ? J'ai eu des chocs esthétiques au Mont, qui restent gravés en moi.

Par exemple, j'aime tout ce qui vole. Un ancien baroudeur faisait des baptêmes de l'air avec un petit coucou pour peu de clients car son berger allemand prenait la place avant. Je lui ai proposé un contrat : « Vous m'emmenez dans votre vieux coucou et je vous fais visiter l'abbaye avec votre famille et vos amis ». Affaire faite, j'ai survolé la baie par un magnifique soleil couchant un jour de marée montante d'équinoxe. Au moment où le maselet prenait de la vitesse, il s'est retourné vers moi en disant « Vous avez confiance ? » et, sans vraiment attendre, la réponse il a ouvert le cockpit, coupé le moteur et nous sommes descendus en feuille morte au-dessus de l'abbaye, dans un silence total... C'était magique !

Aujourd'hui, il est difficile de vivre au Mont au quotidien et de l'appréhender, comme je crois, j'ai eu la chance de pouvoir le faire. Je l'apprécie davantage en y venant de manière épisodique. Mais, pour le moment, le Mont a comme perdu ses repères. Son environnement est devenu tellement cadré, l'écrin de verdure qui le surplombait a disparu et maintenant on creuse le rocher, paraît-il pour des raisons sécuritaires ? Personnellement, j'ai été témoin de très peu d'accidents ou de plaintes. L'hyper sécurité est l'un des maux de notre société ! Je me souviens qu'autrefois, au sein de la communauté religieuse, dont le père Bruno de Senneville était le Prieur, sœur Brigitte était pompier et infirmière...

Sans tomber dans la nostalgie, c'était une autre vie, simple et pourtant pleine de charme et d'entraide.

Un autre monde !



Saint Michel archange, (XI^e siècle), chapiteau de la crypte de l'église de l'abbaye aux Dames de Caen.

**André Nemo
(1938-2014)**



André Nemo qui nous a quittés le 1^{er} mars 2014 était originaire du Puy-en-Velay. Son intérêt pour le Mont-Saint-Michel est lié à sa rencontre avec Geneviève Lecuir dont la famille était originaire d'Avranches. Après leur mariage, célébré en 1962 aux Invalides, Geneviève et André sont partis en Afrique où ils ont vécu jusqu'à leur retraite en 1999. Ils se sont alors retirés dans la maison familiale d'Avranches.

André n'est pas resté longtemps inactif : il a rapidement accepté d'être élu au conseil d'administration des Amis du Mont-Saint-Michel et de me remplacer comme secrétaire général, fonction qu'il a exercée de 2003 à 2011. C'est donc lui qui a eu la responsabilité du bulletin annuel de l'association durant cette période d'une dizaine d'années. Pour mieux connaître l'association, il s'est efforcé de lire attentivement tous les bulletins parus depuis 1912. Cela lui a permis de faire une communication sur l'histoire de l'association, lors de l'assemblée générale du 20 mars 2002, qui a été publiée dans le bulletin de l'année 2002¹. Avec l'aide de Geneviève, son épouse, il a également réalisé une table des articles publiés de l'année 1912 à 2003 que l'on peut consulter dans le bulletin de l'année 2004² ; ce travail très utile n'avait jamais été effectué. Deux ans plus tard, ils ont complété ce travail par une table des illustrations³.

André a également été associé à toutes les actions très importantes que les Amis du Mont-Saint-Michel ont entreprises durant la période de son mandat de secrétaire général : l'édition d'un fac-similé du cartulaire du Mont-Saint-Michel en 2006 et la préparation de la commémoration du XIII^e centenaire de la fondation du Mont par saint Aubert, en 2008-2009.

1 Nemo (André) : Histoire de l'association à travers ses bulletins : approche par quelques thèmes. *Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel n° 107, année 2002*, p. 37-46.

2 Nemo (André et Geneviève) : Table des articles, études, chroniques et poésies parus dans le bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel entre 1912 et 2003 (n°s 1 à 108). *Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel n° 109, année 2004*, p. 57-74.

3 Nemo (André et Geneviève) : Table des illustrations, gravures, cartes, photographies parus dans le bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel entre 1912 et 2003 (n°s 1 à 108). *Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel n° 111, année 2006*, p. 65-84.

André ne manquait ni de courage, ni d'énergie pour effectuer le travail quotidien de l'association. Mais il avait dû se retirer du Conseil d'administration au début de l'année 2011 parce que sa santé ne lui permettait plus d'assumer les responsabilités qui étaient liées à sa fonction. Il continuait toutefois à suivre nos réunions et il acceptait bien volontiers de participer à nos débats et nos travaux. Pour le remercier de son action si importante pour notre association, nous l'avions élu membre d'honneur. Il était également devenu un ami très proche que nous avons beaucoup de plaisir à aller voir. Il nous manquera beaucoup.

Henry DECAËNS



Saint Michel (XVII^e siècle), église de Sainte-Marguerite-sur-Mer.

Jacques Lerebours Pigeonnière (1922-2014)



Jacques Lerebours Pigeonnière aimait rappeler ses attaches normandes ; sa famille était en effet originaire de Saint-Hilaire du Harcouët, dans la Manche. Son père, Paul, était professeur de droit ; il avait été doyen de la Faculté de droit de Rennes et conseiller à la Cour de cassation. Il était notamment l'auteur d'un précis Dalloz de droit international privé qui a connu de très nombreuses éditions.

Jacques suivit les pas de son père en faisant son droit mais, au lieu de se consacrer à l'enseignement, il se tourna vers le monde de l'entreprise en entrant chez Jeumont-Schneider dont il a été le secrétaire général.

De sa maison de vacances de Montviron, il avait le plaisir de voir le Mont-Saint-Michel. Poussé par l'un de ses amis, il eut envie de s'engager pour sa défense en se faisant élire au Conseil d'administration de

notre association en 1992.

Sans tarder, il accepta de faire partie d'une commission chargée de rédiger une brochure joliment illustrée qui présente les buts de l'association ; il en a été le rédacteur principal.

Deux ans plus tard, en 1994, il a accepté de prendre de nouvelles responsabilités en devenant le premier vice-président de l'association ; il a ainsi été le principal conseiller du président pendant près de dix ans. Il se chargeait aussi de relire le bulletin pour qu'on n'y trouve ni fautes d'orthographe, ni coquilles.

En 2003, il décida de ne pas solliciter un nouveau mandat, considérant qu'un octogénaire devait laisser sa place aux jeunes. Il est toutefois resté membre du Conseil d'administration jusqu'en 2005 ; pour le remercier de son aide précieuse, nous l'avions ensuite élu membre d'honneur de notre association.

Jacques continuait à s'intéresser au Mont-Saint-Michel mais sa santé ne lui permettait plus de s'y rendre.

Il repose maintenant au cimetière de Montviron, près de son ami Jean Mingasson qui, lui aussi, a été un membre éminent de notre association.

Henry DECAËNS

ACTUALITES

De nombreuses informations nous sont parvenues de diverses sources depuis le début de l'année. En voici la teneur :

Commission Consultative des Services publics locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a été réunie le vendredi 14 février 2014 à l'initiative et sous la présidence de Monsieur Laurent Beauvais, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie et Président du Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel de 18h à 20h à l'Hôtel de Ville de Pontorson.

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport du délégataire - Veolia-Transdev - pour l'exercice 2012
2. Fréquentation touristique
3. Modification de la composition de la CCSPL

1) Rapport du délégataire - Veolia-Transdev - pour l'exercice 2012

Il a d'abord été rappelé par Madame Regina Dutacq, sa directrice locale, qu'une délégation de service public (DSP) avait été conclue, le 6 octobre 2009, pour 13 ans entre le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel et la société Veolia-Transdev qu'elle représente et que deux avenants sont venus compléter cette DSP en 2012.

La mise en service des parcs de stationnement et des transports est intervenue le 28 avril 2012. C'est-à-dire que l'exploitation n'a couru, en 2012, que durant 8 mois.

Les transports comportaient trois lignes :

- La ligne Pontorson - Le Mont-Saint-Michel,
- Les navettes qui, alors, partaient du barrage,
- La « Montoise », service spécifique à l'adresse des habitants du Mont, des personnes travaillant au Mont et des personnes à mobilité réduite, le service des navettes hippomobiles ayant été reporté à une date ultérieure.

Le nombre des salariés affectés à cette exploitation a été de 94 en avril, 136 en août et de 81 en décembre.

- La fréquentation a été la suivante :
 - 28 607 voyageurs sur la ligne Pontorson - Le Mont-Saint-Michel ;
 - 426 269 entrées de véhicules légers (automobiles), 18 000 campings cars et 6 000 deux roues (motos) sur les parcs de stationnements ;
 - 148 553 visites au Centre d'Information touristique (C.I.T.).

a) Les recettes se sont établies à :

- Ligne Pontorson - Le Mont-Saint-Michel : 53 000€
- Parcs de stationnement : 3 678 000€ dont :
 - 3 104 000 tickets de véhicules légers

- 276 490 autocars
- 280 000 campings cars
- 17 000 deux roues.

- Recettes annexes :
 - Chenil : 2 000 €
 - Personnes à mobilité réduite : 3 000 €
 - Montois privés : 1 000 €
 - Cartes d'abonnement : 11 000 €

Soit un total de recettes de 3 402 000€
auxquels s'ajoutent les « autres produits » : 1 041 000€

TOTAL : 4 443 000€

b) Les dépenses se sont établies ainsi :

- Charges d'exploitation : 6 927 000€
- Achat de consommables (fluides) : 152 000€
- Frais d'entretien : 2 336 000€
- Salaires et charges : 155 000€
- Autres dotations : 53 000€

c) Résultat net : - 2 454 000€

d) Frais bancaires et divers : 654 000€

e) Résultat courant : 3 108 000€

f) Pénalités / maringottes : 1 600 000€

g) Résultat final : 4 036 000€

h) Subventions : 645 000€

i) Investissements bruts : 39 228 000€

- Parkings : 25 000 000€
- Matériel roulant : 9 000 000€
- Equipements : 2 000 000€
- Frais de démarrage : 2 500 000€
- Subvention d'équipement : 10 827 000€

A la suite de cet exposé, il a été indiqué, en réponse à des questions que :

- La tendance pour 2013 en ce qui concerne la ligne Pontorson - Le Mont-Saint-Michel est à la baisse de fréquentation par rapport à 2012 (une nouvelle réunion de la CCSPL se tiendra fin mai 2014 sur les comptes 2013 au cours de laquelle davantage de précisions

seront données) :

- De nouvelles pénalités sont générées par le nouveau non fonctionnement des « maringottes » (de juin à novembre 2013, période pendant lesquelles elles ont fonctionné, il y a eu un bon taux de fréquentation avec 30 000 passages en août et encore des demandes en octobre) ;
- La prochaine présentation des comptes pour 2013 comportera une comparaison entre le budget prévisionnel de l'année et les résultats, ce qui n'a pas été le cas pour 2012 ;
- Le défaut de signalisation a été amélioré à « La Caserne » ;
- Pour atténuer les difficultés, en 2013, outre la gratuité en soirée pour les véhicules légers de 19h à 2h du matin, les tarifs ont été ramenés de 55€ à 40€ pour les cars ;
- Le déficit 2012 de 4 036 000€ est reporté sur l'exercice 2013 et supporté par le délégataire.

Hors la présence des représentants du délégataire, le Président Beauvais a indiqué qu'il avait demandé un audit comptable au cabinet Deloitte et qu'il souhaitait, notamment, des éclairages sur les charges supportées par Veolia-Transdev, les points problématiques étant le coût de main d'œuvre de l'encadrement, le nombre des personnels affectés aux parcs de stationnements et les recettes attendues de l'exploitation des « maringottes » qui ne sauraient, au mieux dépasser la moitié des recettes prévues soient 15% des recettes totales.

Il annonce par ailleurs et d'ores et déjà que les tarifs 2014 des parcs de stationnement intégreront le coût de l'inflation.

Concernant la traction hippomobile, un membre connaisseur de la commission a, ensuite, insisté sur :

- la nécessaire valorisation des trois races de chevaux prévues à l'origine du projet à savoir les « cobs normands », les « perchérons normands » et les « postiers bretons » qui sont des chevaux de trait du territoire et qui ne sauraient être remplacés par Veolia-Transdev par des chevaux venus d'autres horizons ;
- le fait qu'il faut un seul management pour le choix, l'entretien et la conduite des chevaux parce qu'il y a une relation entre le « meneur » et ses chevaux ;
- ces deux pratiques étant courantes et fructueuses, d'expérience, partout dans le monde, à Bruges en Belgique, en Espagne, en Italie et ailleurs.
- Le débat s'est terminé sur deux rappels : la nécessité de penser à la « démarche vélo » et de la retravailler ;
- la décision concernant le recours contre l'avenant N°5 (celui qui comporte les augmentations de tarifs) sera donnée par le tribunal compétent avant le mois de juillet 2014.

2) Fréquentation touristique

Le Président Beauvais a rappelé que le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel avait mis en place un Observatoire de la fréquentation du Mont-Saint-Michel en 2012 et que donc il dispose, déjà, de chiffres fiables pour deux ans, 2012 et 2013.

Les responsables de l'Observatoire ont ensuite articulé leurs propos de la manière suivante :

- Méthodologie de comptage
- Fréquentation globale intra muros
- Fréquentation globale intra muros après 19 heures
- Fréquentation du barrage
- Bilan et Perspectives

a) Méthodologie de comptage

Celle-ci se fait à partir d'un système de contrôle automatique, un scanner étant placé à la Porte du Roi et un autre à l'entrée des Familis.

Tous les entrants sont comptabilisés 24 heures sur 24.

C'est le volume total des passages qui est ainsi enregistré et pas seulement les touristes.

La marge d'erreur est de 5% à 8% en tenant compte des habitants et des personnels ainsi que des personnes qui rentrent, ressortent et rentrent à nouveau, éventuellement plusieurs fois.

b) Fréquentation globale intra muros

Il a été relevé une baisse des entrées de l'ordre de 5% en 2013 par rapport à 2012 mais une hausse sensible des entrées en juillet et août 2013 par rapport à 2012, vraisemblablement en raison des conditions climatiques favorables.

c) Fréquentation globale intra muros après 19 heures

La fréquentation globale intra muros après 19 heures a augmenté de 14% en 2013 par rapport à 2012 en raison de la gratuité accordée jusqu'à 2 heures du matin à compter du 3 juin 2013.

d) Fréquentation du barrage

La fréquentation du barrage a diminué de 49% en 2013 par rapport à 2012 en raison du changement de point de départ des navettes, précisément du barrage à la sortie des parcs de stationnement.

e) Bilan et perspectives

- Bilan :

Il y a eu 2,2 millions de passages en 2013 contre 2,3 millions en 2012 selon les comptages.

La méthode d'extrapolation utilisée auparavant avait abouti à 2,8 millions en 2009, 2,3 millions en 2010 et 2,5 millions en 2011. Un visiteur sur deux a visité l'abbaye en 2013 soit 1,1 millions de personnes.

- Perspectives :

Une brochure sera éditée avec les données quantitatives et, aussi, les résultats des enquêtes de perception des visiteurs.

En conclusion, le Président Beauvais a considéré qu'il y avait une tendance logique à la stabilisation des fréquentations, souhaité que la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) fasse une étude sur les évolutions économiques à Pontorson et à « La Caserne » et, en réponse à une question, indiqué qu'il n'avait pas de données précises concernant le nombre de traversées de la baie qui ne sont pas de son ressort mais qu'il semblait qu'il y ait eu un petit tassement.

Enfin, le Président a déploré que le délégataire n'accompagne pas son service d'informations dans les navettes, par exemple sur la vue exceptionnelle que l'on a du barrage sur le Mont avec des mentions « arrêt barrage » ou « la Caserne » et estimé que le Centre d'information Touristique (CIT) pouvait s'améliorer.

3) Modification de la composition de la CCSPL

Le Président Beauvais a proposé à la Commission de passer de 10 à 13 membres paritairement élus et représentants des associations soient 26 membres au total en intégrant, côté associations, 1 salarié de l'abbaye, 1 acteur économique et 1 guide interprète et donc 3 nouveaux élus.

La Commission a adopté cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Enfin, avant que les membres de la Commission ne se séparent, Monsieur Patrick Morel, nouveau Directeur Général du Syndicat Mixte de la Baie a fait un point sur le calendrier des travaux de son ressort. Il a ainsi indiqué :

- Concernant l'accès au Mont que, sauf aléa climatique, la nouvelle digue route, le pont passerelle de 800 mètres et le terre-plein seraient réceptionnés fin avril 2014 et, donc dans les temps, qu'en mai aurait lieu le test des navettes et que leur mise en service pourrait intervenir mi juin 2014 ;
- Concernant « la Caserne », la voie centrale va passer de 6,50 m à 6,80 m afin d'améliorer le croisement des navettes et des bus; les travaux auront lieu d'octobre 2014 à avril 2015 ;
- S'agissant de la démolition de l'ancienne digue route et du creusement du chenal Est qui passera sous le pont passerelle, les travaux s'étaleront de fin 2014 à mi 2015, date à laquelle interviendra également la fin du creusement de l'anse de Moidrey ;
- Qu'un parc de stationnement doit être aménagé à côté de la gare de Pontorson dont les travaux ont pris du retard à cause de Réseau Ferré de France (RFF) - il devait être en service en 2012-, ce qui n'aide pas à la fréquentation de la ligne de bus Pontorson - Le Mont-Saint-Michel, qui a baissé malgré un prix modique de 3€ le trajet.

Autres informations**a) Composition du nouveau Conseil Municipal**

A l'issue de l'élection municipale du 23 mars 2014, à laquelle Monsieur Eric Vannier, maire sortant, ne se représentait pas, la composition du Conseil Municipal de la commune du « Mont-Saint-Michel » est la suivante :

Maire : Yan GALTON
 1^{er} Adjoint : Marc YREUX
 2^{ème} Adjoint : Hervé GUICHARD
 Membres : Jacques BONO
 Marie-Christine CONAN
 Jean-Yves LOCHET
 Loïc NICOLLE

b) Prieuré d'Ardevon

A la suite de la mise en vente du Prieuré d'Ardevon par la Région Basse Normandie, deux associations ont été créées à l'initiative de :

- L'« Association Raoul des Isles » dont l'objet est, notamment, d'être propriétaire du Prieuré, ce qui est en cours ;
- L'« Association du Prieuré » dont l'objet est, notamment, d'assurer l'exploitation du Prieuré. D'ores et déjà, près de 5 000 nuitées ont été réservées pour l'été prochain.

c) Etat d'avancement des travaux de percement du rocher à partir de la plateforme de sécurité

Comme le montrent les photos de la page 124, le cheminement dans le rocher, entre la plateforme de sécurité et la cour de l'Avancée, est achevé.

d) Dernières nouvelles : Veolia-Transdev ou l'incompétence triomphante

Ou encore comment cette société délégataire de service public poursuit imperturbablement son forcing pour faire compenser ses innombrables erreurs par ceux-là même qu'elle maltraite, les visiteurs et les habitants de la Manche et d'Ille-et-Vilaine, au mépris total des intéressés !

Qu'on en juge. **Voici les nouveaux tarifs des parcs de stationnements valables du 17 mars au 31 décembre 2014 :**

- Voiture individuelle (-5m) : Forfait 24h : 12,30€
- Forfait -2h : 6,20€
- Forfait -30mn : gratuit
- Forfait <24h - >48h : 24,60€
- Forfait nuit (19h - 11h30) : 4,20€
- Forfait ticket perdu : 24,70€



Le cheminement dans le rocher entre la future plateforme de sécurité et la cour de l'Avancée.
Photo Henry Decaëns, 12 avril 2014

- Moto
 - Forfait 24h : 4,10€
 - Forfait -30mn : gratuit
 - Forfait ticket perdu : 8,20€
- Camping car
 - Forfait 24h : 20,60€
 - Forfait -30mn : gratuit
 - Forfait ticket perdu : 41,20€
- Autocar
 - Forfait 24h : 56,50€
 (pour plus de détails sur le stationnement des Autocars, consulter l'espace pro)
 - Forfait 1h : 20,60€

• Vélo
Emplacements gratuits sur le parc de stationnement et près de la Place du Barrage.

Jusque là, les augmentations de tarifs 2014 par rapport à 2013 intègrent la hausse de l'inflation comme l'avait annoncé le Président Beauvais lors de la CCSPL.

Mais le pompon c'est le nouveau coût de la carte d'abonnement annuel... qui passe à 92,40€ et ne donne plus accès à « La Caserne » mais, seulement, aux parcs de stationnements !

Nous rappelons l'évolution du coût de cette carte :

- 24€ en 2011
- 34€ en 2012
- 60€ en 2013 et
- 92,40€ en 2014 !

On est bien loin de l'augmentation de l'inflation !

Cette augmentation unilatérale est scandaleuse et contre-productive pour une raison essentielle : elle coupe les habitants de la Manche et de l'Ille-et-Vilaine du Mont par un tarif prohibitif, 7,5 fois le prix d'un stationnement journalier à tarif normal ! Contre 4 fois en 2012 et 5 fois en 2013...

C'est-à-dire qu'il faut désormais venir au moins huit fois au Mont dans l'année pour amortir sa carte

On voudrait réserver le Mont-Saint-Michel aux touristes et en exclure les « locaux » que l'on ne s'y prendrait pas autrement.

Pourquoi cette décision est aberrante ?

- Parce qu'au lieu de maintenir le Mont « dans son jus » en mêlant les Montois, les « locaux » et les visiteurs dans une saine entente et communauté où chacun peut avoir l'occasion de se rencontrer et d'échanger, elle discrimine et

dissuadera les locaux de venir au Mont « pour un oui ou pour un non » pour le réserver aux seuls touristes, la gratuité de 19h à 2h du matin étant indispensable mais pas suffisante ;

- Parce qu'en isolant ainsi le Mont de ses proches habitants elle accentue le caractère de « Mont-Saint-Mickey » comme dit François Saint-James¹, déjà perçu par les familiers du Mont depuis l'ouverture des parcs de stationnements, et lui fait perdre un peu plus de son âme et de ce qui en fait la vie ;
- Parce qu'à maintes reprises nous avons expliqué cela aux réunions auxquelles notre association a participé avec le Président Beauvais, le plus souvent en présence des représentants du délégataire en rappelant que, pour maintenir cette mixité essentielle, il ne fallait pas que le coût de la carte d'abonnement dépasse celui de quatre visites ordinaires payantes, qu'il y avait à cela des seuils psychologiques qu'il ne fallait pas dépasser et, fondamentalement, que ce serait une erreur que de ne pas en tenir compte parce que les « locaux » sont, évidemment, d'importants prescripteurs de visites, véhicules d'une image et d'un ressenti du Mont-Saint-Michel qu'ils propagent et diffusent tout autour d'eux, de leurs familles, leurs amis et relations ;
- Parce que le rapport du bénéfice financier immédiat (11 000€ sur un total de recettes des parcs de stationnements de 3 402 000€ en 2012) est dérisoire au regard des dégâts psychologiques créés par le coût dissuasif d'une carte d'abonnement annuel, ce que le représentant de notre association n'a pas manqué de faire remarquer à la dernière réunion de la CCSPL du 14 février 2014 ;
- Parce qu'ainsi Veolia-Transdev méprise les innombrables bénévoles qui se rendent au Mont pour aider aux célébrations religieuses, aux manifestations culturelles, aux réunions préparatoires et aux rencontres de toute nature en relation avec leurs activités associatives.

Comment sauver le « soldat local » ?

Pour essayer d'y parvenir notre association est intervenue auprès du Président Beauvais, par courrier, pour qu'il n'accepte pas ce tarif de carte d'abonnement et qu'il demande aux élus du Syndicat Mixte de la Baie de le suivre dans ce refus en reprenant les arguments ci-dessus.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de la suite qui sera donnée à notre courrier.

Cela dit, voici les nouveaux tarifs des navettes et des services associés :

- Accès Navette - le Passeur : Accès libre (inclus dans le tarif stationnement) ;
- La « Maringotte » :

- 1 trajet	5,00€
- Enfant de moins 4 ans	gratuit

¹ Voir « La vie au Mont... de François Saint-James », revue Tome XIII, N° 118-IV, décembre 2013

- Ligne Pontorson – le Mont au départ de la gare de Pontorson pour les personnes voyageant en train :

- 1 trajet	3,00€
- Enfant de moins de 4ans	gratuit
- Carnet de 10 trajets	27€
- Carte mensuelle	80€

- Services associés

- Consigne	gratuite
------------	----------

(Se munir d'une pièce de 1€ ou d'un jeton de caddie, ce dernier étant rendu lors de la reprise des bagages)

- Chenil

(L'accès à l'Abbaye du Mont-Saint-Michel et aux Navettes n'est pas autorisé aux animaux).

Mais cela n'est pas tout !

D'après nos informations,

- Veolia-Transdev réclamerait 5 millions d'euros pour compenser ses pertes 2013 ;
- le Syndicat Mixte de la Baie paierait à Veolia-Transdev le service qui remplace la « Montoise » alors qu'il était compris dans le marché (mais supprimé par l'avenant N° 5, illégal selon nous et que nous avons déféré en justice avec d'autres parties prenantes) ;
- le pont du nouvel accès ne sera ouvert qu'en septembre 2014 du fait non pas du chantier (qui est à l'heure) mais du nouveau retard des navettes réversibles lesquelles auraient déjà dû être livrées pour la saison 2013 ; ce qui fait tout de même beaucoup sans compter que ;
- la gratuité pour les habitants du grand Pontorson pourrait être supprimée l'an prochain ;
- le Centre des Monuments nationaux se préparerait à mettre en place et à financer un service de navettes réservé à ses seuls agents !

Vraiment, comment ne pas s'indigner devant le grand écart (quantitatif et qualitatif) qu'il y a entre le contrat d'origine et ce que Veolia-Transdev en a fait... Sans forcer le trait, la liste de ce qui est fait et bien fait est sensiblement plus courte que celle de ce qui a été mal fait ou même pas fait du tout.

SILOË

• Livres • CD • Cassettes •
• Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN
50170 LE MONT SAINT MICHEL
Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Cauge - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecot.imprimi@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



SAINT JAMES
Ne de la mer
www.saint-james.com

Notre association a autorisé, sous forme de publicité, l'insertion de l'encart joint de l'ONG Tapama dont le président, M. Jacquy Prudor, est un de ses membres.

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

Adhérents individuels de moins de 25 ans	: 18 € (25 € pour l'étranger)
Adhérents individuels de plus de 25 ans	: 35 € (42 € pour l'étranger)
Adhérents en couple	: 45 € (52 € pour l'étranger)
Adhérents bienfaiteurs	: à partir de 65 €

Adhésion à l'association sans abonnement à la revue	: 20 € (27 € pour l'étranger)
Abonnement à la revue sans adhésion à l'association	: 30 € (37 € pour l'étranger)
Prix public au numéro de la revue	: 12 € (plus port pour l'étranger)

INFORMATIONS DIVERSES

Contributions

Les contributions des auteurs publiées dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et droits de copyright des reproductions, même partielles, et traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant, à la rédaction de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

Dons et legs

Les dons et legs faits à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », reconnue d'utilité publique, font l'objet d'une exonération des droits de mutation et, notamment, des droits de succession pour certains d'entre eux (voir le Code général des impôts).

Ventes de Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € plus port s'il y a lieu (14,50 € pour un ou deux Cartulaires).

En Stock

- 5 Portfolios SAGOT : 30 €
- Gravures de Henri VOISIN : 30 €
 - Salle des gardes autrefois (1928)
 - Porte du roi (1930)
 - L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)
- Bulletins des Amis du Mont - Saint-Michel à quelques exceptions près (années 1950 à 1970)
 - N° 1 à 51, état moyen : 6 €
 - N° 55 à 117, bon état : 6 €

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

SOMMAIRE

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association
« Les Amis du Mont-Saint-Michel » en date du 12 avril 2014 p. 65
- Hommage à Henri Voisin (suite et fin) p. 75
- Recherches récentes sur l'iconographie du Mont-Saint-Michel p. 88
- Le Mont-Saint-Michel sous l'Occupation, par Marcel Ducloué p. 93
- Le Mont en 1944 : souvenirs de Madame Lebrec p. 95
- Pourquoi les îles du Mont-Saint-Michel et de Miyajima sont jumelées
par Marie-Claire et Teiji Kurata p. 100
- La vie au Mont de Brigitte Galbrun,
Conservatrice des antiquités et objets d'art p. 108
- In memoriam
André Nemo p. 115
Jacques Lerebours Pigeonnière p. 117
- Actualités p. 118

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0216 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Anne et Serge Potier, Henry Decaëns et Jean-Pierre Delalande

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02.33.60.10.61

An aerial photograph of Mont-Saint-Michel, a large Gothic abbey situated on a rocky island in the middle of the English Channel. The surrounding landscape is a vast, flat expanse of tidal flats, with a winding river or stream cutting through it. The sky is clear, and the water is a deep blue-grey. The abbey's architecture is detailed, with a prominent spire and multiple gables. The foreground shows the rocky shore of the island, with some greenery and a small white tower.

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL

REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XIV - N° 119 - III - SEPTEMBRE 2014

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAENS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Christian LASSAU Père Michel LE BLOND M. Jean-François LION M. Patrick PERRIN M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Le Mont-Saint-Michel, vue aérienne, 4 août 2013

Cliché : Henry Decaens

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

Abbaye et forteresse : le Mont-Saint-Michel au péril de la guerre (des débuts de la guerre de Cent Ans à l'avènement de Pierre Le Roy)

David FIASSON

Ancien élève de l'École normale supérieure de Lyon, agrégé d'histoire
et doctorant contractuel à l'université Charles de Gaulle - Lille 3

« A la supplication de nos amés les religieux, abbé et convent du Mont-Saint-Michel en péril de la mer [...], leur abbaye et la forteresse d'icelui lieu [étant] assises en mer es division de Normandie et de Bretagne, en quel lieu pourroient arriver nos ennemis tant par terre comme par mer¹... »

S'il est un trait saillant dans l'histoire du Mont-Saint-Michel au XIV^e siècle, c'est bien la transformation progressive de la place en forteresse, son importance stratégique rivalisant désormais avec son prestige religieux. Jusqu'à plus ample informé, le passage cité, extrait d'une lettre de Philippe VI de Valois aux religieux d'avril 1347, contient en effet la plus ancienne mention du Mont comme « forteresse », après quoi cette qualification devint usuelle². Les principaux jalons et les implications de cette évolution n'ont pourtant guère retenu l'attention des historiens, et n'occupent qu'une place infime dans l'article, par ailleurs remarquable, que la chartiste Nicole Simon avait consacré en 1967 à l'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle³, en contribution au *Millénaire monastique*⁴. Il est vrai que l'esprit de cette somme de référence, rédigée à l'occasion des commémorations de l'installation des bénédictins au Mont en 966, relevait principalement de l'histoire religieuse, au sens le plus large, et beaucoup moins de l'histoire militaire.

Le présent article, fruit d'un mémoire de master⁵, est centré sur la première partie de la guerre de Cent Ans ; il vise à montrer combien les évolutions qui firent du Mont une forteresse autant qu'une abbaye suscitérent de conflits entre les religieux et les agents du pouvoir royal, ce que l'historiographie n'avait guère relevé, trop soucieuse peut-être de démontrer l'excellence des relations entre l'abbaye et les rois de France⁶. L'issue de ces tensions, à savoir la victoire du pouvoir abbatial, rendu maître dans les années 1350 de la défense du Mont, nous invitera plus généralement à contester la

1 Lettre de Philippe VI de Valois aux religieux du Mont, avril 1347, BnF, ms fr 18949, p. 474.

2 En 1364, 1373, 1380, 1386, 1387, 1410, 1411, etc., voir BnF, ms fr 18949, partie VIII, p. 463-584.

3 Nicole Simon, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », in dom Jean LAPORTE (dir.), *Millénaire monastique*, Paris, Letellieux, t. I, « Histoire et vie monastique », 1967, p. 151-190.

4 Dom Jean LAPORTE (dir.), *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, Paris, Letellieux, 1967-1993, 5 vol.

5 David FIASSON, « Abbaye et forteresse. Le Mont-Saint-Michel dans la guerre de Cent Ans », mémoire de master 2 de l'École normale supérieure de Lyon sous la direction de Sylvain GOGUENNEZ, 2013.

6 C'est le cas par exemple de l'historiographie du XIX^e siècle, qui aborde la question comme en passant, pour mieux s'attarder sur les faveurs reçues de la monarchie des Valois, à l'instar de Jean-Jacques DESROCHES, *Histoire du Mont-Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Arranches*, Caen, 1838, t.II, p. 21 sq.

peinture misérabiliste d'un temps de rétractation pour l'abbaye, dans ses prérogatives, sa richesse temporelle ou son rayonnement spirituel, une vision déjà sérieusement amendée par Nicole Simon⁷.

Le Mont au XIV^e siècle : les principales conclusions du *Millénaire monastique*

Nicole Simon s'appuyait sur les histoires du Mont rédigées au XVII^e siècle par trois mauristes (moines de la congrégation de Saint-Maur) : dom Huynes, son continuateur dom de Camps⁸ et dom Le Roy⁹, nos principales sources depuis la destruction des archives départementales de la Manche le 6 juin 1944. Elle analysait également des documents moins connus : les cartulaires des prieurés du Mont¹⁰, certains manuscrits de la bibliothèque montoise conservés à Avranches¹¹, et surtout une source de première valeur éditée par Léopold Delisle, une « déclaration des revenus » de l'abbaye présentée en 1338 par l'abbé Nicolas le Vitrier (1334-1362), lors d'un chapitre des abbés bénédictins de Bretagne et de Normandie¹².

Une congrégation rétractée par la guerre sur le royaume de France

En raison des contraintes exercées par la guerre sur l'abbaye, la question politique retenait en premier lieu son attention. Comme bien d'autres abbayes normandes, le Mont était à la tête d'une congrégation qui enjambait la Manche, héritage des liens anglo-normands tissés depuis Guillaume le Conquérant, et que n'avait pas brisés la conquête française du duché en 1204. Le Mont comptait en 1337 vingt-deux prieurés : six en Angleterre, dont quatre dans les îles anglo-normandes, et seize en France¹³. Les tensions entre les deux royaumes, avant et pendant la guerre de Cent Ans, et la prétention progressive des monarques à exercer une souveraineté exclusive sur leur territoire rendirent peu à peu l'existence d'une semblable congrégation « internationale » inacceptable pour les deux royaumes¹⁴. Depuis 1204, le Mont était en effet une seigneurie ecclésiastique incluse dans le Domaine du roi de France, mais devait parallèlement prêter hommage au roi d'Angleterre, au titre de ses possessions anglaises, terres, cures et prieurés¹⁵. Cette double allégeance était courante parmi les abbayes normandes, mais l'état de guerre récurrent entre les deux royaumes la rendit de plus en plus intenable.

7 Nicole SIMON, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », art. cit., p. 190.

8 Dom Jean HUYNES, *Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel au péri de la mer*, éd. Beaupaire, Rouen, 1872, 2 vol. – l'édition contient les additions de dom de Camps au manuscrit de dom Huynes.

9 Dom Thomas LE ROY, « Curieuses Recherches du Mont-Saint-Michel », *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, XXIX, 1875, p. 223-947.

10 En particulier Société Jerseyaise, *Cartulaire de Jersey*, Saint-Hélier, Bénédict, 1918.

11 En particulier BM Avranches, mss 213, 214.

12 Léopold DELISLE, *Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de Saint-Benoît en 1338*, Paris, 1910, p. 16-25.

13 Dom Jacques DUBON, « Les dépendances du Mont-Saint-Michel », in *Millénaire monastique*, op. cit., t. I, p. 648-649.

14 Donald MATTHEW, « Mont-Saint-Michel and England », in *Millénaire monastique*, op. cit., t. I, p. 677-700.

15 Par exemple, en 1364, Geoffroy de Servon, nouvellement élu abbé du Mont, prêta serment au roi d'Angleterre par l'entremise de l'abbé normand de la Lucerne, représentant Édouard III. Société Jerseyaise, *Cartulaire de Jersey*, op. cit., n° 23.

Dès la fin du XIII^e siècle, à chaque guerre entre les deux royaumes, le roi d'Angleterre ordonna la confiscation des revenus de tous les *alien priories* : pour la durée des hostilités, les prieurés du Mont – ou des autres abbayes françaises – ne pourraient plus payer leur dû à leurs maisons-mères. Ce fut le cas en 1295, lors des campagnes de Philippe le Bel en Aquitaine, en 1324, lorsque partit de France la révolte de Mortimer et de la reine Isabelle contre Édouard II, et en 1337, au début de la guerre de Cent Ans¹⁶. Les officiers du roi de France ne se montraient pas plus conciliants : en 1326, le bailli du Cotentin saisissait les revenus d'un prieuré montois en Normandie au motif que son prieur était originaire de Jersey, « qui se trouve sous la souveraineté du roi d'Angleterre¹⁷ ».

La guerre de Cent Ans accéléra brutalement le processus de séparation entre le Mont et ses *alien priories*. D'une part, Édouard III exigea des prieurés du Mont des taxes si fortes qu'il s'agissait moins de les faire contribuer à l'effort de guerre que de tarir leurs ressources, pour éviter tout envoi clandestin vers le Mont-Saint-Michel¹⁸. D'autre part, changement fondamental par rapport aux conflits précédents, Édouard III prit l'habitude de nommer directement les prieurs des *alien priories* sans demander l'accord des abbés français, au mépris du droit canonique¹⁹. Certes, à chaque trêve, les abbés montois tentaient de reprendre la main sur leurs possessions, en y envoyant des moines français ou en engageant des procureurs pour recouvrer leurs droits, mais l'avènement des Lancastre sur le trône d'Angleterre et la reprise de la guerre portèrent un coup fatal à l'existence des *alien priories* : en 1414, Henri V décida purement et simplement de les détacher des maisons étrangères pour les remettre à des abbayes anglaises²⁰. La guerre avait fait du Mont la tête d'une congrégation strictement française, au terme de rudes tensions qui contrastaient avec les rapports désormais apaisés au sein du chapitre.

De nouveaux équilibres entre abbés, officiers et chapitre

Au siècle précédent, sous l'abbatit de l'autoritaire Richard Turstin (1236-1264), un si violent conflit avait opposé l'abbé à son chapitre que l'arbitrage en était revenu à deux frères mendiants, qui rédigèrent pour le Mont une sorte de constitution, le *Coutumier*. Ce texte, approuvé par les religieux en 1258, renforçait nettement le pouvoir du chapitre²¹ ; il était encore en vigueur au siècle suivant.

Quoique désormais plus étroitement limité, le pouvoir de l'abbé demeurait important, et son élection, un événement majeur dans la vie de l'abbaye. Le canon 24 du quatrième concile du Latran (1204) autorisait trois modes de scrutin pour l'élection de l'abbé par le chapitre : par acclamation (unanimité), par scrutin (majorité) ou par « compromis » (unanimité de grands électeurs). La procédure du compromis était la norme au Mont-Saint-Michel : deux moines élus par leurs pairs désignaient à leur tour cinq frères, et ce collège de sept électeurs devait s'accorder sur un nom à l'unanimité²². Un tel mode profitait évidemment à des candidats expérimentés, connus et appréciés :

16 Nicole SIMON, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », art. cit., p. 152-153.

17 « Quae in potentate regis Anglie existit », in *Cartulaire de Jersey*, op. cit., n° 7.

18 Donald MATTHEW, « Mont-Saint-Michel and England », in *Millénaire monastique*, op. cit., t. I, p. 677-700.

19 Nicole SIMON, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », art. cit., p. 156.

20 Donald MATTHEW, « Mont-Saint-Michel and England », art. cit. p. 699.

21 Dom Léon GUILLOREAU, « Fragment du *Coutumier* du Mont-Saint-Michel de 1258 », *Revue catholique de Normandie*, 15 mai 1915, 24^e année, 3^e livraison, p. 161-175.

22 Nicole SIMON, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », art. cit., p. 161.

de fait, les élections au Mont au XIV^e siècle ont porté sur le siège abbatial des moines du Mont ayant auparavant exercé une charge de prieur (à la seule exception de Pierre Le Roy, étranger à l'abbaye), sans que les rois ni les papes n'aient tenté d'y imposer leurs protégés²³.

Cette relative indépendance vis-à-vis des grands pouvoirs laïques et ecclésiastiques n'empêcha pas le Mont, selon une évolution générale à l'ordre bénédictin, de glisser d'un système financier communautaire vers un système de plus en plus fractionné. Les revenus de l'abbaye formaient la « mense conventuelle », sur laquelle le chapitre avait la haute main : de façon croissante au XIV^e siècle, des revenus en furent séparés en rentes directement servies aux officiers pour accomplir leurs missions, échappant ainsi au contrôle du chapitre²⁴. De ce processus, l'exemple le plus probant est celui de la mense abbatiale. Alors que le *Coutumier* prévoyait un contrôle étroit du chapitre sur les dépenses de l'abbé, Nicolas le Vitrier obtint de ses moines en 1348, en l'échange de sa renonciation à sa part des offrandes, un revenu de 100 livres détaché de la mense conventuelle²⁵. La somme était modeste, mais elle lui garantissait un revenu dont il pourrait disposer sans en rendre compte au chapitre. Cet accord fut amplifié par Pierre Le Roy (1386-1411), vraisemblablement avant la fin des années 1390²⁶, quand le célèbre abbé, en raison des absences fréquentes et onéreuses que lui imposaient ses responsabilités au sein de l'université de Paris et au service de la diplomatie royale, porta le montant de sa mense de 100 à 1200 livres par an²⁷, près de 20 % des revenus du Mont pour l'année 1337. Loin d'être une rupture complète dans l'ordre de l'abbaye, le système de la commende, inauguré au Mont en 1444, par lequel un abbé imposé par le roi touchait les revenus de l'abbaye sans avoir à y résider, à la diriger effectivement ni même à être moine, plongeait ses racines dans cette mense abbatiale progressivement détachée de la mense conventuelle²⁸.

La transformation des offices en bénéfices rentés offre aux historiens une source précieuse : en mesurant quelles étaient les fonctions les plus richement dotées, il est possible de dresser un tableau hiérarchisé des principales orientations religieuses de l'abbaye au XIV^e siècle.

De centre intellectuel à haut lieu de pèlerinage

Le rôle des revenus du Mont présenté par l'abbé en 1338 témoigne d'un basculement : l'abbaye, jadis essentiellement tournée vers les activités intellectuelles, se donnait désormais de toute évidence comme priorité le bon accueil des pèlerins.

²³ *Ibid.*, p. 160.

²⁴ *Ibid.*, p. 166.

²⁵ Dom Huysus, *Histoire générale*, op. cit., t. I, p. 187, dom Le Roy, op. cit., p. 413.

²⁶ Dom Huysus, *Histoire générale*, op. cit., t. I, p. 193. Si dom Le Roy évoque la pension à l'occasion du départ de l'abbé au concile de Pise, en 1408, cela ne veut pas dire qu'elle fut créée pour l'occasion. Voir dom Le Roy, « Curieuses Recherches », op. cit., p. 449, n° 31.

²⁷ Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », op. cit., p. 435.

²⁸ Nicole Smaon, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », art. cit., p. 165. Devant ce qui semble le passage d'un âge d'or communautaire à un individualisme plus ou moins sondide, la première réaction est la réprobation morale. Il ne faut pas manquer pourtant ce qu'une telle transformation devait aux contraintes purement techniques : des abbayes de plus en plus riches réclamaient une gestion de plus en plus spécialisée.



La flèche de la Tour des Corbins, refaite en 1391 par l'abbé Pierre Le Roy
Cliché Henry Decaëns.

de plus en plus nombreux. Sur des recettes annuelles totales de 6800 livres tournois, le pèlerinage rentrait en 1337 en première part, avec 1200 livres, soit 17,5 %. Du côté des dépenses, les offices les mieux dotés disposaient de revenus compris entre 100 et 200 livres par an : l'aumônerie (179 l.t.), en charge notamment de l'aide aux pèlerins démunis, l'infirmerie (108 l.t.), dont la mission ne se réduisait sans doute pas à soigner les seuls clercs du Mont mais très probablement aussi les pèlerins blessés, puis la trésorerie (100 l.t.), chargée en particulier de l'entretien ou de l'acquisition des vêtements et objets liturgiques²⁹. Les deux plus grands offices étaient donc évidemment liés au pèlerinage, qui n'était probablement pas pour rien non plus dans le souci d'assurer un prestige certain à la liturgie montoise. En revanche, le seul office lié à l'activité intellectuelle, l'office de chantre, ne disposait que de 22 livres tournois... un revenu si faible que l'activité du chantre devait se réduire à la réparation des livres dégradés, loin d'accroître les collections³⁰.

Le déclin de l'activité du scriptorium était particulièrement net en regard du brillant abbatiat de Robert de Torigni (1154-1186), au cours duquel l'abbaye s'était notamment distinguée parmi les pionnières de l'aristotélisme dans l'Europe chrétienne³¹. De la bibliothèque du Mont, nous conservons 58 manuscrits du XIII^e siècle, copiés pour la plupart au scriptorium, pour le XIV^e siècle, qu'un seul qui ait été à coup sûr copié au Mont³². L'enseignement au sein de l'abbaye avait suivi la même courbe : alors qu'au XII^e siècle, le Mont proposait sur place une formation solide à ses novices et à l'armée de clercs nécessaires à la bonne marche de sa congrégation (avocats, procureurs, vicaires de paroisses...), c'est vers l'université de Paris que se tournaient au XIV^e siècle les moines désireux de parfaire leur instruction³³. S'il subsistait assurément une école claustrale au Mont, elle n'était plus que l'ombre de ce qu'elle avait été dans les siècles précédents ; son rôle essentiel était de former des choristes et d'enseigner des rudiments de théologie aux religieux. Ce déclin de l'activité intellectuelle au Mont témoignait d'un mouvement général au sein de la Chrétienté : les universités, multipliées au XIII^e siècle, après avoir disputé aux monastères leur quasi-monopole sur la vie intellectuelle, menaçaient de les supplanter³⁴.

Le Mont était ainsi à la fois une abbaye d'importance moyenne en Normandie, avec 42 moines en 1337³⁵, et un sanctuaire d'importance à l'échelle de la Chrétienté, certainement plus au titre de son activité intellectuelle, mais en raison du succès impressionnant de son pèlerinage, que démontre notamment l'afflux des « pasteurs »³⁶, ces enfants d'Allemagne venus spontanément en 1333 au sanctuaire de l'Archange.

29 *Ibid.*, p. 166.

30 *Ibid.*, p. 166.

31 Coloman VÉCLA, « Aristote au Mont-Saint-Michel », in *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. II, « Vie montoise et rayonnement intellectuel », Paris, 1967, p. 289-312.

32 Geneviève NORTIER, « La bibliothèque du Mont-Saint-Michel », *Mabilion*, n° 189, 3^e série, 1957, p. 135-171.

33 Nicole SIMON, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », art. cit., p. 177-182.

34 Michel ROUCHE, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Labat, 1981, t. I, p. 350.

35 Nicole SIMON, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », art. cit., p. 177.

36 Dom HUYER, *Histoire générale*, op. cit., t. I, p. 102.

Du nouveau sur le Mont au XIV^e siècle ?

L'étude de Nicole Simon était magistrale et ne peut que très marginalement être corrigée. Cependant, la question militaire, peu traitée dans sa synthèse, est abondamment renseignée par les trois mauristes et méritait une enquête. Cinquante années de publications ont en outre mis à notre disposition une vaste documentation inédite en 1967 ; nos recherches se sont également appuyées sur des lettres originales copiées en 1744 par un religieux de l'abbaye³⁷. Peut-être en raison de ses innombrables fautes de latin, des paragraphes omis ou biffés, ces copies avaient été jusqu'alors négligées par l'historiographie, comme sources corrompues. Corrompues, mais non moins précieuses : elles nous donnent un bon aperçu du contenu de documents dont nous n'avons souvent qu'un résumé des mauristes, au risque de bien des contre-sens. C'est donc sur un angle mort de l'article de Nicole Simon que vont porter les lignes suivantes : comment, face aux menaces que la guerre faisait peser sur le Mont, les officiers royaux et les abbés consolidèrent au prix de rudes conflits internes le système de défense, pour adapter le Mont à sa double fonction nouvelle d'abbaye et de forteresse.

Défendre le Mont : guerre, argent et pouvoirs

Menaces sur le Mont durant la première partie de la guerre de Cent Ans

À la différence de la seconde partie de la guerre de Cent Ans, durant laquelle le Mont-Saint-Michel, fidèle à Charles VII dans la Normandie occupée, fut l'objet d'un blocus, d'un siège et d'un assaut, le Mont ne constitua jamais au XIV^e siècle la cible d'une opération militaire d'envergure. Il subit en revanche les ravages des chevauchées et pâtit de sa situation entre Bretagne et Normandie : point de départ de nombreuses chevauchées anglaises, la Normandie fut aussi un bastion du parti navarrais âprement disputé par les soutiens de Charles V ; la Bretagne voisine était la proie d'une longue guerre de succession télescopant le conflit franco-anglais et ignorant les frontières. On pourrait ainsi qualifier le Mont au XIV^e siècle de victime collatérale plutôt que d'objectif militaire.

En juillet 1346, au cours de la chevauchée qui aboutit à la victoire anglaise de Crécy, une partie des troupes débarquées avec Édouard III fut chargée d'appuyer un capitaine anglais, soutien de Jean de Montfort, dans les environs du Mont : ils brûlèrent les faubourgs d'Avranches³⁸, mais ravagèrent les possessions du Mont sans rien tenter contre la ville. Les religieux adressèrent régulièrement des suppliques au roi pour souligner les dommages subis, probablement dans l'espoir d'obtenir des exemptions fiscales ou des délais de paiement ; en 1353, Jean le Bon reconnut ainsi « les pertes et dommages que ils ont euz et souffertz en plusieurs de leurs priores, villes et autres lieux, a cause de nos guerres »³⁹.

37 BnF, ms fr 18949, p. 463-584.

38 Victor MISAARD, *Histoire de Saint-James de Beuron*, Avranches, 1897, p. 59.

39 Jean-Jacques DIZOUCHE, « Annales religieuses de l'Avranchin », *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, 1847, XVII, p. 61.

La chevauchée du duc de Lancastre dans le Cotentin en juin 1356, et l'occupation concomitante de la ville d'Avranches⁴⁰ et du rocher de Tombelaine⁴¹ en face du Mont, eurent des conséquences plus dévastatrices encore, « [les ennemis du royaume ayant] pillé, rançonné et ars⁴² [...] leurs villes du Mont, de Genes et Saint-Paer, leur prieuré dicellui lieu et plusieurs leurs autres maisons⁴³ ». Il ne faut pas oublier toutefois que les religieux pouvaient exagérer l'ampleur des désastres, pour être plus sûrs d'obtenir des dédommagements : en dépit de ce qu'écrivit le Dauphin, reprenant vraisemblablement les termes de la plainte des religieux, le Mont n'avait pas été pris par les Anglais⁴⁴. On peut supposer que le texte de la plainte confondait sans souci du détail (ou par intérêt !) les dégâts liés à l'incendie accidentel de 1350⁴⁵, et les dévastations de guerre de 1356.

La ratification des accords de Brétigny à Calais, en octobre 1360, ouvrit entre les royaumes de France et d'Angleterre une période de « fin des hostilités ouvertes » jusqu'en 1369, mais ne marqua point la fin des troubles⁴⁶. La Normandie subit non seulement les exactions des compagnies de routiers, ces mercenaires laissés désœuvrés par la paix, mais encore les conflits entre Charles le Mauvais et le roi de France. Par le traité de Mantes (1354), Jean II avait concédé à son gendre, roi de Navarre, le « clos du Cotentin », Coutances, Carentan et Valognes, lui abandonnant une position hégémonique dans l'actuel département de la Manche – le Mont y étant une des rares places relevant encore du roi de France. Évincé par Charles V de la succession de Bourgogne en 1361, le roi de Navarre ouvrit aussitôt les hostilités, qui s'achevèrent, non sans mal, par le basculement du Cotentin sous domination française⁴⁷. En 1363, le routier Bascot de Mareuil⁴⁸, partisan du roi de Navarre, s'était emparé d'Avranches et mettait les alentours du Mont en coupe réglée⁴⁹ ; en 1366, les compagnies semblaient y sévir encore⁵⁰. De 1366 à 1369, les troupes navarraises du captal de Buch, appuyées malgré la paix par les troupes anglaises du duc de Lancastre, occupèrent les places les plus proches du Mont-Saint-Michel, en particulier celle de Genêts, qui leur fut âprement disputée : reprise en 1368 par des Bretons alliés du roi de France, perdue à nouveau, elle fut délivrée par du Guesclin au début 1369⁵¹.

40 Siméon Luce a montré qu'au cours de la chevauchée de 1356, Lancastre avait pris Avranches sur les Navarrais avant de la leur restituer sur l'ordre de son roi, voir Siméon LUCE, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, Paris, 1879, t. I, p. 5, n. 7.

41 Nicole Simon, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », art. cit., p. 177, Robert SPOONLIER, *Histoire de Tombelaine*, Saint-Malo, 2000, p. 30.

42 Brûlé.

43 Jean-Jacques DESROCHES, « Annales religieuses de l'Avranchin », op. cit., p. 63.

44 La Chronique du Mont n'y fait pas la moindre allusion, et une notice de « *De Abbatibus* » ne laisse aucun doute sur ce point : « la forteresse de ce monastère, défendue par ses moines et leurs serviteurs contre des attaques massives, fut fermement maintenue dans l'obédience de monseigneur le roi de France aux propres frais de l'abbaye », traduit d'après Thomas N. BRISON, « On the abbots of Le Mont-Saint-Michel », *Haskins society journal*, 2010, vol. 22, p. 176. Que Pierre Bouet, qui m'a appris l'existence de cette nouvelle et précieuse édition corrigée du « *de Abbatibus* », veuille bien trouver ici l'expression de ma gratitude.

45 Dom LE ROY, « Curieuses Recherches », op. cit., p. 414.

46 Christopher T. ALLMOND, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Seuil, 2013, 1^{re} édition anglaise 1988, p. 46.

47 Stéphane LALITÉ, « Localisation hypothétique d'une bataille de la guerre de Cent Ans au moyen d'éléments de toponymie », in François NEUVILLE et Catherine BOUQUY, *Mélanges Pierre Bouet*, Caen, Cahier des Annales de Normandie n° 32, juin 2002, p. 145-160.

48 Cavalier en fait le commandant de l'aile gauche de l'armée navarraise défaits à Cocherel, en 1364, par du Guesclin. Jean CUVILLON, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, Paris, 1839, p. 170.

49 Jean-Jacques DESROCHES, *Annales civiles et militaires de l'Avranchin*, Caen, 1856, p. 282.

50 Michel NORMA, *Documents normands du règne de Charles V*, Paris, BNF et Société de l'histoire de Normandie, 2000, n° 232, p. 61.

51 *Ibid.*, n° 243, 325, 377, 435.

La guerre reprit entre Charles V et Édouard III la même année 1369. Les Anglais tenaient toujours la place de Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Cotentin, d'où ils pouvaient menacer la péninsule, et inquiéter le Mont. De fait, une troupe anglaise quitta Saint-Sauveur et s'installa comme en 1356 à Tombelaine, en mai 1372⁵², s'y fortifiant avant d'en être chassée par « deux mille Français⁵³ ». La reddition de Saint-Sauveur-le-Vicomte en 1375, après un interminable siège, éloigna pour longtemps la guerre du Mont-Saint-Michel. Il n'avait d'ailleurs jamais semblé réellement menacé ; les cités épiscopales voisines le jugeaient assez sûr pour y mettre leurs trésors à l'abri : le chapitre d'Avranches n'en retira le sien qu'en 1366, l'évêque de Dol-de-Bretagne, avant 1384, sans qu'on sache la date de ces dépôts effectués « à cause des guerres⁵⁴ ».

Ce que les défenseurs du Mont semblent alors avoir redouté était donc moins un siège ou un assaut qu'une « surprise », une petite troupe qui s'introduirait dans la ville en dissimulant ses armes pour prendre le contrôle des portes. Un incident sur lequel l'historiographie ne s'est jamais attardée suggère qu'un partisan navarrais a peut-être tenté un tel coup de force contre le Mont, isolé dans son soutien à Charles V. Les mauristes rapportent que le 1^{er} janvier 1365, Jean Bonnaut, vicomte d'Avranches, « portant un grand cutel à pointe nez, de sa volonté, par force et puissance s'est efforcé d'entrer en ladite abbaye avecques plusieurs autres compagnons⁵⁵ ». Comme les gardes lui rappelaient qu'un ordre royal interdisait à tout visiteur d'entrer armé au Mont, « il se picqua fort et ferme et protesta de se venger des moynes⁵⁶ ». À la demande des religieux, Charles V leur permit de contourner dorénavant le tribunal du vicomte d'Avranches pour porter leurs procès devant celui du bailli de Cotentin, afin d'éviter que Jean Bonnaut ne fasse de son pouvoir judiciaire l'instrument de sa vengeance.

L'affaire n'en est pas moins ambiguë : s'agit-il d'un problème d'*ethos* nobiliaire, le vicomte, venu dans un pieux dessein, ayant jugé humiliant de se laisser désarmer ? On pourrait imaginer, à l'inverse, que le vicomte d'une ville tenue par le parti navarrais⁵⁷ avait l'intention de s'introduire dans la place, avec sa petite troupe, pour neutraliser la faible garnison et remettre le Mont à Charles de Navarre. N'est-il pas troublant que l'interdiction d'entrer en armes au Mont, prononcée par le roi dans les mois précédents, en 1364, fasse état d'une rumeur selon laquelle les « ennemis du royaume » cherchaient à « surprendre » des forteresses⁵⁸ ? Outre un intérêt stratégique évident, la prise du sanctuaire aurait pu servir la propagande du roi de Navarre, qui affichait une dévotion ostensible à saint Michel, élevé au rang de protecteur de sa dynastie⁵⁹. Le basculement du Mont n'aurait-il pas suggéré que Charles le Mauvais avait les faveurs du Prince des anges ?

52 Coraline COUTANT, « Le cartulaire du Mont-Saint-Michel et ses additions, XII^e-XIV^e siècles », thèse de l'École nationale des chartes pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe, 2009, p. 371.

53 Siméon LUCE (éd.), *Chronique des quatre premiers Valois*, Paris, SHF, 1861, p. 226-229.

54 BnF, ms n. acq. fr. 21821, f° 487 et 509.

55 Dom HUYNES, *Histoire générale*, op. cit., t. II, p. 97 – dans ce passage Dom Huynes affirme s'appuyer sur « le manuscrit où l'on parle des abbés », mais nous ne trouvons trace de cet épisode dans le *de Abbatibus*.

56 Dom LE ROY, « Curieuses Recherches », op. cit., p. 421. Il l'orthographe « Jean Boniant ».

57 L'évêque d'Avranches, Robert Pote, était le chancelier du roi de Navarre. Jehan CLUSTICE, *Le Compte des recettes et des dépenses du roi de Navarre*, Paris, 1885, éd. Izarn, p. 274-275. Voir aussi BnF, ms fr. 25966, f° 185-191.

58 Jean-Jacques DESROCHES, « Annales religieuses de l'Avranchin », op. cit., p. 62.

59 Colette BRAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 293.

Quoi qu'il en soit de cet épisode, la volonté des officiers royaux de mettre le Mont à l'abri d'une « surprise » suscita un profond changement dans la composition et le commandement de la garnison du Mont, par rapport à la situation héritée du XIII^e siècle.

L'introduction conflictuelle d'une garnison royale au Mont

En 1324, Guillaume de Merle, « capitaine des ports et des frontières de Normandie », donnait l'ordre de placer une garnison au Mont comprenant un chevalier et cinq sergents⁶⁰. Jusqu'alors la garde du Mont appartenait aux seuls religieux, qui la confiaient à leurs « serviteurs domestiques [...] selon qu'ils jugeoient expédient⁶¹ ». Il s'agissait d'une garde féodale : à l'annonce d'un danger, les vassaux de l'abbaye, qu'on appelait en Normandie les vavasseurs, étaient tenus de venir la défendre. Ce service féodal existait encore sous Pierre Le Roy, qui en précisait l'étendue dans le *Guanandrier* (1402)⁶². Pour la première fois, en 1324, une garnison royale d'appoint était chargée de protéger le Mont d'un coup de main anglais, en raison probablement des tensions liées à la venue en France de la reine Isabelle et du rebelle Mortimer.

Dom Huynes, qui nous rapporte cette installation d'une garnison royale, la juge intempestive : les abbés selon lui auraient aussi bien pu continuer de se garder tout seuls, ainsi qu'ils l'avaient toujours fait⁶³. Cette critique est peut-être davantage le reflet des préoccupations du mauriste, soucieux de défendre son abbaye contre les empiétements des pouvoirs laïques du XVIII^e siècle, que des convictions de l'abbé Jean La Porte. Au moment où son abbaye se trouvait menacée mais était financièrement diminuée de tous ses revenus anglais, qu'on adjoignit à sa garnison un semblable renfort n'était pas une mauvaise nouvelle... pourvu que ce fût aux frais du roi.

Précisément, c'est la question du défraiement de la garnison, plus que celle de son installation, qui suscita une série de conflits entre les abbés et les capitaines de la garnison : le premier capitaine entendait faire payer la solde de la troupe par l'abbaye, ce à quoi l'abbé opposa un refus catégorique⁶⁴. En 1327, une première plainte fut portée devant le roi Charles IV le Bel : l'enquête confirma que l'unique devoir de l'abbaye était d'envoyer en temps de guerre cinq hommes d'armes à l'ost royal : si les officiers du roi voulaient placer au Mont une garnison, ils devaient la payer eux-mêmes⁶⁵. Il est essentiel de souligner que le roi n'accordait en rien une faveur spéciale à l'abbaye, par dévotion : sa justice avait statué en se fondant sur les coutumes féodales normandes, sans égard particulier pour les plaignants. Après une nouvelle enquête, cette décision fut confirmée par Philippe VI de Valois en 1334⁶⁶ : il y a fort à parier que, cette année-là, un (nouveau ?) capitaine avait tenté de faire payer les religieux. En 1347, un autre « capitaine des ports et des frontières de Normandie », Guillaume Paynel, invita derechef le capitaine du Mont à contraindre les religieux de payer la solde de la garnison, entraînant de nouvelles plaintes⁶⁷.

60 « *Unius militis et quinque servientium* », BnF, ms fr 18949, partie VIII, n° 13, p. 463 sqq.

61 Dom Huynes, *Histoire générale*, op. cit., t. II, p. 90.

62 Dom Le Roy, « *Curieuses Recherches* », op. cit., p. 427. Le *Guanandrier* était un recensement des propriétés et des droits dus à l'abbaye, rédigé sur l'ordre de l'abbé Pierre Le Roy, disparu au XVIII^e siècle.

63 Dom Huynes, *Histoire générale*, op. cit., t. II, p. 90.

64 *Ibid.*, p. 90-93.

65 BnF, ms fr 18949, partie VIII, n° 13, p. 463 sqq.

66 BnF, ms fr 18949, partie VIII, n° 13, p. 463 sqq.

67 Dom Huynes, op. cit., t. II, p. 92.

Il est plausible que cette nouvelle tentative des officiers royaux, un an après la chevauchée de 1346, répondit à une augmentation des effectifs rendue nécessaire mais difficile à financer⁶⁸. Deux lettres royales donnèrent raison aux religieux à l'été 1347 ; en 1348, le successeur de Guillaume Paynel, Robert Bertrand, se soumettait à la décision royale... ce qui n'empêcha pas son propre successeur, Jean Paynel, de tenter sa chance à son tour en 1350⁶⁹ : il fut débouté, une fois de plus, sous réserve que les religieux produisissent leurs privilèges⁷⁰.

Autrement dit, durant les vingt-six années qui suivirent l'introduction de la garnison royale au Mont, un interminable conflit opposa, devant les tribunaux du roi, les religieux à leurs nouveaux protecteurs. Les moines en sortirent toujours vainqueurs, non par faveur spéciale des rois envers le Mont, mais seulement parce qu'ils avaient le droit pour eux.

L'introduction d'une garnison royale au Mont comportait un second problème : puisque la garde féodale était encore en vigueur en 1402, la garnison royale, sous le commandement du capitaine du Mont, devait très certainement cohabiter avec celle-ci, qui dépendait des seuls religieux – avec la tentation pour le capitaine d'étendre son commandement aux deux garnisons. L'un des seuls capitaines dont le nom nous soit parvenu, Robert de Brée, semble avoir été du nombre des vassaux de l'abbaye tenus d'y faire la garde⁷¹ : on peut légitimement se demander si les religieux pouvaient dans les faits exercer sur lui leur autorité féodale, ou si les autres vavasseurs n'étaient pas tentés de prendre leurs ordres auprès de celui-ci plutôt que de ceux-là. Ainsi, la création de l'office de capitaine du Mont manifestait, s'agissant du financement comme du commandement, les contradictions entre un service féodal court-circuité et le service du roi, ambitieux mais difficile à financer.

Le règlement de ces contradictions intervint progressivement, dans les années 1350 ; deux lettres royales nous sont parvenues pour le renseigner. La première, du 27 janvier 1357, est résumée en ces termes par dom Le Roy : « Charles V ordonne au gouverneur de la province de ne mettre en ce Mont aucun autre capitaine que celui qui y estoit du consentement de l'abbé, avec six hommes d'armes et huit archers pour la seureté de la place⁷² ». Une telle décision marquait la fin des conflits entre abbés et capitaines : l'abbé du Mont aurait désormais seul la haute main sur la défense de la place. Sept ans plus tard, la mainmise de l'abbé sur la défense du Mont devint quasi totale. Le roi Charles V garantissait par lettre patente du 18 octobre 1364 qu'il n'y aurait jamais plus d'autre capitaine au Mont que l'abbé lui-même⁷³. On est en droit de s'interroger sur les raisons qui conduisirent le roi à cette décision. Nos sources laissent entrevoir que de profonds bouleversements étaient survenus dans les années 1350.

Jusqu'en 1350, les religieux avaient fait respecter leur droit de ne pas payer la garnison royale, mais en 1353, le roi Jean le Bon reconnaissait les dommages subis par les religieux « a cause de nos guerres, et que par lonc temps ils ont gardé à leurs frais leur abbaie contre nos ennemis⁷⁴ (nous soulignons) ». On pourrait régler cet apparent

68 Jean-Jacques Durocous, *Histoire du Mont-Saint-Michel*, op. cit., t. II, p. 56.

69 Dom Huynes, *Histoire générale*, op. cit., t. II, p. 92.

70 BnF, ms fr 18949, partie VIII, p. 483 sqq.

71 BnF, ms n acq fr 21821, f° 71.

72 Dom Le Roy, « *Curieuses Recherches* », op. cit., p. 415.

73 Dom Huynes, *Histoire générale*, op. cit., t. II, p. 95-96.

74 Jean-Jacques Durocous, « *Annales religieuses de l'Avranchin* », op. cit., p. 61.

paradoxe en estimant que ces dépenses ne concernaient que la garde féodale, laquelle était probablement défrayée et à tout le moins nourrie⁷⁵. L'extrait de la lettre de Jean le Bon prend toutefois une autre ampleur quand on le rapproche d'un passage de dom Huynes extrêmement important, mais méconnu : le mauriste y écrit que l'abbé Nicolas le Vitrier aurait tout bonnement chassé la garnison royale.

« L'abbé Nicolas le Vitrier [...] prit lui-même le soin de maintenir cette place en l'obéissance des rois de France, et ne se fiant nullement à quelques externes qui disoient avoir commission du roi Philippe de la garder, il les mit hors, du consentement du roi, et fit garder cette abbaye par ses hommes et serviteurs, faisant lui-même un tel guet autour de ce rocher que jamais nul Anglois durant ces troubles n'y mit le pied⁷⁶. »

Le religieux de 1744 donne une version très proche de l'événement, mais semble lui donner une date (peu après le procès de 1350), tout en employant un vocabulaire plus violent : « [L'abbé] prit lui-même le soin de maintenir cette place sous l'obéissance du roy de France, de l'autorité duquel il se servit pour chasser la garnison externe de cette forteresse⁷⁷ ». Bien entendu, le récit du religieux est globalement si proche de celui de dom Huynes qu'on peut se demander s'il se fonde ici sur d'autres documents, ou s'il se contente de reprendre (et d'interpréter) la version du mauriste.

Quoi qu'il en soit, nous disposons donc de deux sources tardives affirmant que la garnison royale aurait été chassée du Mont peu après 1350, ce qui est étonnant puisque le Dauphin n'en fait aucune mention dans les lettres de 1357 concédant aux abbés le droit de désigner le capitaine du Mont. On lit dans le résumé de cette lettre par dom Le Roy que le Dauphin ordonnait « de ne mettre en ce Mont aucun autre capitaine que celui qui y étoit du consentement de l'abbé⁷⁸ » (nous soulignons). Cette mention d'un capitaine déjà en place avec le consentement de l'abbé, assortie à l'interdiction pour les officiers du roi d'en nommer un autre, nous permet d'avancer l'hypothèse suivante pour expliquer le passage mystérieux de dom Huynes. L'abbé le Vitrier avait peut-être eu un tel désaccord avec un capitaine de la garnison, nommé par Philippe VI, qu'il entreprit de le « mettre hors », de lui désigner un successeur en assumant en contrepartie les frais de la défense – une défense entièrement contrôlée par l'abbaye. Le Dauphin, soucieux de ne pas envenimer les choses, se serait résigné en 1357 à reconnaître le nouvel état de fait, qui offrait par ailleurs l'avantage de rationaliser la défense d'une place importante, après une année très difficile pour le Mont (la chevauchée de Lancaster) et pour la couronne de France (défaite de Poitiers, capture du roi Jean). Les années 1350 marqueraient ainsi la conquête par les abbés d'une maîtrise de fait sur le commandement de la garnison royale.

L'épineux problème du financement fut résolu dans le même temps. Le Dauphin ordonnait à ses officiers en 1359 de laisser les religieux percevoir sur leurs terres

75 Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », *op. cit.*, p. 427.

76 Dom Huynes, *Histoire générale*, *op. cit.*, t. II, p. 93-94.

77 BnF, ms fr 18949, p. 176.

78 Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », *op. cit.*, p. 415.

une taxe de 6 deniers par livre (2,5 %) sur tout échange commercial, en application d'une ordonnance antérieure (celle de 1357, que dom Le Roy ne résumerait qu'incomplètement ?), « pour tourner et convertir en leur vivre et sustentation et es garnisons de garde de ladite forteresse⁷⁹ ». Telle était la solution du conflit : ce serait bien l'abbaye qui paierait les soldes, mais avec un revenu supplémentaire accordé par le roi, les frais de garnisons retombant en fait sur l'impôt indirect.

Notre documentation nous fournit les noms de deux capitaines laïques durant la période où les religieux jouirent du privilège de les désigner : un certain Geoffroy de Castegny, écuyer, capitaine du Mont en juillet 1357⁸⁰, et le célèbre Bertrand du Guesclin, établi avant décembre 1357 « chevalier, capitaine général des chasteaux, villes, chastellenies et ressort de Pontorson, du Mont-Saint-Michel et des manoirs de Montagu et Sacey⁸¹ » avec 60 hommes d'armes et 60 archers. Siméon Luce affirmait que l'office de capitaine de Pontorson enveloppait tous les autres, la capitainerie du Mont dérivant mécaniquement de celle de Pontorson⁸². Le futur connétable aurait alors été imposé aux religieux par les officiers royaux, selon la pratique en usage entre 1324 et le début des années 1350. Cette hypothèse que rien ne vient appuyer contredit évidemment le privilège de 1357 : il est bien plus vraisemblable que du Guesclin reçut son office des religieux.

Nombreux sont les indices des bonnes relations entre le futur connétable et les religieux qui l'avaient appelé. Les liens célèbres entre son épouse Tiphaine Raguenel et l'abbaye furent si forts qu'à sa demande, c'est l'abbé Geoffroy de Servon (1363-1386) qui se rendit à Dinan pour officier à ses obsèques, en 1374⁸³. Un document moins connu confirme que les relations entre le capitaine et les religieux avaient changé du tout au tout : il s'agit d'une reconnaissance de dette de du Guesclin pour la somme de 50 réaux prêtés par l'abbé du Mont-Saint-Michel à l'occasion du siège de l'abbaye de Montmorel⁸⁴, probablement contre les hommes du roi de Navarre⁸⁵. Du Guesclin ne contraignit pas les religieux à le défrayer, il obtint d'eux un prêt pour garantir le succès d'un siège dont dépendait probablement leur propre sécurité. Masseville nous apprend en outre qu'en 1360, du Guesclin entraînait, sans protestation de la part des religieux, la garnison du Mont avec ses propres troupes à la poursuite des Anglais qu'il battit à Meillac⁸⁶. Quoique les prérogatives du futur connétable s'étendissent loin au-delà du Mont, les religieux visiblement ne subissaient pas son autorité ; ils avaient choisi leur capitaine et lui apportaient librement leur aide.

Ce nouveau système de capitaines laïques désignés par les religieux ne demeura pas longtemps en vigueur : le roi Charles V garantit par lettres patentes en 1364 qu'il

79 « Le Mont pendant la guerre de Cent Ans », in Michel Noëtier (éd.), *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, Paris, Lethielleux, 1967, t. IV, « Bibliographie générale et sources », p. 43-44.

80 Siméon LUCE, *Histoire de Bertrand du Guesclin et de son époque. La jeunesse de Bertrand (1320-1364)*, Paris, 1876, p. 256.

81 *Ibid.*, pièce justificative n° 9, p. 522-523.

82 Siméon LUCE, *Histoire de Bertrand du Guesclin*, *op. cit.*, p. 255-256.

83 Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », *op. cit.*, p. 427.

84 Poilley, département de la Manche, arrondissement d'Avranches. Cette abbaye est distante du Mont d'une quinzaine de kilomètres.

85 Michael Jones, *Letters, orders and masters of Bertrand du Guesclin (1357-1380)*, Woodbridge, Boydell Press, 2004, p. 7-8.

86 LOUIS LE VERRIER DE MASSEVILLE, *Histoire sommaire de Normandie*, Rouen, 1697, t. III, p. 306.

n'y aurait jamais plus d'autre capitaine au Mont que l'abbé lui-même⁸⁷. De même que le privilège de 1357 n'instituait rien de neuf, mais sanctionnait un état de fait imposé par les religieux au début des années 1350, de même le privilège de 1364 semble avoir érigé en principe une pratique initiée dès la fin de l'abbatit de Nicolas le Vitrier, au début des années 1360. Charles V justifiait sa décision par « la bonne et grant diligence que lesdits religieux [...] ont eue par tout le temps des guerres, et ont encore continuellement chacun jour, de garder et en la garde de laditte eglise et fort d'icelle, à leurs propres coups, frais et despens contre tous les adversaires et ennemys de nostre royaume, sans avoir eu par tout le temps dessus dit aultre capitaine que l'abbé d'icelle eglise⁸⁸. » Les abbés du Mont n'avaient donc pas attendu la décision royale pour prendre le titre de capitaine, entre 1360 et 1362⁸⁹.

Ce troisième mode de désignation du capitaine du Mont perdura plus de cinquante ans. Tous les abbés successeurs de Nicolas le Vitrier furent mécaniquement institués capitaines du Mont par le roi : Geoffroy de Servon (1363-1386), Pierre Le Roy (1386-1411) et, jusqu'à son ralliement en 1420 au roi d'Angleterre, Robert Jolivet⁹⁰. C'est seulement la vacance provoquée par son départ qui anéantit cet accord, lequel avait permis un net perfectionnement des défenses du Mont.

Un système de défense étoffé

Deux chantiers de fortifications sous Servon et Pierre Le Roy ?

Dans un article consacré à l'évolution des fortifications du Mont⁹¹, François Delahaye a démontré qu'au début de la guerre de Cent Ans, l'extension urbaine débordait le rempart de pierres du XIII^e siècle, les maisons les plus proches de la grève n'étant plus protégées. On s'accorde généralement à considérer que la célèbre enluminure des *Très Riches Heures du duc de Berry* stylise avec une certaine exactitude le Mont au début des années 1390⁹². L'image suggère qu'une solution avait été trouvée pour protéger toute la ville : les murs pignons des dernières maisons, toutes accolées, formaient un rempart de fortune percé de trois portes. Si la paternité de la construction du Châtelet, travail remarquable et innovant⁹³ qui remaniait l'accès à l'abbaye, revient indiscutablement à Pierre Le Roy, c'est selon nous son prédécesseur Geoffroy de Servon qui fortifia la ville, certes sommairement mais dans ses limites réelles, bien au-devant du rempart du XIII^e siècle, telle qu'on la voit sur l'enluminure. En 1368, le roi ordonna effectivement à l'abbé-capitaine de faire inspecter les logis du Mont par ses soldats, et de « razer certaines maisons de la ville nuisant à la forteresse de l'abbaye⁹⁴. » Dom Le Roy présente cet ordre royal comme le fruit de la suprême habileté de l'abbé,

⁸⁷ Dom HUVENS, *Histoire générale*, op. cit., t. II, p. 95-96.

⁸⁸ *Ibid.*, cit.

⁸⁹ Entre le départ de du Guesclin et la mort de l'abbé Nicolas, premier abbé-capitaine. *Ibid.*, p. 93.

⁹⁰ David FASSON, « Un chien couché au pied du roi d'Angleterre ? Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel (1411-1441) », *Annales de Normandie*, à paraître en 2014.

⁹¹ François DELAHAYE, « Construction et évolution des fortifications du Mont-Saint-Michel (XIII^e - XVIII^e siècles) », *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, n° 118, mars 2013, p. 37-60.

⁹² Philippe PELLISSIER, « Les fortifications du Mont-Saint-Michel », *Revue de l'Avranchin*, n° 121, 2003, p. 409.

⁹³ Philippe COMTESSON, *La Guerre au Moyen Âge*, Paris, PUF, « Nouvelle Cléo », 1980, p. 345.

⁹⁴ Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », op. cit., p. 422.

sans qu'on sache s'il s'appuie sur des sources précises ou sur son imagination : Servon, convaincu de la nécessité d'ériger un rempart de fortune pour décourager les petites troupes, en rasant au besoin les maisons qui ne respectaient pas l'alignement, ou les moins solides, mais redoutant l'hostilité des bourgeois de la ville qui possédaient les maisons en question, aurait demandé au roi pour se couvrir de lui en donner l'ordre !

Remédier à la faiblesse des effectifs

La garnison royale ne disposait que de faibles effectifs : six hommes à partir de 1324, quinze à partir de 1357, renforcés en temps de guerre par quelques dizaines de vavasseurs⁹⁵. L'abbé Geoffroy de Servon conduisit selon nous une véritable politique pour les renforcer, lorsque reprit la guerre dans les années 1370. Dom Le Roy dénonce cet abbé qui aliéna « quantité de ses fiefs » pour les remettre en arrière-fiefs à « plusieurs particuliers », en vue de « rendre splendide le service d'icelle [église] au jour du saint Archange ; [...] nouveaux devoirs [inventés] au détriment de son abbaye pour un vent d'honneur⁹⁶. » L'abbé avait-il dilapidé ces revenus dans le seul dessein de garnir de beaux hommes d'armes, le 29 septembre, le coin de l'autel de saint Michel ? Il nous semble plus judicieux de lui prêter une tout autre intention : la plupart de ces créations datent de 1372, autrement dit du moment où Tombelaine était aux mains des Anglais. Aliéner des fiefs à de nouveaux vassaux, n'était-ce pas un excellent moyen de multiplier les services d'ost, et le nombre de vavasseurs tenus de garder le Mont ? C'est d'autant plus vraisemblable que Servon racheta certains fiefs une fois la paix revenue, en 1380 et 1382⁹⁷.

Mettre le Mont à l'abri d'une « surprise »

Fortifié « par l'art et par la nature » selon la formule consacrée, le Mont-Saint-Michel opposait des obstacles considérables, si petite que fût sa garnison, à tout assaillant éventuel. La principale crainte restait l'investissement par surprise, particulièrement à redouter dans une ville où entraient et sortaient un grand nombre de pèlerins. On a évoqué la mesure ordonnée par Charles V, en 1364, de ne laisser entrer en l'abbaye « aucunes personnes [...] portantz couteaux pointuz, espées ou aultres armeures, quelles que elles soient, nobles ou aultres⁹⁸ », à l'exception des frères du roi ou de ceux que le roi aurait autorisés. L'ordre précisait de ne faire rentrer les visiteurs que trois par trois, « ou tel nombre que vous puissiez obvier au malice », en sorte qu'il fût possible de les fouiller sans risque. Cette précaution n'était pas ponctuelle ou extraordinaire, puisque Charles VI la confirma en 1387⁹⁹.

Pour prévenir l'approche d'une troupe menaçante, les paroissiens du Mont et des quatre paroisses les plus proches, Ardevon, Huynes, Beauvoir et Les Pas, étaient tenus

⁹⁵ Les comptes médiévaux ne précisant jamais les servants des archers et des hommes d'armes, on affecte généralement les effectifs indiqués d'un certain coefficient. Si nous conservons ici les chiffres bruts, c'est que les troupes de garnison, à la différence des armées en campagne, ne disposaient pas de ces combattants supplémentaires. C'est la méthode suivie par Anne CURRY, « John, duke of Bedford's arrangements for the defence of Normandy in October 1434 », *Annales de Normandie*, vol. 62, n° 2, 2012, p. 235-251.

⁹⁶ Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », op. cit., p. 425.

⁹⁷ BnF, n. acq. fr. 21821, f° 88, 90.

⁹⁸ Jean-Jacques DESROCHES, « Annales religieuses de l'Avranchin », op. cit., p. 62.

⁹⁹ Dom HUVENS, *Histoire générale*, op. cit., t. II, p. 97.



Le châtelet, élevé à la fin du XIV^e siècle par l'abbé Pierre Le Roy pour défendre l'entrée de l'abbaye
Cliché Henry Decaëns.

de faire à tour de rôle le guet au Mont ; la première attestation en figure dans une lettre du Dauphin de janvier 1357¹⁰⁰. Comme y sont indiquées les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de cette garde depuis que la ville du Mont fut « rasée et gastée », c'est-à-dire depuis l'incendie de 1350, on peut en conclure qu'un tel guet existait déjà auparavant. Peut-être avait-il été institué en réponse à la chevauchée de 1346, peut-être, plus probablement, existait-il depuis bien plus longtemps. Cette lettre répondait à une plainte des religieux, dénonçant les réticences des paroissiens à accomplir leur service, spécialement la nuit : quoique censés ne monter la garde qu'au Mont, ils avaient été réquisitionnés par les capitaines des villes voisines, Pontorson, Saint-James de Beuvron, et se montraient peu enclins à servir en plus au Mont-Saint-Michel.

La date de cette plainte n'est pas anodine : il est probable que la chevauchée de Lancastre, en 1356, avait poussé les capitaines des villes voisines à renforcer leur propre surveillance, quitte à requérir les paroissiens normalement appelés au Mont. La fréquence avec laquelle le pouvoir royal dut rappeler les paroissiens à l'ordre, en 1358, 1370, 1372 et 1412, menaçant parfois les récalcitrants de saisies et d'amendes¹⁰¹, donne à penser que les capitaines voisins renouvelèrent ces réquisitions à chaque pic de tension. Ces dates correspondent en effet à d'intenses périodes de conflits en Normandie : les années précédant la paix de Brétigny, la reprise de la guerre en 1369, et, après un long répit correspondant au retour à la paix, 1412, année du retour des Anglais dans le duché, point de départ de la chevauchée du duc de Clarence.

Le *cérémonial*¹⁰², recueil des règles liturgiques du Mont rédigé vers le début du XV^e siècle¹⁰³, affirme que tous les religieux participaient au guet à tour de rôle, en précisant que cette obligation découlait de l'octroi aux abbés de l'office de capitaine¹⁰⁴. Ainsi, depuis 1364 au moins, chaque nuit, deux moines et deux clercs devaient accomplir une ronde autour des logis et des murs, un frère et un clerc avant minuit, les deux autres plus tard dans la nuit. À ces deux rondes s'ajoutait la présence permanente « d'un ou deux frères avec quatre ou cinq serviteurs » à la porte (probablement le Châtelet plutôt que la porte principale de la ville). En outre, une garde permanente était assurée sur « les murs » (mais quels murs : les barbicanes du Châtelet, le rempart du XIII^e siècle, ou déjà le rempart construit sous Jolivet ?) par deux paroissiens d'Ardevon ou de Huynes – ne sont curieusement pas mentionnés ceux du Mont, de Beauvoir et des Pas.

Michel Nortier a démontré qu'on utilisait au Mont des chiens de garde, à l'instar de ceux qui gardaient le port de Saint-Malo depuis le XII^e siècle¹⁰⁵. Ce service n'est mentionné que dans une lettre de Louis XI de 1475, mais ce dernier affirme « qu'on a de tout temps acoustumé avoir et nourrir audit lieu certain nombre de grans chiens¹⁰⁶ », tenus attachés le jour, et relâchés chaque nuit pour monter la garde autour de la ville. Leur emploi durant la guerre de Cent Ans semble donc très vraisemblable.

En résumé, le Mont-Saint-Michel, reconnu en 1324 comme une place d'une importance stratégique justifiant l'installation relativement coûteuse d'une petite garnison royale, s'est adapté progressivement à sa fonction nouvelle de forteresse.

100 A. Le GUY, « Guet et garde au Mont-Saint-Michel », *Revue de l'Avranchin*, t. XVIII, n° 4, 1916, p. 254-259.

101 *Loc. cit.*

102 BM d'Avranches, ms. 214, p. 201-204.

103 Joseph LEMAITRE, « La vie liturgique au Mont-Saint-Michel d'après les ordinaires et le cérémonial de l'abbaye », in *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, t. I, op. cit., p. 307.

104 *Ibid.*, p. 324, voir BM d'Avranches, ms. 214, p. 219.

105 Michel NORTIER, « Les chiens de garde du Mont-Saint-Michel », *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, n° 93, 1988, p. 43-45.

106 *Loc. cit.*



La Tour Ferrine, construite en 1393 par l'abbé Pierre Le Roy pour loger les soldats de la garnison
Cliché Henry Decaëns.

Les premiers temps furent extrêmement conflictuels, car les intérêts du pouvoir royal et ceux des religieux ne coïncidaient pas aussi étroitement que voulait le croire l'historiographie nationaliste ; une solution se mit progressivement en place dans les années 1350, les abbés obtenant finalement la haute main sur leur défense, et le produit d'un impôt pour la financer. Cette défense, pour pallier ses faibles effectifs, s'appuyait non seulement sur les avantages exceptionnels du site, mais aussi sur un perfectionnement des fortifications, une ceinture de murs pignons entourant la ville basse sous l'impulsion probable de l'abbé de Servon vers 1368, tandis que les célèbres travaux de Pierre Le Roy munirent l'abbaye de fortifications redoutables durant les années 1390. Un soigneux système de garde complétait le dispositif défensif, qu'une possible tentative de « surprise » en 1365 ne parvint pas à prendre en défaut. L'abbaye ne souffrit en définitive de la première partie de la guerre que dans ses domaines et ses revenus, ce qui nous invite à diriger notre investigation vers l'impact de la guerre sur les structures de la vie religieuse, du temporel au spirituel.

Servir Dieu malgré la guerre

« [Sous l'abbatit de Nicolas le Vitrier], guerre, famines et épidémies sévirent horriblement en ces confins¹⁰⁷ ». Ce tableau apocalyptique dressé par le manuscrit « *de Abbatibus* » correspond à la vision générale donnée par l'historiographie : la période précédant l'abbatit de Pierre Le Roy serait un temps de crises, au temporel comme au spirituel¹⁰⁸. Nicole Simon a déjà nuancé fortement ce sombre dessin, démenti par le succès du pèlerinage¹⁰⁹. Bien d'autres indicateurs suggèrent que l'abbaye fut plutôt épargnée dans son temporel, et que la vie religieuse y connut moins un déclin qu'une adaptation progressive aux nouvelles conditions démographiques et financières de la communauté.

Le temporel à l'épreuve des malheurs : une abbaye plutôt épargnée ?

Nous ne disposons d'aucun chiffre renseignant la population de la ville du Mont au XIV^e siècle. Réduits aux conjectures, les historiens n'hésitent pas toujours à affirmer que la peste noire dépeupla le Mont ; ils se fondent sur l'extrait du « *de Abbatibus* » cité plus haut, et sur une laconique mention de la *Chronique du Mont* : « l'an 1348, fut la grant mortalité¹¹⁰ ». Encore que cette phrase pourrait ne pas désigner spécifiquement le Mont¹¹¹, la peste noire a bien atteint la Normandie à l'automne 1348¹¹², et l'introduction de l'épidémie dans un lieu de pèlerinage aussi couru est plus que vraisemblable. Il est

107 « *Gerre, famex et mortalitates in partibus istis horribiliter viguerunt* », in Thomas N. BISSON, « On the abbots of Le Mont-Saint-Michel », *op. cit.*, p. 187.

108 On en trouvera un bon exemple dans Jean-Jacques DESROCHES, *Histoire du Mont-Saint-Michel*, *op. cit.*, t. II, p. 95-96.

109 Nicole SIMON, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », *art. cit.*, p. 188.

110 SIMÉON LUCE, *Chronique du Mont-Saint-Michel*, *op. cit.*, t. I, p. 2.

111 Voir Jean-Luc LÉONIS, *Le Mont-Saint-Michel dans l'histoire*, Caen, Phare, 2001, t. II, p. 20.

112 Stéphane BARRY, et Norbert GUALDE, « La peste noire dans l'Occident chrétien et musulman, 1347-1353 », *Bulletin canadien d'histoire de la médecine*, vol. 25, 2008, p. 469.

malaisé cependant d'estimer dans quelle proportion fut touchée la population montoise, le seul indicateur à notre disposition étant l'effondrement du nombre de moines dans l'abbaye, de 42 en 1337 à 24 en 1390¹¹³ – sur une période si longue que la peste de 1348 n'en est pas forcément l'unique raison.

Les difficultés à faire assurer le guet exposées par les religieux en 1357 étaient liées non seulement aux réquisitions des capitaines voisins, mais au fait que « les habitants de ladite ville [du Mont] qui aidoient à faire ledit guet s'en sont départis et retirés ailleurs pour la grande partie¹¹⁴ ». Le Mont manquait d'habitants en raison d'un exode lié non pas à la peste mais à l'incendie de 1350, depuis lequel « ladite ville fut rasée et gastée ». Cet incendie causé par la foudre endommagea selon dom Huynes les logis du monastère¹¹⁵ ; à en croire la lettre royale, il se propagea de toute évidence à la ville.

Ces chocs démographiques amputèrent l'abbaye d'une partie de ses revenus : la taxe de six deniers par livre n'avait pas seulement été attribuée aux religieux pour compenser les frais de garnison, mais également, en tenant compte des difficultés des religieux, « pour tourner et convertir en leur vivre et sustentation¹¹⁶ ». Le Dauphin répondait ainsi tangiblement aux nombreuses plaintes des religieux durant les années 1350¹¹⁷, qui déploraient les ravages des Anglais, le coût de la défense et les exactions commises par les troupes françaises, et que n'avaient visiblement satisfaites ni les sauvegardes réitérées en faveur de l'abbaye, ni les rappels à l'ordre des capitaines.

L'abbaye était-elle donc financièrement exsangue à l'avènement de Pierre Le Roy ? Ne soyons pas les dupes du récit que les religieux font au pouvoir royal : qui espère un dédommagement est toujours tenté d'exagérer les pertes subies. Quand le Dauphin écrit en 1356 que « [les religieux] sont tant apovris que eulx n'ont bonnement de quoy vivre ne garder leur forteresse¹¹⁸ », il reprend les termes probablement exagérés des religieux. Le prêt versé à du Guesclin en 1362 prouve que l'abbaye conservait pourtant un certain volant de trésorerie, même si la somme de 50 réaux n'est pas considérable¹¹⁹. Dom Le Roy rapporte d'autre part qu'en 1360, « Charles, duc de Bretagne, [supplia] les moynes de luy subvenir d'argent en sa nécessité des guerres¹²⁰ ». Charles de Blois n'avait été libéré par les Anglais en 1356 qu'en échange d'une énorme rançon de 700 000 florins ; Jean-Christophe Cassard a souligné le renforcement continu de la fiscalité ducal à partir de 1358¹²¹ ; en outre, arrivait à échéance en 1361 un emprunt de 25 000 florins consenti par Clément VI¹²². Si l'on devine aisément pourquoi Charles de Blois avait besoin d'argent en 1360, on doit se demander pourquoi il se tournait, peut-être entre autres, vers le Mont-Saint-Michel. On peut invoquer sa piété flamboyante : lui, si prodigue envers les églises et notamment le Mont¹²³, ne pouvait-il espérer en retour un

113 Emile-Auber PRÉTON, *Le Mont-Saint-Michel et sa baronnie de Genêts-Tombelaine*, Avranches, 1901, p. 98.

114 A. Le Gros, « Guet et garde au Mont-Saint-Michel », *art. cit.*

115 Dom HUYNES, *Histoire générale*, *op. cit.*, t. I, p. 187.

116 « Le Mont pendant la guerre de Cent Ans », in Michel NORTU, (éd.), *Millénaire monastique*, *op. cit.*, t. IV, « Bibliographie générale et sources », p. 43-44.

117 Jean-Jacques DUBOIS, « Annales religieuses de l'Avranchin », *op. cit.*, p. 61-64.

118 *Ibid.*, p. 63.

119 Environ 50 livres tournois, s'il s'agit bien du « royal » languedocien. Voir Marc BOUTAIRE, et François DOMAS, *Nomenclature médiévale. Monnaies et documents d'origine française*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 587.

120 Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », *op. cit.*, p. 416.

121 Jean-Christophe CASSARD, *Charles de Blois*, Brest, CRBC, 1994, p. 59.

122 *Ibid.*, p. 73.

123 Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », *op. cit.*, p. 419.

soutien, sinon du Ciel, du moins de l'abbaye ? Dans tous les cas, sa supplique eût été tout-à-fait incongrue si l'abbaye n'avait eu la réputation d'être encore financièrement solide.

Certes, même après la paix de Brétigny en 1360, des difficultés persistèrent, notamment à cause des Compagnies. L'abbé Desroches a heureusement copié un large extrait d'une très belle pièce disparue en 1944 : le rapport de frère Guillaume de Vauborel, prieur de Saint-Pair, empêché de percevoir des revenus pour le Mont et contraint à s'enfuir devant les routiers du Bascot de Mareuil en 1363¹²⁴. En 1369, un autre procureur du Mont, en route pour percevoir une rente due à l'abbaye, était semblablement contraint à s'enfuir si précipitamment qu'il en perdit les titres de propriétés¹²⁵. De telles disparitions de titres, et l'incapacité répétée à percevoir des revenus, créaient évidemment de dangereux précédents. Il était tentant pour les débiteurs d'en profiter pour s'affranchir définitivement de leurs obligations. Peut-être est-ce la multiplicité de cas semblables à ces deux-là qui conduisit Pierre Le Roy, profitant du retour à la paix, à lancer dans les années 1390 une vaste politique de recouvrement des droits oubliés, par enquêtes de terrain et copies de titres.

La reprise de la guerre avec l'Angleterre, en 1369, conduisit à un effondrement démographique considérable dans les environs du Mont, cette fois-ci bien documenté. En 1368, Ardevon comptait 33 feux¹²⁶ ; seulement 18 en 1372 ; Beauvoir passait de 24 à 12 et Les Pas de 40 à 12¹²⁷. On pourrait proposer une extrapolation du nombre de feux au Mont avant la reprise de la guerre, et on obtiendrait un ordre de grandeur de 200 à 300 feux¹²⁸. Une population qui fut probablement diminuée par le conflit et par la foudre qui provoqua un nouvel incendie en 1374, réduisant en cendres la ville entière selon dom Le Roy¹²⁹.

Malgré ces calamités, dom Huynes écrit que l'abbé de Servon « acquit plusieurs fiefs nobles des deniers de ceste abbaye¹³⁰ », un dans le diocèse du Mans, huit autres à proximité du Mont, étendant vers le nord le domaine côtier en direction de Granville, et arrondissant les trois baronnies de Saint-Pair, Genêts et Ardevon. Les papiers de Léopold Delisle, qui copia une partie du registre de la pitancerie disparu en 1944, précisent pour certains de ces fiefs la date et le coût de leur acquisition ; ils mentionnent d'autres achats de terres et de rentes dont ne parlent pas les mauristes. Les dates mentionnées : 1367, 1369, 1371, 1373, 1380, 1382 et 1385, en temps de guerre comme en temps de paix, le débours total de 687 livres¹³¹ témoignent une fois de plus de la bonne santé économique du Mont. Léopold Delisle relevait également qu'un prêt consenti par l'abbaye en 1339, dont les délais avaient été largement dépassés, ne fut remboursé qu'en 1374, lors du décès de l'emprunteur, sans qu'intervinssent les procureurs du Mont pour hâter le

124 Jean-Jacques DESROCHES, *Annales civiles et militaires de l'Avranchin*, *op. cit.*, p. 282.

125 Victor MÉNARD, *Histoire de Saint-James de Beuvron*, *op. cit.*, p. 77, n. 1.

126 Unité fiscale désignant un foyer, quel que soit le nombre de ses occupants.

127 Michel MOLLAT, « La seigneurie maritime du Mont-Saint-Michel », in *Millénaire monastique*, *op. cit.*, t. II, p. 83.

128 Michel NORTU, *Documents normands du règne de Charles V*, Paris, BnF et SHN, 2000, n° 301, p. 75, a édité l'assiette de l'aide imposée sur la vicomté d'Avranches « pour la provision et défense du royaume », en 1367. Dans cette assiette, faite « par composition, en ramenant le plus près possible du vrai nombre des feux » (nous soulignons), le Mont est taxé pour 21 francs, contre entre 1 et 3 francs pour les paroisses de 20 à 40 feux.

129 Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », *op. cit.*, p. 431.

130 Dom HUYNES, *Histoire générale*, *op. cit.*, t. I, p. 188.

131 BnF, n° acq fr 21821, f° 80, 88, 90, 93, 488, 493, 495.

recouvrement de ces quelque cent livres¹³². Enfin, parmi les 97 souscripteurs du diocèse d'Avranches qui répondirent à l'emprunt lancé à l'occasion du siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte (1372-1375), la plus forte participation après celle du vicomte d'Avranches (200 livres) venait de l'abbé du Mont-Saint-Michel, pour 100 livres¹³³.

On peut avancer deux explications à ce paradoxe entre des pertes de revenus indiscutables et une trésorerie apparemment saine. D'abord, le succès croissant du pèlerinage, dont les recettes, passées de 1100 livres en 1337 à 2721 en 1396¹³⁴, compensaient peut-être là les revenus seigneuriaux et fonciers diminués par la crise démographique. Ensuite, la réduction par moitié des effectifs monastiques, qui avait dû tirer les dépenses sérieusement à la baisse, et en quoi il est permis de voir, non pas seulement l'effet du choc épidémique, mais peut-être le fruit d'une politique de dépenses responsable, et du maintien des exigences de recrutement.

La vie religieuse : une crise surmontée ?

Malgré un indiscutable déclin intellectuel, une crise des vocations et des revenus fragilisés, l'abbaye montrait des signes de vitalité et d'exigence spirituelle.

La diminution des effectifs : conséquence mécanique de la crise, ou fruit d'une politique abbatiale ?

42 moines en 1337, 24 en 1390 – une baisse de 40 %. Une cinquantaine de promesses de réception de nouveaux impétrants pour la première moitié du siècle, deux seulement pour la période 1350 – 1400¹³⁵. Le Mont, longtemps épargné par la crise du monachisme bénédictin¹³⁶, semble avoir subi de plein fouet, à partir du milieu du XIV^e siècle, le déclin des vocations monastiques traditionnelles concurrencées par les jeunes ordres mendiants¹³⁷.

Il est permis d'apporter plusieurs corrections à cette interprétation. D'abord, nous ne savons pas dans quelles proportions la peste a frappé les moines du Mont : après une chute énorme en 1348, le chiffre de 1390 pourrait parfaitement masquer, faute de sources intermédiaires, une lente remontée. Ensuite et surtout, Nicolas le Vitrier affirmait en 1338 que son abbaye n'avait pas les moyens d'entretenir plus de quarante moines, l'essentiel des dépenses de 1337 finançant en effet les achats de blé et de vin, et autres produits de consommation courante¹³⁸. La diminution des effectifs pourrait donc

132 BnF, n. acq. fr. 21821, f. 470, 501.

133 Michel NORMAN, *Documents normands du règne de Charles V*, op. cit., n° 933, p. 215.

134 Jean-Luc LACROIX, *Le Mont-Saint-Michel dans l'histoire*, op. cit., t. II, p. 20. L'auteur ne cite pas sa source.

135 Nicole SOLOS, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », art. cit., p. 177.

136 Fabien PAQUET a montré la remarquable constance des effectifs du Mont au XIII^e siècle, autour de 40 moines, dans un contexte de plus en plus difficile pour les abbayes comparables. Fabien PAQUET, « Abbés et pouvoirs en Normandie au XIII^e siècle », mémoire de master 2 de l'ENS de Lyon sous la direction de Véronique GAZDAR, 2012, p. 45-46.

137 Ghislain BAUDRY, « Le monachisme bénédictin, un modèle obsolète ? », in M.-M. de CEYSS et J.-M. Mertz (dir.), *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin, 1179-1449*, Rennes, PUR, 2010, p. 172-175.

138 Léopold DUTRIEUX, *Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de Saint-Benoît*, op. cit., p. 16-25.

ne pas avoir été purement subie, mais éventuellement le fruit d'une politique adaptée aux contraintes du temps : accueillir moins de frères pour dépenser moins. Sans nier le recul des vocations, la chute des effectifs était aussi la conséquence d'exigences de recrutement demeurées restrictives, comme le montrent les troubles suscités par la réception au Mont d'un bâtard, Guillaume de la Boissière, en 1368¹³⁹.

Quoique sa réception ait été refusée par le chapitre, le jeune homme aurait, par l'entremise de l'abbé Servon, obtenu de la Curie d'Avignon une bulle pontificale forçant les moines à le recevoir au noviciat. Une partie de ces derniers se pourvurent à leur tour devant le pape, en lui rapportant que cette admission risquait de jeter la discorde entre les frères, la rumeur publique soutenant que Guillaume de la Boissière était le fils de l'abbé Nicolas le Vitrier, lequel l'aurait fait élever dans un manoir que possédait l'abbaye. Ils obtinrent non seulement l'exclusion nominale du fils de leur défunt abbé, mais aussi une confirmation de l'interdiction de recevoir des bâtards comme moines au Mont, ce qui montre que l'accroissement des effectifs n'était pas leur priorité.

Équilibre interne à l'abbaye : une indépendance pernicieuse des abbés et des officiers ?

L'affaire de 1368 semble illustrer l'affirmation d'un pouvoir abbatial fort, indépendant du chapitre, au risque de comportements peu conformes aux normes monastiques. L'indépendance croissante des abbés et des officiers était-elle une défaite politique du chapitre, une revanche sur le coutumier de 1258 ? Elle s'est pourtant accomplie sans conflits, sans protestations, avec l'accord du chapitre, à l'image de la concession de la mense abbatiale en 1345. Quatre élections entre 1334 et 1420 portèrent à l'abbatiale trois profès du Mont et l'abbé d'une abbaye voisine. Le seul abbé « extérieur », Pierre Le Roy, ne paraît pas avoir été imposé par le roi ou la Curie ; il refusa d'ailleurs de cumuler les bénéfices et résigna sa charge d'abbé de Lessay. Trois abbés furent élus quelques jours seulement après le décès de leur prédécesseur : Nicolas le Vitrier, en 1334¹⁴⁰, Pierre Le Roy, en 1386¹⁴¹, et Robert Jolivet en 1411¹⁴². Une seule vacance se prolongea cinq mois, à l'hiver 1362-1363, avant l'élection de Geoffroy de Servon, sans commentaire d'aucun mauriste¹⁴³. Quelles qu'eussent été les raisons de ce délai en 1363, il faut bien convenir que des élections généralement rapides, abritées des ingérences royales ou pontificales, aboutissaient le plus souvent à l'élection d'un des moines du Mont, illustrant l'absence de tensions majeures au sein de l'abbaye.

Le comportement de l'abbé le Vitrier, plus princier que pastoral, envers son bâtard ne montrait-il pas que l'affaiblissement du chapitre relâchait l'observance non seulement de la règle, mais de la morale chrétienne ? Une telle question déborde de très loin notre étude, mais nous pouvons du moins souligner, dans le cas précis de l'affaire de 1368, que les moines inquiets du scandale, majoritaires au sein du chapitre, eurent finalement le dernier mot. Les abbés, rendus plus indépendants par la mense abbatiale

139 Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », op. cit., p. 423-424.

140 Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », op. cit., p. 411.

141 *Ibid.*, p. 434.

142 Dom Hervés, *Histoire générale*, op. cit., t. I, p. 195.

143 Dom Le Roy, « Curieuses Recherches », op. cit., p. 418.

et par le titre royal de capitaine du Mont, n'échappèrent jamais entièrement au contrôle du chapitre ; la vision d'une abbaye trouvée en état de déliquescence morale par Pierre Le Roy est probablement à réviser¹⁴⁴.

Une abbaye à réformer ?

Le chapitre de l'ordre bénédictin lors duquel l'abbé le Vitrier présenta le rôle des revenus du Mont, en juin 1338, avait été convoqué par l'abbé Simon de Marmoutier, chargé de faire appliquer la bulle bénédictine promulguée deux ans plus tôt par le pape Benoît XII¹⁴⁵, bulle dont l'abbé s'était procuré une copie¹⁴⁶. L'ambitieux projet de ce pape cistercien était d'unifier l'ordre bénédictin en un réseau pyramidal, sur le modèle de Cîteaux, de sorte que de fréquents contrôles à chaque échelon prévinsent tout relâchement dans la discipline ; à l'échelon local, la bulle souhaitait encourager les études pour hausser le niveau des moines, notamment en réponse au prestige intellectuel des ordres mendiants¹⁴⁷. Toute abbaye était requise de financer, chaque année, l'envoi d'un frère sur vingt dans une université pour y étudier la théologie ou le droit canonique¹⁴⁸.

Nicole Simon a montré que le Mont n'avait pas échappé à l'échec général de la réforme – les successeurs de Benoît XII furent contraints de vider la bulle de sa substance, devant la mauvaise volonté de la plupart des abbés et les ravages de la peste¹⁴⁹. L'aumônerie, chargée d'attribuer 50 livres aux deux étudiants boursiers que le Mont était censé envoyer à Paris, semble avoir traversé de grandes difficultés financières. En 1370, c'est l'abbé Servon qui prend à sa charge la fondation de six bourses beaucoup moins onéreuses pour des clercs étudiants à... Avranches. Aucune mention n'est faite dans ce document d'autres moines qui étudieraient à Paris¹⁵⁰. Un seul moine du Mont, parmi ceux dont le nom nous est connu, est attesté avoir fréquenté l'université de Paris pour la période 1334-1386 : Jean Baudouart, prieur de Genêts, devenu régent de la faculté de décrets de Paris en 1387¹⁵¹. On ne saurait exclure que d'autres moines du Mont, dont les noms ne nous sont point parvenus, aient étudié à Paris, mais il est improbable que deux escoliers montois échappent à l'investigation chaque année. Pour quelques moines lettrés qui purent étudier à Paris, sans que l'hôtel du Mont n'y fût jamais érigé en collège, à la différence d'autres abbayes bénédictines, la grande majorité des moines du Mont ne reçurent qu'un enseignement rudimentaire, comme l'attestent les lettres que certains prieurs des îles écrivirent aux abbés au XIV^e siècle, dans un latin gauche et approximatif¹⁵².

144 Sans donner de détails sur les abbatiats précédents, Michel Reuilon parle ainsi de l'activité de Pierre Le Roy comme d'un « rétablissement de la régularité ». Michel REUILON, « L'abbaye de Pierre Le Roy au Concordat », in *Millénaire monastique*, op. cit., t. I, p. 196.

145 DOM HUYSS, *Histoire générale*, op. cit., t. I, p. 386.

146 BM d'Avranches, « bulle Summa Magistri », in ms 214, p. 265 sqq.

147 Ghislain BAURY, op. cit., p. 172-175.

148 Denyse RICH, *L'Ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge*, Saint-Étienne, PUSE, 2000, p. 546.

149 Léopold DELALU, *Enquête sur la fortune des établissements de l'ordre de Saint-Benoît*, op. cit., p. 16-25.

150 BM d'Avranches, ms. 214, p. 339-340.

151 Henri DESPLEY et Émile CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, Delalain, 1897, t. III, p. 448, et Bertrand DE BROUSSILLON, *Cartulaire de Saint-Victor du Mont*, Paris, 1895, n° 205.

152 Nicole SIMON, « L'abbaye dans les trois premiers quarts du XIV^e siècle », art. cit., p. 182.

Faute de réforme, l'observance des moines s'était-elle dégradée au cours du siècle ? Xavier Masson l'a suggéré dans son étude d'un sermon de Laurent de la Faye, évêque d'Avranches (1379-1391), probable canevas d'une homélie lue devant les moines du Mont, un 29 septembre en l'abbaye, à la fin de l'abbatiat de Geoffroy de Servon, soit les années 1380¹⁵³. L'évêque non seulement y déplorait que la communauté des moines fût réduite en nombre, mais dénonçait la négligence des moines et le relâchement de leur discipline, citant le proverbe « une légèreté en appelle une autre ». Faut-il pour autant voir dans ce discours un tableau fidèle ? Un sermon est un appel à la conversion des mœurs, et consiste par nature à insister sur l'écart à la sainteté plutôt que sur le chemin parcouru. Ce texte n'est pas plus complaisant avec le reste du clergé, mais fait plutôt résonner l'indignation d'un prélat réformateur devant l'état de l'Église en plein schisme : « ni les clercs séculiers, ni les religieux, ni les laïcs ne montrent des signes de bonne pratique, mais révèlent de l'orgueil, de l'avarice et du relâchement¹⁵⁴ ». Vers 1400, Nicolas de Clamanges, exaspéré par la persistance du schisme, fulmina sa description apocalyptique d'une Église irréformable et relevable par Dieu seul¹⁵⁵, sans qu'aucun historien ne songe à en faire un état des lieux objectif de la Chrétienté. Les relations entre l'abbaye et son évêque n'avaient en outre pas été toujours très cordiales, les abbés cherchant régulièrement à s'émanciper de l'autorité diocésaine.

Il nous semble donc indispensable d'apporter certaines nuances au tableau généralement sévère qu'on dresse de l'abbaye avant Pierre Le Roy. Malgré une évidente crise des vocations, le Mont conservait des exigences de recrutement élevées ; malgré l'indépendance croissante de l'abbé et des titulaires d'offices vis-à-vis du chapitre, l'abbaye n'avait pas connu les violents conflits qui déchirèrent la communauté au milieu du XIII^e siècle. Si la réforme de 1338 se solda par un échec relatif, il fut général à l'ordre bénédictin. Enfin, le rayonnement de l'abbaye ne faiblit aucunement durant le XIV^e siècle, le pèlerinage atteignant au contraire un succès impressionnant. Edmond Labande a observé que l'obituaire contient plusieurs allusions à des pèlerins morts étouffés par la foule¹⁵⁶ ; les archives de la confrérie Saint-Jacques à Paris, qui accueillait une partie des pèlerins en route vers le Mont, contiennent l'indication suivante : entre le 1^{er} août 1368 et le 25 juillet 1369 « ont esté logés en l'ospital de céans 16690 pèlerins qui aloyent et venoient au Mont-Saint-Michel¹⁵⁷ ». Un chiffre d'autant plus considérable que tous les pèlerins ne passaient pas par Paris, Bretons, Normands et Angevins étant probablement les visiteurs les plus nombreux. Ce rayonnement du Mont est également prouvé par l'ardeur avec laquelle les pouvoirs voisins se disputèrent ses suffrages spirituels.

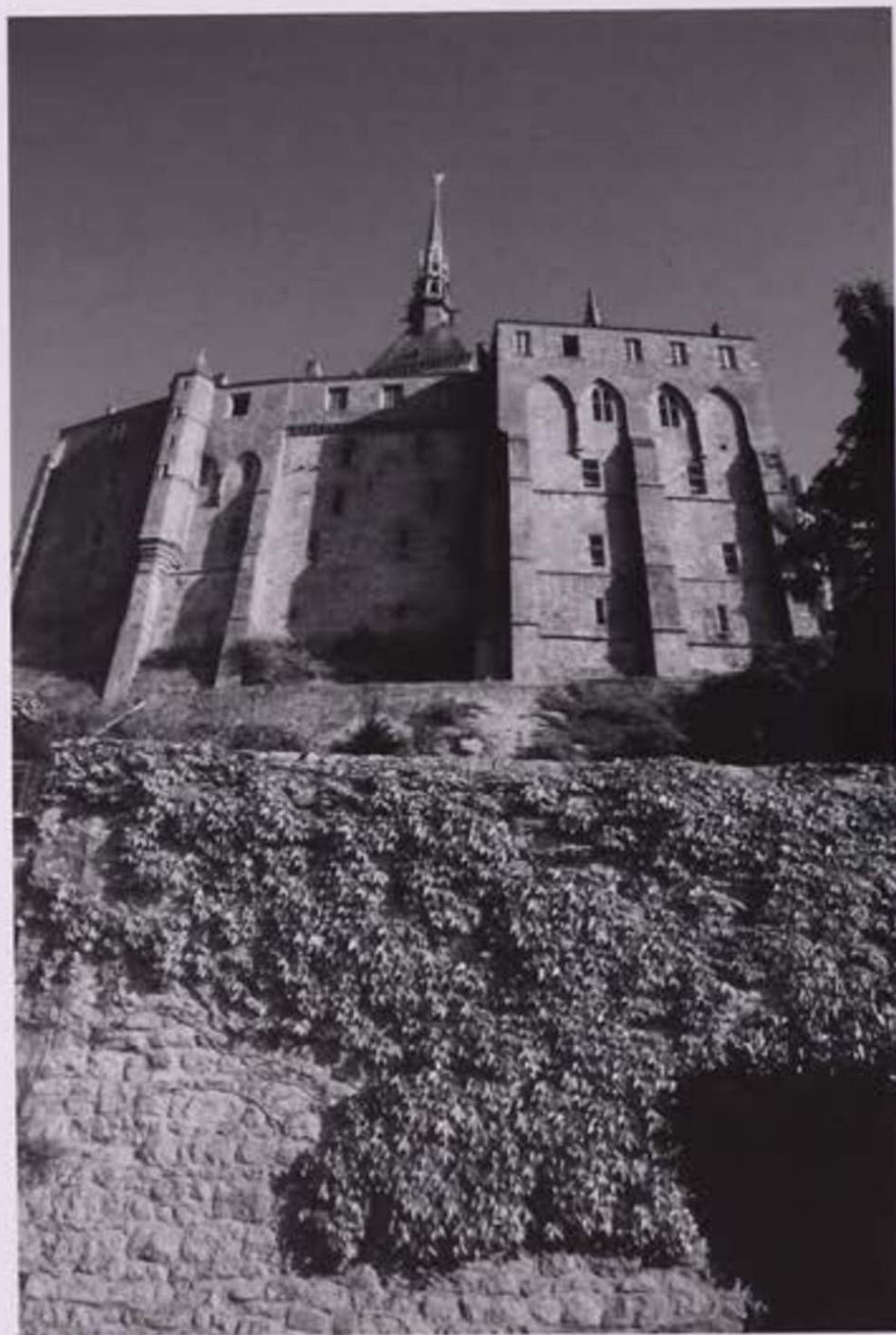
153 XAVIER MASSON, « Saint Michel vu d'Avranches : un sermon de Laurent de la Faye (début XV^e siècle) », in *De part et d'autre de la Normandie médiévale. Recueil d'études en hommage à François Neveux*, Cahier des Annales de Normandie, n° 5, Caen, Musée de Normandie, 2009, p. 439-455.

154 *Ibid.*, p. 450.

155 Nicolas de CLAMANGES, *De Ruina et reparacione Ecclesie*, éd. Coville, Paris, Desclée, 1936.

156 Edmond LABANDE, « Pèlerinage au Mont-Saint-Michel pendant le Moyen Âge », in *Millénaire monastique*, op. cit., t. III, p. 237-250.

157 Henri BORDIER, « La confrérie Saint-Jacques aux pèlerins et ses archives », *Mémoire de la société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. I, 1875, p. 223.



Les logis abbatiaux, bâtiments édifiés en grande partie par Geoffroy de Servon (1360-1386) et Pierre Le Roy (1386-1411) - Cliché Henry Decaens.

Une intercession convoitée et disputée : les relations entre les religieux et les pouvoirs voisins

Le sanctuaire de saint Michel, objet des faveurs rivales des rois de France et de Navarre

L'accession de saint Michel au rang de premier protecteur de la monarchie française a suscité un débat voici quelques décennies. Colette Beaune soutenant que le règne de Charles VI fut un moment décisif pour cette promotion nationale du culte de l'archange¹⁵⁸, Christian de Mérindol l'estimant progressive et déjà bien avancée dès avant les Valois¹⁵⁹. Le dossier mériterait d'être entièrement repris, mais il est indéniable que les derniers Capétiens donnèrent plus de marques d'attachement au Mont que les premiers Valois. Si Philippe III (en 1270) et Philippe IV le Bel (en 1311) s'y rendirent en pèlerinage, ce ne fut le cas d'aucun Valois avant Charles VI (en 1394)¹⁶⁰. Les lettres royales des premiers souverains de la nouvelle dynastie concernant les litiges avec les capitaines ne constituaient absolument pas des faveurs spéciales pour un sanctuaire cher à leur cœur : nous l'avons vu, elles se contentaient de reprendre les conclusions de l'enquête ordonnée par Charles IV, lesquelles appliquaient simplement le droit normand. En faire autant de marques du lien particulier entre les rois de France et l'abbaye relève d'une lecture tronquée des documents ; cette démarche, suivie en toute bonne foi par Mérindol, dont la documentation était limitée aux mauristes, ne survit pas à la lecture des copies du manuscrit de 1744.

Cette parenthèse entre les derniers Capétiens et Charles VI, où les rois de France semblent éloigner leur dévotion du Mont-Saint-Michel, correspond à l'époque où les Montfort d'une part, et la dynastie d'Évreux-Navarre d'autre part, marquaient leur volonté de faire de saint Michel leur protecteur. Colette Beaune faisait précisément de la concurrence navarraise la principale raison pour laquelle les Valois, avant Charles VI, ne pouvaient promouvoir saint Michel en patron du royaume. Charles de Navarre multiplia de fait les marques d'attachement au Mont-Saint-Michel, voisin de ses possessions normandes. En 1360, il y instituait une messe quotidienne ; en 1368, il faisait don à l'abbaye d'un cierge de 120 livres orné de ses armes¹⁶¹. Il obtint même la promesse d'y recevoir, à sa mort, les honneurs funéraires réservés aux moines¹⁶². Paradoxalement, si les religieux se plaignaient au roi de France des exactions commises par les Navarrais contre leur temporel, c'est le roi de Navarre qui mettait le plus d'empressement – et d'argent – à obtenir ses suffrages spirituels. Charles IV de France dénonça en janvier 1326 la décision de ses officiers qui avaient inclus le Mont-Saint-

158 Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, 1985, p. 192-193.

159 Christian de MÉRINDOL, « Saint Michel et la monarchie française à la fin du Moyen Âge dans le conflit franco-anglais », *op. cit.*, p. 513-542.

160 Edmond LABANDE, « Pèlerinage au Mont-Saint-Michel », *op. cit.*, p. 243.

161 Jehan CLÉMENCE, *Le Compte des recettes et des dépenses du roi de Navarre*, éd. Izarn, Paris, 1885, p. CXIV, p. 106 et p. 218.

162 Société parisienne d'histoire et d'archéologie normandes, *Répertoire périodique de documentation normande*, n° 1, 1965, p. 88.

Michel dans les territoires à remettre en fiefs à Philippe d'Évreux¹⁶³, exigeant que le Mont demeure à jamais dans le domaine royal, mais il faut admettre que les premiers Valois donnèrent, jusqu'à l'avènement de Charles VI, peu de signes de leur concurrence aux efforts navarrais.

Le Mont-Saint-Michel dans la guerre de Succession de Bretagne : une abbaye proche du parti de Penthièvre, mais ménagée par le parti de Montfort

La guerre de Succession de Bretagne (1341-1364) opposait Jean de Montfort, soutenu par les Anglais, à Charles de Blois et son épouse Jeanne de Penthièvre, soutenus par les rois de France. Les bastions de Montfort se trouvaient en Bretagne bretonnante, Charles de Blois contrôlant l'est du duché. S'il fallait que les religieux du Mont eussent une préférence, on trouverait logique qu'ils soutinssent Charles, comme voisins de ses partisans et comme vassaux du même roi. En se contentant de comparer les recueils établis par Michael Jones des actes des deux ducs rivaux, on aurait pourtant l'impression contraire. Pas un acte de Charles de Blois n'est relatif au Mont-Saint-Michel¹⁶⁴, contre quatre pour Jean de Montfort – trois faveurs (exemption de taxes en mai 1366¹⁶⁵, lettres de sauvegarde en 1382¹⁶⁶ et 1389¹⁶⁷), une décision plutôt défavorable (mandement de ne pas lever d'impôts supplémentaires sur leurs propriétés bretonnes, novembre 1366¹⁶⁸). Les mauristes se révèlent une fois de plus une source précieuse : ils résument plusieurs lettres, visiblement disparues des archives étudiées par Michael Jones, qui prouvent les étroites relations entre Charles de Blois et le Mont. Le duc accorda en 1359 à l'abbaye le droit d'importer une certaine quantité de vivres depuis certaines villes bretonnes sans payer de taxes¹⁶⁹ – c'est précisément cette « franchise des provisions » que renouvelait l'acte de Jean de Montfort en 1366. De façon beaucoup plus spectaculaire, Charles de Blois fit selon dom Le Roy le pèlerinage du Mont pieds-nus en 1363¹⁷⁰ ; il y fit don d'une relique de saint Yves, une côte soutenue par une image d'argent doré¹⁷¹.

Les relations entre Charles de Blois et le Mont-Saint-Michel sont méconnues ; Jean-Christophe Cassard ne mentionne pas ce pèlerinage dans sa biographie. Il s'accorde pourtant avec la foi ardente, ascétique et doloriste que le duc avait montrée quelques mois plus tôt, au cœur de l'hiver 1362-1363, en pèlerinage vers le tombeau de saint Yves à Tréguier, pieds-nus également¹⁷². Le duc prolongeait sa dévotion personnelle pour saint Yves en s'efforçant de propager ce culte au-delà de la Bretagne : de retour de son tombeau, où il avait probablement acquis des reliques du saint, et avant de lui dresser des autels dans les églises mendiantes de Bruges¹⁷³, peut-être précisément en route vers les Flandres, le duc Charles a parfaitement pu se rendre au Mont, diffusant ce culte à l'abbaye normande.

163 BnF, ms. fr. 18949, p. 472-474.

164 Michael Jones, *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne (1341-1364) suivi des Actes de Jeanne de Penthièvre (1364-1384)*, Rennes, PUR, 1996.

165 Michael Jones, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Paris, 1980, t. I, p. 127 n° 75.

166 *Ibid.*, t. I, p. 330 n° 415.

167 *Ibid.*, t. II, p. 466 n° 730.

168 *Ibid.*, t. I, p. 132 n° 86.

169 Dom Le Roy, « *Curieuses Recherches* », *op. cit.*, p. 415.

170 *Ibid.*, p. 419.

171 Dom HUYMES, *Histoire générale*, *op. cit.*, t. II, p. 44.

172 Cité par Jean-Christophe Cassard, *Charles de Blois*, Brest, CRBC, 1994, p. 31-32.

173 *Ibid.*, p. 30.

Charles de Blois avait multiplié les marques de dévotion envers le Mont, et se trouvait assez sûr de l'amitié de ses moines pour solliciter leur soutien financier en 1360. Les Montois l'appuyèrent au moins de façon posthume, à l'occasion de son procès en canonisation. « Icelly ayant esté tué en bataille l'an 1364, écrit dom Le Roy, Dieu illustra son tombeau de plusieurs miracles, ce qui fit que l'abbé et les moynes supplièrent le pape Grégoire II^e (sic) de le canoniser. S'il le fit ouy ou non il ne conste pas¹⁷⁴ ». La mort de Charles de Blois à Auray, le dimanche 29 septembre 1364, ne mit pas fin aux espoirs du parti de Penthièvre : Montfort était alors sans enfant, la veuve de Charles conservait ses droits à la succession. C'est pourquoi la tentative de le faire canoniser peut sembler résolument « politique », portée notamment par son ambitieux gendre Louis d'Anjou¹⁷⁵. Après une enquête menée à Angers – sur les terres de Louis – à l'automne 1371, le processus de canonisation allait aboutir, malgré les protestations de Montfort, lorsque le départ de Grégoire XI d'Avignon pour Rome en 1376 le stoppa définitivement¹⁷⁶. Jusqu'au XVII^e siècle, nombreux furent ceux qui crurent pourtant, sans montrer la prudence de dom Le Roy, que Charles avait été canonisé : Froissart, par exemple¹⁷⁷. Le duc était inscrit au calendrier dans les diocèses de Blois et de Tréguier, l'ordre franciscain, qu'il avait invariablement soutenu, encourageait nettement son culte¹⁷⁸ ; du Guesclin dans son testament demande un pèlerinage vers les tombeaux de saint Yves de Tréguier et de saint Charles de Guingamp – Charles de Blois reposait en l'église des franciscains de Guingamp¹⁷⁹.

Bien des années après, en 1388, le comte Henri de Penthièvre, second fils de Charles de Blois, offrit au Mont plusieurs reliques que le prieur du couvent franciscain de Guingamp avait rapportées d'Italie¹⁸⁰, confirmant une fois de plus les liens forts et durables tissés entre l'abbaye et l'entourage du duc défait : ses héritiers et son « sanctuaire » guingampais.

Les faveurs de Jean de Montfort, toutes postérieures à la bataille d'Auray, peuvent ainsi sembler autant de tentatives de disputer à l'adversaire le soutien de l'abbaye normande. La victoire de Montfort survint un dimanche 29 septembre, à la Saint-Michel : autant dire que la bataille pouvait sembler une ordalie que l'Archange, peseur des âmes, avait indiscutablement tranchée en faveur du jeune Montfort. De là semble provenir la dévotion de Jean IV pour le Prince des anges, marquée notamment par la fondation sur le champ de bataille d'une église dédiée à son céleste soutien, la chapelle Saint-Michel-des-Champs¹⁸¹, où les membres de l'ordre de l'Hermine, fondé après le second traité de Guérande en 1381, devaient se réunir tous les ans à la Saint-Michel¹⁸². L'abbaye du Mont, loin de subir les représailles des Montfort, profita de la

174 Dom Le Roy, « *Curieuses Recherches* », *op. cit.*, p. 419.

175 Hervé MARTIN, *Les Ordres mendiants en Bretagne vers 1230 - vers 1530 : pauvreté volontaire et prédication à la fin du Moyen âge*, Paris, Klincksieck, 1975, p. 366-371.

176 Laurent HÉRY, « La "sainteté" de Charles de Blois ou l'échec d'une tentative de canonisation politique », *Britannia monastica*, n° 10, 2006, p. 21-41. Hervé Martin note qu'une lettre de Grégoire XI de septembre 1376 annonce la canonisation « pour le mercredi à venir », sans qu'on en possède ensuite la moindre mention, Hervé MARTIN, *Les Ordres mendiants en Bretagne*, *op. cit.*, p. 371.

177 Jean FROISSART, *Chroniques*, éd. Buchon, Paris, 1824, t. III, p. 268.

178 Hervé MARTIN, *Les Ordres mendiants en Bretagne*, *op. cit.*, p. 371.

179 Noëlle DENIS-BOUDET, « La canonisation de Charles de Blois en 1376 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 86^e année, n° 4-6, 1942, p. 252-262.

180 Dom Le Roy, « *Curieuses Recherches* », *op. cit.*, p. 438.

181 Laurence MOUËL, *Auray 1364*, Rennes, PUR, 2012, p. 164.

182 René BLANCHARD (éd.), *Lettres et mandements de Jean V, Nannes*, 1894, t. VII, p. 171, n° 2287.

joute symbolique entre les deux partis pour conserver et accroître ses avantages dans le duché.

En somme, sans prétendre que l'abbaye fût épargnée par les « malheurs du temps », force est de constater que Pierre Le Roy ne trouva pas une situation si mauvaise en 1386. Les revenus du Mont avaient indiscutablement été rongés par la chute démographique, les ravages de la guerre et la confusion de la perception ; Pierre Le Roy déploya un zèle incontestable à réparer ces dommages, profitant du retour à



Les toitures des logis abbataux, de Belle Chaise et de la tour Perrine (à droite).
Cliché Henry Decaens.

la paix ; il n'en reste pas moins que ses prédécesseurs avaient su mettre un terme au conflit relatif à la capitainerie, protéger la ville par un rempart de fortune, adapter les effectifs et les dépenses de l'abbaye à des temps difficiles. L'image d'une abbaye en déliquescence, moralement très relâchée, semble tout aussi contestable : elle repose sur des sources biaisées, et ne peut pas faire oublier que le prestige du sanctuaire n'avait cessé de s'accroître, comme en témoignent le succès du pèlerinage et l'intérêt spirituel montré par les puissances rivales. L'abbaye traversait des crises, elle n'était pas en





Romain Pilon dans la Baie au retour du Mont-Saint-Michel

La vie au Mont ...de Romain Pilon, guide dans la baie du Mont-Saint-Michel⁽¹⁾

La rédaction : Comment vous est venue votre vocation de guide ?

Romain Pilon : Depuis toujours ! J'ai toujours été guide.

Je suis originaire de Marcey-les-Grèves. J'y ai passé toute mon enfance. Mes grands-parents y résidaient. Et mes parents, après avoir habité à Rennes et au Havre, s'y sont aussi installés. J'avais cinq ans. Je suis allé à l'école primaire de Marcey-les-Grèves, puis à Avranches, au collège Chalmel-Lacour et à l'Institut Notre-Dame.

Assez vite, j'ai eu le regard tourné vers la Baie, que l'Institut domine, la grève et le Mont-Saint-Michel que, déjà, je ne me lassais pas de contempler. Je n'étais pas un mauvais élève, mais j'étais rêveur, et déjà plutôt à l'esprit indépendant...

Je lisais beaucoup, je jouais aux échecs, à « des chiffres et des lettres » dont j'étais le champion au collège!

J'ai joué aussi, au tennis et au football dans l'équipe d'Avranches au niveau régional. Je n'ai pas eu une enfance malheureuse...

Mais mes principales passions ont toujours été la chasse, les oiseaux et la nature. Ce sont elles qui m'ont conduit à être guide et à vouloir travailler « au grand air ».

La Baie, je l'ai parcourue tout petit, d'abord avec mon père, puis seul à l'adolescence, quand mes parents me laissaient y aller avec mes copains, jour et nuit, et sans crainte. Mes copains étaient pour la plupart originaires de Saint-Léonard de Vains. J'ai beaucoup appris notamment auprès de Silvère Jugan. Son grand-père était pêcheur. Son père a été l'un des derniers pêcheurs professionnels de la Baie, le dernier pêcheur de saumon, aussi. Ils avaient tous une connaissance très fine et précise de la Baie. Actuellement, entre le Mont-Saint-Michel et Tombelaine, c'est simple. Aller de l'un à l'autre, l'été, par beau temps, ne pose aucun problème si l'on est attentif aux horaires des marées. En plein hiver, c'est beaucoup plus compliqué. Seuls les gens qui, comme eux, vivaient la Baie toute l'année, savent alors ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. Les pêcheurs la parcouraient par tous les temps ou presque. Leur expérience, leur regard sur la Baie et ces connaissances empiriques dont j'ai bénéficié ont évidemment été un atout pour moi.

Cela permet d'évoquer aussi bien des généralités sur la Baie que des histoires locales ou des choses vécues personnellement.

La rédaction : Cela explique beaucoup de choses, en effet. Mais comment s'est faite votre entrée dans la vie active ?

Romain Pilon : Après mon bac et de brèves études – deux ans de Droit – j'ai voulu réaliser mon rêve d'enfant : passionné par la nature et la chasse, je voulais être « guide

de chasse ». Mais cela ne se fait pas comme ça....

En 1995 - j'avais alors 22 ans - par l'intermédiaire d'un ami de mon père, je suis parvenu à obtenir un poste d'« assistant guide de chasse » dans une « Game Reserve » (réserve de chasse) en Tanzanie en bordure du Parc National de Ruaha !

Cela consistait en l'accompagnement et le guidage de clients venus faire un safari chasse ou un safari photo. Mais, avant d'en arriver là, il fallait monter un camp au milieu de la brousse dans une zone vierge de toute personne humaine. Puis le gérer.

C'est assez dire qu'il fallait tout anticiper et s'assurer d'une parfaite logistique. Je passais d'abord trois semaines à Dar es-Salaam, pour tout préparer, notamment les voitures, ainsi que le matériel pour monter les campements.

Il fallait surtout ne rien oublier car une fois sur le lieu de notre camp, nous étions à sept heures de piste du premier village !

Cela fait, nous partions en convoi avec deux camions et sept ou huit 4 X 4, d'abord jusqu'à Iringa, puis dans la brousse... 2 jours de voyages, sous haute tension car la sécurité routière n'est pas une priorité sur ce continent !

Sur site, nous étions alors 2 ou 3 guides et avions sous notre responsabilité une zone d'environ 600 000 ha, l'équivalent d'un département français !

Il nous fallait monter les campements avec quarante à cinquante personnes.

La législation tanzanienne impose de laisser la nature dans son état d'origine.

Tous les ans, les safaris terminés, nous démontions donc entièrement le campement.

L'année suivante, nous avions cependant le droit de le remonter au même endroit.

Nous montions des campements en toile, évidemment proches de points d'eau pour pouvoir les alimenter suffisamment pour les besoins quotidiens, construire des toilettes...

L'eau est source de vie en Afrique, comme ici, mais on tend à l'oublier dans nos pays occidentaux...

Nous devions donc couper des arbres et des arbustes, faire des provisions de paille. Puis nous attaquions la construction en bois d'un mess, d'un salon, d'une salle à manger...

Nous devions également ouvrir 500 kilomètres de pistes...

Tout cela nous prenait environ deux mois à deux mois et demi, jusqu'à la mi-juillet.

Il faut pouvoir vivre loin de tout, et détaché de tout. Nous ne disposions pas encore des technologies modernes de communication (téléphone satellite, ordinateur portable...).

Nous n'étions reliés à personne. La deuxième année, ma mère n'a pas eu de mes nouvelles pendant quatre mois...

Enfin, la saison des safaris commençait.

Nous étions toujours armés pour pouvoir assurer la sécurité.

Nous devions être en possession d'une licence de guide professionnel ce qui voulait dire que nous étions à même de guider les clients, de les emmener dans les bons endroits et d'assurer leur sécurité.

Mais cela voulait dire aussi qu'il y avait des règles à respecter, que nous en étions les garants et que les chasseurs ne pouvaient pas faire n'importe quoi.

Certes, il était possible de chasser à peu près tout - sauf les girafes (l'emblème du pays) et les lycans (chiens de la brousse) - lions, léopards, buffles, « dik-diks » (petites antilopes de la taille d'un lièvre) et aussi les éléphants pour lesquels il y avait des

conditions de prélèvement extrêmement strictes (taille minimale de défense à respecter, tir uniquement des mâles).

D'ailleurs, et si l'on veut sauver les éléphants d'Afrique, le maintien de sa chasse est l'un des moyens de limiter la chute effrayante de ses populations à l'heure actuelle...

En Tanzanie par exemple, la population globale est passée de 25 000 éléphants en 2011 à 20 000 aujourd'hui...

La pratique de la chasse nécessite d'empêcher le braconnage par les locaux, pour la viande, mais surtout par des bandes organisées à la demande de la clientèle asiatique, pour l'ivoire.

L'afflux de devises généré par la chasse « commerciale » de l'éléphant permet en effet de coordonner des actions efficaces contre le braconnage, car souvent les moyens humains et matériels (voitures notamment) dont disposent les gardes des réserves ou des parcs sont trop faibles.

Il n'y a que 1 % à 5 % des éléphants tués par la chasse contre 95 % par le braconnage ! En Tanzanie, et pour toute espèce, nous n'avions pas le droit de tirer les femelles (sinon la taxe d'abattage était doublée). Et, afin de préserver l'éléphant, il n'était possible que de tirer sur des éléphants dits « de récolte » c'est-à-dire des mâles âgés d'au moins 25 ans, dont les défenses devaient mesurer au minimum 1,75 mètres.

Ces défenses restaient ensuite la propriété du chasseur l'ayant abattu.



Un buffle chassé sous l'autorité et la surveillance de Romain Pilon.

Il y a dix ans, on tirait 30 éléphants dans ce pays, aujourd'hui seulement 10, car les éléphants sont trop braconnés et il n'y a plus de mâles porteurs

La rédaction : Pendant combien de temps avez-vous exercé cette activité en Tanzanie ?

Romain Pilon : Pendant 7 ans, jusqu'en novembre 2002. J'aurais aimé y rester toujours. J'étais libre. Je n'avais aucune contrainte. J'étais bien payé. J'avais 5 mois de vacances. Je n'avais pas de logement, donc aucune charge là-bas.

Mais j'avais trente ans et je voulais avoir un enfant.

La vie en famille dans la brousse est compliquée, presque impossible, car dangereuse d'une part en raison de l'isolement avec des enfants en bas âge et, d'autre part, trop ennuyeuse pour une femme, car il n'y a pas grand chose à y faire sauf lire... ou courir la dite brousse pour y observer les animaux !

Nous vivions comme des expatriés : rien à préparer, pas de linge à laver, pas de ménage à faire. C'est une vie décalée...



Romain Pilon au retour de la pêche dans la Baie du Mont-Saint-Michel

La rédaction : Vous êtes donc rentré en France.

Romain Pilon : Oui. Mais, en revenant d'Afrique, je ne savais pas ce que j'allais faire. J'ai essayé le jardinage. Mais pousser la tondeuse n'était pas ma tasse de thé ! J'ai alors rencontré M. Joël Lerognon, ancien maire de Pontorson. Il avait créé une agence de voyage spécialisée dans les séjours dans la baie du Mont-Saint-Michel : « Mont-Saint-Michel Voyages » qui offrait des prestations originales.

Il m'a embauché d'abord pour que j'assure des traversées de la Baie.

J'ai obtenu l'attestation de capacité pour les traversées délivrée par l'État en 2004...

Non sans mal ! Mon arrivée sur ce secteur d'activité n'était pas du goût des prestataires alors en activité !



Romain Pilon et son chien dans la Baie du Mont-Saint-Michel



Nous nous sommes bien entendus avec M. Lerognon car nous partageons le même esprit d'entreprendre.

Assez vite, il m'a donné la conduite commerciale de l'agence de voyages en ce qui concernait les relations avec les autocaristes, les propriétaires de chambres d'hôtes... La première année a été bonne. La seconde, l'activité s'est développée et de même les deux autres années qui ont suivi.

Nous offrons de la qualité, et des prestations différentes de ce qui se faisait à cette époque.

Je ne comptais pas mes heures.

Je pense avoir ainsi contribué à l'amélioration de la qualité « générale » des traversées, car nous ne proposons que des sorties commentées, ce qui s'est aujourd'hui généralisé, alors qu'en 2004, c'était loin d'être le cas...

Et puis, je partais de Saint-Léonard de Vains, et non de Genêts, ce qui permettait de sortir des sentiers battus.

J'ai cessé de travailler pour M. Lerognon en novembre 2008. Il faut dire que j'ai toujours eu l'envie d'entreprendre. Je dois tenir cela de mon père qui a créé une entreprise de travaux publics spécialisée dans la téléphonie.

Et puis, j'ai l'esprit libre et indépendant... esprit que j'avais déjà manifesté au lycée, puis en Afrique. Être mon propre patron correspond mieux à mon tempérament que d'être salarié.

Je peux faire ce que je veux, m'organiser comme je l'entends, dire ce que j'ai envie de dire...

Cela a assez vite bien marché. Le bouche à oreille a fonctionné et fonctionne toujours. Les gens m'appellent. Je fais plus de deux cents sorties par an et j'ai des gens intéressés, qui viennent non seulement pour découvrir la Baie, mais aussi pour s'imprégner de ma passion et de mon amour pour cet espace exceptionnel.

J'ai édité une plaquette pour que les gens sachent pourquoi ils viennent avec moi. Si les gens viennent uniquement pour mettre les pieds sur le sable, mieux vaut qu'ils fassent appel à un autre guide !

Moi, j'essaie de les intéresser sur le fond et par la forme.

En me présentant comme un « guide nature », je propose à mes clients de leur « raconter la Baie » le temps d'une marée, et de mettre en valeur, avec passion et convivialité, la quintessence du milieu naturel.

Je cherche aussi à partager avec eux mes connaissances, mon expérience de naturaliste, et de les amener à un « savoir être » qui consiste à apprendre, à écouter, observer et « renaturer » leurs sens en un lieu exceptionnel où l'on respire le grand air et la mer.

L'énergie véhiculée par le Mont-Saint-Michel et son écrin naturel est un vecteur formidable d'émotions et de dépaysement.

Je crois que je pourrais passer ma vie dans la Baie... J'y vais d'ailleurs, aussi, régulièrement pour moi tout seul, en famille, ou avec mes amis.

Pendant quelques années, j'ai été l'un des rares guides à partir quotidiennement du Mont-Saint-Michel. Cela me distinguait de ceux qui partaient de Genêts.

Aujourd'hui, sur la quarantaine de guides que compte la Baie, la moitié part du Mont-Saint-Michel et l'autre moitié du Bec d'Andaine. Il y a dix ans, la proportion était de 15 % de guides qui partaient du Mont contre 85 % qui partaient du Bec d'Andaine.

Le public a changé ces dernières années. Il est plus éclectique et plus « consommateur »... Parfois j'ai le sentiment qu'après une sortie certains touristes cochent une croix en disant : « Ca y est, je l'ai fait... »...

A l'inverse, j'essaie surtout de leur donner envie de revenir pour voir la Baie de façon différente: sur d'autres secteurs que ceux empruntés classiquement, à d'autres heures, avec d'autres lumières. La Baie est constamment évolutive, et se découvre progressivement en prenant le temps de la voir sous des angles différents.

Un départ à 8 heures du matin ou en fin de journée ne tente pas beaucoup de monde. Ce sont pourtant les heures où la Baie est la plus magique avec les couleurs inimitables, souvent rougeoyantes, et des reflets argentés sur l'eau...

Aujourd'hui beaucoup de touristes préfèrent partir paisiblement à 10 heures du matin et revenir avant 16 heures. Il nous faudrait presque déplacer la lune pour ne plus avoir à tenir compte des marées, afin de proposer des sorties calées sur les horaires de bureau ! Certains jours, c'est presque le métro à Paris à six heures du soir.

Des sorties dans ces conditions n'ont aucun intérêt.

L'activité est devenue plus commerciale, et il y a une proportion de plus en plus faible de passionnés à mesure qu'augmente le nombre de gens qui veulent faire la traversée afin de pouvoir dire: « J'ai traversé la Baie » alors qu'ils n'en auront rien appris et qu'ils n'auront, sans doute, que bien peu eu l'occasion d'éveiller leurs sens dans ces conditions. Ils passent à côté de l'essentiel...



Une Lamproïse marine

Cela tire l'ensemble vers le bas. On est moins en relation avec le milieu naturel qu'avec l'esprit commercial qui règne sur le Rocher ou ailleurs...

Les aménagements actuels, liés au projet de rétablissement du caractère maritime du Mont qui inquiètent les guides, auront peut-être des conséquences positives dans le sens où les difficultés à entrer et à quitter le Mont pour aller dans la Baie limiteront l'évolution vers une activité de plus en plus commerciale.

Personnellement, j'ai un public fidèle qui, souvent, revient tous les ans et même parfois deux fois par an. Je fais beaucoup plus de sorties privées que non-privées.

Je fais aussi des sorties thématiques ou sur d'autres parcours afin d'éviter la facilité et la rengaine... Il faut se mettre soi-même un peu en difficulté.

Cela permet de se remettre en question tout le temps et, ainsi, de s'améliorer.

Pendant la période estivale et sur des coefficients de faibles marées, lorsque la Baie ressemble plus à un désert, on finit par perdre la conscience que cet espace peut être dangereux.

Très souvent, la notion de passage au sein d'un espace hostile n'est plus présente. C'est pourquoi parfois, il est intéressant de partir en décalé, soit au plus tôt par rapport à la marée descendante, afin d'assister au reflux de la marée, soit de revenir au plus tard avec la marée montante sur les talons pour assister en direct à ce qu'il y a de plus magique dans la Baie : ce désert devenant la Mer ou inversement... Quoi de plus beau que de voir une baie vide de présence humaine où la nature s'exprime dans toute sa splendeur avec ce sentiment d'intemporalité lié à l'infini...

A marée montante, on est en contact avec la force des flots. Lorsque l'on se dirige vers le pied de mer on peut observer les phoques veaux marins, Granville et, de nuit, découvrir le Mont-Saint-Michel illuminé...

Il est important d'effectuer des sorties dans un esprit de quête : observer des oiseaux ou des phoques pour les naturalistes, s'imprégner de l'espace pour les contemplatifs, y vivre sa foi pour les pèlerins...

Bien sûr, les thématiques varient selon les périodes de l'année, en fonction des migrations et de la présence des espèces recherchées.

Je propose aussi et en collaboration avec Marie-Odile Lainé, professeur de lettres à la retraite, des sorties littéraires en baie au cours desquelles nous cherchons à offrir une autre approche du site, plus poétique et plus sensible.

La Baie est ainsi évoquée par la lecture de textes d'auteurs comme Roger Vercelet (*Sous le pied de l'archange*), Victor Hugo, Rabelais, Gustave Flaubert (*Par les champs et par les grèves*), Guy de Maupassant, Jean de La Varende, Alain Hervé, auteur contemporain...

Moi-même, si je suis d'abord naturaliste, je n'omets jamais d'aborder, à un moment ou un autre d'une traversée, l'aspect spirituel du Mont. Il est indispensable de le mettre en évidence et de faire comprendre pourquoi il y a une abbaye au sommet du Mont-Saint-Michel.

Il y a un lien entre le Mont et la Baie. Et ce lien est d'ordre sacré.

Si ce Mont n'était pas au milieu des sables, il n'y aurait pas d'abbaye. Ainsi, il n'est pas un de mes clients qui n'y pensera en revenant des sables. Cela les amène à méditer, à

réfléchir, et en même temps à observer, à sentir, à humer la nature. Il faut leur faire comprendre que le caractère maritime du Mont n'est pas une légende, que la construction de l'abbaye a été bien compliquée.

Le rôle d'un guide est, selon moi, tout autant de partager sa passion pour cet espace que d'apporter des éclairages sur ce qu'il faut observer au milieu des sables. Cependant, un bon guide doit autant maîtriser le fond que la forme durant ses interventions.

A ce sujet j'ai beaucoup appris de François Saint-James¹ qui n'a pas son pareil pour retenir l'attention de son public en utilisant le second degré et l'humour pour faire passer son immense culture du Mont lors des visites qu'il assure.

Je crois que l'on devrait initier ou former les guides à la « rhétorique » et au moins aux bases de l'animation devant un public. Je pense aussi qu'il devrait y avoir un bagage de fond qui soit exigé pour les guides de la Baie comme pour les guides conférenciers du Mont.

En baie de Somme, les guides doivent avoir d'importantes connaissances naturalistes. Ce devrait être la même chose pour la baie du Mont-Saint-Michel.

Bref, le métier de guide est à la fois simple et compliqué. Simple parce qu'il n'existe pas de réglementation, et qu'il n'est besoin ici ni de brevet ni de diplôme pour l'exercer et que les risques sont mineurs. Compliqué parce qu'être un excellent guide, c'est très difficile : il faut bien connaître la Baie, savoir appréhender au mieux les risques liés à l'évolution de l'espace maritime, et maîtriser au minimum les différentes thématiques sur lesquelles nous pouvons être questionnés : l'histoire, la géographie, la géologie, les marées, la faune, la flore, la religion...



¹ Voir « La vie au Mont de... François Saint-James = guide conférencier, Revue « Les Amis du Mont-Saint-Michel », Tome XIV, N° 119, mars 2014, p. 55 à 60.

La rédaction : Ne vous est-il pas arrivé néanmoins d'être surpris par certaines questions ?

Romain Pilon : Si, bien sûr ! Par exemple, il y a deux ans, il m'a été demandé par un touriste belge : « En quelle monnaie on paye au Mont-Saint-Michel ? » ou encore cette question d'une mère de famille : « Y a-t-il un autre Mont que le Mont-Saint-Michel, ici ? » ; pris de court, je réponds : « Non ! A moins que vous ne fassiez allusion au Mont Dol ou à Tombelaine ? » ; la mère de famille insiste : « Non, on a vu un autre Mont » ; je lui demande, alors, de me montrer la photo ; c'était une photo de ses enfants devant le Mont-Saint-Michel ! Étonnant ...

La rédaction : Les travaux au Mont de ces dernières années, les lâchers d'eau du barrage ont-ils eu une incidence sur votre activité ?

Romain Pilon : Oui et notamment les trois premières années qui ont suivi les lâchers d'eau. De 2009 à 2012, parce que le Couesnon s'enroulait autour du Mont. Il nous fallait très souvent passer par les herbus, à l'est du Mont-Saint-Michel, car nous ne pouvions traverser le fleuve.

Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. On verra quand le Couesnon passera des deux côtés du Mont. Ce sera sans doute plus difficile... En tout cas, il est évident que nous serons plus contraints par les marées qu'aujourd'hui et que certaines sorties ne seront plus possibles, notamment les arrivées au Mont-Saint-Michel à marée haute sur des périodes de mortes eaux.

Les guides devraient peut-être demander des mesures compensatoires environnementales au Syndicat Mixte, mais nous ne sommes ni des péloxytes ponctués (petits batraciens), ni des rousserolles effarvates (petits passereaux de la famille des fauvettes), espèces pour lesquelles on a recréé des habitats suite aux aménagements réalisés pour ce Projet ! Les guides ne sont pas des espèces classées et à protéger...

La rédaction : Avec la connaissance et le vécu que vous avez de la Baie qu'est ce qui vous tient au fond le plus à cœur ?

Romain Pilon : Plusieurs choses.

D'abord, la protection du milieu. Par exemple, il convient de préserver les zones humides pour les oiseaux d'eau et l'un des intérêts majeurs de la Baie est d'abord d'être une zone humide d'importance internationale (Convention RAMSAR).

Contrairement à ce que l'on peut penser, les chasseurs ne sont pas d'affreux prédateurs. Ils aiment la nature et aident à maintenir la conservation des espaces naturels sensibles. Ainsi, aux abords de la Baie, certains préservent des zones humides à leurs frais. Il faut donc une vraie coordination entre les différents acteurs de la Baie : éleveurs des prés salés, agriculteurs des polders, conchyliculteurs, acteurs du tourisme, chasseurs, ornithologues...

Ensuite, l'infinie beauté du site. Son ampleur, ses couleurs, sa vie...

Ce que je préfère, c'est le lever du soleil à l'automne vu de Saint-Léonard de Vains : les lumières d'arrière saison, les couleurs d'automne sur les prés salés, ce rouge qui se

mélange au vert et au jaune, les vols d'oiseaux migrateurs, la projection des lumières du lever sur le chœur gothique de l'abbaye, qui lui donne un côté argenté, tranchant avec les nuages sombres, le reflet du Mont sur les moires...

La vraie référence en la matière reste Roger Verdel dans son fameux ouvrage « Sous le pied de l'archange ». Ses descriptions de la Baie durant les périodes de transition proches des équinoxes sont magnifiques. Rien de plus beau n'a été écrit.

Enfin, la liberté, quand on est guide, c'est de pouvoir aller et venir dans la baie comme bon nous semble, de s'en inspirer encore et toujours au fil des saisons, et de transmettre ses connaissances à qui veut bien les entendre...

(1) Entretien réalisé le lundi 5 mai 2014 et revu d'un commun accord fin mai 2014.

ACTUALITÉS

Prieuré du Mont-Saint-Michel (Ardevon)

La promesse de vente du Prieuré du Mont-Saint-Michel entre la Région Basse-Normandie et l'Association « Raoul des Isles » a été signée le 27 mai 2014. Aussitôt, une convention d'occupation a été signée entre les deux parties qui a permis l'accueil des premiers pèlerins et visiteurs. La vente définitive interviendra fin septembre 2014.

Déjà, **une première reconnaissance du projet a été faite par la Fondation Louis D. qui a décerné son Prix culturel de 450 000 euros à la Fondation du Mont-Saint-Michel** « pour soutenir le projet de réhabilitation et de conservation du Prieuré du Mont-Saint-Michel destiné à être un lieu d'accueil et de réflexion pour les millions de visiteurs de l'un des joyaux de l'Occident médiéval » et, notamment, le développement d'une bibliothèque virtuelle et de moyens audiovisuels pour l'organisation de colloques et de séminaires.

Remis alternativement avec le grand Prix humanitaire, le Prix culturel Louis D a pour objet de favoriser la cause de la culture et de la langue française dans le monde et de donner un véritable élan à la francophonie.

Ce prix a été reçu, début juin, par Monseigneur Le Boulc'h sous la Coupole de l'Institut de France des mains de Madame Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire Perpétuel.

Il est possible de voir cette cérémonie en cliquant sur le lien suivant :
<http://grands-prix.2014.institut-de-France.fr/fondation-du-mont-saint-michel>

L'équipe de bénévoles animée par François-Xavier de Beaulaincourt, Président de l'association « Raoul des Isles », et Yves Peltier, Président de l'« Association du Prieuré », a organisé, le 3 juillet dernier, une journée d'information sur le projet. Après que Monseigneur Le Boulc'h, évêque de Coutances et d'Avranches, ait concélébré avec de nombreux prêtres et diacres une messe en l'église Saint-Thomas d'Ardevon, un pique-nique réunissait un grand nombre de passionnés de ce projet, pique-nique au cours duquel les objectifs de cette belle aventure ont été développés et expliqués. François Saint-James, guide du Mont-Saint-Michel, a conclu la journée en faisant bénéficier les participants de ses immenses connaissances au cours d'une visite complète et détaillée du Prieuré.

Nous reviendrons plus en détail sur ce magnifique projet sous tous ses aspects dans notre revue de décembre 2014, c'est-à-dire après que les premiers travaux soient réalisés permettant une montée en puissance des activités notamment d'accueil.

Mais, d'ores et déjà, avec les moyens du bord, ce ne sont pas moins de 5 000 nuitées qui auront été assurées au Prieuré, d'avril à octobre et en extérieur, pour des visiteurs de la baie et du Mont.



Le Prieuré d'Ardevon.
Cliché Henry Decaëns.

Quatrième prix citron obtenu par Veolia-Transdev ?

Nos félicitations à Veolia-Transdev pour une nouvelle reconnaissance de sa mauvaise gestion!

Ce concessionnaire du Syndicat Mixte de la Baie pour les transports et l'accès au Mont-Saint-Michel vient, en effet, d'être condamné par le tribunal de commerce de Paris, le 30 juin 2014, à payer 1 007 825 euros plus 86 400 euros hors taxes pour factures impayées et 10 000 euros pour procédure abusive intentée contre Monsieur Norbert Coulon, éleveur de chevaux de trait¹.

On se rappelle que l'éleveur, en décembre 2013, avait décidé de rapatrier ses chevaux à Saint-Malo-de-la Lande, considérant, notamment, que les cochers n'étaient « pas assez et mal formés »². Veolia-Transdev a fait appel de ce jugement très argumenté de douze pages.

Évidemment s'ajoute à ce désastre économique les pénalités importantes dues par Veolia-Transdev au Syndicat Mixte de la Baie pour tous les jours où le service n'a pas été assuré.

A quand, selon une bonne vieille habitude de Veolia-Transdev et contre toute logique économique- la demande aux élus du Syndicat Mixte toujours compréhensifs d'une augmentation de tarifs pour compenser ses erreurs de gestions -continuant ainsi de désespérer une partie des touristes, des régionaux et des amoureux du Mont d'y venir ?

Notre interrogation :

Veolia-Transdev serait-elle candidate au livre des records du prix citron de la gestion ?

A-t-on jamais vu, en effet, gestionnaire à plus courte vue ?

Un audit commandé par M. Jean-Marc Ayrault, alors Premier Ministre, et mené par l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale de l'Administration, le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable et l'Inspection Générale des Affaires Culturelles³ conclue que le choix de la délégation de service public par le Syndicat Mixte de la Baie n'est pas adapté à un projet « nécessitant des ajustements réguliers d'organisation », constate que les dysfonctionnements d'accueil et de transport « amènent à douter qu'une véritable expertise technique touristique et financière ait été mobilisée au cours des travaux préparatoires à la mise en place de la délégation ». Ce que l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » n'a cessé de dire depuis le début, sans être entendue se voyant même accusée de tenir un « discours négatif » par le Préfet de l'époque, M. Adolphe Colrat !

¹ Voir : *Ouest-France* du 1^{er} juillet 2014 ; *La Gazette de la Manche* du 2 juillet 2014 et *La Manche Libre* du 5 juillet 2014.

² Voir notre revue *Torne* XIV, N° 119-1, mars 2014.

³ Voir *la Manche Libre* du 12 avril 2014, page 3.

La même mission s'est également interrogée sur les offres commerciales faites par Veolia en 2009 considérant qu'« elle a proposé un dispositif dont la réussite technique et l'équilibre économique reposaient sur des compétences et une expertise qu'elle ne possédait pas en interne ».

Au surplus, la mission doute de la légalité de la nouvelle grille tarifaire, les nombreux avenants pris à la suite d'erreurs en série, lors du lancement des premières navettes, ayant « fragilisé par leur ampleur cumulée la solidité du cadre contractuel de la délégation ».

Elle s'interroge tout particulièrement sur la légalité de l'avenant N°5 qui « bouleverse l'économie générale du contrat dans un sens très favorable au délégataire (Veolia-Transdev) » et estime que la procédure lancée à son encontre a de grandes chances d'aboutir « faisant peser un risque majeur sur l'ensemble du dispositif ».

S'agissant des « maringottes », la mission ne manque pas de relever que leur non mise en service « induit une perte de recettes considérable et permanente qui déséquilibre l'économie générale de la concession ».

Les sages conseillent au Syndicat Mixte de la Baie et à Veolia-Transdev « d'engager une stratégie répondant prioritairement aux attentes de la clientèle touristique, d'améliorer la grille tarifaire, de porter la capacité de transport au niveau fixé par le contrat et de mettre en place une adaptation saisonnière répondant aux contraintes des salariés travaillant au Mont ».

Bref, pour eux, le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel est « une belle réussite technique » mais il est resté « un projet porté par des ingénieurs » sans « aucune stratégie de mise en valeur touristique et culturelle ».

Enfin la mission, estimant que l'Etat n'est pas parvenu à trouver un mode de coordination qui lui permette de peser sur les décisions stratégiques à hauteur de sa contribution financière, annonce un second rapport qui concernera la gouvernance du site, déjà très critiquée par la Cour des Comptes⁴.

Quelle tristesse de voir se comporter si mal cette entreprise qui, par ailleurs, est très remarquable dans la qualité de ses services de transports publics urbains ? Aurait-elle du mal à concevoir une gestion appropriée à un site exceptionnel en dehors de ses schémas classiques de gestion urbaine ? Le management ne devrait-il pas s'interroger plutôt que de persévérer dans l'erreur en ne reconnaissant pas les siennes au Mont-Saint-Michel et, finalement, en ne reconnaissant pas ses carences et son incompétence en la matière ?

Commission Consultative des Services Publics (CCSPL)

La réunion annoncée le 14 février 2014 par le Président Laurent Beauvais pour la fin mai 2014 ne s'est pas tenue. Au jour où nous bouclons la présente revue (15 juillet) nous n'avons pas connaissance d'une date arrêtée. Nous attendrons donc pour connaître les comptes de Veolia-Transdev pour 2013 ainsi que le résultat de l'audit demandé par le Président Beauvais.

⁴ Voir revue des amis du Mont-saint-Michel, tome XIII n° 118-I, mars 2013, p. 32-33.



Une « maringotte » au niveau du barrage du Couesnon.
Cliché Henry Decaux.

« Les Amis du Musée d'Avranches »

La « Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville » et l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » ont pris l'initiative, en accord avec Monsieur David Nicolas, nouveau Maire d'Avranches, de créer une association dite « Les Amis du Musée d'Avranches » dont l'objet est de contribuer à l'enrichissement des collections du musée et d'encourager la fréquentation du dit musée ainsi que le développement de ses activités.

Son assemblée générale constitutive s'est tenue le jeudi 26 juin 2014, à Avranches. Son conseil d'administration est composé de 15 membres au moins et 20 au plus.

Le bureau qui a été élu par le premier conseil d'administration qui s'est tenu aussitôt après l'assemblée générale constitutive qui en avait élu les membres est ainsi composé :

Présidente : Mme Elisabeth Lucas (ancienne adjointe à la culture du Maire d'Avranches),

Vice Présidents : M. Daniel Levalet (Président de la « Société d'archéologie, littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville »),
M. Henry Decaëns (Président de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel »),

Trésorier : Odile Levalet

Secrétaire : Josiane Mignon

Le siège de l'association est à l'hôtel de ville d'Avranches.

Monsieur le Maire d'Avranches ayant accepté de mettre un local municipal à la disposition des trois associations sus mentionnées, une convention a ensuite été signée entre la Ville d'Avranches et ces trois associations pour régler les modalités de son occupation, convention à laquelle s'est associée la « Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer » pour ses seuls chapitres « Organisations de réunions et colloques » et « Valorisation du patrimoine local ».

Ce local municipal est situé Place Jean de Saint-Avit au rez-de-chaussée de l'ancienne gendarmerie c'est-à-dire à proximité immédiate du Musée d'Art et d'Histoire d'Avranches. Il permettra, notamment, aux trois associations d'y regrouper leurs fonds documentaires afin d'en faciliter leurs consultations par les étudiants, chercheurs et toute personne le souhaitant.

Conformément aux usages et règles appliquées à toutes les associations d'Avranches il ne sera pas demandé de loyer aux trois associations concernées qui n'auront donc à régler que l'eau, l'électricité et, le cas échéant, le gaz pour leurs temps d'occupation selon une clé de répartition établie entre elles ainsi, bien sûr, que l'assurance du local pour ce qui les concerne.

L'usage de ce local par les trois associations sera possible dès le début janvier 2015. Il sera ouvert dans des conditions que nous précisons dans notre prochaine revue.

L'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », pour sa part ne déposera dans ce local que ce qui pourra intéresser les étudiants et les chercheurs, notamment, une collection complète (ou presque⁵) des bulletins et des revues déjà publiés et ses produits à vendre : Cartulaires, Gravures d'Henri Voisin.

En effet, le stock d'archives sera entreposé et consultable pour l'essentiel au Prieuré du Mont-Saint-Michel, à Ardevon, en complément de sa bibliothèque.

A NOTER

- **L'exposition photo consacrée par le Musée d'Art et d'Histoire d'Avranches à « Avranches sous les bombes »**, jusqu'au 30 septembre, dans le cadre du 70^e anniversaire de la Libération, exposition réalisée par MM. Christophe Lambert, photographe, Frédéric Besnier, directeur d'école, et Jean Thévenon à partir des 600 clichés pris pendant les bombardements et à la Libération par Armand Le Noan, artisan photographe d'Avranches, et René Vaudoit ;
- **Le livre « La Baie du Mont-Saint-Michel pendant la seconde guerre mondiale » par David Nicolas-Méry**, nouveau Maire d'Avranches, et **Emmanuel Villain**, responsable de l'office de tourisme du Mont-Saint-Michel, illustré de nombreuses photos de l'époque, qu'il est possible de se procurer en librairie.

UNESCO

L'Association des Amis du site de Genêts de ses Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel (A.G.E.B.), l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) Basse-Normandie et la Société de Protection des Paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) ont cosigné une lettre à l'adresse de l'UNESCO pour attirer son attention, une nouvelle fois, sur leur souhait de la voir suivre avec attention le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Nous publions cette lettre page 181 de la présente revue.

Avancement des Travaux

Depuis le 22 juillet dernier le pont passerelle est accessible aux piétons.

En octobre, il sera opérationnel pour les navettes et les « maringottes ». Commencera, alors, la destruction de la digue route construite en 1879. La fin des travaux est prévue pour juin 2015 conformément aux prévisions.

⁵ Il manque quelques numéros de l'entre-deux-guerres et entre 1950 et 1970.



Le pont-passerelle ouvert aux piétons le 22 juillet 2014.
Cliché Henry Decaëns

Paris, le 27 mai 2014

AGEB

l'Amirauté, 19 rue de l'Entrepoint
50530 Genêts

Les Amis du Mont-Saint-Michel

50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

GRAPE

1018, Grand Parc
14200 Hérouville Saint-Clair

SPPEF

39, avenue de La Motte Picquet
Paris, le 27 mai 2014
75007 Paris

Madame Petya Totchareva

Centre du patrimoine mondial

UNESCO

7 place Fontenoy
75353 Paris 7 SP

Objet : récapitulatif des récentes actions et interventions en faveur de la préservation du Mont et sa Baie

Madame,

Depuis de nombreuses années nos associations sont intervenues en faveur du sauvetage du site du Mont-Saint-Michel et ont suivi les différentes études sur le sujet dont le projet du Rétablissement de son Caractère Maritime (RCM).

Si nous en avons approuvé les objectifs nous avons néanmoins très vite dénoncé les dérives :

1/ - la hauteur du gué (annexe 1)

2/ - le percement inutile du rocher (annexe 2)

3/ - l'insuffisante protection du périmètre des abords à la suite entre autre de nombreux projets éoliens dans la Baie, des projets de vélo-route, voie verte dont certains tronçons tracés en tête de digue et sur le domaine public maritime(annexe 3)

4/ - les graves désordres constatés pour l'accueil des visiteurs.

Nous ne traiterons pas ce problème mais nous devons signaler de nombreux

dysfonctionnements qui ont attiré l'attention du dernier conseil interministériel, constitué à cet effet, notamment avec ses interrogations concernant la délégation du service public à Véolia Transdev. (annexe 4)

Sous le prétexte de la sécurité, habilement employé par certains fonctionnaires, nous avons le sentiment que l'Etat, propriétaire et garant de l'intégrité de ce patrimoine inscrit sur la liste du patrimoine mondial, a négligé sa mission.

Nous lançons un appel à votre vigilance pour vérifier si les motifs retenus pour l'inscription du Mont et de sa Baie ont été respectés.

Nous faisons appel à vous pour que vous fassiez entendre aussi la voix de tous ceux qui souhaitent que la préservation de ce lieu de mémoire unique au monde et du grand monument enchâssé dans ce site exceptionnel, l'emporte sur les intérêts touristiques et commerciaux.

Avec un gué de 7 m 30 de hauteur et une quasi nouvelle digue, le Mont restera relié au continent à l'exception de quelques heures par an. En empêchant cette alliance du Mont avec la mer, on le prive de son âme.

Nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre considération très distinguée.

Marie-Claude Manet
Présidente de l'AGEB

Henry Decaëns
Président des Amis du Mont-Saint-Michel

Michel Horn
Président du GRAPE Basse Normandie

Alexandre Gady
Président de la Société de Protection
des Paysages et de l'Esthétique de la
France (SPPEF)

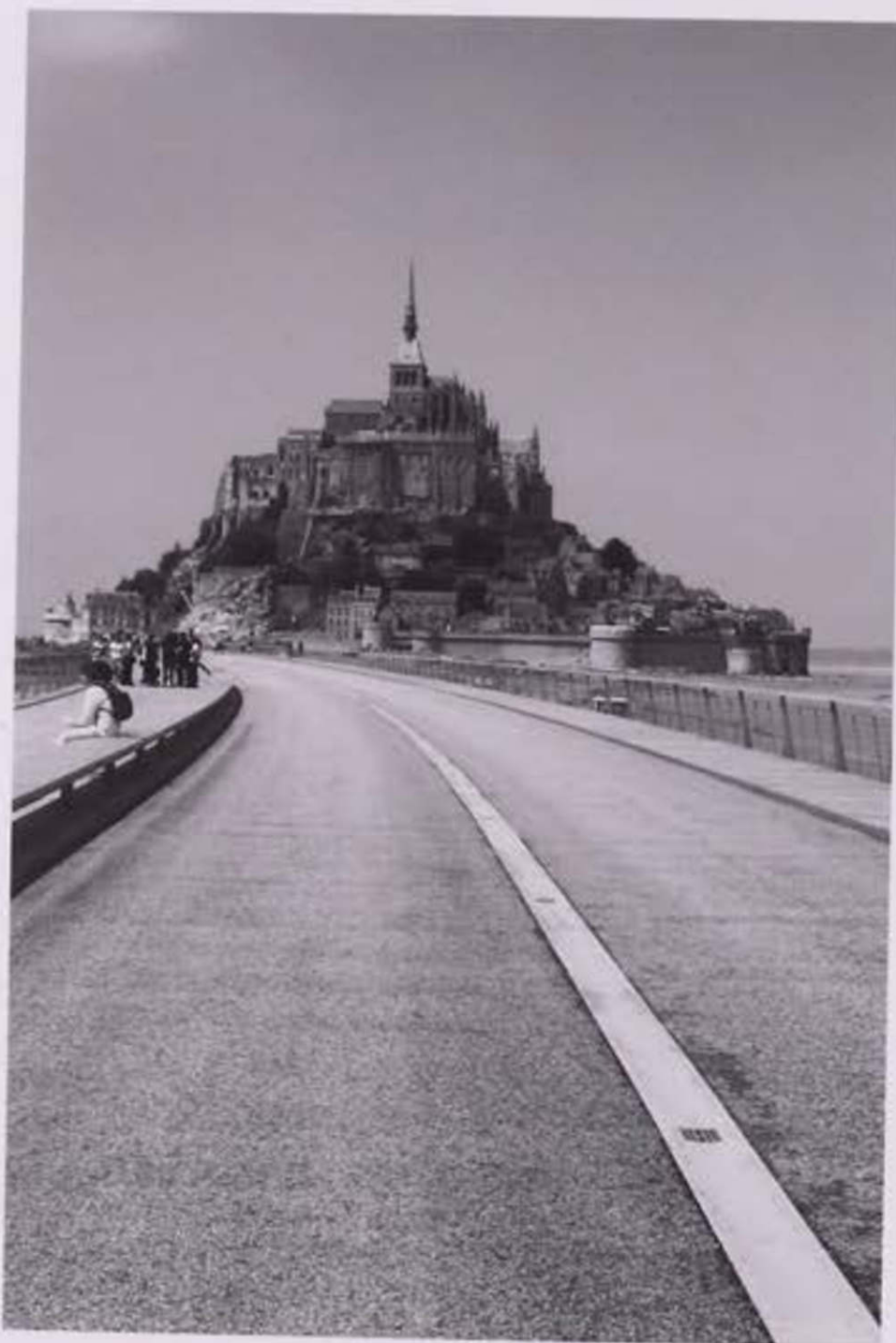
PJ. -

- Annexe 1 – la hauteur du gué
- Annexe 2 – le percement inutile du rocher
- Annexe 3 – la protection des abords du Mont et de sa baie
- Annexe 4 – pour rappel



Le président du Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, Laurent Beauvais, lors de l'ouverture aux piétons du pont-passerelle, le 22 juillet 2014.

Cliché Henry Decaëns



Le pont-passerelle.
Cliché Henry Decaëns.

Analyse des réponses au questionnaire adressé avec la revue N° 118-IV, décembre 2013

Constatation liminaire d'importance : nous n'avons reçu que 54 réponses, ce qui constitue une vraie déception pour le Bureau et le Conseil d'Administration de l'association.

54 réponses qui correspondent à 66 adhérents compte tenu de ceux qui ont répondu en couple. Ce qui représente 14,5 % des adhérents.

Presque toutes les réponses émanent d'adhérents qui lisent la revue trimestriellement.

Est-ce à dire que seulement 15 à 20 % des adhérents lisent la revue ? Sans doute pas. Mais leur proportion ne dépasse probablement pas les 25 %.

Est-ce que le questionnaire était mal rédigé ?

Est-ce que nombre d'adhérents n'ont pas vu l'intérêt d'y répondre ?

Est-ce que ce faible pourcentage de réponses est le reflet d'un attachement réel au Mont de la part d'un très grand nombre d'adhérents mais, finalement, assez peu à l'association dans laquelle ils ne s'impliquent pas (faisant confiance à ses dirigeants ?) ou encore sont géographiquement trop loin du Mont pour pouvoir y venir d'où une distanciation par rapport aux actions menées par l'association ?

Toujours est-il que le Bureau et le Conseil d'Administration ne peuvent que se poser beaucoup de questions.

Les très gros efforts déployés dans la lutte contre la cote du gué trop élevée, la plate-forme de sécurité et le cheminement dans les rochers inutile, le combat pour le départ au sud des navettes, le maintien de tarifs de parkings raisonnables, l'ouverture des barrières de 19 h à 2 h du matin donnant la gratuité d'accès à la Caserne, la défense de l'âme du Mont face à des approches uniquement commerciales, le passage d'un Bulletin annuel à une Revue trimestrielle avec tout ce que cela implique comme travail supplémentaire, la création d'une lettre électronique régulière, la réflexion menée sur l'avenir du site internet, le retour à un exercice comptable annuel calqué sur l'année civile, le retour, aussi, à des comptes excédentaires, **tous ces efforts ne sont-ils pas disproportionnés par rapport aux résultats ?**

A cela s'ajoutent le grand nombre de cotisations réglées tardivement et après relances et la difficulté que les membres du Bureau rencontrent à trouver une relève...

Autant de questions qui interpellent sur l'avenir de l'association et que ne manquent pas de se poser tant le Bureau que le Conseil d'Administration.

Il va de soi que, dans ces conditions, l'analyse du dépouillement minutieux des 54 questionnaires ne peut être que très grandement relativisée.

Il en ressort néanmoins ceci :

I - Concernant les réunions annuelles :

1) Le rythme actuel des réunions (une en mars ou avril, l'autre autour du 20 septembre de chaque année) fait l'unanimité ;

2) Il n'est pas souhaité de troisième réunion à une exception près ;

3) L'organisation actuelle des réunions avec une communication ou un débat précédant ou suivant chaque assemblée générale ou réunion annuelle, le matin, suivie d'un déjeuner puis d'une visite d'une partie du Mont ou d'un site en lien avec lui, l'après-midi, fait là encore l'unanimité à une exception près d'un adhérent qui ne juge pas le déjeuner indispensable à chaque fois ;

4) Les thèmes abordés lors des communications ou conférences sont jugés intéressants à la quasi unanimité et ne font l'objet d'aucune critique ;

5) Le choix du lieu de réunion est le seul point qui fasse réellement débat : 60 % des personnes ayant répondu préfèrent que les deux réunions annuelles aient lieu au Mont tandis que 40 % souhaitent qu'une ait lieu à Paris (celle de mars ou d'avril) et l'autre (celle de septembre) au Mont.

Cela pose un vrai problème au Bureau et au Conseil d'Administration dans le souci qu'ils ont, bien évidemment, de satisfaire le plus grand nombre possible des adhérents.

Pour la première fois, cette année, la réunion de printemps (c'était l'Assemblée Générale du 12 avril) s'est tenue au Mont. Il en est ressorti une participation des adhérents très sensiblement supérieure (64 présents) qu'à Paris l'année précédente (43 présents) soit 50 % de plus. Au surplus, le coût et la logistique sont notoirement plus élevés et compliqués à Paris qu'au Mont. C'est ce qui avait d'ailleurs motivé la décision du Bureau de tenir, cette année, la réunion de printemps au Mont, celui-ci pressentant par ailleurs que la participation pourrait y être supérieure. Le Bureau rediscutera donc du sujet tout comme le Conseil d'Administration mais il est d'ores et déjà clair que, quelle que soit leur décision, elle fera des insatisfaits. Il ne faudrait pas, toutefois, qu'elle ait pour conséquence que des adhérents déçus s'éloignent de l'association et ne renouvellent plus leurs cotisations, considérant que leur avis n'aurait pas été pris en compte, ce qui n'aura pas été le cas.

II - Concernant la revue trimestrielle :

1) La fréquence de lecture est à 92 % trimestrielle et à 8 % une ou deux fois par an pour ce qui est des adhérents ayant répondu ;

2) le jugement global sur la revue est à 84,3 % « excellent ou très bon » et à 16,7 % « bon », toujours pour ce qui est des adhérents ayant répondu ;

3) Peu de modifications sont proposées et d'ailleurs déjà globalement prises en compte ;

4) Les rubriques les plus lues sont dans l'ordre les rubriques : actualités (76,5 %), histoire (64,7 %), architecture (51 %), vie de l'association (41,2 %), communications de spécialistes du Mont (37,25 %), biographies (29,4 %), entretiens la vie au Mont de... et bibliographie (25,5 %), nouvelles inédites et Monts étrangers (17,65 %), œuvres d'art inédites (15,7 %).

III - Concernant la lettre électronique :

1) La périodicité est jugée bonne à l'unanimité des adhérents ayant répondu et possédant internet ;

2) le contenu est également apprécié à une exception près.

IV - Concernant le site web :

1) La fréquence de consultation mensuelle est de 22 %, trimestrielle de 31,7 %, semestrielle de 4,8 %, annuelle de 31,7 %, nulle de 14,6 %, toujours parmi les adhérents disposant d'internet ayant répondu ;

2) la qualité de l'approche est jugée dans les mêmes conditions logique à 85,4 %, simple à 92,7 % et conviviale à 78 % ;

3) l'actualisation du site paraît suffisante pour 48,8 % et insuffisante pour 28,6 % des adhérents disposant d'internet ayant répondu.

V - Autres idées

1) Le concours photo serait apprécié par 31,4 % des personnes ayant répondu ;

2) quatre personnes se sont proposées pour participer à la revue ;

3) cinq adhérents ont accepté d'être « membre relais » de l'association ;

4) la mise à disposition d'un dépliant était souhaitée par 17,6 % des adhérents ; cette idée est d'ores et déjà mise en œuvre et nous disposons désormais de 5 000 exemplaires à la disposition des membres de l'association qui le souhaitent, depuis le début du mois de juin dernier ; l'administrateur de l'abbaye a autorisé l'association à en déposer sur les chaises à l'occasion des concerts qui y sont donnés ;

5) parmi les suggestions faites, certaines sont déjà mises en œuvre ; ainsi en va t'il de :

- créer des liens plus étroits avec des associations amies : c'est déjà le cas avec l'Association des Amis du Site de Genêts, de ses Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel (A.G.E.B), la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville, la Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer, l'association « Les Chemins de saint Michel », la société des Antiquaires de Normandie, plusieurs offices du tourisme dont celui du Mont-Saint-Michel et de Carolles et bien d'autres associations locales (à Avranches, Granville, Saint-Lô, Sartilly, Lolif, Carolles,...) avec lesquelles notre association travaille en parfaite intelligence ;
- instaurer un concours étudiant : il existe déjà les prix Louis d'Estouteville (doté de 800 €) et Robert de Torigni (doté de 1 600 €) décernés par le Conseil Scientifique de l'association à des étudiants en maîtrise I (ancienne maîtrise) ou en maîtrise II (ancien DEA) pour le premier et en doctorat pour le second : cette année un prix Louis d'Estouteville est décerné à un étudiant, monsieur David Fiasson, pour son travail de maîtrise II consacré au Mont-Saint-Michel aux XIV^e et XV^e siècles ;
- parler dans la revue d'histoire, d'architecture et d'actualités : non seulement c'est le cas mais encore l'analyse des retours du questionnaire montrent que ce sont les rubriques les plus lues ;
- décrire, toujours dans la revue, l'aménagement du Mont de 1900 jusqu'après 2010 sous forme de photos détaillées : le Président de l'association, monsieur Henry Decaëns, a fait bénéficier la revue de son immense collection de cartes postales et photos du début du siècle à maintes reprises, a fait une conférence sur « le Mont d'antan » où il en a présenté un grand nombre, lors de notre réunion annuelle du 21 septembre 2013, et depuis que les travaux de la nouvelle passerelle sur pilotis, du gué, de la plate-forme de sécurité et du cheminement dans le rocher, de nombreuses photos sur l'état de leur avancement ont été publiées, notamment en illustration de la rubrique « actualités » ;
- organiser des visites à thèmes pour les membres : il est vrai que toutes les réunions tenues au Mont n'ont pas toujours été suivies de visites d'une partie du Mont par le passé ; mais il est en train d'être remédié à ce manque : lors de l'Assemblée Générale du 12 avril dernier, il a été proposé une visite commentée des travaux en cours au Mont ; une visite spécifique sera, désormais, organisée à l'occasion de chacune des réunions qui se tiendront au Mont, y compris de parties inaccessibles au public ;
- participer au Congrès des sociétés historiques de Normandie au travers de communications : le président de l'association, Henry Decaëns, les professeurs Pierre Bouet et François Neveux ainsi que monsieur Vincent Jubel (Président et membres du Conseil Scientifique de l'association), notamment, participent à divers titres à de très nombreux colloques et congrès et donnent beaucoup de conférences à la demande pour autant que leurs disponibilités le leur permettent, étant rappelé que toute communication, évidemment de qualité et de haut niveau, nécessite un très gros travail de recherche et de préparation ;

- publier un répertoire des articles de la revue : ce travail très important a été réalisé par le regretté André Nemo, ancien Secrétaire Général de l'association et son épouse Geneviève : la Table des articles, études, chroniques et poésies parus dans le bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel entre 1912 et 2003 (Numéros 1 à 108) a été publiée dans le Bulletin annuel de l'association N° 109, année 2004, pages 57 à 74 ; la Table des illustrations, gravures, cartes, photographies parues dans le Bulletin des Amis du Mont-Saint-Michel entre 1912 et 2003 (Numéros 1 à 108) a été publiée dans le N° 111, année 2006, pages 65 à 84 ; André Nemo a également écrit une « Histoire de l'association à travers ses bulletins : approche par quelques thèmes » publiée dans le Bulletin annuel N° 107, année 2002, pages 37 à 46 ; avant qu'une nouvelle Table des articles et des illustrations parus depuis le Bulletin N° 109, année 2004, soit publiée, il convient d'attendre encore quelques années pour qu'elle ait un sens ; ce sera l'une des responsabilités de l'archiviste bénévole que le Bureau recherche ;

parmi les idées nouvelles :

- organiser des mailings auprès de nos relations à partir du dépliant : c'est une excellente idée que nous avons rendu possible dès le mois de juin dernier en adressant le dépliant en question à tous nos adhérents à l'occasion de la lettre électronique N°30 du 26 juin 2014 qui, donc, peuvent le relayer comme ils l'entendent ;
- numériser les bulletins sur un site : outre que l'association n'a ni les moyens financiers ni les ressources humaines pour réaliser cette numérisation (il est rappelé ici que l'association est gérée uniquement par des bénévoles) celle-ci, par ailleurs, ne pourrait s'appliquer ni évidemment aux revues récentes et actuelles sauf à restreindre le nombre des ventes en librairie voire les abonnements et les cotisations (ce qui voudrait dire la mort de l'association), puisqu'une fois les revues en ligne l'association ne maîtrise plus rien, ni même les revues anciennes qui peuvent être acquises auprès du secrétariat, toutes les revues pouvant toujours être consultées dans plusieurs bibliothèques et bientôt aux nouveaux centres de documentation de l'association à Avranches et à Ardevon ;
- reproduire certains articles anciens dans les revues d'aujourd'hui : le souci de qualité qu'a l'association pour la revue l'a toujours conduit à s'efforcer - sauf à de rares exceptions - de ne publier que des articles ou œuvres originaux ; elle se tient à cette ligne éditoriale sous le contrôle de son Conseil Scientifique et de son Comité éditorial, sans, pour autant s'interdire, bien sûr, de faire référence, le cas échéant, à des articles déjà parus dans les Bulletins anciens ou d'en reprendre des passages à titre de citation ou d'illustration d'articles plus récents ;
- organiser des voyages ou des sorties pour les adhérents : l'idée est, évidemment séduisante ; elle nécessite un gros travail de préparation et d'organisation que

le Bureau actuel de l'association n'est pas en mesure d'assurer compte tenu des charges déjà extrêmement lourdes qu'il assume au quotidien ; mais si une bonne volonté bénévole voulait se charger d'organiser de tels voyages et de les lui soumettre pour accord, pourquoi pas ?

VI - L'âge des personnes ayant répondu est pour 4,3 % de 25 à 40 ans, 8,7 % de 40 à 60 ans, 56,7 % de 60 à 75 ans et 32,3 % au-delà de 75 ans.



Saint Michel gravé sur un mur d'Anacapri.
Cliché : Jacques Lucas



Statue de saint Michel d'Alexandre Chertier (vers 1870), Cathédrale de Bayeux.
Cliché Henry Decuère

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



SAINT JAMES
Né de la mer
www.saint-james.com

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

Adhérents individuels de moins de 25 ans	: 18 € (25 € pour l'étranger)
Adhérents individuels de plus de 25 ans	: 35 € (42 € pour l'étranger)
Adhérents en couple	: 45 € (52 € pour l'étranger)
Adhérents bienfaiteurs	: à partir de 65 €

Adhésion à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)

Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)

Prix public au numéro de la revue : 12 € (plus port pour l'étranger)

INFORMATIONS DIVERSES

Contributions

Les contributions des auteurs publiées dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et droits de copyright des reproductions, même partielles, et traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant, à la rédaction de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

Dons et legs

Les dons et legs faits à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », reconnue d'utilité publique, font l'objet d'une exonération des droits de mutation et, notamment, des droits de succession pour certains d'entre eux (voir le Code général des impôts).

Ventes de Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € plus port s'il y a lieu (14,50 € pour un ou deux Cartulaires).

En Stock

- 5 Portfolios SAGOT : 30 €
- Gravures de Henri VOISIN : 30 €
 - Salle des gardes autrefois (1928)
 - Porte du roi (1930)
 - L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)
- Anciens Bulletins disponibles des Amis du Mont-Saint-Michel
- N° 1-2 (1912) à N° 51 (octobre 1937 - Juillet 1938), rares mais à l'état moyen (agrafes souvent rouillées) : 6 €
- N° 52 (octobre 1938) et suivants jusqu'au numéro daté de dix ans avant la parution du dernier numéro, le plus généralement en très bon état pour les N° disponibles, étant entendu qu'il manque beaucoup de numéros pour les années 1950 à 1970 : 6 €
- Numéros allant de la dixième à la sixième année avant la dernière parution, en excellent état : 8 €
- Numéros allant de la cinquième à la dernière année avant la dernière parution, en excellent état : 10 €, étant entendu que le prix public des nouvelles parutions a été arrêté à 12 € par l'Assemblée Générale du 29 février 2012.

SOMMAIRE

- Abbaye et Forteresse : le Mont-Saint-Michel au péril de la guerre
(des débuts de la guerre de Cent Ans à l'avènement de Pierre Le Roy),
par David Fiasson p. 129

- La vie au Mont de Romain Pilon,
guide de la baie du Mont-Saint-Michel p. 161

- Actualités p. 173

- Lettre à Mme Petya Totchrareva - Centre du Patrimoine Mondial UNESCO ... p. 181

- Analyse des réponses au questionnaire p. 185

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique - Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

Publication trimestrielle - ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0216 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Anne et Serge Potier, Henry Decaëns et Jean-Pierre Delalande

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02.33.60.10.61

An aerial photograph of Mont-Saint-Michel, a large Gothic abbey complex situated on a rocky island. The island is surrounded by a wide expanse of tidal flats, with the sea visible in the foreground. The architecture of the abbey is prominent, featuring a tall spire and intricate stonework. The surrounding landscape is flat and appears to be a mix of mudflats and low-lying vegetation.

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL

REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XIV - N° 119 - IV - DECEMBRE 2014

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Membres :	M. François-Xavier DE BEAULAINCORT M ^{me} Marie-Pierre BOUET M. Jean-Michel CARDON Père André FOURNIER M. Christian LASSAU Père Michel LE BLOND M. Jean-François LION M. Patrick PERRIN M. Jean-Marie VANNIER

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

Le Mont-Saint-Michel, vue aérienne, 4 août 2013

Cliché : Henry Decaëns

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT ANNEE 2015

Monsieur : _____
Prénoms : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Courriel : _____
Tél. fixe : _____ Portable : _____
Année de naissance : _____ Profession : _____
Madame : _____
Prénoms : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Courriel : _____
Tél. fixe : _____ Portable : _____
Année de naissance : _____ Profession : _____

N.B. : Merci de joindre une photographie de chacun des adhérents inscrits sur ce bulletin.

Montant des cotisations

Il est rappelé que la cotisation 2015
est valable du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Adhésion à l'Association avec abonnement à la Revue (4 numéros annuels de 64 pages, chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion à l'Association sans abonnement à la Revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Abonnement à la Revue sans adhésion à l'Association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public au numéro de la Revue : 12 € (plus port pour l'étranger)

(Décisions de l'Assemblée Générale du 29 février 2012)

Je vous envoie la somme de _____ €

Sous forme de chèque bancaire ou postal à l'ordre de : « Les Amis du Mont-Saint-Michel » à l'adresse suivante : Les Amis du Mont-Saint-Michel, BP 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel.

Date

Signature(s) :

La révocation d'Edouard Corroyer



Edouard Corroyer a été le premier architecte des Monuments historiques du Mont-Saint-Michel¹ ; il a eu la responsabilité de sa restauration de 1872 à 1888. La tâche était immense car l'abbaye et les remparts étaient en très mauvais état. L'architecte était heureusement très compétent ; il a sans doute commis quelques petites erreurs mais on lui a surtout reproché d'être trop autoritaire. Il finit par mécontenter les Montois qui se plaignirent de son comportement à leur député, Jules Bouvattier². Il a finalement été révoqué, après un long débat à la Chambre des députés qui a eu lieu lors de la discussion du budget des beaux-arts, à la séance du 5 décembre 1888. Nous reproduisons ci-après ce débat, assorti de quelques notes, qui a été publié au *Journal officiel, débats : Chambre*, 6 décembre 1888, p. 2800-2804.

H.D.

M. Barré³. Messieurs, je viens entretenir la Chambre de la manière dont se trouve dépensé l'argent du budget mis à la disposition des architectes chargés de l'entretien des monuments historiques.

L'année dernière, ou du moins lors du vote du dernier budget, au mois de mars, un de vos collègues, l'honorable M. Bouvattier, a déjà appelé l'attention de la Chambre sur ce point. (Bruit à gauche. — Parlez ! parlez ! à droite.)

Pendant les vacances, je suis allé passer huit jours au Mont-Saint-Michel, et j'ai voulu me rendre compte par moi-même de la justesse des critiques qui avaient été adressées ici à ce sujet, et voici le résultat de mes constatations. — Du reste, messieurs, je viens avec les preuves à l'appui de ce que j'avance, et toutes mes affirmations peuvent être immédiatement contrôlées par la Chambre.

On a critiqué d'abord le luxe d'échafaudages. En effet, lorsqu'on arrive au Mont-Saint-Michel, la première chose qui frappe les regards, ce sont des monuments d'échafaudage.

Je suis comptable aujourd'hui, mais j'ai débuté dans ma carrière comme architecte et comme vérificateur et j'ai fait surtout, en qualité de commis d'entrepreneur, de grands travaux publics à Paris ; par conséquent, je puis vous parler en homme du métier. (Interruptions et bruit.)

A gauche. Attendez le silence !

M. Barré. Quand un maçon a des travaux à exécuter, c'est lui qui est chargé des échafaudages. (Bruit.)

Messieurs, permettez, je crois que cette question est assez importante pour qu'on m'écoute. (Parlez ! parlez ! à droite) ; du moment qu'il s'agit des deniers publics, on ne saurait trop y apporter d'attention.

Je disais que c'est l'entrepreneur de maçonnerie qui doit fournir les échafaudages pour exécuter ses travaux, et le règlement accorde une plus-value, sous le nom de « bardage », pour les travaux qui sont faits en élévation, suivant le degré de hauteur. (Bruit de conversations.)

¹ Sur Corroyer, on se reportera à notre article, « Edouard Corroyer et le Mont-Saint-Michel », *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin annuel, n° 91, année 1986, p. 21-39.

² Jules-François Bouvattier (1843-1917), avocat, a été député maire d'Aytranches ; il siégeait parmi les conservateurs.

³ Joseph Barré, député de Seine-et-Oise de 1885 à 1889, siégeait au groupe de la Gauche radicale.

M. Cochery, je ne sais pas si vous êtes satisfait de ce qui se passe, mais il faut que le pays sache l'usage que l'on fait de son argent. Ce que je dis est peut-être risible...

M. Georges Cochery. Ne vous mêlez pas de mes conversations avec mes voisins !

M. Barré. Bien que je ne sois pas sorti de l'école des beaux-arts, si vous voulez me donner quelque chose à construire, vous verrez que je ferai mieux que les architectes des beaux-arts.

Je vous disais, messieurs, qu'on avait commencé par faire des échafaudages qu'au bas mot on peut estimer à 300 000 fr. Le devis total des travaux à exécuter au Mont-Saint-Michel s'élève à 3 millions. Comme vous ne mettez à la disposition des architectes que 62 000 fr. par an, l'œuvre durera cinquante ans. Or j'estime que ces échafaudages devront être remplacés tous les dix ans, c'est-à-dire cinq fois jusqu'à la fin des travaux.

De plus, il y a là un double emploi : on paye d'abord les échafaudages à l'entrepreneur de charpentes, puis, aux maçons, une plus-value de bardage. Je crois que ce n'est pas être très économe que de faire des travaux dans ces conditions.

Il ne s'agit pas, pour un travail de 50 000 fr., de construire un échafaudage qui coûte 50 000 fr. ; on peut faire 1 million de travaux avec 500 fr. d'échafaudage. Pour vous en convaincre, messieurs, vous n'avez qu'à vous rendre à la gare Saint-Lazare ; il s'y fait des travaux extrêmement considérables, sans que les échafaudages affectent des proportions gigantesques ; ce sont des échafaudages volants, et pourtant on emploie là des pierres qui pèsent jusqu'à 2 500 kilos.

Je demande que dorénavant, lorsqu'on aura des travaux de ce genre à exécuter, on ne fasse pas construire des échafaudages par des entrepreneurs de charpente, et que l'on en laisse le soin aux entrepreneurs de maçonnerie. A la cathédrale de Reims, dont les travaux durent depuis si longtemps, c'est la troisième fois qu'on renouvelle les échafaudages.

Il y a autre chose. On doit refaire la tour et la nef romane. M. le directeur des beaux-arts sait aussi bien que moi que, si cette réfection est nécessaire, elle est due aux infiltrations des eaux pluviales. Je demande ce que faisait l'architecte chargé de l'entretien du bâtiment, qui n'a pas su ou qui, du moins, a négligé de savoir que le meilleur moyen de conserver un bâtiment consiste d'abord à entretenir la toiture⁴. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

En ce moment, on fait le jointoiment du mur extérieur⁵ ; or, un pareil travail se fait en recherche ; il fallait que l'architecte prit la peine d'aller tracer sur le mur les parties à faire, comme vous voyez qu'on procède à Paris dans les rues pour le pavage.

Eh bien, pas du tout ! On refait les joints par grandes parties, et vous pouvez voir des ouvriers qui passent des journées entières à défaire quelques mètres de joints ; lorsqu'ils veulent enlever le vieux mortier, il fait feu sous leur outil, c'est-à-dire qu'ils enlèvent une matière très bonne, qui a su résister pendant des siècles aux intempéries des saisons et à l'eau de mer pour le remplacer par du mortier qui est loin de valoir celui qu'on retire ; on sera certainement obligé de refaire les mêmes joints dans vingt ans. (Très bien ! très bien !)

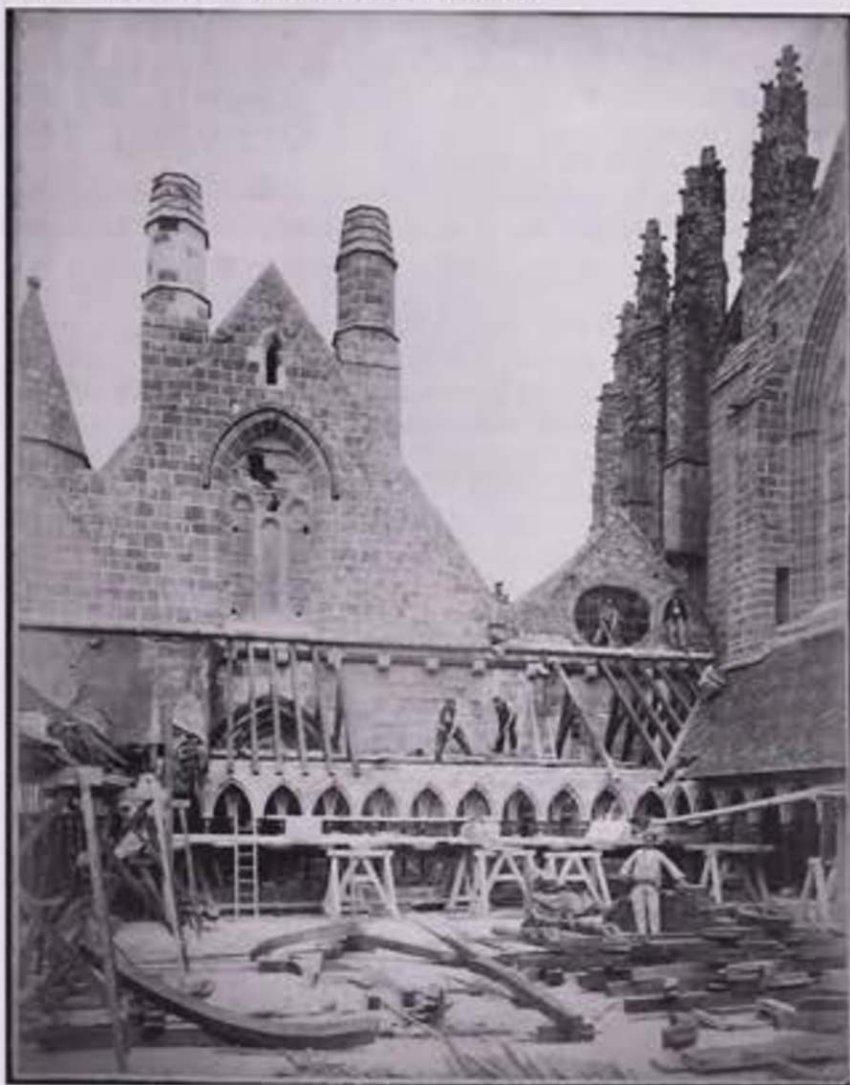
Maintenant, je pose une question à M. le ministre. Je lui demande si, depuis la construction de la digue, on a modifié les prix d'adjudication⁶. D'après mes

⁴ L'entretien des bâtiments était confié à un inspecteur des travaux qui était de fait l'adjoint de l'architecte des Monuments historiques. Depuis 1877, l'inspecteur des travaux était Louvel, architecte à Avranches. Lui aussi a été révoqué en 1888.

⁵ Il s'agit en réalité des remparts protégeant le village.

⁶ La digue insubmersible reliant le Mont au continent a été construite en 1878-1879.

renseignements il n'en est rien ; cependant, il est bien évident que la digue permet d'apporter les matériaux à pied d'œuvre. Autrefois – et M. le ministre pourra vérifier ce fait – on a percé dans le phare une fenêtre qui a coûté 1 200 fr.⁷ ; et cela, *a priori*, pouvait se comprendre, car on était obligé d'employer 20 ou 30 chevaux pour conduire certains fardeaux à travers la grève, tandis que 2 ou 3 chevaux suffisent aujourd'hui à la même besogne. De plus, autrefois, les entrepreneurs couraient des risques d'enlèvement pour leurs chevaux et leurs matériaux ; il était donc naturel qu'ils demandassent des prix très élevés, en raison même des risques courus ; mais, du moment que cette situation a cessé, les prix doivent être modifiés en conséquence.



© Conseil Général de la Manche, arch dep (fonds Corroyer 28 Fi - 201)
Photo du cloître pendant sa restauration, vers 1880.

⁷ Un phare avait en effet été installé vers 1880 sur l'échauguette de la tour Gabriel. Il devait guider les navigateurs remontant le cotre du Coesnon. Il a été supprimé en 1902 car aucun bateau ne remontait plus le Coesnon.

M. Benjamin Raspail. Rien n'a changé !

M. Barré. Je signalerai encore un autre fait : on ne tire, au mont Saint-Michel, aucun parti des vieux matériaux provenant des démolitions. Quand les prisonniers ont évacué le Mont-Saint-Michel on a démolé les étages de séparation ; il y a eu beaucoup de vieux bois de chêne, très bons, qui sont devenus disponibles. Vous savez, messieurs, que ces bois sont très recherchés par les fabricants de vieux meubles ; dans tous les cas, quand même ce bois n'aurait été bon qu'à brûler, je dis que l'Etat doit tirer parti de ce qui lui appartient, et que ceux qui en sont les détenteurs n'ont pas le droit d'en disposer, pas plus qu'un caissier n'a le droit de fouiller dans la caisse de son patron. (Très bien ! très bien !)

On me dira qu'il n'y a pas de précédents. C'est une erreur ! Lorsque les prisonniers ont évacué le Mont-Saint-Michel et qu'on a supprimé les métiers⁸, les bois de cette provenance ont été vendus à l'évêque de Coutances, qui prenait jouissance du Mont-Saint-Michel⁹ ; l'administration du domaine les a mis en vente et l'évêque de Coutances a payé ces bois une vingtaine de mille de francs.

Vous voyez donc qu'il y a un précédent. Et quand même il n'y en aurait pas, je répète que du moment que l'Etat peut tirer profit de ce qui est sa propriété, il n'appartient à personne d'en disposer. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Que sont devenus ces bois ? J'ai là, dans mon dossier, des affirmations – et notez bien que les signatures sont légalisées – dans lesquelles il est dit que ce sont les ouvriers de l'entrepreneur qui ont brûlé ces bois, et M. le directeur des beaux-arts, quand il est allé dernièrement faire son enquête, aurait pu savoir, aussi bien que moi, – car cela est de notoriété publique – que tous les bois ont été brûlés par les personnes agréables à l'architecte.

M. Gaudin de Villaine¹⁰. On sait ce que valent les enquêtes officielles ! On ne voit que ce qu'on veut voir !

M. Barré. Ce n'est pas encore tout. On a refait le promenoir du cloître ; je l'ai visité. Il est magnifique ; mais j'ai été un peu désappointé de constater que ce que l'on a fait hurle avec ce qui reste.

En effet, il y avait des colonnettes en granit ; je les ai examinées ; ce n'était pas du granit de carrière, mais du granit de la confection, probablement, de ceux qui ont fait le promenoir à cette époque : c'est un granit composé de ciment ou de mortier, avec un mélange de coquillages que l'on a peint ensuite¹¹. (Bruit de conversations.)

M. Benjamin Raspail. Attendez le silence ! Ce que vous dites est fort intéressant !

M. Barré. Ce granit a été remplacé par un marbre trouvé dans les environs¹², mais ce n'est pas ce que l'on doit désirer pour la restauration d'un monument historique.

MM. les architectes, au lieu de viser à accoler leurs noms à une réfection quelconque, devraient prendre pour modèle un homme dont on ne pourra pas suspecter la compétence, M. Viollet-le-Duc, qui s'appliquait surtout à reconstruire d'une manière fidèle et exacte.

Qu'a-t-on fait, monsieur le ministre, des colonnettes qu'on a supprimées ? Que

⁸ Sans doute s'agit-il des métiers à tisser qui permettaient aux prisonniers de travailler.

⁹ Mgr Bravard, évêque de Coutances et d'Avranches, a été locataire de l'abbaye à partir de 1865.

¹⁰ Adrien Gaudin de Villaine (1852-1930) a été député de la Manche de 1885 à 1889, puis sénateur de 1906 à 1930.

¹¹ Les colonnettes anciennes du cloître étaient en réalité en lamacelle, un marbre coquillier provenant de Purbeck dans le Dorset en Angleterre.

¹² Coeyer n'a pas utilisé du marbre pour refaire les colonnettes, mais un poufingue pouppé provenant de La Lucerne.

sont-elles devenues ? On ne pourra pas dire qu'elles n'ont pas de valeur, car j'ai ici l'attestation de deux personnes qui ont demandé, par écrit, qu'on leur vendît les colonnettes inutiles du Mont-Saint-Michel. Un de ces amateurs disait :

« Si on accueille favorablement ma demande, je mettrai à la disposition du musée archéologique du Mont (dont on parlait alors¹³) l'ancien lavabo des moines dans le cloître et la garde d'une épée curieusement montée dans un rognon minéralogique d'hydrate de fer que j'avais trouvée dans la grève. »

Voilà donc une personne qui demande à acheter les colonnettes et propose en outre de faire un cadeau qui peut avoir une certaine valeur archéologique.

En voici une autre qui a offert, en échange des colonnettes qu'on pourrait lui donner, de faire à ses frais un carrelage céramique pour une des salles du chartrier.

On a refusé tout cela ; on a laissé ces débris intéressants des colonnettes dans les décombres où ils disparaissent les uns après les autres.

Je viens demander à M. le ministre s'il peut nous dire où vont ces restes qui ont une valeur artistique¹⁴. (Le bruit des conversations continue.)

M. Galpin. Nous demandons à entendre !

M. le président. Je prie mes collègues de vouloir bien suspendre leurs conversations. Il est impossible que la discussion continue dans ces conditions. Je m'adresse à toutes les parties de la Chambre. (Le silence se rétablit.)

M. Barré. Messieurs, je vous ai parlé du gaspillage ; je vais vous parler maintenant des vexations qui ont été exercées par les architectes du Gouvernement vis-à-vis de la population du Mont-Saint-Michel. Je ne suis pas le seul à savoir ce qui s'est passé ; je crois qu'il y aura dans la Chambre un écho pour affirmer que ce que j'avance est la vérité.

L'année dernière, l'honorable M. Bouvattier a dit que, non seulement on ne faisait pas actuellement de travaux au Mont-Saint-Michel, parce qu'on avait dépensé tout le crédit en échafaudages, mais il appelait l'attention de M. le ministre sur ce point qu'on laissait encombrer le rempart, et qu'on empêchait ainsi les visiteurs qui sont si nombreux, chaque année, au Mont-Saint-Michel, de venir au bord de la mer pour admirer le panorama. M. le ministre a sans doute donné des ordres pour que la situation fût modifiée.

L'architecte en a peut-être été contrarié, car voici comment il s'y est pris. L'ancien maire du Mont-Saint-Michel possédait une ouverture sur les remparts depuis longtemps¹⁵ ; sans le prévenir on a muré cette ouverture, et pendant plusieurs mois il a été obligé de prendre une chaise pour sortir de chez lui, et une autre pour passer par-dessus le mur. (Rires et exclamations.)

Monsieur Cochery, vous faites : Ah ! Eh bien, je dis que si dans votre propriété...

M. Georges Cochery. Je voudrais bien savoir, monsieur Barré, pourquoi vous m'interpellez. Je ne vous ai pas interrompu, et je ne vous autorise pas à vous mêler des observations que j'échange avec mes voisins et qui ne vous concernent pas.

¹³ On évoque ici le musée privé créé en 1888 par Amédée Maquaire.

¹⁴ On peut douter que ces colonnettes aient encore une valeur artistique. Si Coeyer les a remplacées, c'est en effet parce qu'elles étaient en mauvais état. Leur seul intérêt n'était donc qu'historique.

¹⁵ Jean-Baptiste Lecourt, maire du 10 décembre 1882 au 20 mai 1888. Il habitait le Vieux Logis, maison située entre la Grand'Rue et le chemin de ronde des remparts.

M. Barré. Depuis que je suis à la tribune, vous faites des gestes et poussez des exclamations.

M. Georges Cochery. C'est une erreur complète !

M. Barré. Eh bien, j'ai le droit de dire : si on voulait violer votre propriété, vous ne le souffririez pas !

M. Le président. Monsieur Barré, vous n'avez pas le droit d'interpeller vos collègues !

M. Barré. Monsieur le président, j'ai le droit de constater que quand on parle des deniers publics il y a toujours une portion de la Chambre qui n'écoute pas !

M. Le président. Vous n'avez nullement le droit d'interpeller un de vos collègues.

M. Barré. Je fais seulement une constatation, monsieur le président, et cette constatation vous pouvez la faire vous-même ! Vous pourriez peut-être rétablir l'ordre, et vous ne le faites pas !

M. Lucien de la Ferrière. C'est la concentration des voix des orateurs ! (Sourires.)

M. Barré. Je continue.

Un autre habitant avait une sortie sur l'escalier qui conduit au rempart ; il y avait un palier ; eh bien, on a changé la forme de l'escalier pour supprimer ce palier. (Rires et exclamations.)

Monsieur le président, vous voyez bien que l'on rit encore. Je le constate encore une fois...

Sur divers bancs à droite. Parlez ! parlez !

M. Barré. ... et on a si bien reconnu l'iniquité de cette mesure, qu'après plusieurs mois de vexations, on a rétabli les choses dans leur état primitif. (Mouvements divers.)

Je demande à M. le ministre : qui est-ce qui paye cela, l'architecte ou les contribuables ?

Autre chose. Dans le livre même qui a été publié sur le Mont-Saint-Michel par l'architecte, il est dit qu'il existe un caveau, décrit tout entier dans son livre. Je ne recherche pas ce que les habitants disent à l'égard de ce caveau ; je constate simplement des faits. Ce caveau servait à une exploitation. On a profité d'un moment où le propriétaire était absent pour détruire son caveau et le murer¹⁶. L'administration et M. le ministre ont offert, depuis, au propriétaire lésé, à titre d'indemnité, une première fois 500 fr., et une seconde fois 1 500 fr. Le propriétaire réclame 10 000 fr. Les tribunaux décideront, car il y aura procès. Je constate encore que sur ce point vos agents, monsieur le ministre, ont violé la propriété. Mais il y a des juges en France : il y en a bien à Berlin ! (Exclamations diverses.)

Voilà ce qu'on n'a pas craint de faire. Mais ce n'est là, monsieur le ministre, qu'une partie des reproches qu'on pourrait vous faire, car j'ai là dans mon dossier un mémoire adressé à M. le ministre...

¹⁶ Ce caveau était installé dans une meurtrière des remparts. Il servait de dépendance à l'hôtel Poulard jeune que Victor Ridet venait d'acheter en 1888. L'entrepreneur de maçonnerie Théodore Fosché, qui travaillait alors à la restauration des remparts, lui demanda de démolir ce caveau ; et le caveau fut maçonné pendant que Ridet allait chercher un huissier à Pontorson !

M. Lafont (Seine). Lisez-le (On rit.)

M. Barré. Oh ! Non ! Il est trop long.

M. Lafont a beaucoup d'esprit, mais enfin qu'il me permette, pour une fois, de ne pas lui répondre.

Sur quelques bancs à droite. Lisez ! lisez !

M. Barré. Ce mémoire a été remis à M. Le ministre. C'est tout simplement un extrait des procès-verbaux des délibérations du conseil municipal du Mont-Saint-Michel, envoyé par décision unanime des membres du conseil.

Ils ont tous signé. Par conséquent, qu'on ne vienne pas dire qu'on n'a pas connaissance des faits que j'indique. Eh bien, M. le ministre n'a jamais répondu.

Un membre à droite. Ils ne répondent jamais !

M. Barré. Avant de terminer, je vais appeler l'attention de M. le ministre sur un autre point. Au Mont-Saint-Michel il y a un gardien¹⁷. Ce gardien est un ancien brigadier ou un ancien maréchal des logis de gendarmerie retraité. Il est décoré de la médaille militaire.

Un membre au centre. Tant mieux !

M. Barré. Oui, tant mieux pour lui ! Cela prouve que c'est un brave homme. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Gaudin de Villaine. Tout le monde ne peut pas en dire autant !

M. Barré. Seulement, en dehors du traitement qui lui est alloué comme gardien et de l'indemnité pour sa retraite et sa décoration, il fait visiter le monument. Là-dessus, je n'ai rien à dire. Ces visites lui rapportent gros, car j'ai visité deux fois le Mont-Saint-Michel en huit jours et je l'ai vu recevoir chaque fois une quinzaine de francs.

Cette somme, multipliée par un grand nombre de visites, doit lui procurer un traitement qui dépasse, croyez-le bien, celui d'un chef de division dans une administration quelconque de l'Etat.

Mais ce n'est pas tout : on lui permet encore de vendre des photographies¹⁸ ; il fait ainsi une concurrence sérieuse au petit commerce du Mont-Saint-Michel. (Oh ! oh ! au centre.)

Vous dites : Oh ! C'est votre appréciation. Mais je viens dire que cet homme, d'après les données les plus précises, se fait une vingtaine de mille francs par an.

Eh bien, messieurs, moi, je ne vais pas jusque-là ; mais ceux qui sont lésés, ceux qui se plaignent, vont jusqu'à dire qu'il n'est pas seul à profiter de ces 20 000 fr. (Mouvements divers.)

Je dis donc à M. le ministre : que ses agents gagnent de l'argent, je ne demande pas mieux, mais qu'ils en gagnent au détriment du petit commerce de ce pays, voilà ce à quoi je m'oppose, et je demande à M. le ministre de donner des ordres pour que ces faits ne se reproduisent pas. Du reste, je crois qu'il y a à Tours un monument historique près duquel la personne qui vend des photographies paye une redevance de 6 000 fr. Je ne sais si le fait est exact, je ne l'ai pas contrôlé ; mais, dans tous les cas, je prétends

¹⁷ Il s'appelait Louis Roullin.

¹⁸ Ce petit comptoir de vente est visible sur les photographies anciennes de la cour de la Merveille ; il était en effet installé devant la porte du châtelet où se trouvait le bureau du gardien chef et son logement.

que vous ne devez pas, monsieur le ministre, laisser le gardien du Mont-Saint-Michel profiter de cette vente de photographies. Laissez-la au petit commerce, à ces braves gens qui, pendant une grande partie de l'année, n'ont aucune ressource et à qui ces profits serviront à acheter du bois et à manger pendant l'hiver.

Je quitte la tribune en rappelant à M. le ministre que, samedi dernier, il nous a dit de son banc que personne ne pourrait accuser son administration d'être cléricale ou, du moins, ses agents d'être cléricaux. Tout le monde sait que je suis pour la liberté absolue de conscience : je respecte les croyances de tous, comme je demande qu'on respecte les miennes. Seulement, tout en ne demandant pas à un agent de l'administration s'il est cléricale, républicain ou monarchiste, j'exige que cet homme fasse son devoir et qu'il ne profite pas de sa situation pour combattre le Gouvernement qui le paye.

En le faisant, il sort de son rôle, et c'est pour cela que je le dénonce. (Très bien ! très bien !) Voici une brochure intitulée « Bulletin de l'œuvre vénérable pour le recrutement des frères de la doctrine chrétienne ». (Rumeurs à droite.) Je vois dans le conseil d'administration, comme troisième nom, celui de M. Corroyer, architecte du Gouvernement.

Notez bien que s'il avait mis « Corroyer » tout court – car vous savez qu'à la foire il y a plus d'un âne qui s'appelle Martin – on ne pourrait pas en tirer une conclusion quelconque (On rit) ; mais il ne devait pas se prévaloir de sa qualité d'architecte du Gouvernement.

Je dis donc, monsieur le ministre, que vous ne connaissez pas votre personnel. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche.)

Messieurs, je termine, et, pour que ce débat ait une sanction, – car je n'ai pas l'habitude de dénoncer qui que ce soit ; et si je le fais en ce moment, c'est qu'il y a toute une population qui s'est indignée des procédés que je viens de signaler, je crois même que vous n'avez pas dû attendre, monsieur le ministre, que je monte à cette tribune pour les connaître, – je dépose donc un amendement demandant une réduction de 500 fr. sur le crédit.

Vous voyez, messieurs, que je n'ai pas déposé mon amendement parce que je trouve que vous donnez trop, mais parce que j'estime que l'argent que vous accordez est mal employé et qu'il est gaspillé.

Votez mon amendement comme sanction du débat que j'ai soulevé, c'est dire au ministre : « Je vous invite à faire attention aux faits qui vous sont signalés et à donner satisfaction à toute une population contre un agent qui a été indigne. » (Aux voix ! aux voix !)

M. le président. La parole est à M. le commissaire du Gouvernement.

M. Larroumet, directeur des beaux-arts, commissaire du Gouvernement. Messieurs, il m'est difficile de suivre l'honorable M. Barré dans toutes les considérations auxquelles il s'est livré à propos des travaux de restauration entrepris au Mont-Saint-Michel ; il me faudrait pour cela, je l'avoue, une compétence que je ne puis avoir en matière de construction, quoique directeur des beaux-arts, et aussi un goût des détails avec lequel je risquerais de fatiguer l'attention de la Chambre.

Plusieurs membres à droite. Parlez ! parlez ! nous avons le temps !

M. Charles Floquet, président du conseil, ministre de l'intérieur. Evidemment ! Nous ne sommes qu'au 5 décembre : nous avons le temps !

M. le commissaire du Gouvernement. Je me contenterai de dire l'indispensable pour limiter et dégager en ceci la responsabilité de mon administration.

M. Barré se plaint du luxe d'échafaudages auquel se serait livré l'architecte du Mont-Saint-Michel.

Je lui ferai simplement remarquer qu'on ne peut pas comparer des travaux de ce genre, qui ont lieu sur des plans très inclinés, dans des conditions très difficiles, avec ce que nous voyons faire tous les jours dans les constructions usuelles de nos villes. Il faut à une restauration archéologique des conditions particulières et des précautions minutieuses. De là, des échafaudages qui restent longtemps en place.

L'honorable M. Barré croit que l'on aurait pu baisser les prix d'adjudication à la suite de la construction d'une digue reliant le Mont-Saint-Michel à la terre ferme.

Je répondrai, à ce propos, que l'établissement de cette digue ne pourrait modifier le prix des transports. Ce qui coûte le plus cher, ce n'est pas de transporter les matériaux jusqu'à la porte du Mont-Saint-Michel, mais de les faire arriver ensuite à pied d'œuvre ; ceci ne peut se faire qu'à bras et c'est un procédé très coûteux. Je ne crois donc pas qu'en appliquant à ces travaux un esprit d'économie encore plus scrupuleux que celui dont s'inspirent l'administration des beaux arts et la commission des monuments historiques, on puisse arriver à réaliser de ce chef des économies sensibles.

M. Pichon. On ferait bien mieux de supprimer la digue !

M. le commissaire du Gouvernement. Ceci n'est pas de ma compétence.

L'honorable M. Barré a parlé aussi des vexations infligées aux habitants du Mont-Saint-Michel par les architectes des beaux-arts.

Je ne nie pas, messieurs, qu'on n'ait été obligé, au Mont-Saint-Michel, d'inquiéter, voire de léser des intérêts individuels. En effet, vous connaissez tous la situation du Mont-Saint-Michel : les constructions historiques qui ont fait retour à l'Etat et les habitations particulières sont enchevêtrées de telle sorte, elles empiètent si profondément les unes sur les autres, qu'il est souvent très difficile de distinguer où commence le domaine de l'Etat et où finit la propriété particulière.

Qu'est-il arrivé ? C'est que, dès les premiers jours, les réclamations ont surgi en très grand nombre. L'administration s'est efforcée de leur donner satisfaction ; elle s'est inspirée à leur égard de l'esprit d'équité et de bienveillance ; mais, de même qu'il y avait à Vérone les Capulets et les Montaigus, il y a au Mont-Saint-Michel... (Exclamations sur un grand nombre de bancs.)

M. Millerand. Seulement le Gouvernement est avec les Montaigus contre les Capulets.

M. le commissaire du Gouvernement. Le Gouvernement est neutre dans cette circonstance.

M. Millerand. Pas du tout !

M. le commissaire du Gouvernement. Il y a, dis-je, au Mont-Saint-Michel, une rivalité locale qui a singulièrement compliqué la tâche des agents de l'Etat.

Les questions qui divisent deux familles bien connues sur les bords de la Manche¹⁹, voire à Paris, sont de celles qui ne peuvent pas se résoudre par voie administrative. Le seul moyen de les trancher serait de fermer les établissements de l'une des familles au profit de l'autre, et ce n'est certainement pas ce que vous voulez. (Interruptions diverses.)

¹⁹ Ces deux familles bien connues étaient Poulard Aîné (Victor et Annette Poulard) et Poulard Jeune (le jeune frère de Victor, Alphonse). Les deux frères se faisaient une vive concurrence.

M. Bouvattier. Ce n'est pas sérieux ! (Oh ! oh ! à gauche.)

M. le commissaire du Gouvernement. Messieurs, je répète que derrière un grand nombre de ces réclamations il n'y a qu'une rivalité d'intérêts entre deux familles ; et je respecte trop la Chambre pour apporter à cette tribune autre chose que des explications sérieuses.

M. Bouvattier. Ces rivalités, c'est M. l'architecte qui les a fait naître²⁰. (Exclamations au centre.)

M. le commissaire du Gouvernement. Je vais arriver à la question de l'architecte.

Aurait-il été possible dans les enquêtes, dans les expropriations auxquelles s'est livré l'architecte chargé de la direction des travaux, de procéder avec plus de mesure et moins de raideur²¹ ? Je ne fais aucune difficulté de le reconnaître. (Ah ! ah ! à droite.)

Il est arrivé à plusieurs reprises que la direction des beaux-arts a dû tempérer la rigueur des mesures prises par l'architecte, ou même les désavouer. Mais ce que je puis affirmer, c'est que, toutes les fois que la direction des beaux-arts a été saisie d'une réclamation justifiée, elle s'est empressée d'y faire droit.

Voilà ce que je suis obligé de dire sur les procédés reprochés à l'architecte du Mont-Saint-Michel. En revanche, personne ne fera difficulté de reconnaître que son travail de restauration a été conduit avec une science archéologique à laquelle ses adversaires les plus acharnés sont obligés de rendre justice.

M. Javal. Je demande la parole.

M. le commissaire du Gouvernement. Je termine, messieurs, en répondant à ce qu'a dit l'honorable M. Barré au sujet d'un ouvrage publié en 1873 par l'architecte du Mont-Saint-Michel²².

Il est certain que l'auteur du livre que j'ai là s'y est livré à des déclamations d'un goût plus que douteux.

M. Corroyer s'est cru obligé de gémir sur le malheur des temps qui avait réduit le Mont-Saint-Michel à un état de délabrement lamentable. Il aurait pu constater, au contraire, que c'est la République qui a porté remède à cet état de choses et qui n'y dépense pas moins de 60 000 fr. chaque année ; que, loin d'être responsable de ce qui s'est passé là depuis deux siècles, elle s'efforce de sauver cette merveille d'architecture ; enfin, qu'elle remédie surtout au vandalisme inconscient des anciens habitants du Mont-Saint-Michel.

M. Corroyer n'en a pas moins intercalé au milieu de ses dissertations archéologiques plusieurs pages qui sont empreintes – je suis obligé de le reconnaître – de sentiments réactionnaires très caractérisés²³. (Exclamations à droite. – Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche. – Interruptions et bruit.)

C'est du style du mauvais sermon, c'est de la plus fausse rhétorique, et je le regrette pour son auteur. (Nouvelles interruptions.)

²⁰ Avant de se marier, Annette Poullard avait travaillé chez les Corroyer ; et l'architecte continuait à entretenir des relations très étroites avec son ancienne employée et son mari.

²¹ La restauration des remparts a été la cause des plus graves difficultés entre l'architecte et les Montois. Ceux-ci s'étaient approprié une partie des remparts ; l'architecte a réglé les questions de propriété en manquant sans doute de souplesse mais il fallait mettre un terme à certaines pratiques et il l'a fait avec courage.

²² Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords, précédée d'une notice historique. Paris, Dumoulin, 1877.

²³ Corroyer était un catholique pratiquant et ses sentiments religieux transparaissent lorsqu'on lit son livre : « En aucun temps nous n'avons eu plus besoin d'implorer l'assistance du séculier Protecteur de la France, afin que son intervention ramène le calme dans les esprits troublés, la droiture dans les idées perverses et nous préserve des dangers qui nous menacent. »

M. Freppel. Lisez ! lisez !

M. le commissaire du Gouvernement. Je ne veux pas infliger à la Chambre une lecture que M. Barré n'a pas cru devoir faire lui-même ; cela se termine par du latin²⁴...

M. Lucien de la Ferrière. Eh bien, alors, vous pouvez lire ; cela ne blessera personne.

M. le commissaire du Gouvernement....qui est aussi du mauvais latin.

En outre, le même architecte a fait figurer son nom, suivi du titre d'architecte du Gouvernement, sur la liste d'un comité s'occupant de recruter les frères de la doctrine chrétienne. (Exclamations à gauche. – Rires ironiques à droite. – Bruit.)

Je ne songe pas à atténuer, messieurs, la gravité de ce manque de tact et de correction. *Un membre à gauche.* Il fallait le révoquer !

M. le commissaire du Gouvernement. Et d'abord un agent de l'Etat n'a pas le droit de prêter l'appui de son titre à une œuvre dont les membres sont en lutte quotidienne et acharnée contre le Gouvernement qu'il sert. (Exclamations et interruptions à droite. – Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Sevaistre. Où avez-vous vu cela ?

M. Boscher-Delangle. Ils sont plus patriotes que vous !

M. le président. N'interrompez pas, messieurs.

M. le commissaire du Gouvernement. En outre... (Nouvelles interruptions à droite. – Parlez ! parlez ! à gauche.)

Plusieurs membres à l'extrême gauche. Protégez donc l'orateur, monsieur le président.

M. le président. Comment ! messieurs, est-ce que je ne fais pas tous mes efforts pour faire écouter tous les orateurs ?

M. le commissaire du Gouvernement. En outre, ce titre d'architecte du Gouvernement...

M. Sevaistre. Parlez en face ! Nous n'entendons rien de notre côté, et nous tenons à vous entendre.

A droite. A la question !

M. le commissaire du Gouvernement. Je ne puis, à ce point de vue, que faire valoir des circonstances atténuantes, et je laisse à la Chambre le soin de les apprécier. (Bruit à droite.)

La première, c'est que l'auteur de la description du Mont-Saint-Michel, dans une édition publiée en 1886, a fait disparaître les pages qui figurent dans la première édition, publiée en 1873²⁵. Ce rapprochement de dates a son éloquence, et je me contente de l'indiquer. (Nombreuses interruptions à droite.)

A droite. Parlez du Mont-Saint-Michel !

²⁴ « *Michael archangeli venit in adiutorium populi. Beate archangeli in conspectu Angelorum !* »

²⁵ Le directeur des beaux-arts se trompe ; le livre de Corroyer, *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords*, n'a eu qu'une édition, celle de 1877. En revanche, Corroyer a publié en 1883 un *Guide descriptif du Mont-Saint-Michel* dans lequel ses sentiments religieux transparaissent toujours. Il termine en effet son guide en invitant ses lecteurs à visiter l'orphelinat, installé dans les Faubés par l'évêque de Coutances, et à soutenir cette œuvre par un don.

M. le président. Mais, messieurs, avez-vous la prétention de régler la discussion de l'orateur ?

M. le commissaire du Gouvernement. La seconde, c'est que le titre d'architecte du Gouvernement n'a rien que de temporaire. Un architecte du Gouvernement est simplement un architecte auquel le Gouvernement a recours pour des travaux déterminés et dont le titre cesse avec ces travaux. A proprement parler, il ne donne pas à celui qui le porte un caractère officiel.

Malgré cela, j'estime que M. Corroyer a manqué au bon goût et aux devoirs de son titre, même temporaire, et il m'appartient, après cette discussion, de proposer à M. le ministre des beaux-arts telle mesure...

Plusieurs membres à droite. Cela ne nous regarde pas.

M. le commissaire du Gouvernement... telle mesure de blâme ou de rigueur qui me paraîtra nécessaire. (Exclamations à droite. – Très bien ! très bien ! sur divers bancs à gauche.)

M. Sevaistre. Voilà comment on traite les fonctionnaires !

M. le comte de Kergariou. *Ab uno disce omnes.*

M. Bouvattier. J'ai demandé la parole.

M. le président. Si M. Barré maintient son amendement, comme celui-ci doit être soumis à la prise en considération, je ne puis pas, aux termes du règlement, vous donner la parole, monsieur Bouvattier.

M. Barré. Je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement étant retiré, M. Bouvattier a la parole sur le chapitre.

M. Bouvattier. Messieurs, il eût été bien facile au ministre des beaux-arts d'épargner à son architecte, M. Corroyer, la véhémence philippique de notre honorable collègue M. Barré, et par la même occasion d'éviter à son directeur des beaux-arts la réponse dont une habileté déjà renommée dans l'art de bien dire est impuissante à dissimuler l'embarras. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Il n'y avait pour cela qu'à tenir quelque peu compte des critiques que, depuis le début de cette législature, je ne cesse de diriger, non pas contre M. Corroyer – je tiens les questions de personne en si piètre estime et en si grande horreur que son nom est prononcé pour la première fois à cette tribune, et vous me rendrez cette justice que ce n'est pas par moi...

Un membre à gauche. Il est de vos amis politiques.

M. Bouvattier. Que me font, à moi, les sentiments intimes de M. Corroyer... (Oh ! oh ! à gauche.)

Un membre à gauche. C'est de ses sentiments qu'il est question.

M. Bouvattier. Je sais parfaitement que les pratiques de cet architecte ne laissent pas que d'être fort édifiantes dans les environs du 16 mai et que, ainsi que vient, du reste, de le faire observer M. le directeur des beaux-arts, quand sont survenus des changements dans l'orientation des tendances gouvernementales, l'attitude de M.

Corroyer a subi une modification analogue et concomitante... (Rires à droite) ... du moins au Mont-Saint-Michel, en ce qui concerne les religieux jugés par lui, à l'époque du 16 mai, comme des restaurateurs intelligents de l'abbaye et condamnés, depuis, comme des gâcheurs ; de sorte que la question du Mont-Saint-Michel par les pères n'est plus, aux yeux de M. Corroyer, une question d'art, mais bien une question de temps²⁶. (Rires approbatifs à droite.)

Ce n'est donc pas contre la personne de M. Corroyer que j'ai dirigé mes critiques, c'est contre les méfaits d'une administration prodigue, maladroite, tracassière et oppressive. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je ne demandais pas, moi, l'exécution du coupable, je ne voulais que son retour à l'économie, au bon sens, à la sagesse, à l'équité et aussi, en passant, quoi qu'en dise M. le directeur général, aux règles du bon goût et au respect de la tradition historique en matière de restauration architecturale et archéologique.

Vraisemblablement, c'était trop, - car il est écrit que tous les ministères, celui des beaux-arts comme les autres, préféreront toujours l'approbation quand même d'amis dont le zèle aveugle les conduit à leur perte, aux avis désintéressés d'adversaires loyaux qui pourraient peut-être éclairer leur chemin. (Très bien ! à droite.)

Lors de la dernière discussion du budget des beaux-arts, je disais à cette tribune : les beaux-arts sont au Mont-Saint-Michel ; et, là où sont les beaux-arts, ils gouvernent en despotes, ne reconnaissant ni le droit de plainte aux voyageurs, ni le droit de commandement au maire, ni même aux propriétaires le droit d'user paisiblement des servitudes attachées à leurs immeubles.

Vous venez d'entendre l'honorable M. Barré, il ne peut être soupçonné ni de passions cléricales, ni d'esprit de parti, ni même d'esprit de clocher, puisqu'il n'est pas de nos rives de la Sée, de la Sélune et du Couesnon ! Avais-je donc chargé les couleurs du tableau qu'il vient de faire passer sous vos yeux après l'avoir vu lui-même ? (Très bien ! très bien ! à droite.)

J'ajoutais, toutefois : les habitants du Mont-Saint-Michel ont adressé leurs plaintes à M. le préfet de la Manche, qui n'a pas répondu, et ils ont été réduits à se résigner suivant la vieille formule : « Ah ! si le ministre le savait ! »

Et bien, là, je me trompais, je le reconnais : la patience humaine a des bornes, et les beaux-arts l'ont éprouvé à leurs dépens. Les habitants du Mont-Saint-Michel se sont résignés beaucoup moins que je ne le supposais. Ils ont attendu, mais ils ont profité de la première occasion qui s'est offerte à eux pour se composer un conseil municipal d'hommes dont je ne connais ni ne veux connaître les opinions politiques, mais qui ont montré assurément dans cette circonstance le goût des arts, l'amour de la liberté et la pratique de l'indépendance. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. Gaudin de Villaine. Autant de leçons pour le Gouvernement !

M. Bouvattier. A peine nommés, ces hommes de travail et de courage se sont mis à l'œuvre et ont rédigé contre M. Corroyer un véritable acte d'accusation ; peut-être les termes en paraissent-ils un peu vifs au ministre des beaux-arts, - je demande à la

²⁶ Lorsqu'il a été chargé de la restauration du Mont en 1872, Corroyer entretenait des relations très cordiales avec les Pères de Saint-Edme qui vivaient dans l'abbaye depuis 1867. Les relations se sont ensuite détériorées parce que les religieux prenaient des initiatives, notamment pour meubler l'abbaye, qui déplaisaient à l'architecte. C'est injuste de soutenir que Corroyer aurait changé d'attitude à la suite de la crise politique du 16 mai 1877.

Chambre d'employer le mot « ministère » au lieu du mot « ministre » ; depuis trois ans que je suis appelé à traiter la question des beaux-arts à cette tribune, j'ai pour habitude de trouver toujours devant moi le même ministère sans jamais y rencontrer le même ministre. (Rires à droite.)

M. le président du conseil. Cela prouve qu'il a plus de stabilité que vous ne le croyez. (On rit.)

M. Bouvattier. Mais, messieurs, il ne faut pas oublier qu'il y a dans la question un écorcheur et des écorchés. En bonne justice, l'écorcheur est-il en droit de se plaindre de l'acuité des cris de l'écorché ? M. Barré vient de nous donner un exemple du régime arbitraire imposé aux habitants du Mont-Saint-Michel. L'année dernière, j'ai été amené à réclamer énergiquement le prompt achèvement des travaux de restauration des remparts, qui, au risque de passer pour des cléricaux, marchaient avec la lenteur et la solennité d'une procession. (Sourires.)

Ma réclamation était tellement juste, qu'il a bien fallu y faire droit, et ces travaux, qui duraient depuis un an, alors qu'ils auraient dû être exécutés en deux mois, mettons trois mois au plus, ont été terminés en un tour de main. Dans leur ressentiment d'une hâte qui n'est ni dans leurs habitudes ni dans leurs intérêts, les beaux-arts se sont livrés, à l'égard de ceux des habitants du Mont-Saint-Michel qui refusaient de se prosterner devant leur génie et leur toute puissance, à une série de vexations mesquines et irritantes que l'on croirait empruntées aux mauvais voisins des *Bons Villageois* de Sardou. (Très bien ! très bien ! à droite.)

A celui-ci ils ont fermé la vue qu'il possédait depuis un temps immémorial sur la splendide baie du Mont-Saint-Michel ; ils ont méchamment bouché la cave de celui-là ; au détriment de nos finances et au mépris des règles de l'architecture, ils ont changé les assises de l'escalier monumental des remparts, dans le seul but d'en fermer l'accès à un troisième et de placer devant un quatrième des marches en saillie, à la place d'un vieux pallier qui y était depuis des siècles.

En vérité, ces procédés, que la satire fustige chez les simples particuliers, sont-ils dignes d'une administration aussi grande ou du moins qui devrait être aussi grande que celle des beaux-arts ?

Ce n'est pas tout. Par cela même que les beaux-arts, - et ici je réponds au dernier argument de M. le directeur général, - par cela même que les beaux-arts ont leurs souffre-douleurs au Mont-Saint-Michel, ils sont réputés dans le pays pour y avoir leurs favoris, et ils sont loin d'ailleurs de contredire ce bruit qui n'a rien pour déplaire, puisqu'ils ne font qu'accroître la renommée de leur crédit, mais ce détestable bruit a pour résultat de partager, comme l'a dit M. le directeur des beaux-arts, la population du Mont-Saint-Michel en Montaigus et en Capulets.

M. le commissaire du Gouvernement. Le mot vous paraît juste maintenant, et quand je l'ai dit vous avez protesté.

M. Bouvattier. Pas le moins du monde : je vous ai dit que vous aviez parfaitement raison en ajoutant que celui qui avait suscité ces Montaigus et ces Capulets, c'était M. le directeur des beaux-arts. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le commissaire du Gouvernement. Jamais !...

M. Bouvattier. Je vous demande pardon, monsieur le directeur des beaux-arts ! je voulais dire, comme vous n'avez pu manquer de le comprendre : M. l'architecte Corroyer.

M. le commissaire du Gouvernement. Aussi, je m'étonnais.

M. Bouvattier. Les beaux-arts ont ainsi fait naître des dissentiments et des inimitiés sans nombre et sans fin entre les paisibles habitants du Mont-Saint-Michel, faits pour s'aimer et s'estimer, et qui se seraient toujours aimés et estimés sans le vent de discorde soufflé par les beaux-arts ; et ce n'est pas certainement le moindre de mes griefs contre eux. (Applaudissements.)

Aussi, dans mon ardent désir de rétablissement de la paix et de l'union au Mont-Saint-Michel, je ne puis que protester contre la partie du discours de l'honorable directeur des beaux-arts, où je trouve comme un écho de ces récriminations des habitants du Mont-Saint-Michel les uns contre les autres.

Pour vous dire ma pensée entière, je les plains tous également, parce que tous sont honorables, dignes d'intérêt, et méritent au même titre de prospérer dans leurs entreprises commerciales. Or, la défaveur certaine des uns et la faveur présumée des autres ne peuvent que porter un même préjudice aux uns et aux autres.

C'est pourquoi, je le répète, je plains également et les victimes certaines des beaux-arts que je défends contre eux et leurs prétendus favoris que je ne voudrais pas voir, que je ne vois qu'avec un profond regret attaqués par leurs honorables concitoyens !

Un membre à gauche. C'est ce qu'on appelle ménager la chèvre et le chou !

M. Bouvattier. C'est ce qu'on appelle dire toute sa pensée.

En résumé, messieurs, mon devoir était de me faire ici l'interprète d'une population opprimée par une administration inique et de réclamer en son nom justice à M. le ministre des beaux-arts.

Je crois m'en être acquitté. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Le devoir de M. le ministre des beaux-arts est de rendre la justice que je demande.

Je veux croire qu'il s'en acquittera. (Vifs applaudissements à droite. - Aux voix ! aux voix ! à gauche et au centre.)

M. Yves Guyot. Je demande la parole.

M. le président. M. Javal avait demandé la parole avant M. Yves Guyot. La parole est à M. Javal.

M. Javal. En présence de la déclaration par laquelle M. le directeur des beaux-arts a terminé son discours, il semble que cette discussion devrait être absolument épuisée (on rit) et qu'il faudrait passer à la suite de la discussion du budget. Je voudrais cependant ajouter un mot pour que cette discussion aboutisse à une conclusion pratique.

Il me semble que la question est plus haute qu'elle n'a paru à nos honorables collègues MM. Barré et Bouvattier. Ce qui s'est passé au Mont-Saint-Michel est la conséquence d'un défaut général d'organisation de l'architecture publique en France, défaut que j'ai été à même de constater douloureusement lorsque j'ai fait partie des commissions chargées d'examiner les règlements pour la construction d'écoles. Les architectes du Gouvernement sont des artistes et ne sont pas des techniciens, et ils veulent faire œuvre d'artistes.

M. le directeur général nous a dit, en passant, que l'architecte chargé de la restauration du Mont-Saint-Michel possédait les connaissances archéologiques les plus étendues.

C'est un tort, quand il faut restaurer un monument, de le livrer à un artiste en archéologie qui fera du moyen âge à sa façon et qui, trouvant que les gens du treizième siècle connaissaient imparfaitement les règles du style de leur époque, fera du treizième siècle conforme aux règles de l'archéologie. Telle est souvent la manière d'agir des architectes du Gouvernement. Ils marchent à la suite d'un homme qui est devenu pour ainsi dire le pontife de leur école, d'un homme d'un immense talent, de M. Viollet-le-Duc, qui a exercé l'influence la plus néfaste sur la conservation de nos monuments historiques, en substituant le système de la restitution et de la réfection à celui de la consolidation et de la conservation.

J'ai vu le Mont-Saint-Michel de près et je puis affirmer à la Chambre que si l'on continue les réparations comme on les a commencées, vous aurez assurément un beau monument, mais les visiteurs seront bien embarrassés pour y reconnaître l'œuvre ancienne au milieu du pastiche moderne, de même qu'en face de Pierrefonds on ne peut plus distinguer ce qui est moyen âge et ce qui est Viollet-le-Duc. Dans ce système, plus on dépensera d'argent au Mont-Saint-Michel, et plus on fera disparaître le cachet authentique et ancien de l'édifice.

C'est pour ce motif que je m'associe pleinement aux critiques qui ont été apportées à cette tribune contre l'architecte et que j'applaudis aux dernières paroles prononcées par M. le directeur des beaux-arts. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs. – Aux voix ! aux voix !)



La face sud du Mont vers 1886. On aperçoit des échafaudages sur la tour de l'église, sur le pignon du réfectoire (à droite), sur les ruines de l'hôtellerie (à gauche) et, à droite de la tour de l'Arcade, sur les remparts. Coll. H. Decaëns

M. Labordère. Je demande la clôture. (Assentiment à gauche.)

M. le président. M. Yves Guyot a la parole contre la clôture. (Parlez ! parlez !)

M. Maurice-Faure. On n'insiste pas pour la clôture ? (Non ! non !)

M. Yves Guyot. Je n'ai qu'un mot à dire. Je ne serais pas monté à la tribune, si je n'avais entendu notre honorable collègue M. Bouvattier parler de la querelle des Capulets et des Montaigus au Mont-Saint-Michel.

M. Bouvattier. Ce n'est pas moi qui en ai parlé le premier, c'est M. le directeur des beaux-arts.

M. Yves Guyot. Vous avez repris le mot.

M. Bouvattier. Parfaitement.

M. Yves Guyot. Il y a longtemps que je connais le Mont-Saint-Michel, et j'y vais souvent... (Interruptions et rires à droite) car je le considère comme un des plus admirables monuments qui existent dans le monde.

Eh bien ! en fait de querelle entre Capulets et Montaigus, je n'ai jamais vu au Mont-Saint-Michel que des querelles d'auberges rivales, et ces querelles d'auberges rivales... (Hilarité à gauche) ont une répercussion sur la manière dont les habitants du Mont-Saint-Michel interprètent la restauration du monument. Par conséquent, derrière toute cette discussion, il y a de petites questions locales, la querelle entre Poulard aîné et Poulard jeune, qui sont absolument indignes d'occuper nos instants. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. Barré. Je proteste contre cette allégation, attendu que je ne suis descendu dans aucun hôtel du Mont-Saint-Michel.

M. Yves Guyot. Pour clore ce débat, je puis assurer que la restauration du Mont-Saint-Michel est conduite avec intelligence et avec le désir de conserver à ce monument son caractère de grande représentation de l'architecture du moyen âge en France.

M. Vernhes. Mais cela ne nous regarde pas !

Je demande la parole. (Bruit.)

M. Yves Guyot. On a parlé à cette tribune...

M. Labordère. Nous perdons notre temps ; votons le budget !

M. Yves Guyot... des opinions cléricales de M. Corroyer. Je ne les connais pas ; mais je sais que le Mont-Saint-Michel a été occupé par des moines qui n'en sont sortis que depuis quelques années, et qui, pendant le temps de leur occupation, ont badigeonné le granit de l'entrée du Mont-Saint-Michel, gratté d'autres pierres, dissimulé l'affaissement de certaines colonnes, mis du crépi entre les jointures des pierres du chœur de l'église et ont ainsi abîmé ce monument²⁷. (Vives réclamations à droite.)

M. Boscher-Delangle. Mais ce sont ces moines qui l'ont bâti²⁸ !

²⁷ Ce sont les Pères de Saint-Edme, des missionnaires diocésains et non des moines, qui sont visés ici. Pendant qu'ils ont occupé l'abbaye, de 1867 à 1886, ils se sont contentés de nettoyer les lieux en supprimant des cloisons et des planchers qui avaient été installés par l'Administration pénitentiaire, entre 1792 et 1863. Ils n'ont pas fait de travaux de restauration ; ils n'en avaient ni la compétence, ni les moyens financiers.

²⁸ Ce député fait une confusion entre les Pères de Saint-Edme et les moines bénédictins qui, au Moyen Âge, ont construit l'abbaye.

M. Paul Le Roux. Ces faits ne sont pas imputables aux religieux, puisque le Mont-Saint-Michel est classé comme monument historique depuis de longues années²⁹.

M. Bouvattier. Les seules pièces auxquelles n'ait pas touché l'administration des beaux-arts sont les pièces restaurées par les pères !

M. le comte Albert de Mun. C'est le service des prisons qui a commis toutes ces dégradations. Allez au Mont-Saint-Michel, et le gardien vous le dira lui-même en vous montrant le monument³⁰.

M. Yves Guyot. Je sais que depuis cette époque, si les opinions de M. Corroyer sont cléricales, son architecture, à ce point de vue au moins, est laïque, et cela me suffit. (Très bien ! très bien ! à gauche. – Exclamations à droite.)

M. Bouvattier. Je demande la parole.

M. Vernhes. Je l'ai déjà demandée, monsieur le président.

A gauche. La clôture ! la clôture !

M. le président. On a demandé la clôture : M. Vernhes a la parole contre la clôture.

M. Vernhes. Je n'ai que quelques courtes paroles à prononcer ; vous me permettez, messieurs, de parler non contre la clôture, mais de vous faire connaître en deux mots le sentiment qui m'anime. (Parlez ! parlez !)

M. le président. Insiste-t-on pour la clôture ?... (Non ! non !)

Vous avez la parole, monsieur Vernhes.

M. Vernhes. Il y a douze ans, messieurs, que je suis député et depuis douze ans j'entends parler du Mont-Saint-Michel. (On rit.) Je trouve extraordinaire que l'on fasse ainsi perdre le temps de la Chambre quand il y a un ministre de l'instruction publique dont nous connaissons la compétence artistique et un sous-secrétaire d'Etat également compétent dans ces questions. (Interruptions.)

Au centre. Il n'y a pas de sous-secrétaire d'Etat, mais un directeur.

M. Labordère. Tous les orateurs proclament qu'il faut éviter avec soin la plus petite perte de temps et tous font des discours.

M. Vernhes. Messieurs, en présence de la discussion budgétaire très importante qui incombe en ce moment à la Chambre, quand il s'agit de la bonne gestion des finances de la France, je ne comprends pas qu'on perde son temps d'une manière que vous me permettez de qualifier de ridicule, en discutant aussi longuement des questions de cette nature. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs. – Exclamations et murmures sur d'autres bancs.)

M. Labordère. Donnez l'exemple et descendez de la tribune !

M. Vernhes. Si on vous accuse de perdre votre temps... (Bruit et interruptions sur divers bancs.)

Laissez-moi parler, messieurs, vos interruptions ne me font rien, vous le savez bien.

²⁹ Le Mont n'a été classé comme Monument historique qu'en 1874.

³⁰ L'affirmation d'Albert de Mun est irréfutable.

Vous m'écoutez si vous le voulez ; si vous ne m'écoutez pas, je descendrai de la tribune. Je vous parle du fond du cœur, animé d'un grand désir de faire les affaires de la France, et je vous conjure de ne pas vous attarder à des discussions mesquines et sans portée. Je vous prie donc de vouloir bien m'écouter un instant. (Parlez ! parlez !)

Dans l'administration des beaux-arts, il y a des hommes très compétents, il y a des savants, des archéologues, il y a tout ce que vous voudrez. (On rit.) Depuis longtemps cette question du Mont-Saint-Michel aurait pu recevoir une solution si les ministres qui se sont succédé avaient eu le courage d'affirmer leur volonté d'une façon énergique. S'il en avait été ainsi, vous ne perdriez pas aujourd'hui votre temps d'une manière aussi regrettable. (Très bien ! très bien ! – Aux voix ! aux voix !)

M. Barré. En présence des déclarations du Gouvernement et de la promesse formelle que justice sera faite, je retire mon amendement.

M. Le président. Je mets aux voix le chapitre 28, au chiffre de 1 300 000 fr., présenté par la commission.

(Le chapitre 28, mis aux voix, est adopté.)

Le lendemain, 6 décembre, le directeur des beaux-arts, Gustave Larroumet, releva Corroyer de ses fonctions au Mont-Saint-Michel. Celui-ci lui répondit en lui adressant une lettre pleine d'amertume³¹ :

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre par laquelle vous m'annoncez que je suis révoqué de mes fonctions d'architecte du Mont-Saint-Michel.

Je n'en ai pas été très surpris, car c'est précisément en arrivant du Mont-Saint-Michel, où j'avais été surveiller les travaux qui m'étaient confiés, que j'ai lu le compte rendu de la séance où la Chambre s'est occupée si longuement, et d'une manière si inattendue, de ma personne.

Je vous avoue, monsieur, que je me croyais le droit d'être mieux défendu. Mon déplaisir n'est pas d'être révoqué, mais de n'avoir pas trouvé en vous, directeur des beaux-arts, de qui je relevais hiérarchiquement, l'indépendance de jugement et l'esprit de justice sur lesquels j'avais le droit de compter.

Architecte du Mont-Saint-Michel depuis quinze ans, j'avais eu à lutter contre les intérêts les plus divers et les plus opposés pour sauvegarder ceux qui m'étaient confiés, et, sans songer à mes sympathies les plus chères, j'avais accepté cette lutte contre l'évêque³², contre les religieux, contre la municipalité, contre les ingénieurs qui ont fait la digue, et sans me préoccuper des questions locales qui soulevaient les passions des habitants.

³¹ Cette lettre a été publiée dans la presse ; on la trouve notamment dans *Le Goulois* du 8 décembre 1888.

³² Corroyer entretenait de bonnes relations avec Mgr Germain, évêque de Coutances et d'Avranches ; il a d'ailleurs participé à la rédaction d'un livre, *Saint-Michel et le Mont-Saint-Michel*, publié en 1880, en collaboration avec l'évêque et l'abbé Brin qui était directeur du grand séminaire de Coutances. Mais Mgr Germain soutenait les Pères de Saint-Etienne qui se sont rapidement opposés à l'architecte ; leurs relations se sont donc refroidies. En 1883, une nouvelle édition du livre *Saint-Michel et le Mont-Saint-Michel* a été publiée par Mgr Germain et l'abbé Brin, mais sans Corroyer qui réagit en annonçant son intention de poursuivre l'éditeur et les auteurs.

Dans cette lutte j'étais soutenu par l'appui constant du directeur des beaux-arts et du ministre, et ceux qui vous ont précédé : M. Charles Blanc, M. de Chennevières, M. Turquet, M. P. Müntz, M. Kämpfer, M. Castagnary, tous m'ont aidé énergiquement, et je les remercie du concours généreux et sincère qui jusqu'ici avait fait ma force.

Un instant, en lisant le commencement de votre réponse à M. Barré, j'ai cru que j'allais retrouver en vous cet esprit de justice et cette tradition généreuse ; vous disiez que les travaux de restauration étaient conduits avec une science archéologique à laquelle mes adversaires étaient forcés de rendre justice.

Mais vous n'avez défendu l'architecte que pour abandonner l'homme et m'attaquer dans mes opinions, dans mes croyances, dans mes sympathies, et même dans un livre qui, contrairement à ce qui a été dit à la Chambre, n'a jamais eu qu'une seule et unique édition en 1877, qui, jusque là, avait été trouvé assez bon par vos prédécesseurs pour être honoré d'une souscription du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, et couronné par l'Institut.

Dès que vous acceptiez les racontars de petite ville et les basses attaques intéressées, je compris que je n'avais plus rien à attendre de vous, non plus que de ce vieil esprit de solidarité de la grande administration des beaux-arts.

Mais il est étrange que ce soit en m'accusant de cléricisme que je me sois trouvé abandonné par les députés de la droite et que le seul défenseur intelligent et généreux qui ait parlé pour moi ait été M. Yves Guyot.

Je reprends donc toute ma liberté.

J'ai attaché mon nom au Mont-Saint-Michel de telle façon que rien ne pourra l'en séparer.

Je me réserve de poursuivre en toute indépendance, une étude qui aura, j'espère, l'approbation de mes confrères, dont les doctrines sont les miennes et qui, menacés aujourd'hui par les mesures arbitraires dont je suis l'objet, sont aussi surpris que moi des théories professées en pleine Assemblée par les gens qui n'ont pas, à notre avis, l'autorité qu'il faudrait en ces matières.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Ed. CORROYER

On a sans doute été injuste avec Corroyer dont les projets de restauration étaient examinés et approuvés par la Commission des Monuments historiques ; il n'était donc pas le seul responsable des erreurs qui ont pu lui être reprochées. De plus, celles-ci n'étaient pas irréversibles ; un certain nombre d'entre elles ont pu être corrigées ultérieurement.

En dépit de tous les reproches qu'on a pu lui faire, il a largement contribué à sauver de la ruine le Mont-Saint-Michel.

René DURELLE (1872 - 1954), peintre de la baie du Mont-Saint-Michel



Figure 1 : René Durelle - Autoportrait

C'est à l'occasion de l'exposition « Les Artistes Amateurs de la Baie », qui s'est tenue à Carolles¹ du 26 juillet au 4 août 2014, dont il était « peintre d'honneur » que ses visiteurs ont eu la chance, grâce à l'amabilité de son petit-fils, monsieur Jean-Claude Durelle, de découvrir ou redécouvrir René Durelle, artiste de talent, qui a séjourné dans cette cité balnéaire. Monsieur Jean-Claude Durelle a accepté d'en tracer, pour notre revue, un rapide portrait que nous publions ci-dessous².

La rédaction

¹ Carolles, commune de la Manche, canton de Sartilly, arrondissement d'Avranches.

² Nous tenons à remercier chaleureusement monsieur Jean-Claude Durelle, non seulement pour son article, son amabilité, et son aide précieuse mais aussi madame Sophie Durelle, pour les autorisations qu'ils nous ont données, tous les deux, de reproduire les documents illustrant cet article.

René Durelle est né en 1872 d'une famille de négociants parisiens.

Troisième enfant, il lui sera donné le prénom du premier né Durelle décédé un an avant sa naissance, comme cela pouvait être de coutume à l'époque.

Des deux frères et une sœur qui suivront, le dernier étant tombé en 1916 au combat, trois des quatre enfants seront dessinateurs de mode : René, Jeanne et Francis ; quant à l'aîné, il sera banquier.

René (Figure 1) suivra des cours de dessins à l'École Normale d'enseignement du dessin dite « Ecole Guérin », fondée en 1881 par l'architecte Alphonse Théodore Guérin à Paris, 19 rue Vavin. C'était, à l'époque, la seule école de la capitale offrant des cours non payants grâce au bénévolat de professeurs parmi lesquels Pierre Puvis de Chavannes. Trente des élèves sont devenus célèbres durant cette période dont Jeanne Delisle, Augusto Giacometti.³ René, lui, sera primé en dessin en 1890 et 1891.



Figure 2

³ Source : wikipedia.

Il consacra toute sa vie professionnelle, c'est-à-dire de 1893 à 1939, au dessin et à l'illustration de mode collaborant notamment à des revues renommées telles que Fémina, la Femme Chic, les Modes d'hiver. (Figures 2 et 3).

Nos nouveaux Modèles sont prêts

STRÖM

TAILLEUR POUR DAMES

16, Chaussée d'Antin, PARIS-NICE, 33, av. de la Gare

Invitation aux Lectrices de "Femina"

Madame,

Les Directrices de la Maison STRÖM vous prient de vouloir bien venir examiner dans leurs salons, 16, Chaussée d'Antin, leur collection le Tailleur pour Dames, Manteaux de ville et d'auto, Vêtements de sport, Fourrures, etc.

D. SCHNEIDER & C^o.

Un grand Catalogue illustré contenant nos dernières nouveautés est adressé franco en écrivant à PARIS, 16, Chaussée d'Antin, ou à NICE, 33, av. de la Gare

NOTA : Voir au rayon des Vêtements sportifs les nombreuses Nouveautés de 1908 pour l'automobile et dans celui de la Fourrure nos superbes Manteaux à des prix très avantageux.

Figure 3



Figure 4 : Plat recto

Plat verso

Tout au long de sa vie, il établira une séparation entre d'une part, son activité professionnelle qui le fera vivre ainsi que sa famille, et, d'autre part, sa passion pour l'aquarelle dont il apprécie la transparence, la spontanéité et la rapidité et qu'il exercera durant ses loisirs et arrivée l'âge de la retraite.

Un document « première et quatrième de couverture » reflète, sur un seul ensemble, cette séparation au travers d'une publication d'un catalogue pour un magasin d'articles de mode à Trouville en 1897 (Figure 4).

Sur le « Plat du devant » accueillant le titre et la signature, figure une jeune femme assise sur une plage avec deux jeunes enfants jouant à ses pieds, l'ensemble reflétant la mode à cette époque.

Sur le « Plat verso », il montre, outre une sorte de résumé du contenu (en les termes de « Paris & Trouville »), surtout, une composition florale, objet de la passion de René Durelle pour les fleurs.

Il est à remarquer que ces 2 pages qui ne se voient pas en même temps une fois reliées, s'interpénètrent en débordant l'une sur l'autre mais sans fusionner, laissant entrevoir l'autre quand on regarde l'une.

Dès cette époque, alors qu'il n'a que 25 ans, René Durelle marque ainsi la façon dont il conduira sa vie artistique, professionnelle d'un côté et personnelle de l'autre, sans que, jamais, elles ne se recouvrent.

Dans cet esprit, il signera ses travaux professionnels de « René » (quand il les aura signés, ce qui n'a pas toujours été le cas) et ses œuvres personnelles de « René Durelle ».

Il est à signaler que ses travaux de dessinateur professionnel ne comportaient aucune composition florale et que d'autre part, ses « œuvres passion » ne comportaient aucun personnage sauf quelquefois des silhouettes comme objet du décor pour sa mise en valeur.

Enfin, s'il a vécu de son travail de dessinateur, il n'a jamais voulu exposer et vendre ses « œuvres passion ». Cependant il les a très souvent données à sa famille, ses amis ou des personnes qu'il appréciait.

Nous ne pouvons ainsi retrouver ses peintures qu'à l'occasion de ventes, de successions ou de personnes qui, se signalant à nous, sa famille, témoignent de la possession d'une ou plusieurs d'entre elles.

René Durelle a fait de nombreux séjours en Normandie, à Saint-Aubin-sur-Mer dans le Calvados, à Quinéville à l'est du Cotentin, et surtout à Carolles durant la dernière guerre, où il a fréquenté la « vallée des peintres » et où il est connu pour ses aquarelles de paysages (Figure 5) et de fleurs, mais aussi en Bretagne Nord et en région Parisienne, tous séjours qui furent pour lui autant d'occasions de peindre.



Figure 5 : Le Mont-Saint-Michel et Tombelaine

C'est en 1944, à Carolles, qu'il lui arriva une mésaventure dont il se serait bien passé. Il fut, en effet, arrêté par la police allemande pour avoir été supposé peindre un paysage avec des défenses allemandes. Il n'était pas rare, à l'époque, que des résistants peignent des paysages où figuraient des défenses allemandes, défenses qu'ils recouvraient d'une couche de peinture supplémentaire pour les camoufler. Ils transmettaient ces toiles aux alliés qui n'avaient plus qu'à enlever la couche de peinture superflue pour découvrir les systèmes de défense allemands. Astucieux ! Sauf que le stratagème a fini par être découvert et qu'on en accusa René Durelle. Il ne fut libéré que grâce à l'intervention

de sa fille, Suzanne, et à la connaissance en peinture d'un officier allemand. En effet la transparence de l'aquarelle ne permet pas de cacher, en fond, une autre couche de peinture et, donc, des informations sur le mur de l'Atlantique à transmettre aux alliés.

L'aquarelle l'a fait vivre et lui a sauvé la vie !

A partir de 1946, il vit tantôt à Paris, tantôt à Brières-les-Scellés, près d'Étampes, dans l'actuelle Essonne, dans une maison qu'il loue pendant la saison d'été. Il se consacre alors à sa passion de la peinture des paysages et des fleurs qu'il peint jusqu'à sa disparition en 1954⁴.



René Durelle : Avranches : rue du Pot d'Étain, au fond Clocher de l'église Saint-Gervais

⁴ Il existe de très nombreuses aquarelles que la famille de René Durelle souhaiterait rassembler à l'occasion de la création du site René Durelle : <http://rene-durelle.e-monsite.com/>, afin de donner à son œuvre la visibilité qu'elle mérite, qu'elle soit professionnelle ou personnelle.

Dans cette perspective, tout possesseur d'une ou plusieurs œuvres qui souhaiterait participer à cette mise en valeur, peut communiquer une photo à l'adresse suivante : je.durelle@laposte.net ; elle pourrait alors être mise sur le site avec l'accord de son propriétaire.

L'évocation de la vie de René Durelle serait incomplète sans celle de sa famille qui compte nombre d'autres artistes de grand talent, tout particulièrement :

Francis Durelle (1876 - 1941) son frère, dessinateur spécialisé dans les coiffures de femme et les chapeaux ; Jeanne (Jane) Durelle (1873 - 1959) sa sœur, dessinatrice de mode ; Suzanne Durelle, (1905 - 1992) sa fille, dessinatrice de mode, plus particulièrement spécialisée dans celles des jeunes femmes et des enfants, et qui réalisa, entre autres, les 4 planches en couleur de l'histoire des costumes français de l'antiquité à 1960 du Larousse en 10 volumes (édition 1960) ; Charles Lamour (1860 - 1942), son cousin, peintre ; Robert Delaunay (1885 - 1941), petit cousin, peintre célèbre créateur de l'Orphisme et Sonia Delaunay née Stern (1885 - 1970) épouse de Robert Delaunay, peintre davantage orientée vers l'art abstrait.

Jean-Claude DURELLE



Maquette vue de l'«angle nord-ouest» - Cliché Marie-Pierre BOUET

Un Mont-Saint-Michel au milieu des terres.¹

par Marie-Pierre BOUET,
de l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel »

Amis du Mont-Saint-Michel, si vous passez un jour par le département de l'Aisne, non loin de Soissons, ne manquez pas de faire le détour par l'église Saint-Martin d'Arcy-Sainte-Restitue².

Église d'origine romane, remaniée au fil des vicissitudes de l'histoire, réputée localement pour abriter les reliques de Sainte Restitue, elle ne renferme ni statue, ni vitrail dédié à l'Archange.

Pourtant, et c'est ce qui amène l'écriture de ces quelques lignes, le visiteur qui pénètre dans l'église ne peut manquer de voir et admirer la maquette du Mont-Saint-Michel déposée dans le bas-côté de l'édifice.³



Maquette telle qu'elle est exposée dans l'église d'Arcy-Sainte-Restitue.
A noter le miroir pour voir la merveille ainsi que le tableau peint par Roger Philippe
Cliché : Marie-Pierre BOUET

¹ Cet article est le fruit d'une visite effectuée à Arcy-Sainte-Restitue en compagnie de Monsieur Philippe et de Madame Casta, ainsi que de la lecture du livre sur l'art de l'abbaye édité par l'association « Archives Illustrées de la Commune d'Arcy-Sainte-Restitue ». Toute ma gratitude à Madame Casta et Monsieur Philippe pour leur gentillesse et la qualité de leur accueil.

² Arcy-Sainte-Restitue, canton d'Oulchy-le-Château (Aisne).

³ Maquette donnée en mai 2007 à l'Association « Archives Illustrées et patrimoine de la commune d'Arcy-Sainte-Restitue ».



Roger Philippe montrant et expliquant son œuvre - Cliché : Marie-Pierre BOUET

Cette œuvre monumentale (longueur 2.50m, largeur 2m, hauteur 1.20m), pesant 90 kg, demanda 6000 heures de travail à son auteur, Roger Philippe.

Né en 1931 à Soissons, ébéniste de profession, artiste-peintre à ses heures de loisirs, (il est l'auteur de plus de 400 tableaux), Roger Philippe a également réalisé plusieurs maquettes historiques.⁴

En 1964, il séjourne en Normandie, près du Mont-Saint-Michel, et la passion pour le lieu ne le quittera plus. Il viendra plusieurs fois sur place pour étudier le monument afin de concrétiser son projet de maquette, rencontrant le Père de Senneville puis quelques années plus tard Sœur Judith, rencontres qui le marqueront à jamais.

14 années seront nécessaires à l'édification de l'ouvrage. La lecture des livres consacrés au Mont par Edouard Corroyer et Paul Gout ainsi que les différents écrits d'Eugène Lefèvre-Pontalis serviront de base au travail, réalisé à l'échelle 1/150⁵.

Le socle sur lequel repose la maquette est une véritable charpente inversée. Le rocher est recréé avec des coquilles d'huîtres, les chutes de bois précieux recueillies tout au long de son métier d'ébéniste par Roger Philippe vont servir à reproduire les matériaux originels des différents bâtiments : teck pour les remparts, buis pour façonner tours et tourelles, palissandre (simulant les ardoises), ou bois de rose pour les couvertures, poirier et bouleau de Finlande pour les murs et la Terrasse de l'Ouest, voilà quelques-uns des matériaux utilisés. L'Archange couronnant la flèche est quant à lui sculpté en ivoire. Inventivité de l'artiste et connaissance des matériaux pour approcher au plus près la réalité.

Une véritable visite du monument peut s'effectuer, puisque la maquette est une « maquette à tiroirs » chaque salle pouvant grâce à un jeu de charnières s'ouvrir et laisser voir son intérieur. La Terrasse de l'Ouest peut s'enlever, s'élever même, permettant ainsi de « pénétrer » dans Notre-Dame-sous-Terre.

⁴ Maquettes de la Sainte-Chapelle et de la Cathédrale de Soissons (offertes à l'Élysée en 2009), maquettes des fouilles du parvis de Notre-Dame, des fossés du Louvre de Philippe-Auguste, du Château de Coucy.



L'église ouverte dévoilant le cœur de la maquette ainsi que le système d'éclairage
Cliché : Marie-Pierre BOUET

Un treuil actionne la roue du Poulain pour monter les matériaux jusqu'à l'abbaye. Roger Philippe a en outre doté son œuvre d'un éclairage intérieur, et l'a agrémentée de quelques personnages façonnés de ses mains.

Une fois terminée, la maquette fut exposée plusieurs mois, à Champeaux dans la Manche, et rendue à son auteur mais amputée de l'Archange (en os et doré à l'or)⁵ !

Il est à noter que des visites commentées de la maquette sont organisées, par exemple, lors des Journées du Patrimoine.

Trois siècles après le plan-relief, image du Mont sous le règne de Louis XIV, plus majestueuse que les maquettes faites au XIX^e, cette œuvre est le témoignage de la fascination que le Mont-Saint-Michel peut exercer sur un artisan, artiste dans l'âme, qui aura consacré quatorze années de sa vie à en effectuer la réalisation.

⁵ Le Père François Lancelot réalisa à cette occasion une série de photos toujours conservées par Roger Philippe. Si des Amis se rappellent ce séjour de la maquette dans la Manche, leurs souvenirs seront les bienvenus.



Procession dans les Grands degrés lors du pèlerinage des grèves de juillet 2012. Cl. H. Decaëns

La vie au Mont de...
Sœur Claire-Annaël, prieure des moniales,
Frère François-Marie, prieur des moines du Mont-Saint-Michel



La rédaction : Sœur Claire-Annaël, vous êtes prieure des moniales de la fraternité de Jérusalem et vous, frère François-Marie, vous êtes prieur des moines de la fraternité de Jérusalem au Mont-Saint-Michel. Quand êtes-vous arrivés au Mont ?

Sœur Claire-Annaël : En septembre 2008, il m'a été demandé de venir au Mont-Saint-Michel pour prendre le relais de sœur Judith et être prieure des moniales de Jérusalem, ce que je suis, depuis octobre 2008.

Frère François-Marie : Je suis arrivé un an après Sœur Claire-Annaël, le 1^{er} septembre 2009.

La rédaction : Comment vous est venue votre vocation ?

Sœur Claire-Annaël : D'origine guingampaise, j'ai fait des études de médecine à Brest. A la fin de mes études, j'ai désiré consacrer ma vie à Dieu, sans savoir encore sous quelle forme, mais je percevais que la prière prenait une place de plus en plus importante dans ma vie. Lors d'une visite de Vézelay¹, j'ai participé à un office dans la basilique. C'est là, que j'ai rencontré pour la première fois les fraternités monastiques de Jérusalem. La beauté de la basilique et plus encore celle de la liturgie m'ont beaucoup touchée. J'y suis revenue plus tard pour une retraite et j'ai découvert le cœur de la spiritualité des fraternités : mettre la prière au cœur du monde et porter le monde dans la prière ; « Au cœur des villes, au cœur de Dieu » pour reprendre une expression chère

¹ Vézelay, commune du département de l'Yonne, arrondissement d'Avallon, région Bourgogne, dont la colline et la basilique Sainte-Marie Madeleine sont classées au patrimoine mondial de l'humanité ; point de départ de l'une des principales voies de pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, la Via Lemovicensis.

à frère Pierre-Marie Delfieux, fondateur des fraternités. C'est cette présence à Dieu et au monde que je souhaitais vivre. Je suis alors allée découvrir la communauté de Paris, à l'église saint-Gervais². Ce qui m'a confirmée dans ma vocation.

En mai 2000, j'ai soutenu ma thèse³, à Brest où je faisais alors des remplacements de médecins généralistes et, en septembre de la même année, je suis arrivée à Paris pour faire mon postulat et mon noviciat.

L'engagement des fraternités monastiques de Jérusalem⁴, c'est fondamentalement vivre « au cœur des villes, au cœur de Dieu », un appel à vivre la vie monastique au cœur des villes en communion avec les citoyens.

Un engagement qui trouve concrètement son équilibre en s'appuyant sur 3 piliers : amour-prière-travail :

- Amour : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur et tu aimeras ton prochain comme toi-même ». Cela se traduit par une vie consacrée à Dieu en communauté où tout est mis en commun ;

- Prière : par une liturgie ouverte à tous, où tous peuvent venir se ressourcer ; « Les frères et sœurs s'efforcent de mettre la prière dans la ville et de porter la ville dans leur prière » ;

- Travail : en solidarité avec le monde de la ville qui le vit, le recherche, parfois le subit. Les frères et sœurs ont un travail salarié à mi-temps qui permet de subvenir aux besoins de la communauté ; pour ce qui me concerne, je travaillais tous les matins à l'Hôtel Dieu en tant que médecin généraliste dans un service pour les personnes en situation de précarité.

J'ai fait profession perpétuelle en février 2006 et je suis restée encore deux ans à Paris. En septembre 2008, il m'a été demandé de rejoindre la communauté du Mont-Saint-Michel. Ici, je n'exerce plus la médecine, le service de prieure ne me permet plus d'être suffisamment disponible pour continuer à exercer.

Frère François-Marie : J'ai pensé à la vie monastique dès l'âge de huit ans. Après mes études primaires et secondaires, j'ai fait « Sciences Po » à Paris ainsi que des études de Droit à la faculté de Droit, rue d'Assas. En 1975, j'avais 27 ans, j'ai rencontré les fraternités monastiques de Jérusalem quinze jours après leur création⁵. J'ai pensé que le Seigneur m'appelait à être moine au milieu des hommes. Je suis entré dans la fraternité de Saint-Gervais à Noël 1975. Je suis resté à Paris, jusqu'en juillet 2001. J'ai d'abord travaillé pendant un an au siège de l'Assistance Publique, Avenue Victoria, face à l'Hôtel de Ville de Paris. Ensuite, j'ai, tout le temps, été en communauté. J'ai été nommé prieur à Paris en 1980, puis à Bruxelles (où je suis resté de 2001 à 2009). A cette date, Frère Pierre-Marie, prieur général, m'a demandé si je pourrais aller au Mont-Saint-Michel, ce que j'ai accepté avec beaucoup de joie. J'y suis donc depuis 2009.

² Eglise Saint-Gervais, 13 rue des Barres, 75004 Paris.

³ Thèse consacrée à la « Prise en charge de la douleur chez les enfants lors d'une fracture du tiers supérieur de la diaphyse fémorale, étude rétrospective sur 10 ans chez les enfants de 0 à 18 ans et élaboration d'un protocole ».

⁴ Voir page 235, notre article « Mieux connaître les Fraternités Monastiques de Jérusalem ».

⁵ La première communauté de moines de Jérusalem a été créée le jour de la Toussaint 1975 en l'église Saint-Gervais à Paris et la première communauté de moniales, le 8 décembre 1976.

La rédaction : Ici, au Mont, comment se passe pour vous une journée type ?

Sœur Claire-Annaël : Nous sommes sept sœurs. Nous ne pouvons pas être plus de huit pour une question de place. Nous nous réveillons vers 5h30. A partir de 6h00, nous rejoignons l'église abbatiale pour un temps d'oraison (prière silencieuse) suivi des laudes⁶ à 7h. L'office dure un peu plus d'une demi-heure. Nous prenons ensuite le petit déjeuner et chacune rejoint son travail (secrétariat et accueil pour l'hôtellerie, comptabilité, travail de liturgie, un peu d'artisanat, accueil de groupes mais aussi la cuisine et le ménage). A midi nous rejoignons l'église pour l'office du milieu du jour suivi de la messe, puis c'est le moment du déjeuner. Certains jours, le déjeuner est suivi d'une récréation qui nous permet d'accueillir des hôtes, de partager des nouvelles. Chacune rejoint ensuite sa cellule pour la *lectio divina* (environ 1 heure). Ensuite, c'est un temps de service (accueil de groupes, études, cuisine, jardinage...). A partir de 17h30 nous rejoignons l'église pour l'oraison et à 18h30 nous chantons les vêpres⁷. Vers 19h15, nous dinons et à 20h00 nous prions à l'oratoire les complies⁸, dernier office du jour. Il est temps alors de retrouver sa cellule pour le repos.

Les sollicitations sont nombreuses au Mont et très diverses. Il faut à la fois beaucoup anticiper quand cela est possible (pour les grandes célébrations, pèlerinages, le festival entre Ciel et Mer...) car le lieu est complexe et exigeant, et rester disponibles face aux nombreux imprévus. En tant que prieure, je dois veiller à cet équilibre. Il me faut être attentive aux nombreuses sollicitations tout en veillant à préserver ces temps essentiels de solitude, de silence de chacune des sœurs pour répondre au mieux avec nos frères à cette mission confiée par Monseigneur Fihey en 2001 : « prier avec et pour tous ceux qui passent au Mont ».

Chaque semaine, nous avons des rendez-vous réguliers : le mardi après-midi, nous avons des cours de chant ; le mercredi, à 20 heures, nous avons le « chapitre » au cours duquel nous traitons ensemble des questions qui se posent à nous, à la vie de notre communauté, et nous méditons un passage de notre règle de vie, occasion d'échanges constructifs entre nous ; le jeudi, de 20h30 à minuit, nous nous relayons pour 1 heure d'adoration du Saint-Sacrement qui est exposé à l'église Saint-Pierre ; le samedi soir, lors de la veille des grandes fêtes, nous chantons les vigiles à 20h45. Le dimanche, la messe est à 11h30 ; le lundi est, pour nous, un « jour de désert », un jour de solitude, de ressourcement où nous sommes plus en retrait. De ce fait, il n'y a pas d'office à l'abbatiale. Une fois par mois nous aimons rejoindre nos sœurs cisterciennes de l'abbaye de Campénéac⁹, dans le Morbihan, du dimanche après midi au lundi soir.

⁶ « laudes » : mot latin signifiant « louanges » ; dans la liturgie catholique, seconde partie de l'office qui se dit après « matines », essentiellement composée de quatre psaumes et d'un cantique avec cinq antiennes ; c'est l'office de l'aurore, de la joie.

⁷ « vêpres », du latin *vesperae*, au singulier *vesper*, soir ; dans la liturgie catholique, après « nones » et avant « complies », partie de l'office divin récitée ou chantée, le soir, se composant de cinq psaumes avec leurs antiennes, d'un capitule, d'une hymne, d'un verset avec son répons, du cantique *Magnificat*, et d'une ou plusieurs oraisons ; c'est la plus solennelle des heures canoniales.

⁸ « complies » du latin médiéval *completa* (*hora*), heure complète ; dans la liturgie catholique, heure canoniale complémentaire du « cursus » diurne de l'Office divin ; les complies suivent le repas du soir au cloître ou à l'oratoire.

⁹ Campénéac, commune du département du Morbihan au très riche patrimoine dont l'abbaye « La Joie Notre-Dame ».

Enfin, une fois par mois, le jeudi nous avons un cours doctrinal et une fois par trimestre environ, une session de formation sur deux jours. Des frères et sœurs peuvent aussi suivre un cycle d'études de théologie par correspondance.

Frère François-Marie : Nous sommes cinq frères, plus un stagiaire ; il ne participe pas au « chapitre », mais vit la vie de notre communauté. Il vit ce que nous appelons : « un an pour Dieu » ; c'est un temps de discernement, à l'écoute du Seigneur. Notre rythme de vie est le même que celui de nos sœurs.

Du mercredi au samedi, de 14h45 à 17h45, l'après-midi il y a l'adoration du Saint-Sacrement dans la chapelle axiale de l'abbatiale ; nous nous relayons, chaque sœur et chaque frère, pendant une heure, comme l'a dit sœur Claire-Annaël. Parmi les visiteurs, nombreux sont surpris de nous voir ainsi prier devant le Saint-Sacrement ; certains sont heureux de pouvoir partager ce temps de prière silencieuse. Il existe un cahier de prières sur lequel chacun peut écrire ses intentions de prière. Il y en a dans les langues les plus diverses, japonaise, tamoule et pas seulement dans les langues étrangères qui nous sont les plus familières, bien sûr. Nous ne les comprenons pas toutes ! Mais nous savons que la personne qui a écrit l'intention de prière rend grâce à Dieu, ou intercède auprès de Lui.

Nous avons deux retraites par an, l'une en janvier-février, l'autre dans la deuxième quinzaine d'août qui rassemblent les diverses fraternités. Nous sommes une famille.



La rédaction : La liturgie adoptée par les fraternités monastiques de Jérusalem est particulièrement dépouillée et émouvante de l'avis du plus grand nombre y compris des non-croyants. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette liturgie ?

Sœur Claire-Annaël : Une belle liturgie est reflet de la beauté de Dieu. Nous sommes attentifs à ce qu'elle éveille les sens et que chacun se sente ainsi touché par la présence de Dieu. L'encens, la lumière, les icônes (d'origine orientale) y contribuent. Nous chantons, frères et sœurs ensemble, en polyphonie. Chaque office est précédé d'un temps d'oraison (prière silencieuse). C'est un temps précieux qui prépare les communautés et l'assemblée à vivre l'office, à être plus disponibles dans une attitude d'écoute. Deux fois par jour, pendant les « laudes » et les « vêpres », nous lisons une lecture patristique ou d'un auteur contemporain qui commente l'évangile du jour, puisant ainsi aux sources des Pères de l'Eglise.

Frère François-Marie : Si nous célébrons la messe au Mont en milieu de journée, c'est parce que c'est le moment où il y a le plus de monde et ce afin que nous soyons là où sont les gens, alors qu'à Paris la messe a lieu à 18h30 en semaine parce que, de la même façon, c'est l'heure où les gens peuvent y être les plus présents. Notre engagement de vie monastique, c'est d'être au cœur des villes ou dans des hauts lieux comme le Mont-Saint-Michel et Vézelay, au milieu des hommes.

La rédaction : En vous entendant tous les deux, je suis frappé par votre communauté d'esprit. C'est le contraire, je vous le concède, qui aurait été surprenant. Mais alors en quoi êtes-vous différents ?

Frère François-Marie : Nous sommes une famille avec deux Instituts, avec des sœurs et leur prieure générale et des frères et leur prieur général. Nous ne sommes pas une communauté mixte. Nous avons une autonomie de gouvernement, de logement et de financement. Pour les grandes fêtes : Pâques, la Toussaint, Noël, nous avons un repas commun, frères et sœurs, avec des hôtes et des invités.

La Rédaction : L'abbaye est un monument national qui appartient à l'Etat. Monseigneur Fihey, alors évêque de Coutances et Avranches, a signé le 17 janvier 1997 une convention « relative à l'occupation de locaux dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel » avec le président de la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites devenue le Centre des Monuments Nationaux, convention qui régit les rapports de vos communautés avec l'Administrateur, représentant l'Etat. Comment qualifieriez-vous vos relations avec l'Administrateur ?

Frère François-Marie : De bonnes et justes. Il y a un grand respect mutuel entre l'Administrateur et nous, ce qui nous permet de vivre paisiblement. Une grande confiance règne entre nous et nous nous rencontrons régulièrement pour anticiper les questions qui peuvent se poser. Par exemple, lorsqu'il y a un pèlerinage de 1 200 personnes, évidemment, cela perturbe les visites. Nous nous organisons. Et quand l'Administrateur organise un concert dans l'abbatiale, nous chantons les vêpres dans une crypte. De même, nous avons de très bonnes relations avec les guides et les agents de l'abbaye. Nous sommes attentifs les uns aux autres. Chacun est attentif à comprendre ce que les uns et les autres vivent et nous nous ajustons. Nous veillons à avoir un dialogue direct. Et il s'est instauré une amitié sincère qui nous relie. Ainsi, lorsqu'un agent part en retraite, nous sommes invités au pot de départ. Et c'est ensemble, frères et sœurs, que nous nous y rendons, heureux que nous sommes de pouvoir ainsi manifester notre amitié. Nous sommes là pour accueillir et il n'est pas rare que nous invitons des agents de l'Administration à partager un repas avec nous.

La rédaction : Et avec le Recteur du Sanctuaire du Mont-Saint-Michel, comment vous complétez-vous ?

Frère François-Marie : Nous avons beaucoup de chance d'avoir comme Recteur du Sanctuaire le Père André¹⁰ qui connaît très bien la vie du Mont et de l'abbaye où il a été

¹⁰ Voir « La vie au Mont... du Père André Fournier, Recteur du Mont-Saint-Michel et curé de Pontorson », revue « Les Amis du Mont-Saint-Michel », Tome XIII - N° 118 - III - septembre 2013, pages 179 à 184.

prieur de la communauté des frères qui nous y a précédés. Il nous conseille. Nous sommes très complémentaires : le Sanctuaire accueille les pèlerins et nous, des retraitants.

Sœur Claire-Annaël : Une belle amitié nous unit. Nous nous rencontrons régulièrement car nous avons à cœur de réfléchir et de travailler ensemble pour accueillir au mieux ceux qui viennent au Mont : les fidèles, les pèlerins, bien sûr, mais aussi ces foules de visiteurs afin que le plus grand nombre puisse découvrir l'identité chrétienne du Mont.

La rédaction : Vous souhaitez être « au cœur des villes, au cœur de Dieu », vous êtes montois parmi les montois. Comment cela se passe-t-il avec les montois ?

Sœur Claire-Annaël : Nous avons une vie de village. Et nous aimons notre village dans sa diversité : les commerçants, les hôteliers et restaurateurs, les agents des services publics communaux et nationaux, de la poste, les guides indépendants. Lorsque nous nous rencontrons, nous pouvons nous saluer par nos noms car nous nous connaissons. C'est important cette reconnaissance mutuelle. C'est simple, mais essentiel pour vivre ensemble. Ils nous accueillent toujours avec une attention dans laquelle nous ressentons de l'amitié et une forme de respect pour notre mission car, même s'ils ne sont pas forcément croyants, pour tous la présence monastique fait partie de la vie du Mont.

Frère François-Marie : Nous sommes attentifs à faire ce qu'il faut pour que nos liens se renforcent. Ainsi, par exemple, le 16 octobre de chaque année, jour de la « dédicace »¹¹, après les vêpres, nous organisons un « dîner des montois », en fait un buffet ouvert à tous les montois, postiers, policiers, commerçants. Le fait que, pendant les travaux des logis abbatiaux, nous ayons habité le village a renforcé nos liens avec les habitants. Il n'y a pas de dissociation entre le haut et le bas du Mont. Chacun des frères connaît diverses personnes dans le village. Quand une personne est éprouvée, c'est toute la communauté qui est concernée. Le village est, lui-même, une grande communauté dans laquelle le soutien mutuel est une réalité quotidienne.

La rédaction : Vous faisiez allusion tout à l'heure aux perturbations que la venue de pèlerins pouvait occasionner aux visites de l'abbaye. Quel accueil, vous-mêmes, leur réservez-vous en plus de celui assuré par le Père André, Recteur du Sanctuaire ?

Frère François-Marie : Nous assurons essentiellement l'accueil des retraitants soit individuels, soit en couples, soit encore des groupes, par exemple des étudiants, des scouts, des Saint-Cyriens ou membres d'autres grandes écoles, des pères de famille, des chrétiens maronites ou chaldéens, des prêtres de Hong-Kong. Ils viennent pour un temps de retraite. Pendant ce temps de retraite ils peuvent, s'ils le désirent, avoir un accompagnement spirituel. Ils sont logés dans l'une des hôtelleries du village, mais participent aux repas, aux offices et à la liturgie avec nous. Ils se « coulent » dans notre vie et dans la liturgie, cela nourrit notre prière. « Le monde » vient au Mont ; à nous de l'accueillir et de nous adapter.

¹¹ Du latin *dedicatio* ; de *dedicare*, *dédier* : consécration d'une église au culte ou fête annuelle en mémoire de la consécration d'une église.

La rédaction : Votre relation aux visiteurs du Mont est-elle aussi simple ?

Frère François-Marie : Nous les aimons ; ils s'émerveillent et cela nous réjouit. Souvent, nous les surprenons, par notre présence déjà, mais aussi par les offices. A midi, à l'heure de l'office, souvent les non-chrétiens s'éclipsent, mais certains restent. Beaucoup, à la fin des offices, viennent nous voir pour nous dire leur foi, nous poser des questions, nous faire part d'intentions de prière qu'ils ont parfois déjà écrites sur le livre d'intentions et ils rendent grâce, fascinés qu'ils sont par l'abbatiale, par la beauté de la baie. Parmi eux, un couple de Japonais nous a particulièrement touchés. Il s'est converti, et ensuite a demandé le baptême qui, exceptionnellement, a pu être célébré à l'abbaye mais aussi, parmi mille autres, ce polonais vivant en Australie qui nous a dit : « Je n'ai jamais vu quelque chose d'aussi beau », ou un australien qui, après l'office est venu nous dire : « Continuez ! » ou encore des musulmans qui assistent aux offices.

La rédaction : Votre engagement et votre mission vous permettent-elles de conserver des liens étroits avec vos familles ?

Frère François-Marie : Cela dépend des circonstances. Nos familles peuvent venir. Et, alors, elles sont logées dans les hôtelleries gérées par les sœurs. Il est possible aussi que nous fassions un séjour en famille. C'est à discerner au cas par cas.

Sœur Claire-Annaël : Oui, par exemple, lors de la profession perpétuelle de sœur Claire, en mai dernier, nous avons été heureux de pouvoir accueillir toute sa famille dans le grand réfectoire des moines avec l'autorisation de l'Administrateur.



La rédaction : En ce temps de Noël, quel message avez-vous envie de transmettre ?

Sœur Claire-Annaël : Un message de paix ! Nous sommes dans une période de grandes turbulences. Noël, c'est la célébration de la naissance du Prince de la Paix qu'est Jésus, venu à la rencontre des hommes pour offrir cette paix. Paix si désirée que Dieu nous propose d'accueillir en nous agenouillant tout simplement devant un petit enfant, le laissant nous dévoiler ces trésors de tendresse et de douceur qui habitent chacun de nos coeurs, et ce désir si fort d'aimer et d'être aimé.

Frère François-Marie : Rappeler l'humilité de Dieu qui s'est fait petit enfant venu parmi nous, par amour pour nous. Souvent, la fête de Noël a beaucoup perdu de son sens profond. Si nous n'accueillons pas Jésus dans notre vie, c'est, peut-on dire, comme s'il n'était pas venu pour nous, ou que la Nativité de Jésus ne change rien à notre vie. Il faut revenir au sacré, au sens merveilleux de ce message d'humilité, se rappeler les circonstances de la naissance de Jésus : Il n'a pas été accueilli à Bethléem, alors que Dieu se faisait petit enfant. Pourtant, il n'y a que Dieu qui ait fait cela, s'incarner dans un petit enfant dans les circonstances les plus humbles. La question que chacun pourrait peut-être se poser à Noël, serait : Dieu se fait homme, par amour pour tous les hommes. Il vient, en Jésus-Christ, pour nous sauver. Est-ce que je veux accueillir sa venue et vivre avec Lui et pour Lui ?



Petit lexique de liturgie catholique¹ (abrégé pour bien comprendre l'article précédent)

- **Antienne :** du latin *antiphona*, grec *antiphonos*, qui répond à : refrain à deux chœurs réunis et qui, séparés, alternent à voix égales ou mixtes (antiphone à l'octave) // Refrain unique ou varié de chaque chœur // Prélude ou postlude à un psaume alterné.
- **Psaume :** du latin *psalmus*, grec *psalmos* : air joué sur un instrument à cordes. Nom donné aux cantiques ou chants sacrés. Saint Benoît introduisit la coutume monacale de la récitation des 150 psaumes au cours de la semaine. La multiplication des fêtes des saints ayant introduit de nombreuses exceptions, ils furent répartis par le pape Pie X (bulle *Divino afflatu*, 1911) dans les différentes heures. Les psaumes sont regroupés dans un « Psautier ».
- **Heures :** En principe, selon la liturgie catholique, l'office divin comporte plusieurs parties réparties tout au long du jour et de la nuit.

Ce sont :

- **Prime :** du latin *primus*, premier : première des heures canoniales ou petites heures qui doit être dite au lever du soleil c'est-à-dire vers six heures du matin ;
 - **Tierce :** petite heure de l'office divin qui se dit à la 3^{ème} heure du jour c'est-à-dire à neuf heures du matin ;
 - **Sexte :** du latin *sextus*, sixième : une des heures canoniales qui doit être récitée à la sixième heure du jour c'est-à-dire vers midi ;
 - **None(s) :** du latin *nona*, neuvième : heure canoniale dont la place propre est à trois heures après midi. Dans les ordres et les chapitres, none se chante avant vêpres ;
 - **Vêpres :** voir article précédent, page 227 ;
 - **Complies :** voir article précédent, page 227 ;
 - **Matines :** c'est-à-dire du matin : première et plus importante des heures canoniales qui s'appelaient primitivement « vigiles nocturnes » et doit se chanter, en principe, avant le lever du jour ; composée, après une introduction, d'un invitoire, d'une hymne, cette heure comprend habituellement trois parties, ou nocturnes, qui comportent chacune le chant de psaumes suivi de lectures ou leçons ;
 - **Laudes :** voir article précédent, page 227.
- En fonction de leur propre règle, les différentes communautés sont amenées à adapter les différentes parties de cet office divin à leurs obligations, bien sûr, tout en cherchant à s'en rapprocher le plus possible.
 - **Hymne :** nom féminin en liturgie signifiant cantique, chant, poème d'invocation ou d'adoration et faisant partie de l'office divin.
 - **Canonial :** réglé par les canons de l'Eglise. // Conforme à la règle.

¹ Source : Larousse en dix volumes.

- **Capitule** : du latin *capitulum* ; de *caput, itis*, chapitre : court passage de l'Écriture qui se lit après le dernier psaume et avant l'hymne de laudes et de vêpres et avant le répons des petites heures et de complies.
- **Répons** : du latin *responsum* : chant exécuté alternativement par le chœur et par un soliste durant les offices.
- **Verset** : chacun des petits paragraphes qu'il est d'usage de numéroter dans la Bible. Parole tirée de l'Écriture employée à l'office à peu près à toutes les heures de l'office divin (et aussi à la messe) et composée de deux parties : le verset proprement dit, récité ou chanté par un soliste et la réponse du chœur.



Pour mieux connaître Les Fraternités Monastiques de Jérusalem¹

C'est à la Toussaint de 1975 qu'est née au cœur de Paris, en l'église Saint-Gervais, la première communauté monastique de Jérusalem. Cette naissance a jailli de la rencontre entre un souhait porté par le Cardinal François Marty, alors archevêque de Paris, et une proposition faite par le Père Pierre-Marie Delfieux, ancien aumônier de la Sorbonne.

Celui-ci, au terme d'un séjour de deux ans comme ermite au Sahara, a ressenti l'appel à fonder « dans le désert des villes marquées par tant de solitudes et assoiffées d'amour et de vérité, des Fraternités monastiques urbaines répondant à l'appel de l'Eglise d'aujourd'hui et du monde de ce temps ».

Depuis, frères et sœurs, laïcs et consacrés, vivant en solitude ou en communauté, ont grandi en autant de Fraternités laïques ou monastiques qui forment ensemble la Famille de Jérusalem. Selon leur charisme, ils s'efforcent d'y vivre « au cœur des villes, au cœur de Dieu ».

En 1996, le Cardinal Lustiger, après approbation des Congrégations Romaines de la Doctrine de la Foi et de la Vie consacrée, a érigé les Fraternités de moines et de moniales de Jérusalem en Instituts Religieux.

Cinq mots essentiels caractérisent la vocation monastique des moines et des moniales :

- citadin, « parce que le phénomène urbain est sans doute l'un des plus importants et des plus marquants des temps modernes, et le surgissement des mégalo-poles de ce siècle un fait nouveau ainsi qu'universel » ;
- locataire, « comme la plupart des hommes et des femmes de ce temps et pour éviter par là tout risque d'installation ou d'enrichissement » ;
- salarié, « à mi-temps, c'est-à-dire de manière aussi contestataire que solidaire et pour se garder de toute dangereuse réussite économique et sociale » ;
- en lien direct avec l'Eglise diocésaine, « dans la ligne du concile Vatican II, insistant très fort sur la réalité de chaque Eglise locale, et pour mieux pouvoir s'adapter à la diversité des situations, des sensibilités et des cultures » ;
- sans clôture murale, « en préservant certes des lieux et des temps de silence, mais de façon à vivre ces ruptures toujours en esprit de communion ».

Les Fraternités Monastiques de Jérusalem, qui comptent environ 180 frères et sœurs aujourd'hui, sont présentes :

¹ Les informations, ici rapportées, sont tirées de la plaquette d'information des Fraternités Monastiques de Jérusalem éditée en juillet 1997 (dépôt légal N° 7-97-1054), du « Livre de vie de Jérusalem », édité aux éditions du Cerf et actuellement traduit en une vingtaine de langues (dépôt légal octobre 2000) et de l'ouvrage « Les 25 ans de Jérusalem » édité dans le cadre des « Sources vives », N°94 – novembre 2000, revue bimestrielle qui exprime le sens de la vie et de la spiritualité des dites Fraternités, toutes publications auxquelles on pourra se reporter utilement pour en savoir plus ainsi, bien sûr, que sur leur site internet.

- en France à :
 - . Paris : église Saint-Gervais, 13 rue des Barres (75004),
 - . Vézelay : basilique Sainte Marie Madeleine (89450),
 - . Strasbourg : église Saint-Jean, quai Saint-Jean (67000),
 - . La Ferté-Imbault : Magdala, cedex 241 (41300),
 - . Le Mont-Saint-Michel : abbaye (50170),
- hors de France:
 - . Bruxelles (Saint-Gilles),
 - . Montréal (Saint-Sacrement),
 - . Florence (la Badia),
 - . Gamogna (San Barnaba),
 - . Rome (la Trinité -des-Monts),
 - . Cologne (Gross Sankt Martin),
 - . Varsovie (Notre-Dame de Jérusalem).

ACTUALITES

Réunion annuelle



Les Amis du Mont-Saint-Michel ont tenu leur réunion annuelle 2014, le samedi 20 septembre à 11 heures, à l'hôtel Mercure, à la Caserne, en présence de plusieurs personnalités : M. Yan Galton, maire du Mont-Saint-Michel, M. Jacques Gromellon, conseiller général du canton de Pontorson, M. Victor Convert, ancien préfet de la Manche et actuel directeur général de la Fondation Nationale de la Résistance, membre du Conseil Scientifique de notre association, M. Xavier Bailly, administrateur de l'abbaye, le Père André Fournier, recteur du Sanctuaire de saint Michel, MM. Les professeurs Pierre Bouet, Président du Conseil Scientifique de l'association, François Neveux, membre de ce même Conseil Scientifique, M. Jean-Luc Leservoisière, conservateur honoraire du fonds ancien de la ville d'Avranches, également membre du Conseil Scientifique de notre association et M. François Delahaye, archéologue chargé d'études et de recherches à l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, chercheur associé à l'Université de Bourgogne.



Le Président, M. Henry Decaëns, avait invité M. David Fiasson, agrégé d'histoire et ancien élève de l'École normale supérieure de Lyon, à parler du Mont-Saint-Michel durant la guerre de Cent Ans. Ce jeune chercheur a concentré sa brillante intervention sur trois points : la défense du Mont et son commandement militaire au XIV^e siècle, l'abbatiate de Robert Jolivet, abbé qui a renforcé les fortifications du Mont, et le blocus d'une trentaine d'années qui s'en est suivi. Sur tous ces points, l'orateur a apporté des éléments nouveaux en faisant une relecture minutieuse des sources historiques déjà connues et en

utilisant des sources que les historiens avaient jusqu'alors négligées. A l'issue de son intervention, le prix Louis d'Estouteville, doté de 800 euros, attribué par l'association sur la proposition de son Conseil Scientifique, lui a été remis par le Président entouré de MM. les professeurs Pierre Bouet et François Neveux.

Cette réunion avait été précédée, la veille, d'une réunion du Conseil Scientifique et d'une réunion du Comité Editorial de l'association et, le matin même, d'une réunion du Conseil d'Administration au cours desquelles ont été examinées toutes les affaires en cours et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir lors de la prochaine Assemblée Générale de l'association.

Comme il est de coutume, un déjeuner réunissant 54 convives a suivi cette réunion annuelle qui s'est terminée, l'après midi, par une visite des remparts brillamment commentée par M. François Delahaye, archéologue qui en a, lui-même, assuré les fouilles¹.

Prieuré du Mont-Saint-Michel (Ardevon)

L'association « Raoul des Isles » a définitivement acquis le Prieuré du Mont-Saint-Michel sis à Ardevon. L'acte a été signé le 26 septembre 2014.

Le Prieuré va, donc, pouvoir redevenir définitivement un lieu d'accueil, d'échanges, d'études, d'enrichissement et de partage autour du Mont-Saint-Michel dont on rappelle qu'il n'est distant que de 4 kilomètres, une bien courte distance pour ceux qui, pèlerins, viendraient de loin !

Déjà cet été, une convention d'occupation ayant été signée avec le vendeur, la région Basse-Normandie, les premiers pèlerins et groupes de jeunes ont pu séjourner en extérieur au Prieuré. Et ce ne sont pas moins de 4 600 nuitées qui ont pu être ainsi assurées d'avril à août 2014.

Le Prieuré étant acquis, il va maintenant être possible pour les responsables des associations « Raoul des Isles » et « du Prieuré » de mettre en œuvre les premiers travaux d'aménagement au fur et à mesure que les moyens financiers le permettront.

Ces travaux consistent en :

- La conversion des bureaux du Syndicat Mixte de la Baie en chambres et dortoirs ;
- L'équipement du préau en sanitaires ;
- L'aménagement de la Grange aux Dîmes pour permettre la tenue des premières conférences ;
- La restauration des bâtiments des XIII^e et XIV^e siècles pour laquelle l'étude a déjà commencé et le choix de l'architecte en cours.

On rappelle que, si c'est l'association « Raoul des Isles » qui assure l'aspect patrimonial du projet, c'est l'association « du Prieuré » qui continuera d'assurer la gestion des accueils comme elle le fait déjà depuis le mois d'avril dernier.

Un site internet a été créé officiellement et symboliquement le 29 septembre dernier, jour de la saint Michel, site qu'il est possible de consulter à l'adresse suivante :

<http://www.pelerin-montsaintmichel.org>

Une campagne de mécénat populaire a aussitôt été lancée sur ce site. Tous les dons, même les plus modestes, sont les bienvenus.

¹ Voir notre revue Tome XIII, N° 118-1, mars 2013, pages 36 à 60 : « Construction et évolution des fortifications du Mont-Saint-Michel » par François Delahaye.

L'« Association du Prieuré » a embauché, début octobre Maryse et Dominique LEFEVRE qui assurent désormais l'accueil et l'animation sur place.

Depuis le 22 octobre dernier, les bonnes volontés peuvent aider tous les mercredis selon leurs goûts, leurs compétences et les urgences. Pour une bonne organisation des chantiers, les personnes intéressées sont appelées à se manifester préalablement auprès de monsieur et madame LEFEVRE soit à : accueil.ardevon@gmail.com soit au 06 60 25 11 12.

Arasement des barrages édifiés sur la Sélune

Comme beaucoup d'autres associations « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'interrogent sur le bien-fondé de la décision d'arasement des deux barrages édifiés sur la Sélune : « Vezins » et « la Roche-qui-Boit ».

Certes, cet arasement est une vieille revendication... des saumons et des anguilles souhaitant remonter le fleuve pour pouvoir y frayer en toute tranquillité comme par le passé et, par voie de conséquence, de tous leurs défenseurs². Cela s'entend, mais le saumon malin peut encore remonter la Sée. N'y a-t-il pas une disproportion manifeste entre la protection des saumons et le coût des travaux non seulement d'arasement des deux barrages mais aussi de nouveaux terrassements nécessaires à la rétention des eaux actuellement contenues (33 millions de m³) et de dépollution de la totalité des sédiments - sans compter le risque énorme ainsi pris en cas d'erreurs dans leurs traitements - si l'on ne veut pas que toute la baie du Mont-Saint-Michel ne soit contaminée, coût, au surplus, dont le montant ne semble pas clairement évalué.

Parce qu'en regard d'une repopulation naturelle accrue des saumons, certes souhaitable en dehors des fermes industrielles d'élevage, il convient de mettre ce que ces deux barrages apportent à la collectivité depuis près d'un siècle :

- Régulation des crues de la Sélune souvent fortes et erratiques,
- Rétention de la pollution mécanique et chimique - et notamment des métaux lourds - qui, étant localisée et donc traitable, ne se répand pas dans la baie du Mont et évite sa diffusion dans toute la faune et la flore qui attenterait à son équilibre éco-biologique,
- Possibilité de fourniture d'une électricité à base hydraulique, énergie durable et non polluante qui, même si elle n'est plus utilisée depuis peu, pourrait être aisément réactivée et alimenter une population équivalente à celle de la ville d'Avranches, sans oublier, au surplus que ces deux barrages, « La Roche-qui-Boit » mis en eau en 1919, et « Vezins » mis en eau en 1932, sont l'œuvre de l'ingénieur polytechnicien Albert Caquot et constituent des ouvrages d'art originaux faisant partie du patrimoine national³.

Avant que la décision définitive d'arasement ne soit prise^{4 5}, sans qu'il n'y ait eu d'étude d'impact comme le prévoit pourtant l'article L 112 -1 du code de l'environnement, n'était une étude remontant à 2004 dans le cadre du Plan « Natura

² L'Etat a repus cette revendication répondant (avec discernement ?) à une directive européenne sur la libre circulation des poissons migrateurs.

³ Voir « La Revue de l'Avranchin », Tome 88 - N° 429 - décembre 2011 : « Le barrage de Vezins, œuvre remarquable d'Albert Caquot » par Michel Coupard, pages 553 à 563.

⁴ Voir l'article de M. Pierre Jubel dans « L'Unité Normande », publication du « Mouvement Normand », N° 328 d'octobre 2013.

⁵ Voir « La Manche Libre » datée du 11 octobre 2014, page 33.

2000 », une enquête d'utilité publique a été diligentée par l'Etat du 15 septembre au 17 octobre 2014 dont nous ne pouvons publier les conclusions à la date de bouclage de la présente revue. Notre rédaction reviendra, donc, sur le sujet.

Accès au Mont

Les conditions d'accès au Mont sont toujours en débat et même de plusieurs nouveaux points de vue :

1) A propos de la circulation des navettes, c'est-à-dire les « passeurs », sur le pont passerelle :

Bonne nouvelle : Il s'avère que les navettes utilisées par Veolia-Transdev pourront se croiser sur le pont passerelle !

En effet, les essais ont montré que, finalement, ce serait possible techniquement et juridiquement contrairement à une crainte qui s'était fait jour et qui voulait que si, techniquement, à 10 cm près, elles pouvaient se croiser si les chauffeurs visaient bien, cela ne l'était pas juridiquement parce qu'il fallait, pour des raisons de sécurité, une largeur bien supérieure afin de laisser passer une lame d'air entre deux navettes.

Pourtant, notre Administration avait remis en marche sa capacité d'innovation dans le colmatage de ses erreurs en imaginant (« Eureka ! Il suffisait d'y penser ») de mettre des feux rouges à chacune des entrées du pont passerelle et de n'autoriser les navettes à circuler que dans un sens. Ouf, ce ne sera pas le cas !

Par contre, nous sommes en mesure d'indiquer qu'une barrière sera implantée à l'entrée de la digue conduisant au pont passerelle pour éviter que des automobilistes ne s'y engagent notamment aux heures d'accès gratuit à « La Caserne », c'est-à-dire de 19 heures à 2 heures du matin.

2) A propos de la circulation des navettes pendant les grandes marées :

La circulation des navettes a été interdite les mercredi 10 et jeudi 11 septembre, aux heures de marées hautes, au motif que le coefficient des dites marées dépassant 112 le gué – c'est-à-dire le terreplein en béton d'accès au Mont partant du bout du pont passerelle – serait submergé. Etonnant, tout de même, alors que les navettes circulaient encore, à ces dates, sur la digue route dont la cote insubmersible est à 9,30m ! Faut-il voir dans cette décision une volonté de pédagogie pour l'avenir consistant à habituer les visiteurs à ne pas descendre sur ce gué lorsque le pont passerelle sera opérationnel et ce alors même que, à terme, les navettes s'arrêteront sur le pont passerelle, lui aussi, en principe insubmersible ? Sécurité, sécurité, quand tu nous tiens !

3) A propos du passage creusé dans le rocher entre la digue insubmersible, à la cote 8 mètres, et l'intérieur du Mont (coût 1,6 millions d'euros payés par le Ministère de la Culture) :

Il est envisagé de mettre une barrière pour éviter que les visiteurs, soit de l'extérieur soit de l'Office du Tourisme et des toilettes, n'aient l'idée de l'emprunter et afin qu'il ne

puisse être utilisé que par les services de sécurité, c'est-à-dire les pompiers et la police municipale du Mont-Saint-Michel.

Espérons seulement que les responsables de la sécurité en aient toujours la clé à portée de main en cas d'urgence.

4) A propos de l'accès aux hôtels, restaurants et magasins de « La Caserne » :

En raison de travaux d'aménagement d'accès à « La Caserne », celui-ci ne sera possible qu'alternativement tous les trois mois par la route de Pontorson puis par la route de la côte pour les clients des hôtels et restaurants ayant demandé un code d'accès aux hôtels et restaurants (payé 4 euros au lieu de 12,30€ pour l'accès aux parcs de stationnement).

5) A propos du régime juridique de l'accès au Mont : Comment faire plus compliqué !

- S'agissant du régime juridique du pont passerelle : Le pont passerelle est un ouvrage d'art. Très bien !

Mais la circulation sur le pont passerelle est régie par le code de la route, s'agissant d'une voie communale. Là, il convient de faire une distinction : s'agissant de la voirie et de son entretien, elle relève du Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel tandis que s'agissant de la police municipale, elle relève du maire du Mont-Saint-Michel pour partie et du Président de la communauté de communes de Pontorson pour l'autre. Cela dit, sur le pont passerelle, on échappe aux règles habituelles du gabarit routier et il convient donc que des arrêtés fixent les modalités de circulation, ceux-ci n'autorisant, évidemment, que les navettes, les véhicules hippomobiles et les véhicules dédiés, ce qui a été le cas. Par contre, les bicyclettes, contrairement à la volonté du Président du Syndicat Mixte et du Conseil Régional, ne sont toujours pas autorisées à y circuler, pour l'instant, par l'Etat.

- S'agissant de la route, désormais communale qui mène à « La Caserne », allant du carrefour de la route de Pontorson et de la route circulaire venant de Courtils et desservant les parcs de stationnement, routes toutes deux départementales : la question se pose toujours de savoir quelle est la légalité d'une barrière – s'apparentant à un octroi pourtant interdit depuis la Révolution – interdisant le passage sur cette voie communale moyennant le paiement d'un stationnement soit de 12,30 € soit de 4 € selon que l'on va à un parc de stationnement ou à un hôtel ou un restaurant de « La Caserne ».

6) A propos des tarifs des parcs de stationnement :

Le tarif prohibitif des abonnements annuels n'est toujours pas révisé continuant ainsi de dissuader les « locaux » de venir au Mont avant 19 heures. Le Président du Syndicat Mixte de la Baie est en négociation avec Veolia-Transdev sur ce sujet et espère aboutir avant la fin de l'année à une solution raisonnable.

Par ailleurs, nous attendons toujours de connaître la décision du tribunal administratif sur le recours intenté, notamment, par la société SODETOUR, sur l'avenant N°5 à propos de la validité des tarifs imposés par Veolia-Transdev et ratifiés par les élus du Syndicat Mixte de la Baie.

Le monument préféré des français

France 2 a organisé un concours pour désigner le monument préféré des français. Une sélection avait été opérée à raison d'un monument pour chacune des 22 régions métropolitaines. Pour ce qui est de la région Basse-Normandie, c'est le Mont-Saint-Michel qui avait été sélectionné grâce, notamment, à la brillante présentation qu'avait contribué à en faire notre Président, M. Henry Dechaëns.

La sélection finale a eu lieu le samedi soir 20 septembre, sur France 2 donc, et un peu à la surprise générale, c'est le monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse, dans le département de l'Ain, qui a emporté la palme, sans doute parce que les téléspectateurs ont voulu primer un magnifique monument méconnu des français. Le Mont-Saint-Michel ne s'est classé que huitième sur vingt-deux. Il est vrai que ce monastère le mérite tant il est magnifique et sa restauration est réussie.

Protection de la baie du Mont-Saint-Michel

L'UNESCO a demandé à l'Etat de renforcer la protection autour du Mont-Saint-Michel⁶, inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité depuis 1979. Pour ce faire, deux périmètres, chacun avec des réglementations différentes, seront soumis à enquête publique à la mi-2015 pour une mise en application prévue en 2016 :

- le premier vise l'environnement immédiat du Mont-Saint-Michel, site classé depuis le 6 juillet 2012 : celui-ci serait étendu à un rayon de 12 à 14 kilomètres, allant des falaises de Champeaux à l'entrée de Pontorson en passant par le Grouin du Sud, le Gué de l'Epine, la Roche-Thorin et la Caserne; une autorisation spéciale au lieu d'un avis y serait nécessaire pour toute modification du bâti et des paysages, les bourgs et les centres urbains d'Avranches, Pontorson et Cancale en étant exclus ;
- le second irait de Dol-de-Bretagne à Mortain en passant par Chausey et Sartilly au nord et par Antrain, au sud ; il concernerait 115 communes dans le sud de la Manche et 33 dans le nord de l'Ille-et-Vilaine, englobant les « Montjoies », ces collines d'où les pèlerins du Moyen Age pouvaient apercevoir le Mont pour la première fois ; celles-ci seront protégées comme le Mont lui-même et « devront bénéficier d'un traitement identique à celui qu'impose la proximité d'un monument historique classique ; aucune construction ne devra y entrer en concurrence avec le Mont ; s'agissant de La Caserne, elle devra faire l'objet de « mesures d'attention qualitative qui accompagnent, voire maîtrisent son évolution ».

A suivre, donc...

⁶ Voir « Ouest-France » du mercredi 8 octobre 2014, page 6, et « La Manche Libre » datée du 11 octobre 2014, page 28.

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) s'est tenue le vendredi 10 octobre 2014, de 18 heures à 19h30, sous la présidence de Monsieur Laurent Beauvais, Président du Conseil Régional de Basse-Normandie et du Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel, au siège du dit Syndicat Mixte à Beauvoir.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Rapport d'activités 2013 de la « Compagnie des Parcs et des Passeurs du Mont-Saint-Michel ».**
- 2) **Bilan de la fréquentation 2013.**
- 3) **Point sur les travaux en cours.**

1) Rapport d'activités 2013 de la « Compagnie des Parcs et des Passeurs du Mont-Saint-Michel »

En l'absence de madame Regina Dutacq, sa directrice, c'est monsieur François Alexandre qui a présenté le rapport d'activités de cette filiale de Veolia-Transdev concessionnaire des parcs de stationnement et des transports qui lui sont attachés.

Monsieur Alexandre a commencé par rappeler les faits significatifs de l'année 2013 :

- Signature de l'avenant N°5, modifiant les tarifs d'accès aux parcs de stationnement et aux hôtels et restaurants de la Caserne,
- Déplacement des départs des navettes des parcs de stationnement et non plus du barrage,
- Actions commerciales menées à la suite de négociations avec le Syndicat Mixte de la Baie, à compter du 3 juin 2013, et notamment :
 - Gratuité de l'accès à la Caserne de 19heures à 2heures du matin,
 - Tarifs spéciaux pour les courtes durées de stationnement,
 - Mise en place de navettes dédiées pour les salariés du Mont et les Montois en remplacement des « montoises »,
 - Mise en place des navettes hippomobiles,
- Passage du Tour de France, le mercredi 10 juillet, ayant entraîné la perte des recettes de la journée.

A la suite de quoi il a indiqué que :

- les effectifs du personnel avaient été de 71 salariés en janvier pour monter à 160 en juillet et août, à raison de 65 à 70 collaborateurs en contrat à durée indéterminée (CDI), le complément l'étant en intérim ou en contrat à durée déterminée (CDD) ;
- les travaux réalisés par l'exploitant avaient consisté en :
 - L'aménagement des nouvelles zones de départ des navettes,
 - Le renforcement de la signalétique,
 - La pose de 4 abris-guêrites en bois pour assurer la protection des agents des parcs de stationnement en cas d'intempéries ;

- la fréquentation des parcs de stationnement (et autres) a été la suivante :
 - concernant les parcs de stationnement : il y a eu 486 850 entrées, tous véhicules compris, dont 395 667 véhicules légers en 2013, s'étalant de 9 734 en janvier à 115 854 en août, contre 183 890 en 2012 (mais cette année n'avait pas été complète) ;
 - concernant la ligne de car de Pontorson au Mont : elle s'est étalée de 974 passagers en janvier 2013 à 6 179 en août 2013 ;
 - entre mai et août 2013, elle a baissé de 4%, c'est-à-dire de 12 000 véhicules, par rapport à la même période de 2012, sans doute à cause de la venue du Tour de France pendant laquelle les entrées étaient gratuites mais elle a augmenté de 8% en 2014 par rapport à 2013, sans doute en raison de l'« effet grandes marées » et du beau temps, trois mois sur quatre ;
 - s'agissant des navettes hippomobiles : 12 797 personnes les ont empruntées en août 2013 contre 1 738 en janvier de la même année, le rapport des utilisateurs de ces navettes s'établissant à environ 30 000 en un an contre près de 500 000 pour ceux des passeurs, soit 6% (*ce qui reste, évidemment bien loin des objectifs affichés de 33% lors de la signature du contrat de concession, N.D.L.R.*) ; un essai de départ de ces navettes hippomobiles, en 2014, face au Centre d'information Touristique semble prometteur et générer un surcroît d'utilisateurs ;
 - s'agissant des ventes de cartes d'abonnement : elle n'a été qu'au nombre de 362, générant une recette d'un peu plus de 20 000€ ;
 - s'agissant de celle du Centre d'Information Touristique (C.I.T.) : 148 453 personnes y sont passées en 2013 ; il est noté une forte diminution des récriminations depuis que le départ des navettes a lieu près des parcs de stationnement ;
 - la démarche qualité a consisté en : une formation dispensée aux agents affectés aux nouvelles zones de départ, près des parcs de stationnement, une autre action de formation de 5 563 heures à l'intention des personnels de conduite et de ceux affectés aux quais, une démarche de certification qui a abouti à l'obtention, en avril 2014, de la norme ISO 9001 ;
 - les comptes de l'année 2013 s'établissent comme suit :
 - s'agissant du chiffre d'affaires, il était de 6 146 000€ dont, pour l'essentiel, 4 580 000€ de vente de tickets de parcs de stationnement ;
 - en regard, les charges se sont élevées à 12 524 000€ dont, notamment :
 - frais d'exploitation (personnels, frais généraux.) : 4 500 000€,
 - amortissements : 3 700 000€,
 - Pénalités pour non respect du transport par navettes hippomobiles pendant plusieurs mois : 446 000€ ;
- Le déficit s'établit, donc, à 6 378 000€ couverts par Transdev (*soit plus de 10 000 000€ en deux ans, N.D.L.R.*)

A la suite de cet exposé, les réponses aux quelques questions posées ont permis d'apprendre que :

- la rotation des « maringottes » était de 30 aller et retour par jour en pleine saison et de 25 en basse saison, avec 23 chevaux en tout et qu'une promotion commerciale était tentée en période creuse consistant pour un adulte payant à accorder un accompagnateur gratuit ;

- la société Veolia-Transdev avait négocié un accord amiable avec M. Norbert Coulon à la suite de la condamnation de la société par le Tribunal de Commerce pour régler leur différend, accord consistant en un rachat de quelques chevaux et le versement d'une indemnité dont le montant n'est pas connu ;
- le coût des nouvelles navettes dédiées aux personnels et aux montois n'était pas encore connu mais il devrait être très inférieur à celui des « montoises ».

Puis, le Président Beauvais a indiqué qu'il avait fait contrôler par le Cabinet Deloitte les comptes présentés pour 2013 afin, notamment, de nourrir sa réflexion quant aux solutions de long terme qui pourraient être mises en œuvre pour diminuer substantiellement le déficit d'exploitation, regrettant que la direction de Veolia-Transdev ne parle pas beaucoup de sa stratégie en la matière.

2) Fréquentation touristique

Les responsables du Syndicat Mixte, après avoir rappelé la méthodologie de comptage⁷, ont indiqué qu'en 2014 la fréquentation :

- Intra muros avait augmenté de 5,7% de janvier à septembre avec un très bon mois d'avril (+ 13% par rapport à 2013), 1 342 500 entrées par les Fanils ou la Porte du Roy d'avril à août (+ 2%), environ 35 000 visiteurs pour 43 000 passages les 12 et 13 août et une augmentation de 10% des entrées au Mont en septembre ;
- du barrage avait augmenté de 5% par rapport à 2013 et repris des couleurs avec le beau temps, l'ouverture du pont passerelle aux piétons, le 22 juillet, et grâce aux informations données par les agents du C.I.T. ;
- au Centre d'information Touristique (C.I.T.) s'était très sensiblement accrue allant jusqu'à 6 000 visiteurs par jour en août, et, en moyenne, un tiers du flux intra muros y étant passé⁸.

3) Point sur les travaux en cours

Monsieur Patrick Morel, Directeur Général du Syndicat Mixte, a informé les participants à la réunion de ce que :

- la mise en service complète du pont passerelle pour les « passeurs », les navettes dédiées, les navettes hippomobiles, les camions de livraison... devrait intervenir avant la fin novembre, les essais ayant eu lieu à plein régime fin octobre – début novembre ;
- la vitesse sera limitée à 30km/heure sur la route de La Caserne et le pont passerelle sauf pour les pompiers et les services de sécurité (polices municipale et nationale, ambulances) ;
- les montois pourront stationner 1 heure au pied du Mont pour assurer leurs courses et livraisons ;
- au-delà d'un coefficient 110, l'accès des véhicules sur le pont passerelle sera interdit pendant 1 heure.

⁷ Voir notre revue Tome XIV – N° 119 – II, juin 2014, page 121.

⁸ Pour de plus amples informations, voir « La Baie Riverains », revue du Syndicat Mixte, N°45 – octobre 2014.

La réunion de la Commission s'est terminée à 19h30.

Le président Beauvais a alors invité ses participants à l'accompagner à l'inauguration officielle du Centre d'Information Touristique qui s'avère être une réalisation remarquable, dans sa configuration définitive, et auquel il ne peut qu'être conseillé de se rendre.

A NOTER

La prochaine Assemblée Générale de l'association se tiendra le samedi 21 mars 2015 au Mont-Saint-Michel, jour de très grande marée.

IMPORTANT

Nous prions instamment nos aimables adhérents de bien penser à nous faire part de leur changement d'adresse aussitôt que possible, lorsque c'est leur cas : Les tarifs postaux sont devenus une charge extrêmement lourde pour notre association compte tenu de leurs fortes augmentations récurrentes devant encore être déraisonnablement plus importantes à compter du 1^{er} janvier 2015, surtout à l'étranger mais pas seulement ! Et cela, même si notre association bénéficie depuis que notre revue est trimestrielle de tarifs réduits pour son envoi (car nous avons à payer notre routeur dont la prestation, elle, reste redevable d'une TVA à 20 % !). Ainsi, vous nous éviterez des doubles envois très coûteux et participerez aussi au maintien des cotisations à un niveau accessible au plus grand nombre, ce qui est notre choix collectif.



Cliché : Jean-Luc BRETANDEAU

Bibliographie 2014

par Henry DECAENS

En hommage à Michel Nortier (1923-2007) dont l'amitié et les conseils m'ont encouragé à poursuivre et à développer cette rubrique bibliographique.

I - Livres et brochures

- LAFORGE (LOUIS), CAROLIS (Patrick de), SENI (Thierry) : Le Mont-Saint-Michel : des racines & des ailes / par Louis Laforge ; sous la direction de Patrick de Carolis ; photographies, Thierry Seni ; avec la collaboration de Christine Barrely, Sophie Guillou, Laurent Gontier, [et al.]. - Paris : Chêne : [France 3], 2013. - 250 p. : ill. en noir et en coul., jaquette ill. en coul. ; 30 x 25 cm.

ISBN 978-2-8123-0843-7. - 35 euros.

Il s'agit d'un bel album adapté du magazine télévisé « Des racines & des ailes » diffusé sur France 3. Les textes sont dus à des journalistes, dont Louis Laforge, historien de formation, qui a présenté le magazine, succédant à Patrick de Carolis, de septembre 2005 à août 2013.

L'ouvrage est magnifiquement illustré de clichés de Thierry Seni, guide photographe dans la baie du Mont-Saint-Michel.

- PENFENTENYO (Bénédicte de), ROPARZ (Klaod) : Le Mont-Saint-Michel secret / photographies de Klaod Roparz, textes de Bénédicte de Penfentenyo. - Saint-Malo : Grand West éditions, 2013. - 142 p. : ill. en coul. ; 22 x 30 cm.

ISBN 979-10-91468-02-2. - 40 euros.

Bénédicte de Penfentenyo, conférencière du Centre des monuments nationaux au Mont-Saint-Michel depuis 2007, nous convie avec ce bel album à une promenade dans le village et dans l'abbaye où elle nous invite à suivre le parcours de ses visites. Elle présente ainsi tour à tour les différentes parties du monument. Son texte est clair et simple, ce qui lui permet de se mettre à la portée du grand public ; il est illustré de photographies de Klaod Roparz, malheureusement non légendées. Une chronologie assez détaillée complète l'ensemble.

- De Sainte-Anne au Mont-Saint-Michel : marais et polders de la baie. - Pleine-Fougères : Communauté de communes Baie du Mont-Saint-Michel - Porte de Bretagne, 2008. - 103 p. : ill. en noir et en coul. ; 30 x 20 cm. & 23 p. - (*Mémoires et vies de la baie*)

ISBN 978-2-9532551-0-2. - 19 euros.

Une visite récente à la Maison des polders, au village des Quatre-Salines, nous a permis d'acquérir, avec beaucoup de retard, ce livre très intéressant sur les polders de la baie du Mont-Saint-Michel. L'un des auteurs, Eric Joret, était pourtant venu nous parler en septembre 2009 de l'histoire de ces polders ; mais il n'avait pas

apporté d'exemplaires du livre dont la diffusion est restée très confidentielle.

Ce livre ne se contente pas de retracer la conquête des polders, il s'intéresse aussi à la baie, son histoire, sa flore, sa faune, les activités économiques qui s'y sont développées. Un chapitre est consacré à la forêt de Scissy ; les auteurs montrent qu'elle appartient bien au domaine légendaire puisque des pêcheries étaient établies depuis plus de 3000 ans sur le littoral de Saint-Jean-le-Thomas et que des saulniers étaient déjà installés avant le début de notre ère sur le littoral de Roz-sur-Couesnon.

L'introduction et la conclusion ont été rédigées par Jean-Claude Lefeuvre, Professeur émérite au Muséum national d'histoire naturelle de Paris et membre du Conseil scientifique des Amis du Mont-Saint-Michel. Le livre est fort bien illustré de documents d'archives, de cartes postales anciennes et de belles photos prises par André Mauzion. Il est complété par un glossaire, une importante bibliographie et un « carnet de route » de 24 pages qui propose plusieurs itinéraires pour découvrir les polders.

Voilà donc un livre très utile pour bien connaître un aspect méconnu, mais très attachant, de la baie du Mont-Saint-Michel.

II - Articles

- GANDY, George : l'architecture du Mont Saint-Michel selon la Tapisserie de Bayeux et les « Très riches Heures » du duc de Berry. – *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, tome 90, année 2013, fascicule 436 (septembre), p. 281-303.

George Gandy s'intéresse aux deux plus célèbres illustrations médiévales du Mont-Saint-Michel : le tableau 19 de la tapisserie de Bayeux et le folio 195 recto des *Très Riches Heures* du duc de Berry. Il pense, à juste raison sans doute, que la première représente un élément disparu de la façade occidentale de l'église. En revanche, il remet en cause l'intérêt documentaire de la représentation du Mont-Saint-Michel dans les *Très Riches Heures* ; l'illustrateur, selon lui, aurait porté toute son attention sur la qualité esthétique de l'image au détriment de la précision historique.

- PERRIN Catherine, PÉREAU, Louis-Marie phot. : Les hommes et la nature : le Mont des merveilles. – *Terre sauvage*, septembre 2014, n° 308, p. 51-63 : ill.

Une journaliste du magazine *Terre sauvage* présente les idées très intéressantes de Jean-Claude Lefeuvre sur le fonctionnement écologique des marés salés de la baie du Mont-Saint-Michel. Son article est complété par un interview de Jean-Claude Lefeuvre qui explique comment et pourquoi il est tombé amoureux de la baie.

- *La baie, réinvente le Mont : journal d'informations du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 2104-7928), n° 9, hiver 2013-2014. – Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2014. - 4 p. : ill. en coul. ; 40 cm.

Ce périodique, dont la mise en page est agréable, présente des redondances avec l'autre périodique du Syndicat mixte, *La baie travaux*, qui paraît plus souvent.

Dans ce dernier numéro, le directeur de la publication, président du Syndicat mixte, s'efforce de montrer que le Mont connaît un nouvel élan de fréquentation. Lorsqu'il a été publié, ce point de vue était contredit par le nombre des entrées à l'abbaye qui était alors en baisse ; il semble qu'il y ait eu durant l'été 2014 un renouveau de la fréquentation. Souhaitons que cette tendance soit confirmée à l'avenir.

- *La baie, réinvente le Mont : journal d'informations du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 2104-7928), n° 10, printemps-été 2014. – Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2014. - 4 p. : ill. en coul. ; 40 cm.

L'éditorial de ce numéro insiste sur la magie de l'insularité du Mont lors des grandes marées. De notre point de vue, c'est trop tôt pour en parler car la digue du XIX^e siècle coexiste toujours avec le nouveau pont passerelle. Patientons donc encore quelques mois pour voir cette magie se réaliser !

- *La baie travaux. Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 1283-8136) n° 34, octobre 2013. – Ardevon : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2013. - 8 p. : ill. en coul. ; 30 cm. & 4 p. de supplément.

Ce numéro fait le point sur les aménagements hydrauliques en amont du barrage de la Caserne : l'achèvement du dragage du Couesnon et la réalisation d'un réservoir d'eau dans l'anse de Moidrey. Il évoque aussi la construction du terre-plein, dont nous craignons qu'il n'enlaidisse de manière irréversible la face sud du Mont, et son corollaire le chemin piétonnier dans les rochers qui nous semble encore plus critiquable ; ces travaux coûteux sont d'autant plus inutiles que le Service départemental d'incendie et de secours de la Manche (SDIS) a pu acquérir deux nouveaux appareils amphibies qui devraient permettre aux pompiers d'évacuer aisément les blessés et les malades, quel que soit le niveau de la marée. Un article nous donne également des informations sur les travaux de maintenance du barrage.

Un supplément de quatre pages nous montre en photos le Mont entouré par la mer, le mercredi 24 juillet 2013. Ce n'était guère spectaculaire car le coefficient de marée n'était pas exceptionnel (il était de 107 alors que les coefficients les plus élevés peuvent atteindre 120) et la digue insubmersible était encore en place.

- *La baie travaux. Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 1283-8136) n° 35, janvier 2014. – Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2014. - 8 p. : ill. en coul. ; 30 cm.

Le dossier traité dans ce numéro est consacré aux roselières qui constituent l'habitat de certaines espèces d'oiseaux ; il a fallu en reconstituer pour remplacer celles qui ont été supprimées lorsqu'on a curé le Couesnon. Parmi les travaux en cours, la construction d'un réservoir d'eaux usées et d'incendie au pied du Mont, au-dessous de la plateforme de sécurité.

- *La baie travaux. Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 1283-8136) n° 36, avril 2014. – Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2014. - 8 p. : ill. en coul. ; 30 cm.

Un dossier sur le fonctionnement du barrage sur le Couesnon : durant l'hiver, quand le petit fleuve côtier est en crue, les vannes ne sont pas ouvertes à la marée montante ; on ne les ouvre que lorsque les niveaux d'eau sont parvenus à l'équilibre, en amont et en aval ; on limite ainsi les risques d'inondations en amont du barrage. De nouveaux quais ont été créés pour permettre aux visiteurs de monter rapidement dans les navettes ou d'en descendre. Enfin, pour compenser les effets néfastes des travaux sur la flore locale, des plantes rares qui poussaient sur l'ancienne digue, dont la destruction est programmée, ont été transférées sur la nouvelle digue.

- *La baie travaux. Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 1283-8136) n° 37, juillet 2014. – Beauvoir : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2014. - 8 p. ; ill. en coul. ; 30 cm.

Quelques informations sur les travaux en cours de réalisation et un dossier sur le suivi environnemental du chantier. Le Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel est en effet tenu de procéder à des études qui permettent d'évaluer l'impact des travaux sur les écosystèmes et, si cela est nécessaire, d'intervenir pour en minimiser les effets. Ainsi, comme le barrage de la Caserne est muni de deux écluses permettant aux poissons migrateurs, comme les saumons et les anguilles, de remonter le cours du Couesnon, on vérifie si cet ouvrage n'entrave pas leur migration. D'une manière générale, toute la flore et la faune de la baie font l'objet de suivis réguliers et, si cela est nécessaire, des habitats sont recréés pour préserver des espèces.

- *Le Miquelot* (ISSN 1765-5730), n° 18, janvier 2014. – Vire : Les Chemins de saint Michel, 2014. - 4 p. ; ill. en coul. ; 30 x 21 cm. & 2 p. de supplément.

Ce numéro du *Miquelot* présente les activités que l'association « Les chemins de saint Michel » a menées durant le second semestre 2013. Un supplément de deux pages donne un compte rendu sommaire des Rencontres européennes qu'elle a organisées les 24 et 25 octobre 2013 à Caen et qui ont permis de créer un réseau européen des sites et des chemins dédiés à saint Michel.

- *Le Miquelot* (ISSN 1765-5730), n° 19, août 2014. – Vire : Les Chemins de saint Michel, 2014. - 4 p. ; ill. en coul. ; 30 x 21 cm.

Marie-Paul Labéy, présidente de l'association « Les chemins de saint Michel » depuis sa fondation en 1998, a passé la main à Sonja Jambin au cours du mois de juin de cette année. Avec une nouvelle équipe, l'association poursuit le même projet : retrouver les anciennes voies de pèlerinage menant vers le Mont-Saint-Michel et y développer des actions de valorisation. Elle est toujours aussi vivante ; les nombreuses activités organisées depuis six mois, qu'évoque ce numéro du *Miquelot*, en est le meilleur témoignage.

III - Audiovisuel

- *Les bonnes recettes du Mont-Saint-Michel*, So France, D8, samedi 19 octobre, 20h50-21h45. Emission entièrement consacrée à l'activité commerciale du Mont-Saint-Michel. On y voit successivement Frédéric Ridet, propriétaire d'un petit restaurant qu'il

exploite avec sa femme Patricia dans la Grande Rue, sa cousine Marie-Pierre Ridet, qui gère un autre petit restaurant, une autre cousine, Géraldine Faguais, gérante d'un magasin de souvenirs, Marc et Eliane Yreux qui possèdent trois magasins de souvenirs, Vincent Lericolais, directeur général adjoint du groupe La Mère Poulard. Avant de vendre des souvenirs, il faut bien entendu les acheter : un grossiste présente sa collection à Eliane Yreux ; accompagnée de son frère, elle va ensuite à Saint-James pour négocier avec M. Yannick Duval, président du directoire des Tricots Saint-James.

Le réalisateur n'oublie pas de présenter le travail de Monique et Jean Laurette qui fabriquent à La Rive de jolis bijoux contemporains depuis 1971. Ils ont même trouvé un moule d'enseigne de pèlerinage du XV^e siècle ; ils peuvent ainsi proposer à leurs clients un petit saint Michel que les marchands du Mont vendaient aux pèlerins à la fin du Moyen Age.

Les deux derniers reportages nous éloignent un peu du Mont : Sébastien Durieux, à Dinard, propose des promenades en hélicoptère ; Yannick Frain, de Roz-sur-Couesnon, nous parle de son élevage de moutons de prés salés.

L'activité commerciale a toujours été intense sur le rocher. Ce n'est donc pas inutile d'y consacrer une émission de télévision.

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail: malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



La Maison du Vin

Spécialiste du vin à Granville

Particuliers et Entreprises

150 m² d'exposition

21 rue Jeanne Jugan



02 33 50 81 54 50400 GRANVILLE

Liste des membres bienfaiteurs (année 2014)

- M. et Mme Guy ANFRAY, 50300 Avranches
 Mme Danielle BLONDELLE, 95130 Franconville
 M. et Mme Jean-Loup BONNET, 75014 Paris
 Mme Jacqueline BOURDONCLE, 78000 Versailles
 M. Roger BOUVET, 89800 Lignorelles
 M. Jean-Claude CATALAN, 92300 Levallois-Perret
 M. Philippe CHALIGNE, 75008 Paris
 M. et Mme Gérard COLMAIRE, 37230 Fondettes
 M. et Mme HENRY DECAENS, 76130 Mont-Saint-Aignan
 M. et Mme Jean-Pierre DELALANDE, 50740 Saint-Michel-des-Loups
 M. et Mme Michel DRAUSSIN, 05230 La Bâtie Neuve
 M. et Mme Jacques DURIEZ, 50300 Avranches
 M. Michel DUHAZE, 14000 Caen
 M. et Mme Pierre FOSSEY, 83130 La Garde
 M. Alain de FOUCHIER, 50380 Saint-Pair-Sur-Mer
 M. et Mme Jacques FROUIN, 50530 La Rochelle Normande
 M. et Mme Jean-Paul FROUIN, 75016 Paris
 M. et Mme Patrick GAULOIS, 50170 Le Mont-Saint-Michel
 M. et Mme Pierre GEOFFRAY, 75017 Paris
 Mme Jane GERBAUX, 77400, Lagny-Sur-Marne
 M. et Mme Lomig GUILLO, 75017 Paris
 M. Stéphane HELLEUX, 78180 Montigny-Le-Bretonneux
 M. et Mme Joseph HELLEUX, 78390 Bois D'arcy
 Mme Josiane HERMITE, 75012 Paris
 M. et Mme Jacques HOMO, 75017 Paris
 M. et Mme Michel HOURLIER, 51200 Epernay
 M. et Mme Olivier HUMEAU, 92210 Saint Cloud
 M. Jean-Luc LABREIZE, 86390 Lathus Saint-Rémy
 M. et Mme Bernard LANDOUZY, 75016 Paris
 M. Gilbert LAUNAY, 14000 Caen
 M. et Mme Paul-Noël LEBREC, 50400 Granville
 M. et Mme Jean LECUIR, 31300 Toulouse
 M. et Mme René LEFAURE, 93250 Villemomble
 M. et Mme Vincent LEREBOURS PIGEONNIERE, 75006 Paris
 M. et Mme Jean-Luc LESERVOISIER, 50300 Avranches
 M. et Mme Dominique MATHIEU, 76000 Rouen
 Mme Paulette NATIVELLE, 93100 Montreuil
 Mme Geneviève NEMO, 50300 Avranches
 M. Marc NORTIER, 75020 Paris
 M. et Mme Hubert OZANNE, 74370 Saint-Martin-Bellevue
 M. et Mme Guy PAILLAUD, 92200 Neuilly-Sur-Seine
 M. et Mme François PILLORGET, 17110 Saint Georges de Didonne
 Mme Thérèse PITEL, 75014 Paris

M. Guy POLIN DE HOLTUSEN, 91230 Montgeron
 M. et Mme Serge POTIER, 75015 Paris
 Mme Marcelle POULET, 66110 Amélie-Les-Bains
 M. et Mme Jacques Benoît ROUX, 50530 Lolif
 M. et Mme Patrick TESTEMALE, 14112 Périers- Sur Le-Dan
 M. et Mme Bernard THIRIET, 35700 Rennes
 M. et Mme Gilles VAISSIE, 92100 Boulogne-Billancourt
 M. et Mme Michel VECTEN-LEMARIE, 02200 SOISSONS
 M. et Mme Pierre VIGNES, 92340 Bourg-La-Reine
 M. et Mme Pierre VINCENT, 78000 Versailles
 M. et Mme Marc de VIEGER, 75017 Paris
 M. Marc YREUX, 50170 Le Mont-Saint-Michel



Table des matières de l'année 2014 (Tome XIV)

- Les Membres d'Honneur.....	p. 2
- Les Anciens Présidents de l'Association.....	p. 3
- Le Conseil Scientifique.....	p. 4
- Le Mot du Président.....	p. 5
- Les statuts.....	p. 6
- La clarté de saint Michel, par Henri Voisin.....	p. 11
- Costumes et coutumes, par Henri Voisin.....	p. 15
- 1880, par Henri Voisin.....	p. 18
- La caravane des maringottes, par Henri Voisin.....	p. 23
- Vingt ans après, par Henri Voisin.....	p. 25
- Vive le roi !, par Henri Voisin.....	p. 26
- Vive la République, par Henri Voisin.....	p. 27
- Les derniers bateaux venus au Mont-Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p. 28
- Le phare du Mont-Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p. 30
- La digue insubmersible, par Henri Voisin.....	p. 31
- Le pont de Beauvoir, par Henri Voisin.....	p. 33
- Le petit bois, par Henri Voisin.....	p. 36
- Les marées au Mont-Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p. 37
- Canards, pluviers, courlieux, par Henri Voisin.....	p. 39
- La voie ferrée arrive au Mont-Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p. 41
- Les grèves du Mont-Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p. 43
- La première visite de Hugues le Roux, par Henri Voisin.....	p. 45
- Pèlerinages, par Henri Voisin.....	p. 47
- Albert Depré, peintre de la baie, par Laurence Béchet.....	p. 50
- La vie au Mont... de François Saint-James, guide conférencier.....	p. 55
- Actualités.....	p. 61
- Informations diverses.....	p. 63
- Procès-verbal de l'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel ».....	p. 65

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

- Hommage à Henri Voisin (suite et fin)	p. 76
- Recherches récentes sur l'iconographie du Mont-Saint-Michel, par Henry Decaëns	p. 88
- Le Mont-Saint-Michel sous l'occupation, par Marcel Ducloué	p. 93
- Le Mont en 1944 : souvenirs de Madame Lebrech	p. 95
- Pourquoi les îles du Mont-Saint-Michel et de Miyajima sont jumelées, par Marie-Claire et Teiji Kurata	p. 100
- La vie au Mont... de Brigitte Galbrun, Conservatrice des antiquités et objets d'art	p. 108
- In memoriam André Nemo	p. 115
- Jacques Lerebours Pigeonnière	p. 117
- Actualités	p. 118
- Abbaye et Forteresse : le Mont-Saint-Michel au péril de la guerre (des débuts de la guerre de Cent Ans à l'avènement de Pierre Le Roy), Par David Fiasson	p. 129
- La vie au Mont... de Romain Pilon, guide de la baie du Mont-Saint-Michel	p. 161
- Actualités	p. 173
- Lettre à Mme Petya Totchareva – Centre du Patrimoine Mondial, UNESCO	p. 181
- Analyse des réponses au questionnaire	p. 185
- La révocation d'Edouard Corroyer	p. 193
- René Durelle 1872 – 1954), peintre de la baie, par Jean-Claude Durelle	p. 213
- Un Mont-Saint-Michel au milieu des terres, par Marie-Pierre Bouet	p. 221
- La vie au Mont... de Sœur Claire-Annaël, prieure des moniales et de Frère François-Marie, prieur des moines du Mont-Saint-Michel	p. 225
- Petit lexique catholique	p. 233
- Pour mieux connaître les Fraternités Monastiques de Jérusalem	p. 235
- Actualités	p. 237
- Bibliographie 2014, par Henry Decaëns	p. 247
- Liste des membres bienfaiteurs (année 2014)	p. 253
- Table des matières de l'année 2014 (Tome XIV)	p. 255

MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

Adhérents individuels de moins de 25 ans	: 18 € (25 € pour l'étranger)
Adhérents individuels de plus de 25 ans	: 35 € (42 € pour l'étranger)
Adhérents en couple	: 45 € (52 € pour l'étranger)
Adhérents bienfaiteurs	: à partir de 65 €

Adhésion à l'association sans abonnement à la revue	: 20 € (27 € pour l'étranger)
Abonnement à la revue sans adhésion à l'association	: 30 € (37 € pour l'étranger)
Prix public au numéro de la revue	: 12 € (plus port pour l'étranger)

INFORMATIONS DIVERSES

Contributions

Les contributions des auteurs publiées dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et droits de copyright des reproductions, même partielles, et traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant, à la rédaction de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

Dons et legs

Les dons et legs faits à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », reconnue d'utilité publique, font l'objet d'une exonération des droits de mutation et, notamment, des droits de succession pour certains d'entre eux (voir le Code général des impôts).

Ventes de Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € plus port s'il y a lieu (14,50 € pour un ou deux Cartulaires).

En Stock

- Portfolios SAGOT : 30 €
- Gravures de Henri VOISIN : 30 €
 - Salle des gardes autrefois (1928)
 - Porte du roi (1930)
 - L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)
- Bulletins des Amis du Mont - Saint-Michel à quelques exceptions près (années 1950 à 1970)
 - N° 1 à 51, état moyen : 6 €
 - N° 55 à 117, bon état : 6 €

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

SOMMAIRE

- La révocation d'Edouard Corroyer p. 193
- René Durelle 1872 – 1954), peintre de la baie, par Jean-Claude Durelle. p. 213
- Un Mont-Saint-Michel au milieu des terres, par Marie-Pierre Bouet..... p. 221
- La vie au Mont... de Sœur Claire-Annaël, prieure des moniales et de Frère François-Marie, prieur des moines du Mont-Saint-Michel..... p. 225
- Petit lexique catholique..... p. 233
- Pour mieux connaître les Fraternités Monastiques de Jérusalem..... p. 235
- Actualités..... p. 237
- Bibliographie 2014, par Henry Decaëns p. 247
- Liste des membres bienfaiteurs (année 2014) p. 253
- Table des matières de l'année 2014 (Tome XIV)..... p. 255

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdu Mont-Saint-Michel.com

e-mail : [contact@ lesamisdu Mont-Saint-Michel.com](mailto:contact@lesamisdu Mont-Saint-Michel.com)

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Commission paritaire AS n° 0216 G 92195

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Anne et Serge Potier, Henry Decaëns et Jean-Pierre Delalande

Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02 33 60 10 61